

# CONCOURIR À L'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE

éditoriaux du  
**CATALOGUE DES CONCOURS CANADIENS**  
2006 – 2016

sous la direction de  
**JEAN-PIERRE CHUPIN**



**CONCOURIR À L'EXCELLENCE  
EN ARCHITECTURE**

Publié en 2016 par

**Potential Architecture Books**

T2 – 511 Place d'Armes

Montréal (Québec), Canada

H2Y 2W7

[www.potentialarchitecturebooks.com](http://www.potentialarchitecturebooks.com)

Copyright © 2016 Potential Architecture Books

Aucune partie de ce livre ne peut être utilisée ou reproduite sans la permission écrite de l'éditeur, sauf dans le cas de critiques de livre. Toutes les vérifications raisonnables et nécessaires ont été faites afin d'identifier les titulaires des droits d'auteur. Toutes erreurs ou omissions dans cet ouvrage seront corrigées dans les prochaines éditions.

© (Université de Montréal) Chaire de recherche sur les concours et les pratiques contemporaines en architecture.

La Loi sur le Droit d'auteur indique que l'utilisation équitable d'une œuvre ou de tout autre objet du droit d'auteur aux fins d'étude privée ou de recherche ne constitue pas une violation du droit d'auteur. L'utilisation équitable d'une œuvre ou de tout autre objet du droit d'auteur aux fins de critique ou de compte rendu ne constitue pas une violation du droit d'auteur à la condition que soient mentionnés : d'une part, la source, d'autre part, si ces renseignements figurent dans la source : dans le cas d'une œuvre, le nom de l'auteur (Loi sur le Droit d'auteur C-42, art. 29 et 29.1).

Avis important : Sauf indication contraire, les photographies d'édifices et tous les documents de projets présentés dans ce livre proviennent d'archives professionnelles ou institutionnelles. Toute reproduction ne peut être autorisée que par les architectes, concepteurs ou les responsables des bureaux, consortiums ou centres d'archives concernés. Les chercheurs de la Chaire de recherche sur les concours et les pratiques contemporaines en architecture ([www.crc.umontreal.ca](http://www.crc.umontreal.ca)) ne peuvent être tenus responsables pour les omissions ou les inexactitudes, mais souhaitent recevoir les commentaires et informations pertinentes afin d'effectuer les modifications nécessaires lors de la prochaine mise à jour ([info@ccc.umontreal.ca](mailto:info@ccc.umontreal.ca)).

Catalogage avant publication de Bibliothèque et Archives Canada

Concourir à l'excellence en architecture : éditoriaux du Catalogue des Concours Canadiens (2006-2016) / sous la direction de Jean-Pierre Chupin.

ISBN 978-0-9921317-4-6 (relié)

1. Architecture--Concours--Canada. 2. Projets d'architecture--Canada.  
I. Chupin, Jean-Pierre, 1960-, éditeur intellectuel

NA2345.C3C66 2016

720.971

C2016-906597-9

Direction artistique, conception graphique, relecture et révisions : Marie-Saskia Monsaingeon

# CONCOURIR À L'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE

éditoriaux du  
**CATALOGUE DES CONCOURS CANADIENS**  
2006 – 2016

sous la direction de  
**JEAN-PIERRE CHUPIN**

# Table des matières

<b>024</b>	<b>Préface</b> Ewa Bieniecka
<b>028</b>	<b>Concourir à l'excellence en architecture : 5 points d'un manifeste potentiel</b> Jean-Pierre Chupin
<b>050</b>	<b>Survol statistique des concours canadiens</b>
<b>058</b>	<b>Éditoriaux</b>
060	<b>Espaces publics et promoteurs privés</b> Jean-Pierre Chupin, 2006-08-01
064	<b>Paysage canadien : invention reportée ?</b> Jean-Pierre Chupin, 2006-09-01
068	<b>RE-Marquer le territoire de l'architecture</b> Jean-Pierre Chupin, 2006-11-01

## Concours

---

*Absolute Design Ideas Competition*

Ontario

2005

---

*Point Pleasant Park*

Nouvelle-Écosse

2005

---

Centre de production des arts de la scène Jean-Besré

Québec

2004

---

072	<b>Concours privé : l'anamorphose de la rentabilité</b> Jacques Lachapelle, 2007-01-01
076	<b>La maison canadienne du futur en... 1954</b> Izabel Amaral, 2007-03-01
078	<b><i>Benny Farm</i> : gérer la complexité</b> Jacques Lachapelle, 2007-05-01
082	<b>Vers une tectonique canadienne ?</b> Jean-Pierre Chupin, 2007-09-01
084	<b>Recréer le logement social</b> Anne Cormier, 2007-10-01
086	<b>Durables bibliothèques</b> Jean-Pierre Chupin, 2007-12-01
090	<b>Ilôt des Palais, projet suspendu, patrimoine en sursis</b> Jacques White, 2008-02-01

<i>Tip Top Tailors</i>	Ontario	1994
<i>Calvert House pour la maison canadienne de demain/ International Calvert House Competition for the Canadian home of tomorrow</i>	Québec	1954
<i>Benny Farm</i>	Québec	2002
<i>Galerie canadienne de la céramique et du verre/ Canadian Clay and Glass Gallery</i>	Ontario	1986
<i>Repenser et redéfinir le logement social au centre-ville, concours étudiant/Rethinking and Redefining Social Housing in the City Centre, student competition</i>	Canada	2006
<i>Agrandissement de la bibliothèque Félix-Leclerc</i>	Québec	2006
<i>Îlot des Palais</i>	Québec	2006

092	<b>11 jardins réalisés, 92 jardins potentiels</b> Jean-Pierre Chupin, 2008-07-01
094	<b>Franchir le mur de la maladie mentale</b> Isabelle Le Clair et Jean-Pierre Chupin, 2008-09-01
098	<b>Le CCA et la promotion de la jeune architecture canadienne</b> Jean-Pierre Chupin, 2009-02-01
100	<b>Équipements culturels en cure de jouvence : agrandir nos bibliothèques</b> Denis Bilodeau, 2009-06-01
102	<b>Un concours sur l'intangible</b> Jacques Lachapelle, 2009-09-01
104	<b>La bibliothèque de Saint-Hubert</b> Pierre Boyer-Mercier, 2009-10-01
106	<b>« Paysages suspendus », un nouveau jalon vers la diversification des concours ?</b> Jacques White, 2010-01-01

Jardins Éphémères du 400 <sup>e</sup>	Québec	2006
<i>Centre for Addiction and Mental Health</i>	Ontario	2001
Représentation Canadienne à la Biennale de Venise de 1995/ <i>Canadian participation to the Venice Biennale 1995</i>	Italie	1995
Agrandissement de la Bibliothèque Montarville-Boucher de la Bruère	Québec	2007
Mise en lumière de la façade du Gesù	Québec	2008
Nouvelle Bibliothèque de Saint-Hubert	Québec	2008
Paysages suspendus	Québec	2008

112	<b>276 jardins des délices pour Métis 2010</b> Jean-Pierre Chupin, 2010-02-01
114	<b>L'École d'architecture du Nord de l'Ontario</b> Anne Cormier, 2010-03-01
118	<b>OMA à Québec : Office for MNBAQ Architecture</b> Jean-Pierre Chupin, 2010-04-01
124	<b>Concours pour l'Expo d'Osaka 1970 : quand l'identité canadienne n'était pas une affaire de cirque</b> Izabel Amaral, 2010-06-01
128	<b>Le nouveau Planétarium de Montréal : étoiles en sous sol</b> Carmela Cucuzzella, 2010-10-01
130	<b>Mise à jour torontoise : Dundas Square (1998) et Fort York Visitor Centre (2009)</b> Anne Cormier, 2011-02-11
132	<b>Brainstorming Vancouver</b> Camille Crossman, 2011-04-22

Jardins de Métis 2010	Québec	2009
L'École d'architecture du Nord de l'Ontario/ <i>Northern Ontario School of Architecture</i>	Ontario	2009
Musée national des beaux-arts du Québec	Québec	2009
Pavillon du gouvernement canadien pour l'Exposition universelle d'Osaka de 1970/ <i>Canadian Government Pavilion Japan World Exposition Osaka 1970</i>	Japon	1966
Planétarium de Montréal	Québec	2008
<i>Dundas Square</i>	Ontario	1998
<i>Fort York Visitor Centre</i>	Ontario	2009
<i>FormShift Vancouver: Primary</i>	Colombie-Britannique	2009

134	<b>Le sens civique de l'architecture</b> Jacques Lachapelle, 2011-06-18
138	<b>Quand le design des concours québécois innove pour le design urbain</b> Camille Crossman, 2011-09-25
140	<b>Virage urbain dans la banlieue de Surrey</b> Carmela Cucuzzella, 2011-11-12
142	<b>Quartier Champ-de-Mars : carrefour des idées urbaines</b> Simon D. Bergeron, 2011-12-09
146	<b>Une bibliothèque pour la ville</b> Georges Adamczyk, 2012-09-08
150	<b>Bibliothèque Saint-Laurent — quand LEED devient synonyme de « prix concours »</b> Carmela Cucuzzella, 2012-10-13
156	<b>Au-delà du branding : concours d'architecture et identité urbaine</b> Denis Bilodeau, 2012-11-03

<i>St. Lawrence Market North Building</i>	Ontario	2009
Le Triangle — Namur/Jean-Talon Ouest	Québec	2011
<i>TOWNSHIFT Suburb into City/Cloverdale: Round Up</i>	Colombie-Britannique	2009
Aménagement des abords de la station de métro Champ-de-Mars	Québec	2009
Bibliothèque Marc-Favreau	Québec	2009
Nouvelle bibliothèque de Saint-Laurent	Québec	2009
<i>Poto:Type</i>	Colombie-Britannique	2007

162	<b>Concourir pour l'esprit de compétition</b> Jean-Pierre Chupin, 2012-11-16
168	<b>Un pas en avant, deux pas en arrière</b> Camille Crossman, 2012-12-01
172	<b>Des idées, du vinyle et des jeux panaméricains à Toronto</b> Georges Adamczyk, 2013-01-25
176	<b>Peut-on gagner sans innover ?</b> Camille Crossman, 2013-02-08
178	<b>Fraîcheur des firmes, opacité du jugement</b> Konstantina Theodosopoulos, 2013-02-22
180	<b>Une maison de la littérature pour Québec, architecture et/ou scénographie ?</b> Louis Destombes, 2013-03-08
186	<b>Leçons de paysage par des étudiants</b> Jean-Pierre Chupin, 2013-03-22

Complexe Sportif Saint-Laurent	Québec	2010
Centre Culturel Notre-Dame-de-Grâce	Québec	2010
<i>Pan Am Games Award — Pavilïon Competition</i>	Ontario	2010
Promenade Smith	Québec	2011
Aménagement du parc de Place de l'Acadie	Québec	2011
Maison de la littérature de l'Institut Canadien de Québec	Québec	2011
<i>resTOre</i>	Ontario	2011

188	<b>Quel futur pour le patrimoine bâti ?</b> Nicholas Roquet, 2013-04-05
194	<b>Du projet lauréat à la controverse publique</b> Nicholas Roquet, 2013-04-19
198	<b>Incarner ou rendre hommage ?</b> Konstantina Theodosopoulos, 2013-05-10
202	<b>La vie en Haute REZ</b> Anne Cormier, 2013-07-05
206	<b>Université du Manitoba, 2012 : un ambitieux projet de campus universitaire placé sous haute organisation</b> Carmela Cucuzzella et Camille Crossman, 2014-01-23
210	<b>« 7 doigts de la main », 4 mousquetaires, une salle de spectacle et du cirque</b> Jean-Pierre Chupin, 2014-03-19
216	<b>Verdir en ligne</b> Anne Saint-Laurent, 2014-04-02

Ajout Manifeste	Québec	2010
<i>Lower Don Lands</i>	Ontario	2007
<i>June Callwood Park</i>	Ontario	2008
<i>Ryerson Post-Secondary International Student Housing</i>	Ontario	2009
<i>Visionary (re)Generation</i>	Manitoba	2012
Centre de diffusion culturel Guy-Gagnon	Québec	2011
<i>Green Line — Vision</i>	Ontario	2012

220	<b>Ou comment enterrer l'imagination</b> Jean-Pierre Chupin, 2014-04-16
224	<b>Couvrir un stade sans se rétracter</b> Bechara Helal, 2014-04-30
230	<b>Saul-Bellow, une bibliothèque en conception intégrée</b> Louis Destombes, 2014-05-20
234	<b>Quand les jeunes firmes étaient encore bienvenues dans les concours : 3 concours d'Hôtels de Ville des années 1980 en Ontario</b> Jean-Pierre Chupin, 2014-07-01
240	<b>Quelle vie après la mort ? Le concours pour la reconstruction de l'église Saint-Paul d'Aylmer</b> Nicholas Roquet, 2014-08-20
246	<b>Concours national de modèles d'habitations : un concours monstre de la SCHL et du Conseil canadien de l'Habitation en 1979</b> Georges Adamczyk, 2014-09-03

<i>Green Line — Underpass Solutions</i>	Ontario	2012
Complexe de soccer au CESM	Québec	2011
Agrandissement de la bibliothèque Saul-Bellow	Québec	2011
<i>Kitchener City Hall</i>	Ontario	1989
<i>Markham City Hall</i>		1982
<i>Mississauga City Hall</i>		1986
Concours d'idées pour la reconstruction et la réutilisation de l'église Saint-Paul d'Aylmer	Québec	2009
Concours national de modèles d'habitation :		1979
Shawinigan	Québec	
Mississauga	Ontario	
Vancouver	Colombie-Britannique	
Saskatoon	Saskatchewan	
Saint-Jean	Terre-Neuve	

250	<b>Agrandissement de la bibliothèque de Pierrefonds : un connecteur urbain</b> Carmela Cucuzzella, 2014-10-08
254	<b><i>National Music Centre of Canada (Calgary 2009) : rencontre au sommet</i></b> Camille Crossman, 2014-10-22
260	<b>Le musée qui voulait manger la ville</b> Nicholas Roquet, 2014-11-05
264	<b><i>Canadian Small House Competition (1946) : la première initiative d'après-guerre de la SCHL</i></b> Marie-Saskia Monsaingeon, 2015-12-03
268	<b><i>Edmonton Park Pavilions (2011) : 1 même jury pour 5 concours simultanés</i></b> Hugo Duguay, Benoit Avarello et Alexandre Cameron, 2016-01-26
274	<b><i>Warming Huts v. 2012 : cabanes conceptuelles sur glace</i></b> Milosz Jurkiewicz, 2016-02-16

Réaménagement et agrandissement de la bibliothèque de Pierrefonds	Québec	2013
<i>National Music Centre of Canada</i>	Alberta	2009
Pôle muséal du quartier Montcalm	Québec	2013
<i>Canadian Small House Competition</i>	Canada	1946
<i>Edmonton Park Pavilions :</i> <i>Borden Park</i> <i>Castle Downs Park</i> <i>John Fry Sports Park</i> <i>Mill Woods Sports Park</i> <i>Victoria Park</i>	Alberta	2011
<i>Warming Huts: An Art + Architecture Exposition</i>	Manitoba	2012

278	<b>Des idées d'amateurs pour des projets d'experts ?</b> Olivier Guertin, 2016-03-14
284	<b>Trop d'architecture, pas assez de paysage ?</b> Bernard-Félix Chénier, 2016-03-29
290	<b>Ma cabane (internationale) à l'est du Canada</b> Adrien Python, 2016-04-19
294	<b>Laval, ville projetée</b> Alessandra Mariani, 2016-05-09
302	<b>L'expression délicate d'une culture composite</b> Simon Bélisle, 2016-06-23
306	<b>Attendre le bus en méditant sur les changements climatiques</b> Cheryl Gladu et Carmela Cucuzzella, 2016-06-30
<b>312</b>	<b>Notices biographiques</b>
<b>318</b>	<b>Remerciements</b>

<i>re:CONNECT: Visualizing the Viaducts</i>	Colombie-Britannique	2011
Design de la plage de l'Est	Québec	2013
<i>Cabin Design Challenge</i>	Nouveau-Brunswick	2014
Centre civique de Chomedey	Québec	1961
<i>Chinese Cultural Center</i>	Colombie-Britannique	1978
<i>Solar Powered Bus Shelter + Interactive &amp; Educational</i>	Québec	2016



# Préface

## Préface

Ewa Bieniecka, architecte MOAQ, Présidente élue de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC)

**L'architecture et l'environnement construit au Canada se nourrissent du débat public.** C'est en expliquant et en assurant les conditions d'une meilleure compréhension du rôle joué par l'architecture que l'on parvient à encourager l'excellence et à soutenir la production d'environnements plus durables, plus sains et de qualité pour la société. La créativité et l'innovation, ces deux composantes essentielles d'une économie basée sur l'information au XXI<sup>e</sup> siècle, se trouvent de fait stimulées. Si l'ambition pour la qualité architecturale remonte aux origines de la profession, on assiste aujourd'hui à une véritable mobilisation autour de la reconnaissance de l'architecture comme atout culturel, intrinsèque et nécessaire.

En 2015, l'Ordre des architectes de l'Ontario a répondu à la première «stratégie culturelle ontarienne» du Ministère du Tourisme, de la Culture et des Sports en participant aux consultations publiques et en défendant le principe de la valeur culturelle de l'architecture tant sur le plan des produits que sur celui des processus. En juin 2016, l'Ordre des architectes du Québec a présenté un mémoire au ministre de la Culture et des Communications pour défendre le principe essentiel voulant que le développement social et culturel du Québec, tout comme l'épanouissement de ses citoyens, soit intrinsèquement lié à l'excellence de l'architecture et de l'environnement construit. Mais ces deux associations professionnelles n'ont pas manqué de déplorer l'absence de débat public sur le sens et la valeur de l'architecture et plus encore sur le rôle de l'excellence architecturale dans l'édification sociale. Ces deux associations reconnaissent le besoin d'une société plus réflexive dans laquelle les débats de fond sont encouragés.

Depuis sa fondation en 1907, la mission de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) ou — Architecture Canada — consiste à promouvoir l'excellence dans l'environnement bâti et à défendre le principe d'une architecture responsable. L'élaboration de lignes directrices devant guider l'organisation des concours diffusée en 1988 sous la forme de «Règles canadiennes pour la conduite de concours d'architecture» fut un jalon important. À titre de représentante de l'IRAC et de directrice générale pour le Québec, j'ai eu le privilège de me familiariser avec le dynamisme de l'architecture et des domaines de la conception et je n'ai pas manqué d'en faire état régulièrement aux collègues canadiens à diverses occasions. C'est en assistant au lancement du livre *Architecture Competitions*

*and the Production of Culture, Quality and Knowledge: An International Inquiry* au printemps 2015, que j'ai pris la mesure de la dimension internationale des recherches menées à la Chaire de recherche de l'Université de Montréal sur les concours et les pratiques contemporaines en architecture. J'en ai été impressionnée au point que j'ai souhaité saisir l'occasion qui m'a été donnée par cette préface pour encourager et promouvoir le nouvel ouvrage de cette même équipe de chercheurs passionnés, qui nous offre, ni plus ni moins, que l'étude la plus complète à date sur les concours canadiens.

Conçu par des chercheurs en 2002, le *Catalogue des Concours Canadiens (CCC)* est la bibliothèque numérique bilingue destinée à rassembler tous les projets d'architecture, de design urbain et d'architecture de paysage conçus en situation de concours. Ouvert au grand public, en accès libre, à partir de 2006, le *CCC* est mis à jour régulièrement. En quelques années, cette base de données est devenue une ressource appréciée à l'échelle mondiale. Le *CCC* repose sur un principe fondamental voulant que chaque projet, y compris les finalistes et ceux qui n'ont pas été construits, s'offre comme une source de connaissance et d'inspiration pour de nouvelles idées ou des comparaisons. Pour les concepteurs du *CCC*, les projets non lauréats ont «autant d'importance dans l'édification des cultures et des sociétés» que les idées gagnantes des concours. La bibliothèque numérique du *CCC* permet de systématiser l'étude des concours, permet de comparer les projets

que ce soit sur le plan des concepts, des stratégies ou des innovations techniques et, ce faisant, elle participe à l'accroissement des connaissances.

Sous le titre *Concourir à l'excellence en architecture* et sous la direction du professeur Jean-Pierre Chupin, se trouve rassemblé, dans cette publication, l'essentiel des éditoriaux du *Catalogue des Concours Canadiens* publiés entre 2006 et 2016. Cet ensemble témoigne de la rigueur d'un travail d'équipe fondé sur un dialogue intensif, constant et ouvert. Couvrant une période d'environ 70 ans, cette collection d'essais et recherches sur plus de 60 concours est un véritable apport à la connaissance et à la l'histoire de l'environnement construit au Canada. D'autant que s'y trouvent abordées des questions encore trop rarement évoquées dans les débats contemporains. Je suis convaincue que ces efforts de l'équipe du *CCC* visant à partager tous les projets des concours nourrissent le débat sur les valeurs de notre société et contribuent à la diffusion de la culture et de la connaissance. Ce livre devrait donc concourir directement à l'élaboration de politiques publiques qui accompagnent l'avancement de la profession. Comme tout architecte qui a déjà participé à un processus de mise en concours, je ne peux que souscrire à son rôle transformateur, et je souhaite par la même l'amélioration de la qualité architecturale pour le futur de ce pays.

Montréal, août 2016



*Architecture Competitions and the Production of Culture Quality and Knowledge: An International Inquiry. Edited by Jean-Pierre Chupin, Carmela Cucuzzella, Bechara Helal, Montreal, Potential Architecture Books, 2015.*



# Introduction

# Concourir à l'excellence en architecture : 5 points d'un manifeste potentiel

Jean-Pierre Chupin, PhD,  
architecte MOAQ, MIRAC

Fruit d'efforts collectifs, ce livre se parcourt de multiples manières, tel un guide de voyage dans la recherche de la qualité architecturale. Les textes, rédigés de façon claire et concise par une trentaine d'auteurs, renvoient constamment aux précieuses ressources en ligne du *Catalogue des Concours Canadiens (CCC)*, grande archive numérique ouverte au public depuis 2006. Ces éditoriaux proposent une sélection de plus d'une soixantaine de concours couvrant les 70 dernières années de l'histoire canadienne avec un accent particulier sur la période contemporaine<sup>1</sup>. L'œuvre est collective puisque ces concours, organisés par de nombreuses institutions publiques et privées, ont donné lieu à la conception de plusieurs centaines de projets d'architecture, d'urbanisme et de paysage, d'un océan à l'autre. Réalisés ou idéalisés, tous ces projets contribuent, potentiellement, à la constitution d'un patrimoine matériel et immatériel commun. Sachant que les organisateurs, concepteurs, jurés ou critiques de nos environnements n'opèrent jamais dans la solitude, on peut dire, sans exagération, que cet ouvrage est le signe de la collaboration d'une myriade de personnes. C'est ce que nous appellerons ici : concourir à l'excellence en architecture.

Tout en préservant aux lecteurs le plaisir de fureter de concours en projets, au hasard des découvertes et de leurs prolongements dans la consultation du *Catalogue des Concours Canadiens*, ce texte introductif suggère quelques pistes de lecture qui ressortent de l'expérience canadienne en matière de concours. Nos remarques sont fondées sur les analyses comparatives conduites par les chercheurs de l'équipe interuniversitaire du Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle depuis 2002 et, depuis 2012, par la Chaire de recherche sur les concours à l'Université de Montréal. Mobilisant la dimension réflexive de l'écriture éditoriale, ces principes pourraient constituer autant de rubriques d'un manifeste pour la qualité des environnements urbains : de l'archivage numérique des projets à la définition des concours, de l'histoire moderne de l'architecture canadienne à la définition de l'excellence.

## 1. Viser l'excellence pour nos environnements tant publics que privés

La compréhension de l'excellence, qui suppose la possibilité de connaître et de reconnaître collectivement les niveaux supérieurs de réussite et de qualité, détermine la valorisation sociale et culturelle de nombreuses disciplines centrées sur l'art et la création. L'Institut royal d'architecture du Canada, qui a pour mission de «promouvoir l'excellence du cadre bâti et de prôner une architecture responsable», affiche sur son site une rubrique intitulée «Reconnaître l'excellence/*Recognizing Excellence*» s'ouvrant sur une dizaine de distinctions — ou Prix — (Médaille d'or, Tableau d'honneur, Prix d'excellence, Médailles du Gouverneur général, Prix du jeune architecte, etc.). La situation canadienne reste contrastée, mais il s'avère que toutes les provinces distribuent aujourd'hui des prix en vue de nourrir l'ambition pour la qualité architecturale. Parmi ceux-ci, mentionnons : les Prix du Lieutenant-Gouverneur, les prix *Design Excellence*, sans oublier les Prix de la revue *Canadian Architect*, décernés depuis 1968, les Prix de Rome, gérés par le Conseil des arts du Canada ou, plus récemment les *Prairies Design Awards*. On assiste à une montée en puissance de ces distinctions, tant en nombre qu'en variété, depuis la fin des années 1980, pour l'Ontario et le Québec, depuis le milieu des années 1990, pour la Colombie-Britannique, tandis qu'il faudra attendre le début des années 2000 pour voir les autres régions canadiennes mettre en place un dispositif de reconnaissance aux échelles de l'architecture, de l'urbanisme voire du paysage.

Les concours de projets constituent aussi des formes de reconnaissance collective de l'excellence architecturale, partageant avec les prix certaines caractéristiques procédurales : un jury, des présélections, des rapports d'évaluation, etc. Mais, plus encore que les prix, et souvent en amont, les concours ont pour objet de mettre en place les conditions de stimulation de la conception en assurant un niveau de rigueur propice au jugement collectif et qualitatif. Dans la variété des dispositifs d'attribution de la commande, les concours jouent un rôle décisif attesté par leur récurrence historique. Certains des édifices phares du patrimoine de l'humanité ont été formulés, conçus puis réalisés par voie de concours [Fig. 1].

Si les déterminants sociaux et conjoncturels imposent de ne pas confondre prix et concours, il appert que des corrélations entre des listes de lauréats de concours et de récipiendaires de prix convergent régulièrement sur des projets exemplaires et des figures de l'excellence. Or, s'il existe de

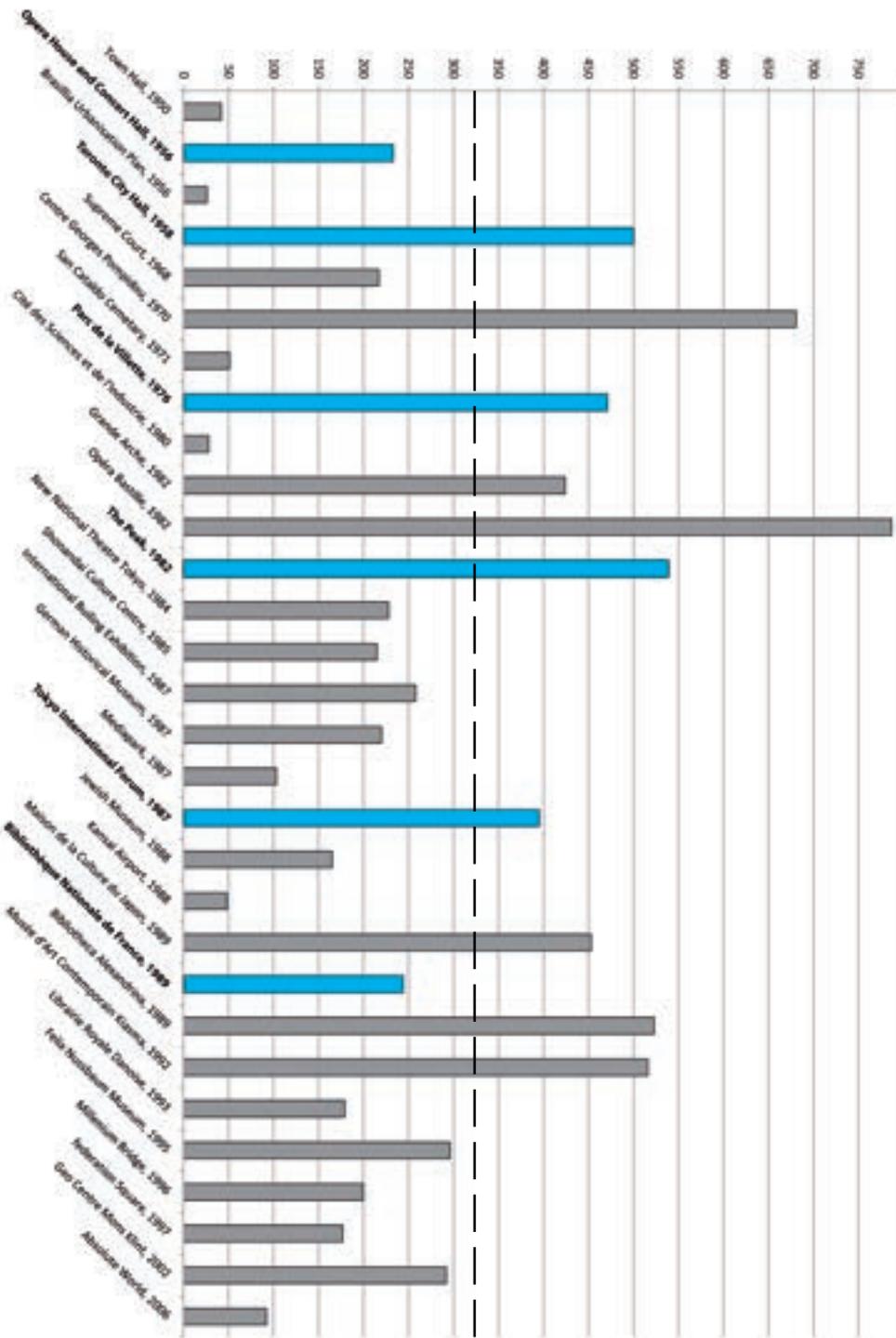
plus en plus de travaux sur les concours, tant au Canada que dans le monde<sup>2</sup> — les travaux sur les prix en architecture restent rares, y compris dans le contexte européen<sup>3</sup>. Une première tentative de recensement à l'échelle canadienne fut esquissée en 1994 par la revue *Canadian Architect*<sup>4</sup>. Cette cartographie journalistique ne se risquait toutefois pas à situer les raisons historiques ou théoriques de l'excellence. À sa façon, le présent ouvrage reprend cette question en actualisant la période dans une visée ouvertement scientifique. Deux questions complémentaires peuvent guider la plongée dans cette soixantaine de concours :

- A. Comment définit-on l'excellence en architecture dans le contexte canadien quand vient le temps de juger un concours ?
- B. Quels sont les déterminants et descripteurs de la qualité architecturale et urbaine qui se démarquent sur les 3 dernières décennies au Canada ?

## 2. Organiser des concours qui répondent à une ambition collective pour des environnements durables aux qualités multiples

De façon générale, que sait-on du rôle des concours d'architecture dans la programmation, la conception et la réalisation des édifices publics ? À l'instar de nombreux dispositifs démocratiques, les concours font l'objet d'opinions tranchées parfois conjuguées à des idées préconçues susceptibles de l'emporter sur l'analyse des faits et la comparaison des données. Entre les opposants et les promoteurs, il manque souvent cette distance nécessaire à l'évaluation scientifique et critique d'une modalité aussi ancienne qu'elle peut être complexe et multiple. Il faut préciser qu'avant la constitution du *Catalogue des Concours Canadiens*, base de données numérique bilingue dont il n'est pas exagéré de rappeler qu'elle figure parmi les plus complètes et les plus rigoureuses dans le domaine, les informations sur les concours organisés au Canada étaient pour l'essentiel dispersées dans les archives privées des conseillers professionnels et des organismes qui se partagent cette expertise<sup>5</sup>.

On définit généralement le concours comme un moyen de parvenir à l'excellence en sollicitant une diversité de projets, conçus dans des conditions équitables et comparables, en autant que ces projets soient soumis à l'épreuve d'un jugement à la fois collectif, délibératif



**Fig. 1**  
 Liste de grands concours internationaux organisés entre 1945 et 2010 montrant une moyenne de participants supérieure à 250 équipes par concours. En bleu : concours approuvés par l'UIA.

et qualitatif. Car le concours est avant tout affaire de jugement<sup>6</sup>. Comme le révèlent les études que nous avons rassemblées dans une grande enquête internationale publiée en 2015 sous un titre en forme d'équation à trois termes — *Architecture Competitions and the Production of Culture, Quality and Knowledge: An International Inquiry*<sup>7</sup> —, le concours n'est ni une recette infaillible ni une mécanique, encore moins une loterie : il relève de la transparence démocratique, le cas échéant du principe de précaution. Un bon concours repose sur une grande préparation et des débats critiques à toutes les étapes, y compris après le prononcé du jugement et la désignation du projet lauréat.

La moindre des attentes à l'endroit d'un dispositif qualitatif étant qu'il démontre certains mérites, soulignons déjà que la qualité d'un concours dépend des équilibres, entre audace et rigueur, entre perspicacité et équité, qui seront démontrés par l'organisation, dès la formulation de la question principale du concours, laquelle sera préférablement concise, stimulante et ouverte. Il n'est guère de bon concours dont la question ne déborde du seul contexte des besoins, pour afficher des ambitions sur la qualité des espaces collectifs et l'on ne s'étonnera pas de ce que certaines réponses s'écartent parfois des limites strictes de la commande. Comme tout projet d'environnement bâti, un concours repose sur un savant mélange d'écoute et d'anticipation : qualités qui s'observent dans les meilleurs jurys, lesquels ne se confirment que dans la franchise du « rapport de jury » qu'ils s'attacheront à rendre public dès la clôture du concours.

Mais le travail d'un jury peut dépendre autant des critères de jugement et de la richesse des délibérations que de la masse critique du nombre de projets à juger. Ainsi, dans le cas, somme toute assez rare, des concours à 3 concurrents, le trop peu de projets à juger peut donner lieu à un jeu de sélection comme ces formules enfantines d'élimination à 3 temps, tandis qu'un nombre excessif de projets à juger pourra donner l'impression d'une loterie internationale. Cette dernière image n'est pas trop forte, car si le célèbre concours pour l'Hôtel de Ville de Toronto en 1958 a collecté plus de 500 participants en provenance du monde entier, le nombre de concurrents qui participent à un concours international avoisine souvent plus de 300 équipes **[Fig. 1]**. Quand un organisateur décide d'ouvrir la procédure à l'échelle nationale et plus

encore à l'international, l'appel au talent doit se conjuguer à la sagacité et à la mesure du jugement, voire à la résilience du jury, comme l'ont constaté en 2014, à leur avantage, mais aussi à leurs dépens, les responsables du concours pour la future antenne du Musée Guggenheim à Helsinki. Ce sont en effet pas moins de 1715 projets qui ont déferlé sur un jury qui ne pouvait être ni préparé ni suffisant pour juger l'équivalent de 15 % de tous les projets d'architecture, d'urbanisme et de paysage conçus dans plus de 400 concours organisés au Canada depuis 1945!

Ce faisant, on comprendra que les auteurs des éditoriaux du *Catalogue des Concours Canadiens* sont toujours invités à prendre la mesure initiale des rapports de jury des concours qu'ils revisitent. On comprendra également qu'il nous paraisse toujours indispensable de résumer les points d'articulation des jugements formulés, puisque nos éditoriaux n'ont jamais pour objectif de les reformuler : l'appréciation individuelle, même éclairée a posteriori, ne pouvant prétendre se substituer à l'exercice de la délibération collective propre à tout jury.

Il reste que nombre d'éditoriaux du CCC ne manquent pas de souligner des écarts entre les jugements a priori et les analyses a posteriori. Là encore, il serait fallacieux d'y chercher une forme d'opinion éditoriale et il faudrait plutôt y reconnaître un phénomène complexe qui reste largement à élucider. En effet, dans les concours, comme dans les prix, on observe certains effets de fragmentation du jugement et, par extension, des distorsions de l'appréciation globale de l'excellence. Comme en témoignent plusieurs éditoriaux, il n'est pas rare que la stratégie environnementale puisse contredire l'innovation esthétique, la communication visuelle dominer la conceptualisation, l'image globale nier l'intégration au contexte. Nos récentes recherches tendent même à montrer que ces propensions au morcellement des critères de jugement de la qualité tenteraient de remédier aux disjonctions critiques entre jugements experts et appréciations communes. N'en déplaise aux conseillers qui entendent « encadrer le jury » par des experts en questions constructive, budgétaire et environnementale, toutes nos observations et analyses sur les jurys montrent que chaque membre se considère comme un expert et revendique comme tel son jugement<sup>8</sup>. Ces tensions procédurales ne sont pas anodines. Elles ont des impacts éthiques autant qu'esthétiques et donnent lieu à des positions mitigées

qui peuvent miner la crédibilité des lauréats, comme des primés, et fragiliser d'autant la fiabilité des jurys de pairs en architecture.

Bien que les concours soient destinés à identifier le plus haut niveau de perfection d'un ensemble donné de projets soumis, il s'avère que le projet désigné lauréat et, le cas échéant, l'édifice primé peuvent ne l'emporter que sur quelques aspects. Ce phénomène n'est pas propre au contexte canadien ni à la période couverte par le corpus étendu des concours commentés dans le présent ouvrage. Certains historiens et théoriciens de l'architecture considèrent qu'un vide conceptuel s'est substitué aux doctrines modernistes, comme en contrecoup aux échecs de l'historicisme postmoderne, depuis le milieu des années 1980. À partir des années 1990, l'émergence parallèle des cultures environnementales et numériques, porteuses d'injonctions parfois contradictoires, aurait donné de l'ampleur à ce relativisme cognitif, et à ces représentations fragmentées dans les arts comme dans les sciences et, de fait, en architecture<sup>9</sup>. Si l'on aurait tort d'attribuer ces disjonctions au dispositif du concours, voire à celui du prix d'excellence, il est clair que l'un et l'autre contribuent à les rendre plus palpables, tels des signes ou des symptômes.

La sélection de concours commentés dans ce livre remonte jusqu'à 1946 pour le *Canadian Small House Competition* organisé par la Société Canadienne d'Hypothèque et de Logement (SCHL). Cette borne nous a permis d'enclencher l'entreprise de documentation, mais elle ne doit pas être comprise comme une origine historique. En parcourant les éditoriaux rassemblés depuis l'ouverture publique du *Catalogue des Concours Canadiens* en 2006, plusieurs critères d'appréciation se dégagent qui nous semblent préfigurer un modèle d'appréciation de l'excellence dans les domaines de l'environnement bâti. Ces déterminants, actuellement à l'étude par notre équipe de recherche, peuvent être résumés comme suit, sans que l'ordre d'énonciation ne soit particulièrement significatif<sup>10</sup> :

- A. le degré d'innovation (spatiale, formelle, fonctionnelle, technique, constructive) ;
- B. le degré d'intégration de la stratégie environnementale (superficiel, partiel, global, etc.) ;
- C. le degré d'inscription dans le contexte local (historique, géographique, climatique, etc.) ;

- D. la catégorisation typologique (programmes, relations formes/usages, symbolique, etc.) ;
- E. la force de représentation visuelle des images mobilisées (leur degré de clarté figurative) ;
- F. la capacité de mise en relation analogique des textes (leur degré de clarté discursive).

Nous formulons l'hypothèse que ces critères d'analyse des figures du projet contemporain pourraient devenir autant de sources d'indicateurs et d'analyse comparative dans la constitution d'une évaluation à la fois plus rigoureuse et plus intégrée de la qualité.

### 3. Prendre la mesure d'une histoire déjà riche des concours au Canada

Nous avons recensé plus de 400 concours organisés au Canada depuis la Seconde Guerre mondiale. Comme le montre un survol historique plus étendu résumé dans une frise chronologique préparée par Marie-Saskia Monsaingeon, on pourrait remonter jusqu'aux prémices de la Confédération canadienne pour identifier les premiers concours organisés : qu'il s'agisse du concours pour les édifices parlementaires à Ottawa en 1858-1859 ou la série de concours pour des édifices législatifs en Ontario en 1880, en Colombie-Britannique en 1892, en Saskatchewan en 1907, puis au Manitoba en 1913. S'en suivront quelques concours pour des monuments commémoratifs de la Première Guerre mondiale, en particulier pour le mémorial de Vimy en 1921 [Fig. 2, p. 36-37]. Mais ce sont les premiers concours de la Société canadienne d'hypothèque et de Logement à la fin de la Seconde Guerre mondiale qui inaugurent, pour ainsi dire, un nouveau rapport à l'innovation sollicitée par le biais de vastes consultations ouvertes.

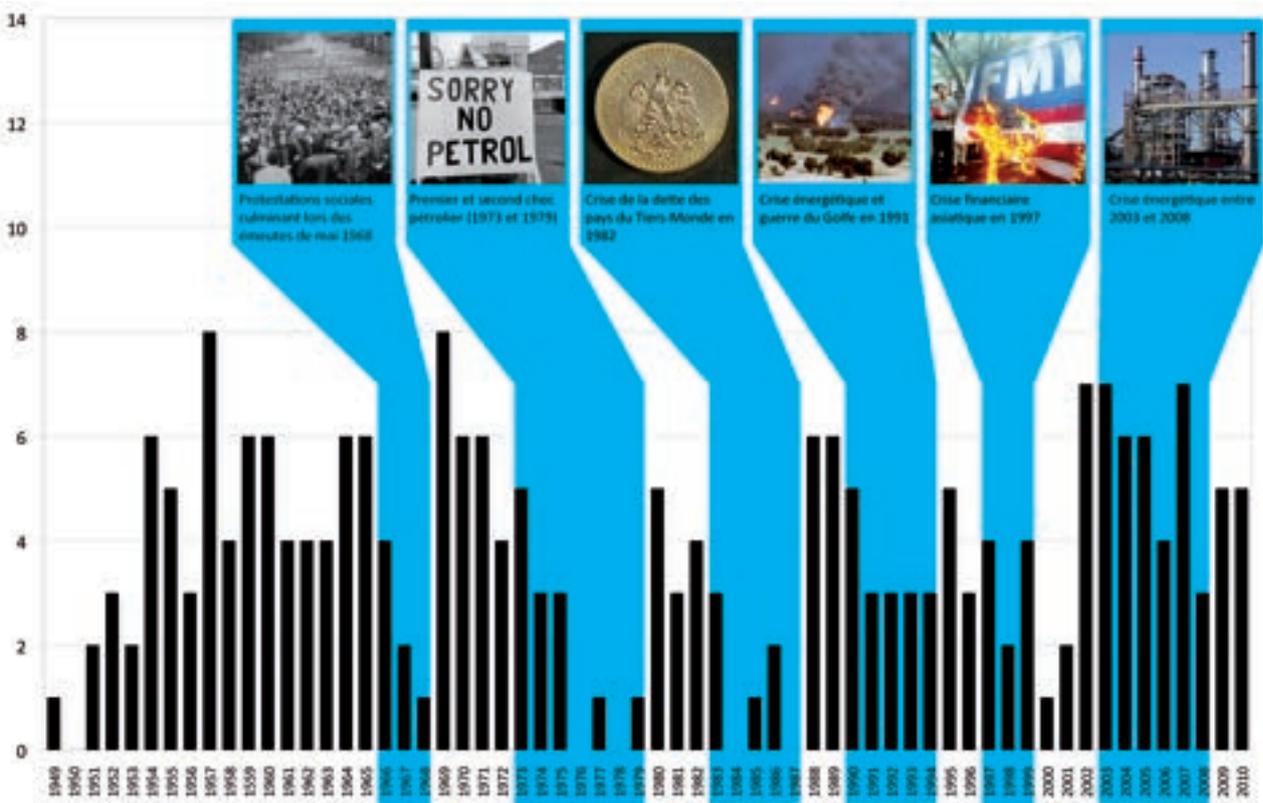
En 2017, le *Catalogue des Concours Canadiens* aura documenté plus de 150 des concours recensés, soit plus de 4500 projets traversant les 3 disciplines de l'environnement bâti. Si la totalité des concours canadiens pouvait être documentée correctement, le nombre de projets rassemblés serait impressionnant, avoisinant 11500. On parle bien d'un ensemble de projets d'architecture, d'urbanisme et de paysage conçus en moins d'un siècle et, par conséquent, d'un investissement colossal en matière grise et en créativité — sans oublier, bien entendu, d'un investissement financier tant pour les agences que pour les organisateurs. Ne serait-ce que du point de vue de l'investissement humain, ce patrimoine commun ne saurait

être considéré comme épars ou non significatif ! Au vu de notre expérience, il n'est toutefois pas certain que tous les organisateurs de concours prennent la mesure de leur responsabilité en matière de diffusion et de partage, une fois l'opération achevée et l'élan médiatique retombé.

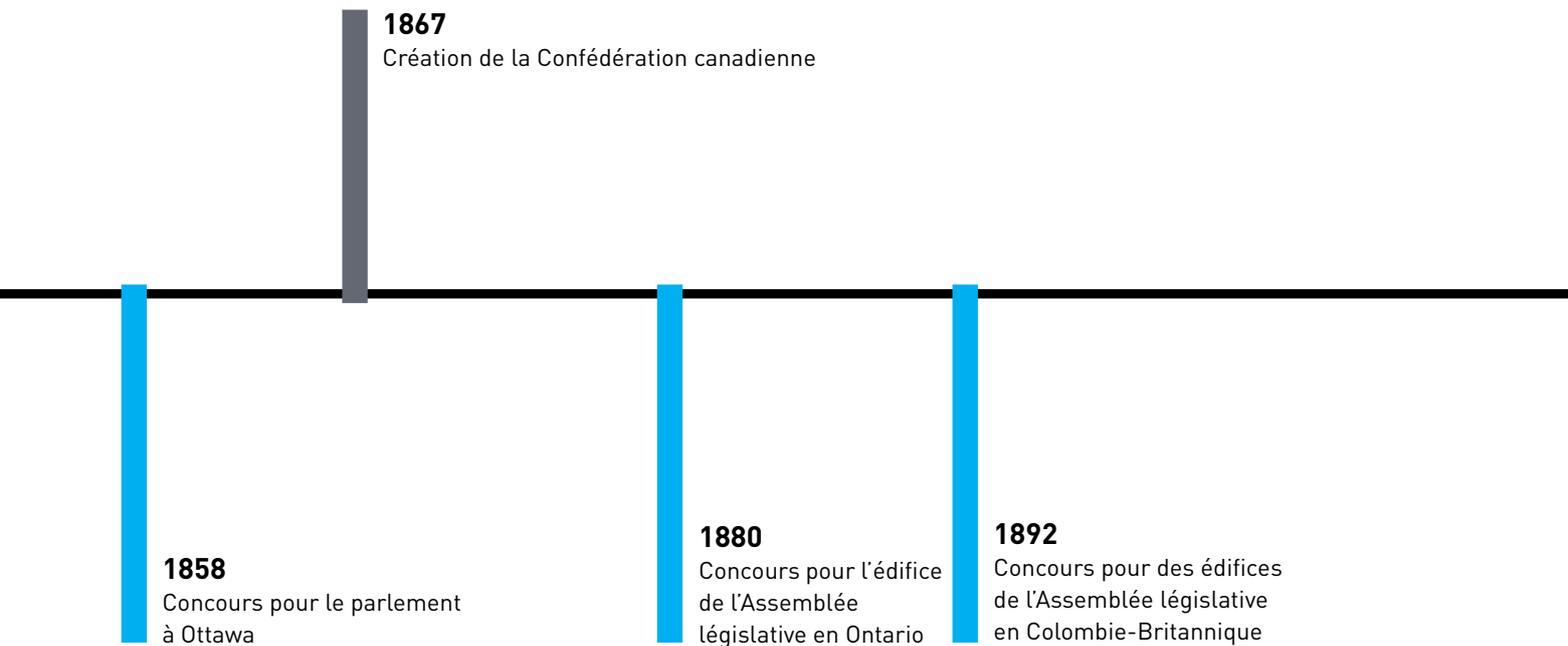
Bien qu'il soit tentant d'opérer quelques sondages statistiques, il reste nécessaire de projeter ces mesures chiffrées sur la toile de fond d'une évolution historique. Indépendamment de la situation canadienne, il s'avère que l'histogramme du nombre de concours dans un pays donné adhère assez logiquement à la courbe des crises sociales et financières majeures qui marquent notre histoire moderne. En d'autres termes, quand on rapporte le nombre de concours organisés par année depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, on ne peut que remarquer la coïncidence parfaite entre la baisse du nombre de concours et les crises sociales et économiques les plus

marquantes [Fig. 3]. La courbe d'évolution des concours ne se révèle pas indépendante de l'état des sociétés qui en font un dispositif de mise en concurrence et, en image inversée, cela témoigne également du degré d'avancement démocratique des nations qui refusent de soumettre leurs édifices les plus importants à l'épreuve collective du concours.

En ce sens, l'étude des concours informe l'histoire d'une société en éclairant son rapport à l'émulation, à l'innovation et à la recherche de l'excellence. Mais ces fenêtres sont parfois plus translucides que transparentes. Ainsi, la progression du nombre de concours internationaux au Canada, en très nette augmentation depuis la fin des années 1980 ne coïncide pas exactement avec celle que l'on peut établir plus globalement en prenant à témoin les concours organisés sous l'égide de l'Union Internationale des Architectes [Fig. 4a].



**Fig. 3** Corrélations entre les baisses du nombre de concours internationaux (approuvés par l'UIA) et les grandes crises sociales, économiques et énergétiques entre 1949 et 2010.



**Fig. 2**  
Recensement préliminaire des concours canadiens organisés avant 1947.

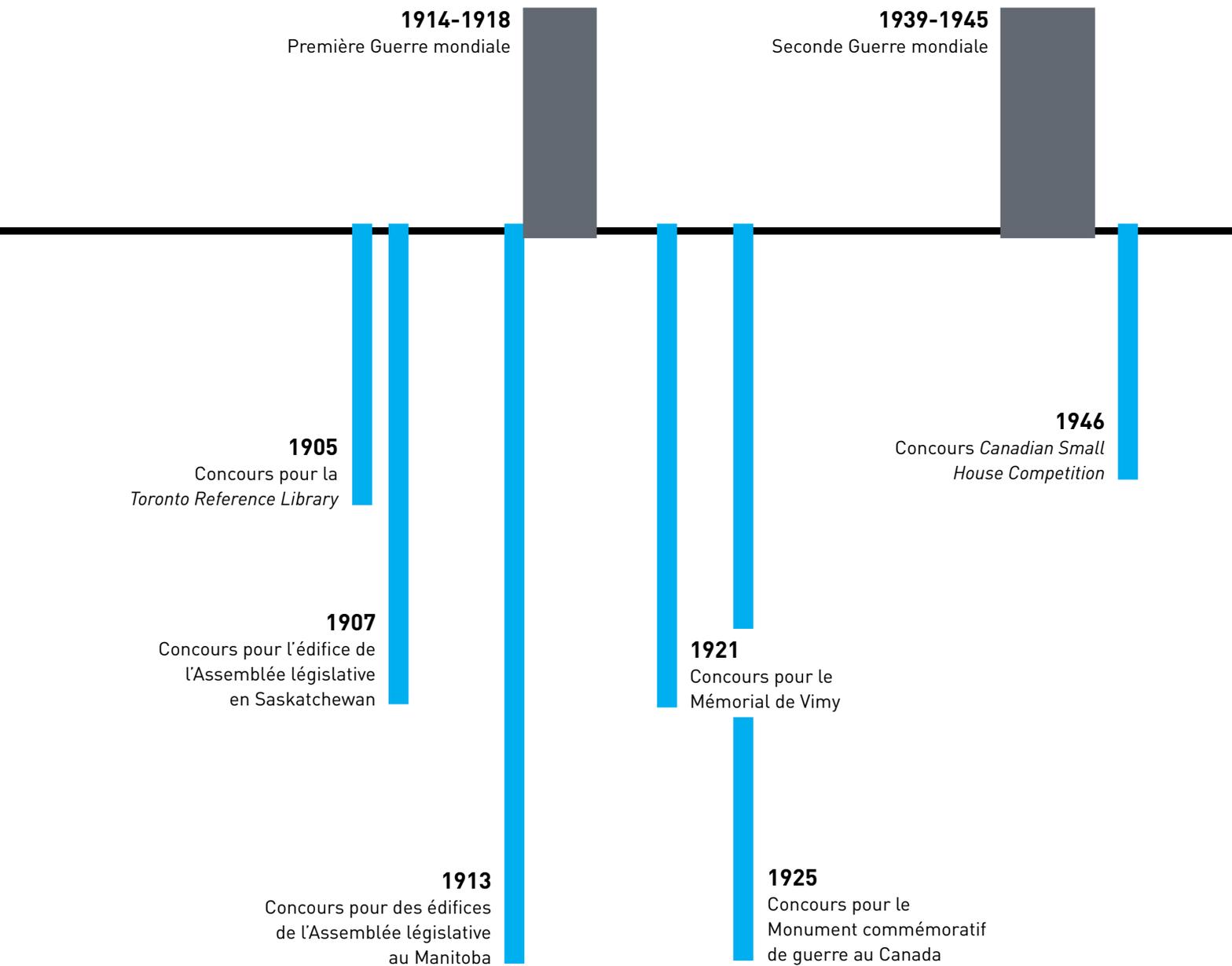
Cette frise chronologique sommaire rassemble des informations concernant des concours organisés dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle et la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Ces concours ne figurent pas actuellement au corpus documenté dans le CCC.

À supposer qu'une histoire des concours adopte la borne historique de 1867, marquant la création de la Confédération canadienne, celle-ci ne rendrait pas justice à la complexité de l'histoire architecturale du Canada, comme le montre, en particulier, le grand concours organisé une décennie plus tôt en 1858 pour le parlement à Ottawa. Cette liste non exhaustive de concours est déjà éclairante en ce qu'elle révèle clairement le rôle politique attribué aux concours par les Pères de la Confédération. Le dispositif du concours accompagne la mise en place de la Confédération canadienne en donnant naissance, de 1880 à 1913, à des édifices législatifs remarquables tant en Ontario, en Colombie-Britannique, en Saskatchewan qu'au Manitoba. En ce sens, le premier

concours de bibliothèque, organisé à Toronto en 1905 pour la Toronto Reference Library, fait figure d'exception. À partir de 1921, suite à la Première Guerre mondiale, les programmes de concours s'adresseront à des édifices commémoratifs, notamment pour le célèbre mémorial de Vimy ou, en 1925 pour le Monument commémoratif de guerre au Canada.

Fait remarquable, le concours Canadian Small House Competition, qui sera lancé en 1946 par la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL), recevra un nombre record de trois cent trente et une propositions. Encourageant les architectes canadiens à concevoir des habitations individuelles novatrices et abordables au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, ce concours historique sera le point de départ d'une série de recherches de nouveaux modèles qui demeureront au cœur du mandat de la SCHL.

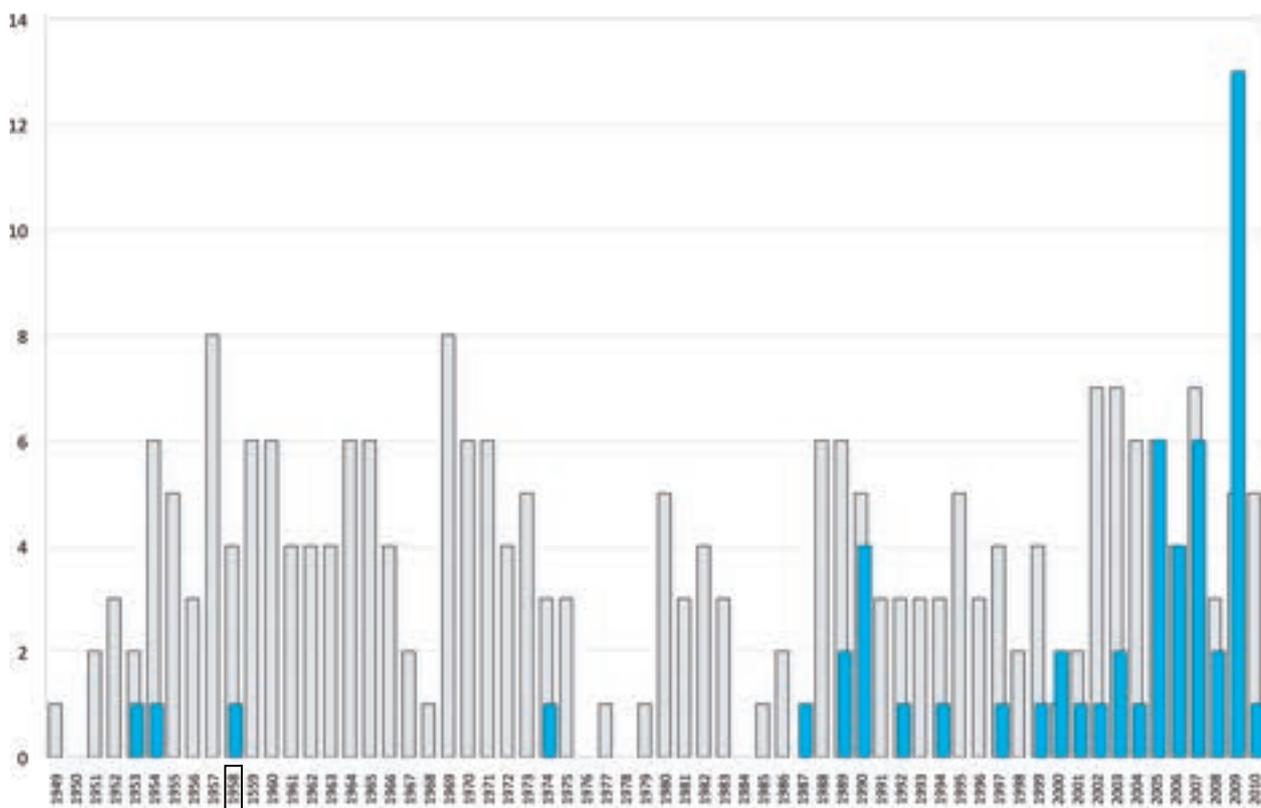
—Marie-Saskia Monsaingeon (M.Arch., Université de Montréal)



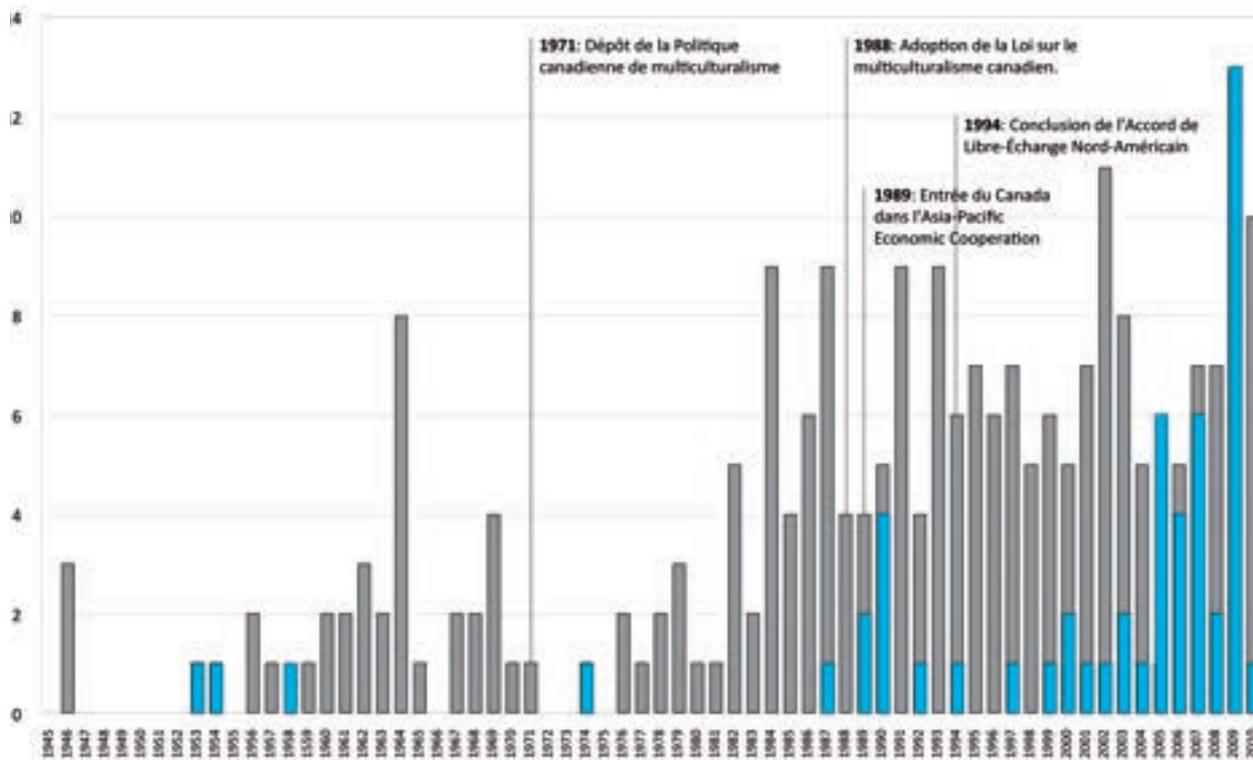
Nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer une hypothèse prenant appui sur le phénomène sociopolitique de l'adoption des lois multiculturalistes au Canada, à partir de la fin des années 1980, pour tenter d'expliquer cette soudaine « ouverture au monde » [Fig. 4b]. Une comparaison systématique tend cependant à montrer que dans les faits, cette ouverture dépendrait plus de la multipolarité des rapports de force géopolitiques, que des politiques nationales spécifiques, tant les concours internationaux débordent des frontières et des objectifs nationaux, bien plus que les organisateurs ne le soupçonnent le plus souvent<sup>11</sup>.

Par delà les statistiques, l'analyse des différents concours organisés au Canada, d'un océan à l'autre, informe et parfois contredit certaines préconceptions. Parmi les idées reçues, celle voulant que les concours internationaux ne vailent que pour les programmes à forte dimension symbolique et les projets culturels importants

est particulièrement répandue. En examinant quelques données du CCC relatives aux proportions respectives de concours nationaux et internationaux dans le contexte canadien, on constate des écarts importants et des différences notables entre les provinces sur plusieurs de ces aspects. D'une part, on constate que le ratio de concours internationaux ne dépasse guère les 30 % sur une période documentée couvrant près de 70 ans. Par comparaison, il peut être utile de souligner que la très grande majorité des 200 concours organisés en Suisse annuellement sont internationaux et que 575 des 667 concours organisés en Allemagne entre 2007 et 2010 étaient des concours internationaux soit plus de 85 % ! On notera également que 46 % des concours internationaux canadiens ont été des concours d'idées et seulement 54 % des concours de projets menant effectivement à une construction. Si la Colombie-Britannique et l'Alberta n'ont guère organisé de concours entre 1945 et 2005, la presque totalité



**Fig. 4a**  
Évolution du nombre de concours canadiens (en bleu) sur fond de l'histogramme des concours internationaux approuvés par l'UIA entre 1949 et 2010. Le cadre indique le célèbre concours de 1958 pour l'Hôtel de ville de Toronto qui reçut 509 propositions.



**Fig. 4b**

Nombre de concours internationaux et nationaux tenus au Canada pour chaque année de 1945 à 2010 rapporté aux grandes étapes de l'ouverture culturelle et économique du Canada à l'international.

des concours lancés depuis une décennie dans ces deux provinces a fait l'objet d'une ouverture internationale. A contrario, l'Ontario et le Québec, qui rassemblent près de 83 % de tous les concours organisés au Canada depuis 1945, se sont focalisés sur des concours nationaux, voire des consultations restreintes à l'échelle provinciale.

La situation québécoise est particulièrement paradoxale. C'est au Québec que près de 50 % de tous les concours canadiens, toutes catégories confondues, ont été organisés, mais seulement 11 % de ces concours ont été ouverts à l'international, soit deux fois moins qu'en Ontario. En d'autres termes, le Québec est la province la plus disposée à jouer de la transparence et de l'émulation par le truchement du concours, mais resterait plus réticent quand il s'agit d'ouvrir le dispositif à la concurrence internationale. Dans les faits, un peu plus d'une soixantaine de concours culturels ont été

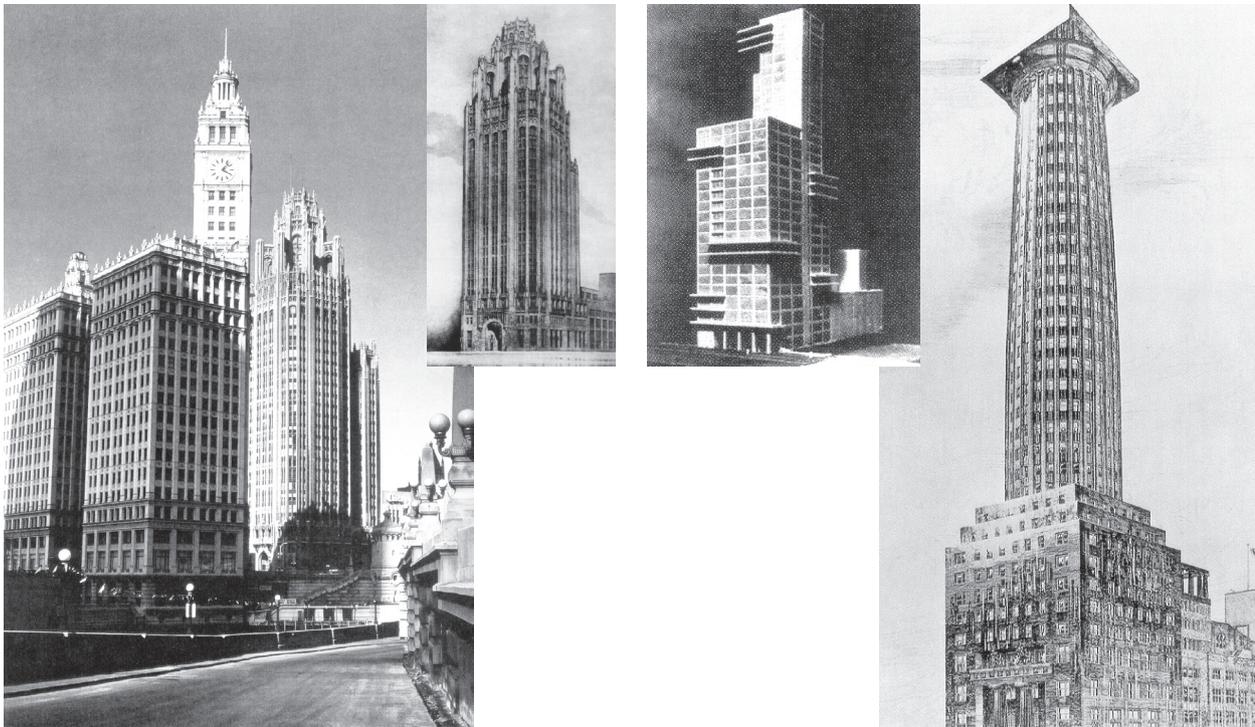
organisés au Québec depuis 1945, pour 15 bibliothèques et 17 musées, mais, en tout et pour tout, 8 l'ont été à l'échelle internationale (dont 3 constituant des volets du même concours) ou, pour être plus explicite : la Grande Bibliothèque du Québec (2000), le complexe culturel et administratif de Montréal (OSM) (2002), la mise en lumière de la façade du Gesù (2008), le Planétarium de Montréal (2008), le Musée national des beaux-arts du Québec (2009), et les 3 volets du concours d'Espace pour la vie (2014)<sup>12</sup>.

De surcroît, contrairement à ce que la liste précédente pourrait suggérer, le recours aux grands concours internationaux n'est pas l'apanage des projets culturels majeurs, tant s'en faut. Au Canada, entre 1988 et 2012, il s'est organisé deux fois plus de concours internationaux d'urbanisme, et deux fois plus de concours internationaux d'architecture de paysage (ou d'espaces publics), que de concours internationaux pour des édifices culturels.

De façon générale, et en moyenne lors des trois dernières décennies, on trouve autant de concours internationaux concernant des programmes de logements que de concours culturels ouverts à l'international.

Certaines typologies de programmes se révèlent prédominantes dans les concours canadiens. Pensons aux programmes culturels ou sportifs ainsi qu'aux programmes administratifs puisque, de façon remarquable, depuis les débuts de la Confédération canadienne, de nombreux hôtels de ville et de grands édifices législatifs ont été conçus et réalisés par voie de concours. Mais certains ensembles programmatiques sont rares, voire absents. Les hôpitaux, de façon caractéristique, ne sont jamais réalisés par concours, en dépit des dérapages régulièrement constatés dans l'organisation des ap-

pels d'offres ou, plus récemment, des dérives notoires relatives aux partenariats publics privés. Par contraste avec la plupart des situations européennes, si les institutions médicales, et plus encore pénales font rarement l'objet de concours au Canada, il semblera plus étonnant de constater combien les programmes pour des édifices scolaires restent absents des concours canadiens. Notons toutefois que les établissements universitaires ont parfois recours à des consultations internationales, en particulier pour des plans d'ensemble ou des aménagements paysagers. Mais si les grandes universités de recherche se disent souvent parties prenantes de la compétition internationale, dans une économie du savoir aux accents d'entreprise marchande, cette concurrence de l'excellence canadienne ne semble pas se manifester par l'organisation de grands concours d'architecture.



**Fig. 5**

Le *Chicago Tribune*, un des plus grands journaux américains au début du XXe siècle, organisa un concours – désormais considéré comme historique – pour la réalisation d'une tour en 1922. Près d'un tiers des 263 projets soumis fut produit par des architectes étrangers bien que les jurés insistèrent nettement dans leur rapport final sur la supériorité américaine. Si le projet de Howells et Hood fut désigné lauréat, les livres d'histoire de l'architecture ont surtout retenu l'étonnante proposition critique d'Adolf Loos ou celles des Walter Gropius, Hannes Meyer ou Bruno Taut qui participeront également au non moins célèbre concours pour le Palais des Nations à Genève qui verra cette fois, en 1927, le désormais célèbre projet « perdant » de Le Corbusier écarté par un jury aux penchants néoclassiques. Dans les deux concours, un même phénomène a donc vu des projets écartés et donc non réalisés devenir plus importants, pour l'histoire de l'architecture, que les édifices construits. C'est ce que nous appelons au LEAP, des cas historiques « d'architecture potentielle ». À gauche : deux images du lauréat (Howells et Hood). À droite : les projets de Gropius et de Loos.

Tandis qu'un tiers des concours commentés dans ce livre ont été ouverts à l'international, il importe surtout de souligner que plus du tiers des concours canadiens adoptent la formule du « concours d'idées », c'est-à-dire comme des opérations de libre créativité ne donnant pas lieu à une réalisation effective. Or, dans le même temps, un grand nombre de ces concours concerne des problématiques complexes à l'échelle urbaine. En tant que chercheurs consacrant une part importante de nos activités scientifiques à la documentation et à la compréhension des concours et des pratiques contemporaines du projet, tant au Canada que dans le monde, il nous appartient de saisir cette occasion pour souligner que l'usage des concours d'idées ne saurait être pris à la légère, tant leur nombre en croissance se révèle directement proportionnel à l'ampleur des enjeux urbains qui les motivent. Dans son règlement sur les concours internationaux, l'Union Internationale des Architectes insiste pour opérer une distinction, peut-être abusive, entre concours d'idées et concours de projets. Certains souligneront l'abus de langage, car cela sous-entendrait presque que les projets ne contiennent pas d'idées. On comprendra toutefois que la distinction relève d'une clarification des objectifs de chaque type de concours. Organiser un concours de projets, c'est toujours mesurer le degré de faisabilité et d'adéquation des propositions, c'est donc toujours une forme de réalisme, puisque le projet gagnant n'est pas forcément le plus audacieux ni le plus fourni en « idées nouvelles ». La célèbre réponse d'Adolf Loos, au grand concours du *Chicago Tribune* en 1922, est gravée dans l'histoire de l'architecture pour sa capacité critique, mais les organisateurs attendaient bien une « solution », outre leur souhait de faire événement, en bons professionnels de la communication journalistique [Fig. 5]. À l'inverse, l'organisation d'un concours d'idées suppose une ferme volonté d'ouvrir la question à toutes les formes possibles de réponses, y compris celles qui remettront en cause la question, le site, voire l'idée même d'une réalisation concrète. C'est en ce sens que l'on appréciera la richesse des projets issus de concours d'idées, tels que nous en rendons compte régulièrement dans le *CCC*, parce que nous pensons que ces propositions, plus encore peut être que les projets donnant lieu à réalisation, sont les espaces de réflexion qui démontrent la créativité et la générosité des équipes de conception [Fig. 6]. De surcroît, lorsque les organisateurs assument leurs responsabilités vis-à-vis l'intense investissement des équipes de conception dans

n'importe quel concours ou consultation, une consultation d'idées ouverte peut-être la meilleure façon de préparer un grand concours de projet. Encore faut-il que cela invite à une reformulation de la problématique basée sur les propositions des concurrents, par les organisateurs, et que cela ne soit pas qu'un faux semblant de consultation à l'usage des stratégies médiatiques ou politiques.

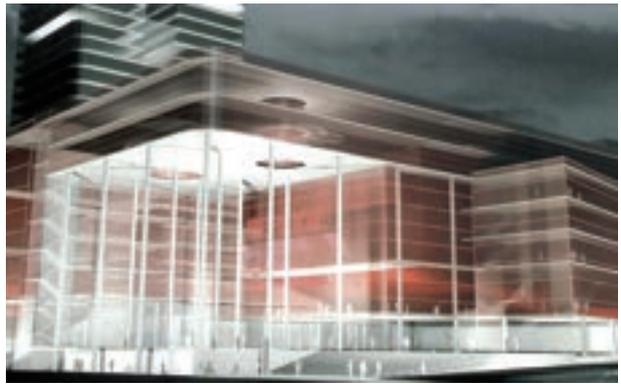
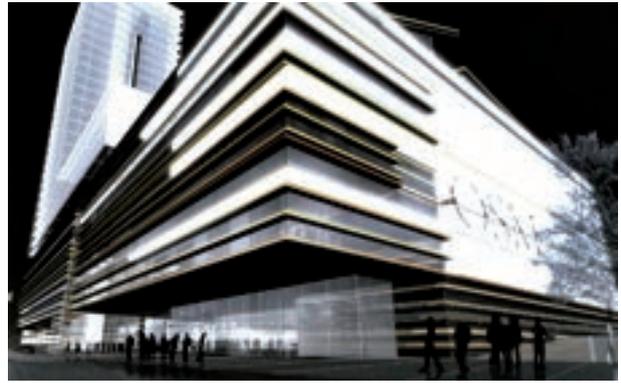
#### 4. Considérer le commentaire éditorial comme une forme de pratique réflexive

On le voit, il est difficile de ne pas mettre en œuvre un appareil et des argumentations critiques quand on sonde les concours. D'amont en aval, des prémisses de la commande aux expositions médiatiques, qui se poursuivent parfois plusieurs années après la tenue du jury et la désignation d'un projet lauréat, le concours est sans doute propice aux controverses, mais celles-ci ne doivent pas masquer le potentiel réflexif de l'entreprise collective. Or qui détient le pouvoir de la critique dans un concours ?

Longtemps focalisé sur la problématique du jugement, un dilemme a été particulièrement bien formulé par un célèbre théoricien de l'architecture au début du XIX<sup>e</sup> siècle, l'étonnant Antoine Chrysostome Quatremère de Quincy, un des premiers à situer le problème dans une tension du jury entre intrigue et ignorance. Il publia son analyse dans un article remarquable de l'*Encyclopédie méthodique* en 1800<sup>13</sup> :

« Le concours a pour objet principal d'ôter aux ignorants le choix des artistes qui sont chargés des travaux publics et d'empêcher que l'intrigue n'usurpe les travaux dus au talent. Il faut donc d'une part que les artistes ne puissent point intriguer, et de l'autre que les ignorants ne puissent pas choisir : mais si les artistes jugent, ou se nomment juges, voilà l'intrigue qui s'agite de plus belle, et s'ils ne jugent pas, ou ne nomment pas leurs juges, voilà l'ignorance qui de nouveau influe sur les choses ».

Confronté au paradoxe, Quatremère de Quincy en appellera à une institutionnalisation des concours publics, et l'on sait désormais que les politiques de concours qui s'en suivirent auront d'importantes répercussions dans la commande publique, tout autant que dans la formation des artistes et des architectes, à partir du XIX<sup>e</sup> siècle en France.



**Fig. 6**

En haut à gauche : projet lauréat de la 2<sup>e</sup> phase du concours international pour le Complexe administratif et culturel de l'Orchestre Symphonique de Montréal (2002) par le consortium De Architekten Cie./Aedifica inc./Les architectes Tétrault Parent Languedoc et associés. Réalisation annulée suite au changement de gouvernement provincial. En bas à gauche : Alsop Architects Ltd. En haut à droite : consortium Saucier+Perrotte/Menkès Shooner Dagenais, architectes. En bas à droite : Bernard Tschumi Architecte.

Mais, dans le même temps, il convient de se garder de tout jugement à l'emporte-pièce quand on évoque les controverses qui apparaissent plus explicites, par définition, par la formule du concours, laquelle apparaît d'autant plus transparente quand on la rapporte à l'inquiétante opacité de l'appel d'offres. Il est logique que les débats soient moins vifs à propos des appels d'offres publics précisément parce que l'on ne sait jamais vraiment ce qui s'y passe, y compris en termes de rétribution ou de dédommagement des équipes comme cela commence à peine à défrayer la chronique en matière de grands projets d'infrastructure<sup>14</sup>. Outre le fait que les dépassements de coûts d'un concours soient souvent imputables à la sous-évaluation initiale

des budgets nécessaires, ou de ce qui tient lieu de stratégie d'acceptation politique préalable au lancement des projets, il est toujours plus facile d'expliquer les écarts a posteriori par des ajustements du chantier et de la construction, qu'il n'est facile de comprendre les enveloppes compensatoires des appels d'offres. En d'autres termes, on peut débattre du concours, y compris pour les aspects budgétaires, d'abord et avant tout parce que le concours est un lieu de débat, un forum. C'est également ce qui explique la place de plus en plus grande accordée au vote du public dans les concours et il est donc malvenu — pour ne pas dire malveillant — d'accuser le concours de forcer les controverses. Nous l'avons dit, le concours agit comme un révélateur.

D'autant que les choses ont bien changé depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle et l'on peut dire aujourd'hui que la formulation de Quatremère de Quincy ne parvient pas à prendre en compte le fait qu'un concours est d'abord un phénomène temporel traversé par des formes de « critiques » depuis les premières phases d'organisation et de rédaction du programme, jusque longtemps après le dévoilement des résultats. Pour le dire en convoquant un terme clé de la théorie contemporaine, le concours est un « dispositif réflexif », ne serait-ce que pour sa capacité à mobiliser les différentes formes de critique réflexive, notion que le psychopédagogue Donald A. Schön a particulièrement bien mise en évidence dans ses travaux<sup>15</sup>. En observant attentivement des délibérations en cours de conception d'un projet d'architecture, Schön est parvenu à établir une corrélation entre réflexivité et puissance de conceptualisation qui lui a permis de démontrer ce qu'il a qualifié de « pensée dans l'action » à l'œuvre dans le projet. Les meilleures situations de conception — partant les meilleures équipes de concepteurs — ne se contentent pas de quelques tours d'imagination ou de « créativité », elles accueillent la remise en question des préconceptions, sont capables de prendre une distance critique par rapport au projet, et se montrent ouvertes à « réfléchir » leur propre démarche, incluant l'organisation du concours ou du jury pour le cas qui nous occupe. En dernière analyse, et au-delà des situations pragmatiques, le propre d'une pratique réflexive reste sa capacité à remettre en cause les fondements même d'un champ disciplinaire.

Une approche réflexive du jugement s'offre comme une parade au dilemme de Quatremère de Quincy. Ainsi, on peut considérer que les jurés ne disposent pas tous de la même capacité de réflexivité, laquelle vient aussi avec l'expérience, l'habitude, le sens critique et surtout la culture inhérente au domaine : autant d'aspects sur lesquels Schön a particulièrement insisté. En outre, les jurés ne peuvent être noyés dans la seule idée qu'ils se font du gagnant (leur projet préféré par exemple, ou celui qu'ils auraient fait à la place des concurrents quand les jurés sont aussi architectes. Cela suppose également une capacité à reconsidérer un projet qui avait été écarté trop rapidement dans une phase précédente. En ce sens, les jurés seraient analogues à ces dirigeants de grandes agences d'architecture qui ne touchent guère crayons ou ordinateurs, et que l'on convoque aux moments choi-

sis pour : critiquer, dénouer, entériner, évaluer, jauger, rediriger, etc. Ces réactions de l'extérieur du projet se présentent comme autant d'opérations réflexives visant à se mettre à la place de l'altérité ou de ce qui tient lieu de représentation des attentes et des besoins du client. Car un jury — partant un concours — représente les intérêts du client, a fortiori du public au sens large. Ces opérations réflexives visent à sortir des recettes toutes faites et de la répétition, voire de l'identification du concepteur au projet, pour rencontrer l'autre du projet : épreuve constitutive de toute architecture destinée au grand public. C'est une qualité indispensable d'un projet que de dépasser le mérite de ses concepteurs initiaux. Plus les jurés seront réflexifs, plus ils seront en mesure de s'approprier un projet, plus ils seront représentatifs des intérêts collectifs. En ce sens, le jury d'un concours devrait être considéré comme un co-concepteur du projet lauréat<sup>16</sup>. On parlera ici de conscience réflexive à laquelle on ajouterait volontiers à la fois des considérations éthiques et des ambitions esthétiques : deux termes d'une formulation contemporaine du dilemme de la conception et bien entendu du jugement.

Si concourir c'est concevoir (tout autant que juger et comparer) et si juger un projet c'est aussi le re-concevoir (ou le re-connaître), il faut aussi envisager l'écriture éditoriale comme une forme de jugement, participant rétrospectivement ou rétroactivement, à la conception architecturale. C'est bien en ce sens que la véritable « critique architecturale » contribue aussi à réactiver le moteur de l'excellence<sup>17</sup>. Pas d'excellence sans critique pour la mettre en doute. Par cette dernière assertion, nous retrouvons le phénomène de disjonction qualitatif évoqué plus haut.

Il en va de même pour la critique a posteriori et la réception médiatique qui participent bien évidemment de la dimension réflexive du concours, comme le font certainement, on l'aura pressenti, les éditoriaux du *Catalogue des Concours Canadiens* rassemblés dans cet ouvrage. Étant donné la variété des points de vue, nous voudrions maintenant proposer un instrument d'orientation et de catégorisation de leurs approches, à défaut d'esquisser l'improbable synthèse de leur contenu.

Avant de risquer une cartographie de la diversité des écritures éditoriales, puisque pas moins d'une trentaine

d'auteurs ont été invités à contribuer au CCC depuis près d'une décennie, soulignons d'emblée que les éditoriaux qui accompagnent chaque mise à jour du *Catalogue des Concours Canadiens* ne sont pas rédigés comme des tribunes d'opinions et ne visent pas plus la promotion des concours, qu'ils ne cherchent à encenser les lauréats ou à consoler les perdants. La relecture des rapports de jurys ne signifie pas la réécriture des jugements, pas plus que la contribution de certains éditoriaux à l'histoire de l'architecture au Canada ne signifie que les autres versent dans le révisionnisme.

Un modèle théorique de l'écriture architecturale, qu'il serait fastidieux d'explicitier en détail dans le cadre de cette introduction, mais que nous avons déjà exposé

dans diverses publications scientifiques, peut accompagner le lecteur attentif en désignant différents pôles de l'écriture éditoriale et de ce que nous pouvons désormais qualifier d'écriture réflexive. Une rose des vents peut être constituée à la croisée de deux grandes tendances [Fig. 7].

Un premier axe distingue les écritures centrées sur les objets de l'histoire, de celles qui, sans exclure l'histoire, se concentreront sur les objets des sciences (humaines, sociales ou de l'ingénieur). Un deuxième axe permet de rassembler ces textes qui se présentent sous la forme de projets de reconstruction de modèles, y compris de modèles historiques et, plus étonnants encore quand on parle d'écriture éditoriale, de textes qui se présenteraient sous la forme de projets de constitution de nouvelles

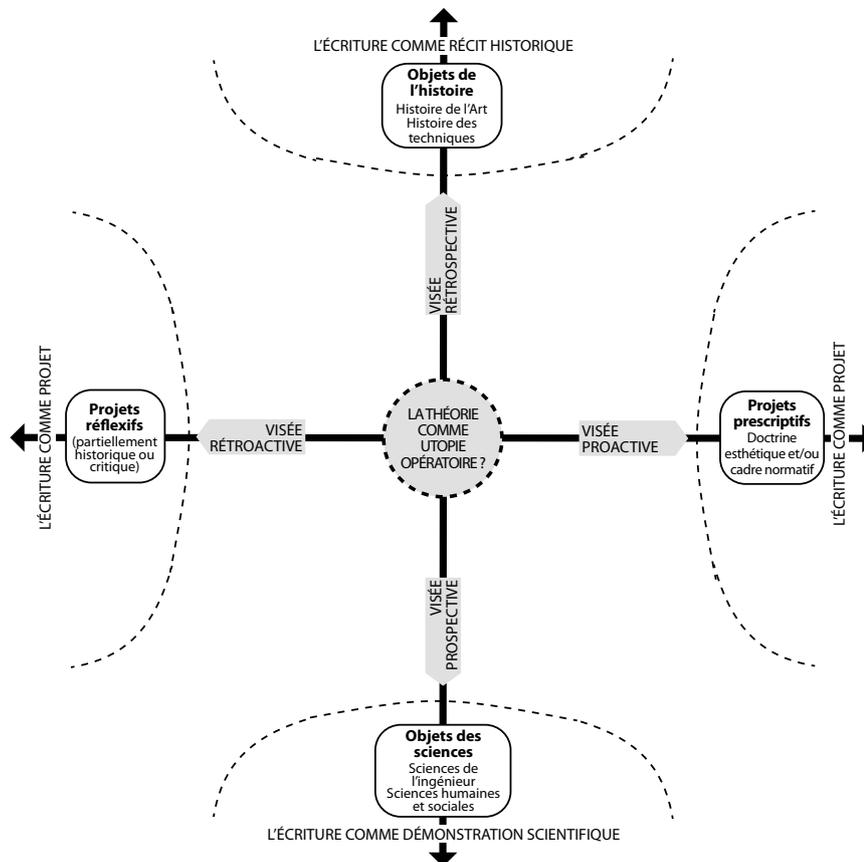


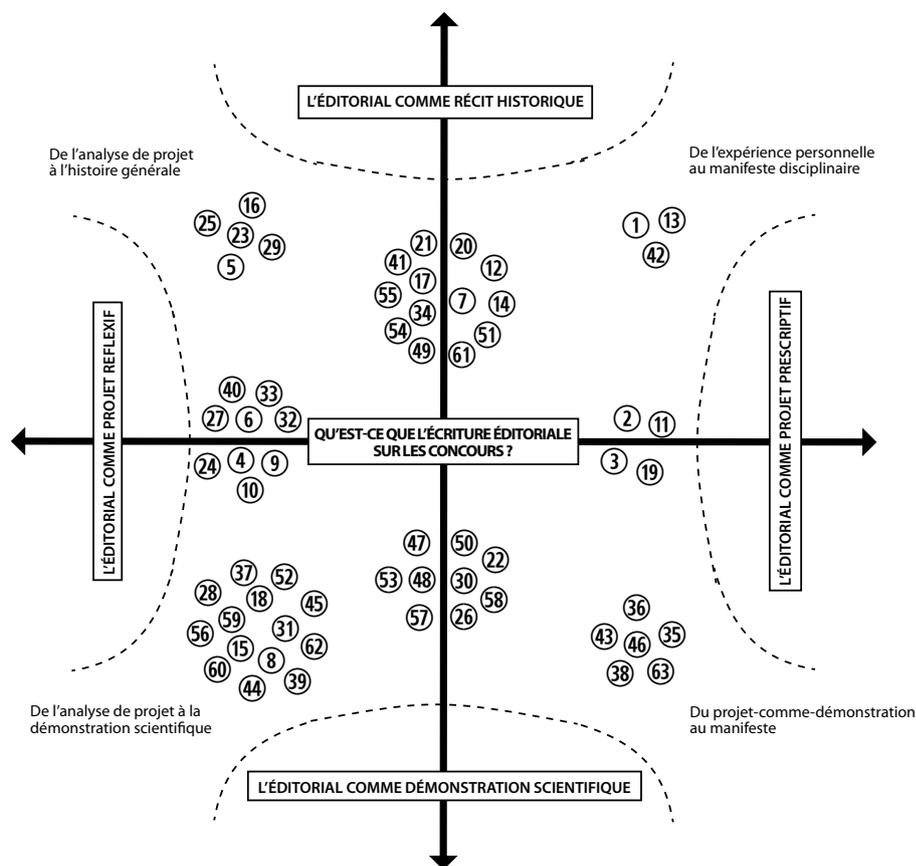
Fig. 7

Rose des vents des formes d'écriture en architecture permettant de distinguer en particulier l'écriture éditoriale à la croisée de deux axes opposant : 1. Visée prospective et visée rétrospective. 2. Visée proactive et visée rétroactive. Modèle théorique développé par Jean-Pierre Chupin et publié pour la première fois en 2014 dans les Cahiers de la recherche architecturale urbaine et paysagère (Paris).

normes. Il importe toutefois de préciser ici que nous n'avons guère encouragé ces avenues jusqu'à présent dans les publications du CCC, tant il nous paraît crucial de maintenir une distance idéalement objective par rapport aux concours étudiés qui, par définition, avaient déjà fait l'objet de jugements collectifs [Fig. 8].

Cette table d'orientation permet d'opérer une première distinction entre les textes qui opèrent un regard sur le passé (rétrospectifs) et ceux qui orientent le regard sur le futur (prospectifs) : futur sinon prédictible (à l'instar du futur scientifique), constituant à tout le moins la toile de fond d'une visée anticipée. Le modèle permet également de localiser ces textes qui entendent agir, textes en forme de projet qui visent la prescription ou s'en-

gagent dans une réflexivité disciplinaire. Ces derniers ne sont pas rares et seront d'ailleurs qualifiés de textes « rétroactifs » puisqu'ils assument certains éléments d'histoire disciplinaire. Il reste que toute forme d'écriture en architecture, à commencer par l'écriture dite de « théorie architecturale », ne cesse de graviter autour du centre imprenable de l'Île d'Utopie, aussi mouvante qu'elle puisse sembler dans notre schéma idéal, et que la pensée architecturale — même la plus doctrinale — ne cesse en fait d'échanger avec les autres disciplines. À l'extrême, et sans exclure cette forme que nous n'avons toutefois pas encouragée jusqu'à présent, l'écriture éditoriale pourra aussi se risquer là où le projet théorique bascule en projet de transformation, quittant le registre de la spéculation pour s'ériger en manifeste.



**Fig. 8** Cartographie schématique montrant la répartition d'une soixantaine d'éditoriaux publiés dans le CCC entre 2006 et 2016. Les chiffres renvoient à l'ordre chronologique de publication retenu dans le présent ouvrage. On notera en particulier que les quadrants les plus fournis concernent les orientations historiques et les démonstrations basées sur les analyses de projets. Un deuxième groupe de textes se caractérise par son caractère réflexif et rétroactif tandis qu'une dizaine d'éditoriaux sont articulés sur des amorces de démonstrations scientifiques.

Précisons, en refermant cette incartade dans la théorie de l'écriture réflexive, que si la plupart des textes mêlent plusieurs intentions, nous parlons ici de catégoriser une dominante qui donne le ton général puisque, somme toute, la fonction d'un éditorial est à la fois d'informer et de donner envie d'en connaître plus. Un éditorial jouant pleinement son rôle d'ouverture, quand il se lit comme une invitation au voyage !

## **5. Enrichir le *Catalogue des Concours Canadiens* pour préserver un patrimoine collectif d'idées et d'architectures potentielles**

Quand vient le temps de décrire le *Catalogue des Concours Canadiens*, la métaphore du voyage ou de l'exploration en terre inconnue n'est pas un simple tour de langage pour qualifier ce territoire en constante évolution. On nous permettra de refermer cette longue introduction par quelques éléments susceptibles d'éclairer le lecteur sur cette entreprise collective.

À la fois ressource d'intérêt public et infrastructure de recherche fédératrice de chercheurs canadiens et étrangers, le *CCC* est désormais reconnu internationalement comme une vitrine sur l'architecture contemporaine au Canada. Sa face visible sur Internet, ou pour parler en termes informatiques, son interface publique se présente comme une publication interactive reposant sur un dispositif de base de données documentaire destiné à l'archivage, l'analyse et l'histoire de l'architecture canadienne, laquelle se trouve majoritairement constituée de « projets » dans le *CCC*. Il s'agit donc d'une bibliothèque de projets, tout autant que d'un catalogue de concours.

Le *CCC* repose sur un principe qui lui vaut depuis 2012 une reconnaissance et un soutien financier de la Fondation Canadienne pour l'Innovation (FCI)<sup>18</sup>. Ce principe dit en substance que tout projet, même non réalisé, doit être considéré comme un mixte de connaissances éprouvées et de nouvelles idées. Tout en cherchant à construire le présent, chaque projet anticipe le futur en réfléchissant le passé. Mais, de façon contradictoire, les projets soumis à des concours sont régulièrement menacés par le caractère spectaculaire de l'événement et l'accent naturellement accordé aux lauréats. La lumière médiatique projetée sur les gagnants tend à reléguer les autres projets comme des laissés pour compte d'un processus de sélection. Nous pensons, au contraire, que tous

les projets d'un concours représentent des « architectures potentielles » dont le rôle historique — régulièrement avéré — est déterminant dans l'édification des cultures et des sociétés. Car l'architecture est une discipline historique qui se nourrit de son passé, autant qu'elle puise dans l'infinité des variations du temps présent pour inventer, analogiquement, son patrimoine du futur. Il importe de reconnaître que chaque projet de concours, ainsi soumis à l'émulation et aux exigences du jugement qualitatif collectif, cherche, par définition, la meilleure façon de redéfinir nos lieux de vie, et peut être considéré comme un manifeste pour la qualité des espaces et des lieux.

L'énergie que nous consacrons à la documentation des concours depuis plus d'une décennie devra, dans un futur proche, s'accompagner d'un catalogage numérique des prix d'excellence à l'échelle canadienne, afin de faciliter les corrélations et d'améliorer notre compréhension des chemins de la qualité environnementale.

Si l'on considère que dans une bibliothèque numérique de projets, chaque ensemble ou concours est propice aux comparaisons scientifiques et constitue un projet de recherche en soi — et si l'on considère que chaque projet d'architecture, de design, d'urbanisme et de paysage est un véritable objet de recherche et de culture, il est donc envisageable que la future infrastructure du *Catalogue des Concours Canadiens*, en permettant de croiser les informations sur plusieurs milliers de projets, constitue, en quelques années, une ressource scientifique de premier plan, comparable, toutes proportions gardées, aux grandes bases de données qui ont accompagné l'essor fulgurant des connaissances dans de nombreux domaines.

Mais si l'initiative universitaire peut sembler généreuse, nous pensons également qu'elle ne saurait être abandonnée aux seules initiatives du marché privé, comme le font certaines entreprises en s'emparant des bibliothèques ou de nos vies privées. L'accès libre sur Internet, de tout ou partie de ces archives, doit permettre aux équipes de conception de partager avec le grand public cette ambition pour l'architecture et l'urbanisme et seule une politique publique pourra garantir la pérennité de telles bibliothèques de projets, en reconnaissant que ces formidables réservoirs d'idées et de solutions potentielles constituent bien un « patrimoine collectif ».

De fait, quand les concepteurs participent à des concours publics, ou privés, et acceptent que leurs projets soient déposés dans le CCC, les uns comme les autres contribuent directement au débat sur la qualité de nos environnements. Tant la Fondation canadienne de l'Innovation (FCI), que l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) reconnaissent désormais qu'il est indispensable de faire circuler l'information tant en aval qu'en amont des réalisations, qu'il importe de diffuser les pratiques innovantes le plus librement possible, ne serait-ce que pour stimuler la recherche de l'excellence par delà les controverses suscitées par tel ou tel concours, tel ou tel prix octroyé.

Au fond, l'étude des concours contribue à révéler comment l'architecture, l'urbanisme et le paysage participent, d'au moins deux façons complémentaires à la structuration de la culture. Sur un plan matériel et physique, en construisant le patrimoine habitable, mais également d'une façon intellectuelle et immatérielle en contribuant au monde des idées. Entre construire et instruire, ces modalités, l'une concrète, l'autre virtuelle, convergent sur l'édification. Le *Catalogue des Concours Canadiens* à ceci d'unique qu'il rassemble les deux versants en une seule ressource cohérente et systématique. Ce faisant, il en va du rôle du politique en matière d'archives numériques, comme il en va de son rôle en matière d'organisation des concours, c'est-à-dire, comme nous pensons l'avoir démontré, de la richesse de ces mondes potentiels qui sont autant de façon de « concourir à l'excellence ».

Montréal, août 2016

## Notes

<sup>1</sup> Pour consulter la *Catalogue des Concours Canadiens* : [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

<sup>2</sup> Outre les célèbres passages du livre de Peter Collins sur le concours du Toronto City Hall, plusieurs monographies de concours canadiens ainsi que certains catalogues d'exposition ont ouvert la voie. Mentionnons dans l'ordre chronologique :

Collins, P., *Changing Ideals in Modern Architecture*. Montreal, McGill Queen's University Press, 1965.

Spreiregen, P D., *Design competitions*. New York, McGraw-Hill, 1979.

Witzling, L. & Farmer, P., *Anatomy of a competition*. Milwaukee, University of Wisconsin-Milwaukee, Center for Architecture and Urban Planning Research, 1982.

Arnell, P., & Bickford, T. (sous la direction de). *Mississauga City Hall: A Canadian competition*. New York, Rizzoli, 1984.

De Haan, H & Haagsma, I., *Architects in competition. International architectural competitions of the last 200 years*. London, Thames and Hudson, 1988.

Lipstadt, H. (sous la direction de), *The Experimental Tradition: Essays on Competitions in Architecture*. New York, Princeton Architectural Press, 1989.

Kalman, H., *A History of Canadian Architecture*. Toronto, Oxford University Press, 1994.

Taschen, B., *Architectural Competitions (Volume 1, 1792-1949)*. Naarden, Cees de Jong, 1994.

Taschen, B., *Architectural Competitions (Volume 2, 1950-today)*. Naarden, Cees de Jong, 1994.

Strong, J., *Winning by design: architectural competitions*. Oxford, Butterworth-Heinemann Architecture, 1996.

Chupin, J.P., *Acrobaties de l'architecture potentielle. Architecture Québec ARQ* no.118, 2002. pp. 6-9.

Adamczyk G., *Concours et qualité architecturale, Culture urbaine et concours d'architecture au Québec. Architecture Québec ARQ* no. 126, 2004, pp.4-24.

McMinn, J., Polo, M., *41° to 66° : Regional Responses to Architecture in Canada*. Cambridge, Riverside Galleries, 2005.

Bilodeau, D., (sous la direction de), *Concours d'architecture et imaginaire territorial : Les projets culturels au Québec de 1991 à 2006*, Montréal, LEAP et Centre de Design de l'UQAM, 2006.

White, J., *Les dessous et les déçus des concours d'architecture, Architecture Québec ARQ* no.139. 2007. pp. 46-48.

Chupin, Jean-Pierre, Lino José Gomes, and Jason Goorts. «Le ciel des idées, l'horizon des connaissances.» In *European France 1998 – 2007 [Innover, Dialoguer, Réaliser]*, (sous la direction de) European France et Frédérique de Gravelaine, 39-52. Paris, Jean-Michel Place, 2007.

Nicolas, Aymone. *L'Apogée des concours internationaux d'architecture : l'action de l'UIA, 1948-1975*. Paris, Picard, 2007.

Union Internationale des Architectes (UIA). *UIA Guide for International Competitions in Architecture and Town Planning (Unesco Regulations/ Terms of Application)*. Paris, Union Internationale des Architectes, 2008.

Adamczyk, Georges. «Le concours d'architecture comme mise en scène.» In *Architecture et spectacle au Québec*, (sous la direction de) Jacques Plante. Québec, Les publications du Québec, 2008.

Chupin, Jean-Pierre. "Documenting Competitions, Contribution to Research, Archiving Events." Chap. 29 In *Architecture and Digital Archives [Architecture in the Digital Age: A Question of Memory]*, edited by David Peyceré and Françoise Wierre, 523-34. Gollion, Éditions Infolio, 2008.

Rönn, Magnus, Reza Kazemian, and Jonas E. Andersson. *The Architectural Competition: Research Inquiries and Experiences*. Stockholm, Axl Books, 2010.

Kapelos, George Thomas, *Competing Modernisms : Toronto's New City Hall and Square*, Halifax, Dalhousie Architectural Press, 2014.

<sup>3</sup> La recherche sur les prix d'excellence trouve son origine dans la sociologie des prix littéraires :

Kanters, R., «Esquisse d'une sociologie des prix littéraires», *Preuves*, n° 35, 1954.

Pérouse de Montclos, J.-M., «*Les prix de Rome*» *Concours de l'Académie Royale d'Architecture au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Berger-Levrault, École nationale supérieure des Beaux-Arts, 1984.

Bourdieu, P., *Les règles de l'art : genèse et structure du champ littéraire*, Paris, Seuil, 1992

Clusiau, D., "Mapping Excellence: 25 Years of Awards for Canadian Architecture (1969 - 1994)", *Canadian Architect*, March 1994, pp. 31-39

English, J.F., *The Economy of Prestige: Prizes, Awards, and the Circulation of Cultural Value*, Cambridge (Mass), Harvard University Press, 2005.

Gruft, A., with essays by Georges Adamczyk... [et al.], *Substance over spectacle: contemporary Canadian architecture*. Vancouver, Arsenal Pulp Press, 2005.

Polo, M., *The Prix de Rome in Architecture : a Retrospective*. Toronto, Coach House Books, 2006.

Heinich, N., *De la visibilité : excellence et singularité en régime médiatique*, Paris, Gallimard, 2012.

Moogin, Typhaine, «Dis-moi ce que tu fais et je te dirais ce que tu me fais faire : Le Prix Van De Ven comme objet de recherche» in *CLARA #3, Penser les rencontres entre architecture et sciences humaines*, Bruxelles, 2015, pp. 45-62.

<sup>4</sup> Clusiau, D., «Mapping Excellence : 25 Years of Awards for Canadian Architecture (1969 - 1994)», *Canadian Architect*, March 1994, pp. 31-39

<sup>5</sup> Le *Catalogue des Concours Canadiens* est à l'origine une initiative de chercheurs du Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle de l'Université de Montréal (LEAP). Les premiers travaux ont débuté en 2002 suite à l'obtention d'une première subvention du Conseil de Recherches en Sciences Humaines du Canada (Chupin, Adamczyk, Bilodeau). Le CCC a été mis en ligne une première fois en 2006. En 2012, dans le cadre d'une subvention de la Fondation Canadienne de l'Innovation attribuée à Jean-Pierre Chupin dans le cadre de la nouvelle Chaire de recherche sur les concours et les pratiques contemporaines en architecture ouverte à l'Université de Montréal, le CCC a été entièrement reprogrammé et installé sur une nouvelle plateforme informatique afin d'en assurer la fiabilité et la durabilité. On trouvera une liste de publications exhaustive sur les sites : [www.leap-architecture.org](http://www.leap-architecture.org) et [www.crc.umontreal.ca](http://www.crc.umontreal.ca).

<sup>6</sup> Chupin, Jean-Pierre. "Judgement by Design: Towards a Model for Studying and Improving the Competition Process in Architecture and Urban Design." *The Scandinavian Journal of Management* [Elsevier] 27, no. 1 [Special topic forum on Architectural Competitions] (2011): 173-84.

Chupin, Jean-Pierre, and Carmela Cucuzzella. "Environmental Standards and Judgment Processes in Competitions for Public Buildings." *Geographica Helvetica* 66, no. 1 [special issue on competitions research directed by Joris Van Wezemaal] (2011): 13-23. Nous avons publié un numéro spécial de la revue ARQ (Architecture Québec) sur cette question en 2011. Chupin, Jean-Pierre, «Le concours : une affaire de jugement» in *ARQ — La revue d'architecture*, Québec, Québec, février 2011, numéro 154. Voir également ; Van Wezemaal, Joris, Silberberger, Jan et Paisiou Sofia, "Collective decision-making in juries of urban design competitions". *Scandinavian Journal of Management*, 2011, vol. 27, # 1.

<sup>7</sup> Chupin, Jean-Pierre, Cucuzzella, Carmela et Helal Bechara (sous la direction de), *Architecture Competitions and the Production of Culture, Quality and Knowledge: An International Inquiry*, Montréal, Potential Architecture Books, 2015.

<sup>8</sup> Sur la question de la surenchère des expertises dans les jurys de concours voir les études de Carmela Cucuzzella et de Camille Crossman publiées dans *Architecture Competitions and the Production of Culture, Quality and Knowledge*, op. cit., pp. 144-161.

<sup>9</sup> Ces problématiques d'histoire et de théorie de l'architecture continuent de faire l'objet d'une abondante littérature. Mentionnons plus particulièrement :

Frampton, K., *Studies in Tectonic Culture, [The Poetics of Construction in Nineteenth and Twentieth Century Architecture]*, Cambridge, The MIT Press, 1995.

Frampton, K. *Labour, Work and Architecture*, London, Phaidon Press, 2002.

Lefaivre, L., Tzonis, A.C., *Critical regionalism: architecture and identity in a globalized world, Architecture in focus*, Munich, Prestel, 2003.

Vesely, D., *Architecture in the Age of Divided Representation [The Question of Creativity in the Shadow of Production]*, Cambridge, Mass., The MIT Press, 2004.

Wallenstein S. O., *La biopolitique et l'émergence de l'architecture moderne*, New York: Princeton Architectural Press, 2009.

Picon, A., *Culture numérique et architecture : une introduction*, Birkhauser, Bâle, 2010.

<sup>10</sup> Ces indicateurs font actuellement l'objet de plusieurs recherches au Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle et dans l'état actuel de nos travaux ils se présentent avant tout comme des hypothèses de travail.

<sup>11</sup> Chupin, Jean-Pierre, "Should Competitions Always be International? Political Reasons in a Multipolar World (1988-2012)", in Chupin, Jean-Pierre, Cucuzzella, Carmela et Helal Bechara (sous la direction de), *Architecture Competitions and the Production of Culture, Quality and Knowledge*, Op. cit. pp. 110-131.

<sup>12</sup> Voir Chupin, Jean-Pierre, « Concours culturels et ouverture au monde : mythes et réalités » in Jacques Plante et Nicholas Roquet (sous la direction de) *Architectures d'exposition au Québec*, Québec, Les publications du Québec, 2016, pp. 56-60.

<sup>13</sup> Quatremère de Quincy (Antoine Chrysostome), *Encyclopédie méthodique : Dictionnaire d'architecture* (3 volumes). Vol. 2, Paris, Panckoucke, 1788 - 1801 - 1820, p.38. Sur l'impact des concours au tournant de la Révolution française, l'ouvrage de Szambien est un incontournable ; Werner Szambien, *Les projets de l'an II : concours d'architecture de la période révolutionnaire*, Paris, École nationale supérieure des beaux-arts, 1986.

<sup>14</sup> La comparaison des mérites respectifs des dispositifs de mise en concurrence méritait d'amples développements, mais l'actualité récente relativement à certains abus dans les marchés publics canadiens peut déjà tenir lieu de démonstration. En témoignent les sommes versées aux concurrents malheureux des appels d'offres pour la construction du nouveau pont Champlain, de juridiction fédérale, ou des partenariats pour la construction des hôpitaux de juridiction provinciale. Hugo de Grandpré, dans des articles publiés dans le journal La Presse, le 6 novembre et le 7 décembre 2015, expliquait comment « Ottawa (avait) dédommagé discrètement les soumissionnaires perdants » pour le pont Champlain. Chiffres à l'appui, il précisait également que le gouvernement fédéral avait versé plus de 17 millions de dollars en compensation aux concurrents des ppp pour les deux grands hôpitaux montréalais et plus de 10 millions de dollars en compensation aux soumissionnaires non retenus pour le nouveau pont.

<sup>15</sup> Schön Donald A., *The Reflective Practitioner: How Professionals Think in Action*, New York, Basic Books, 1983. Schön, Donald A. *Le praticien réflexif (À la recherche du savoir caché dans l'agir professionnel)*, Traduit par Jacques Heynemand et Dolorès Gagnon. Montréal : Les Éditions Logiques, 1994.

<sup>16</sup> Nous avons développé cette hypothèse dès 2011 dans une série d'articles dont : Chupin, Jean-Pierre. "Judgement by Design: Towards a Model for Studying and Improving the Competition Process in Architecture and Urban Design." *The Scandinavian Journal of Management* (Elsevier) 27, no. 1 [Special issue on competitions] 2011: 173-84.

<sup>17</sup> Nous avons organisé un colloque international sur cette question dans le cadre d'un congrès de l'ACFAS à l'Université Concordia en 2014. Les vidéos des communications sont accessibles en ligne : [www.leap.umontreal.ca/index.php?id=168&lang=fr](http://www.leap.umontreal.ca/index.php?id=168&lang=fr). Pour un survol bibliographique, mentionnons surtout :

Deboulet, Agnès, Hoddé Rainier et alii, *La critique architecturale : questions, frontières, desseins*, Paris, Éditions de la Villette, 2008.

Jannièrè, Hélène, « Pour une « cartographie » de la critique architecturale », in *Les cahiers de la recherche architecturale*, Paris, Éditions du patrimoine, 2009, p. 15-19.

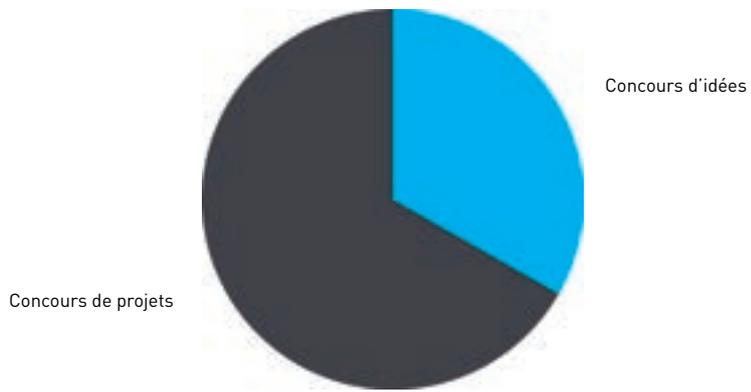
<sup>18</sup> En 2012, dans le cadre d'une subvention obtenue conjointement de la Fondation Canadienne pour l'Innovation et du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie du Québec, mais également grâce aux soutiens du Fonds Québécois de Recherche Société Culture, du Bureau Recherche et Développement de l'Université de Montréal et de la Faculté de l'aménagement, la Chaire de recherche sur les concours et les pratiques contemporaines en architecture a procédé à une refonte majeure de la structure logicielle de la base de données documentaire du *Catalogue des Concours Canadiens*.

## Sources des figures

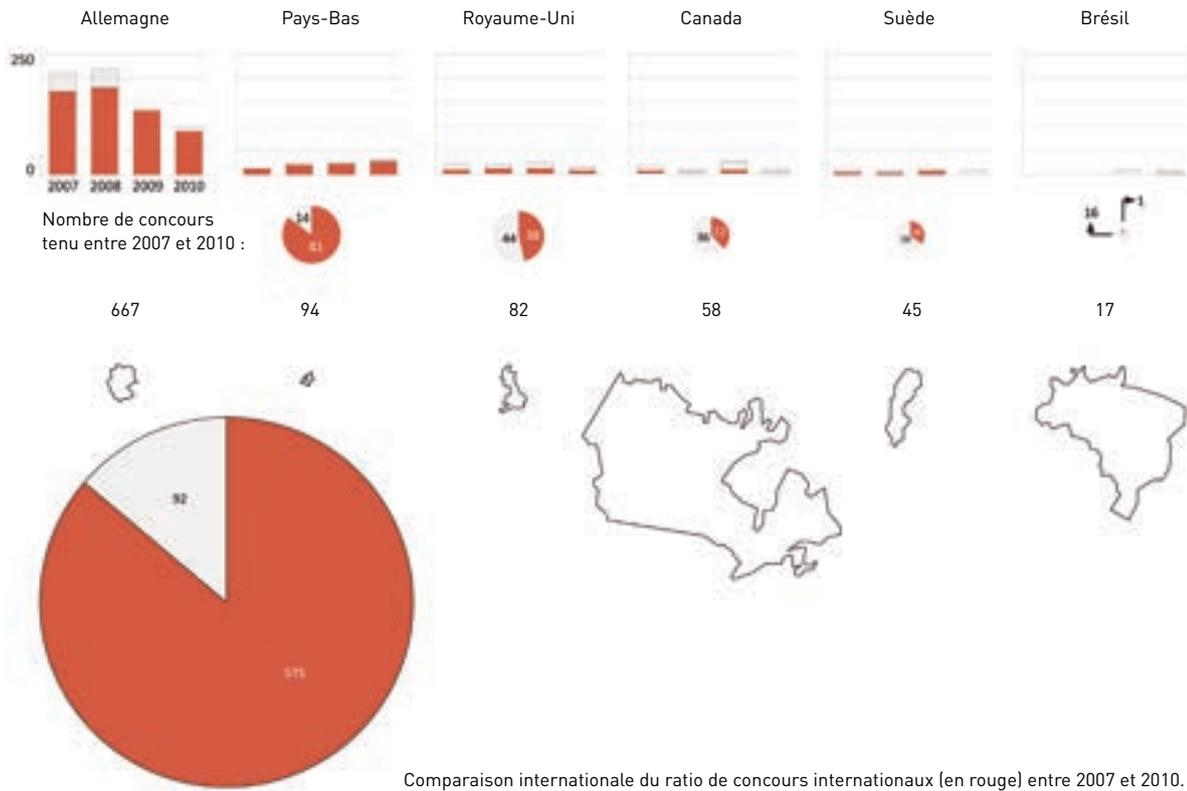
- *Catalogue des Concours Canadiens* : [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)
- Aymone, Nicolas. L'apogée des concours d'architecture : l'action de l'UIA. Paris : Picard, c2007
- De Jong, Cees & Erik Mattie. Concours d'Architecture 1950 à nos jours. Naarden : V+K publishing, 1994
- Union Internationale des Architectes : [www.uia-architectes.org](http://www.uia-architectes.org)

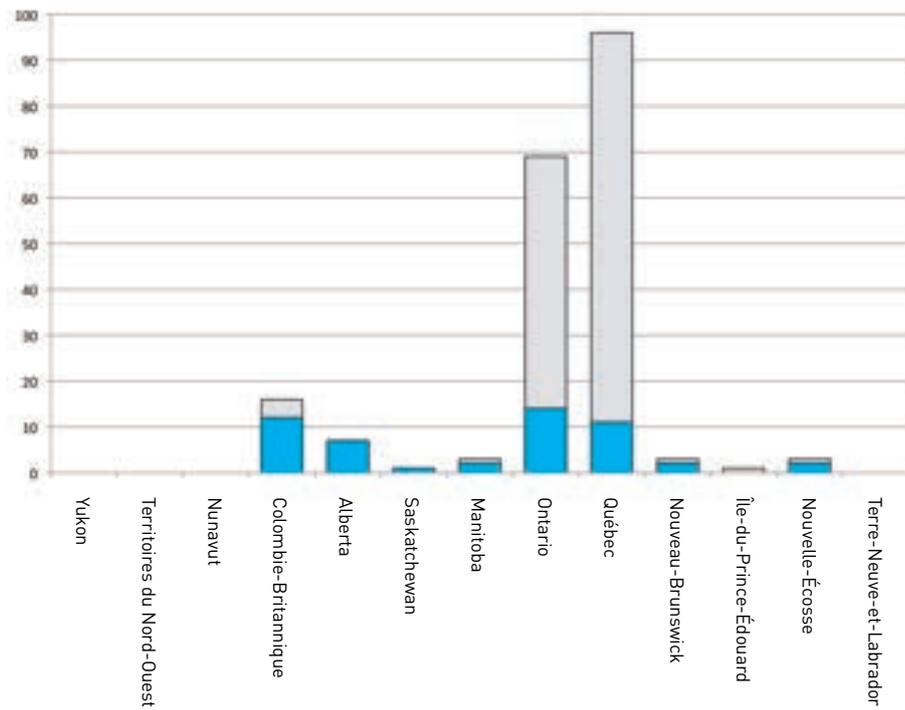


# **Survol statistique des concours canadiens**

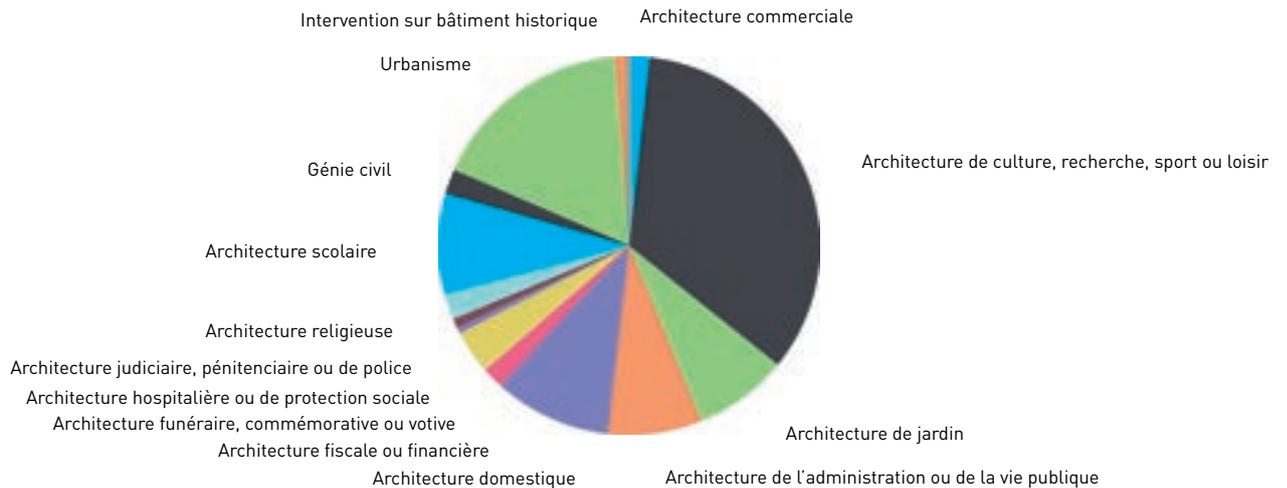


Concours d'idées/concours de projets au Canada depuis 1945.

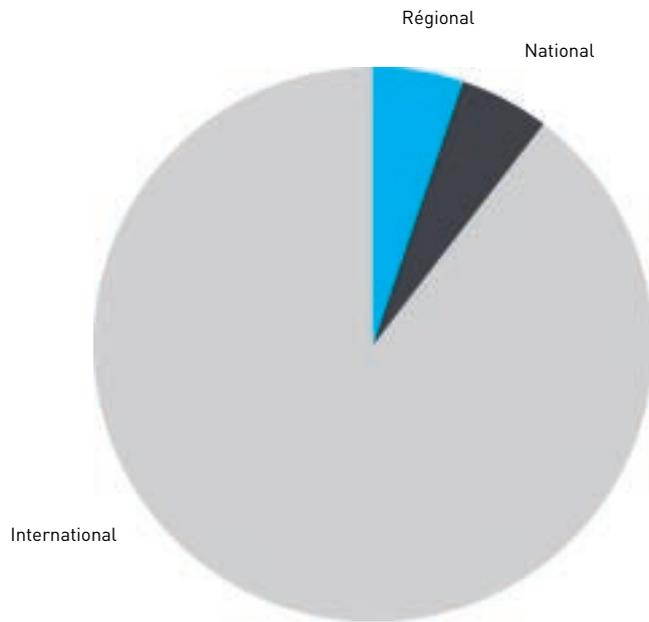




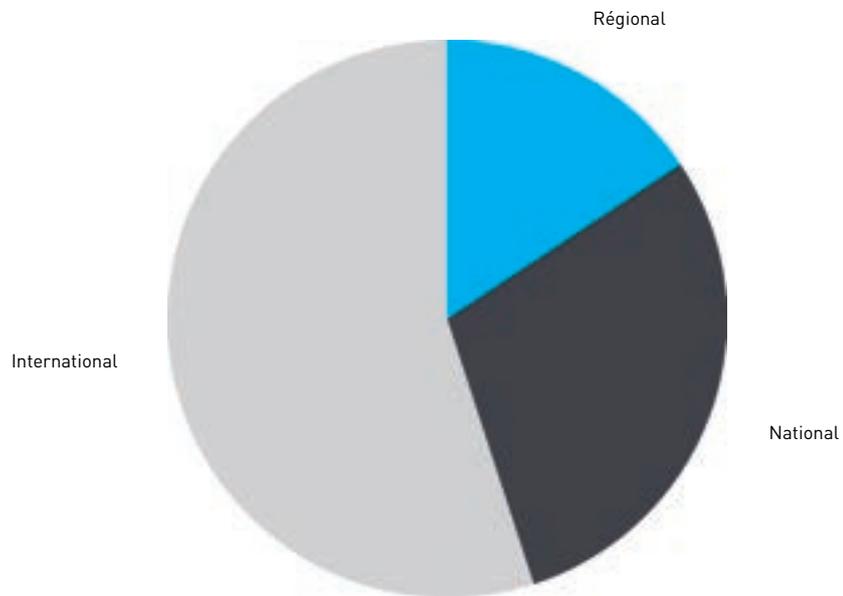
Ratio de concours internationaux (en bleu) par province entre 1988 et 2010.



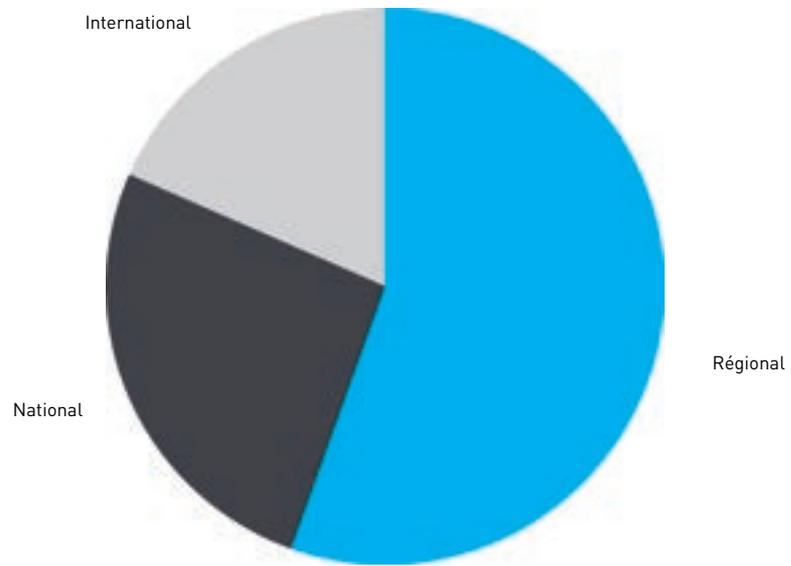
Répartition des concours canadiens par ensemble programmatique de 1945 à 2016.



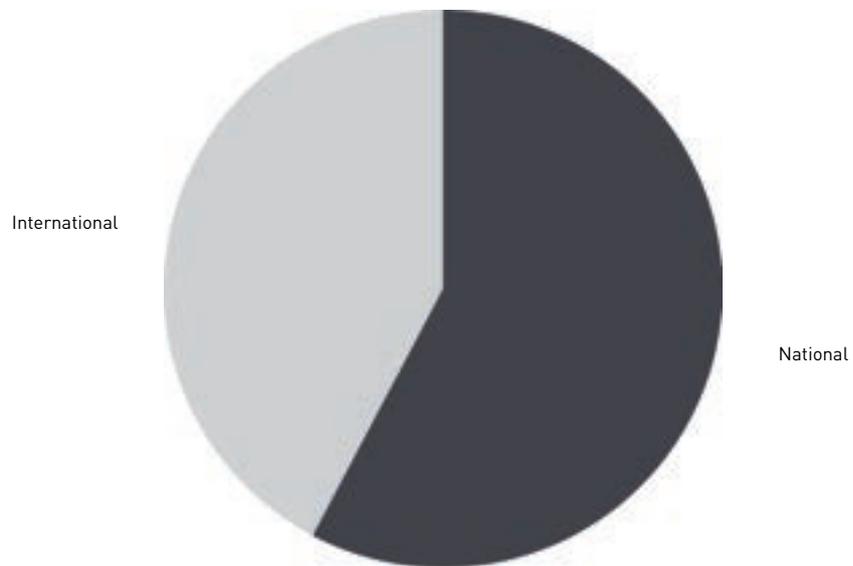
Ratio de concours internationaux (CCC) en Colombie-Britannique de 1945 à 2016.



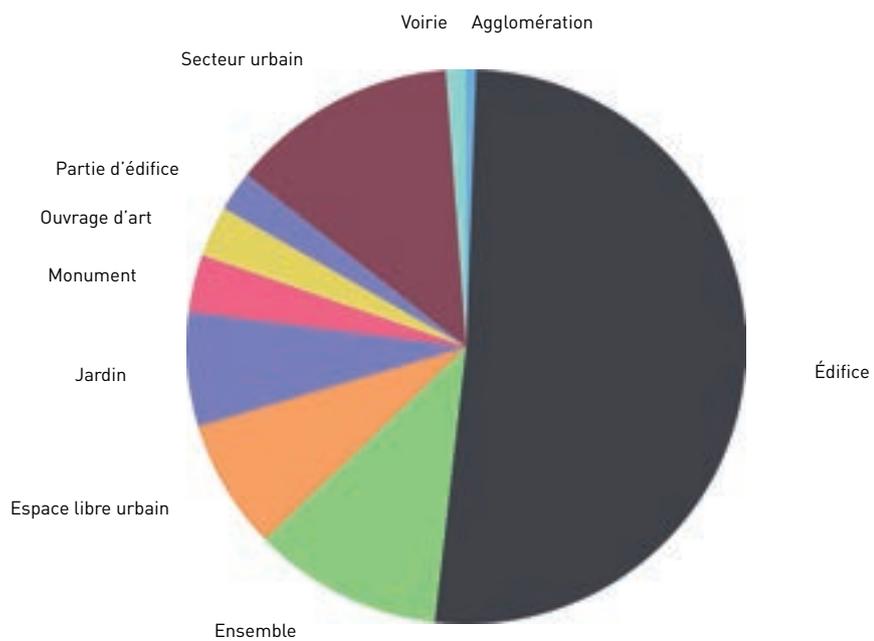
Ratio de concours internationaux (CCC) en Ontario de 1945 à 2016.



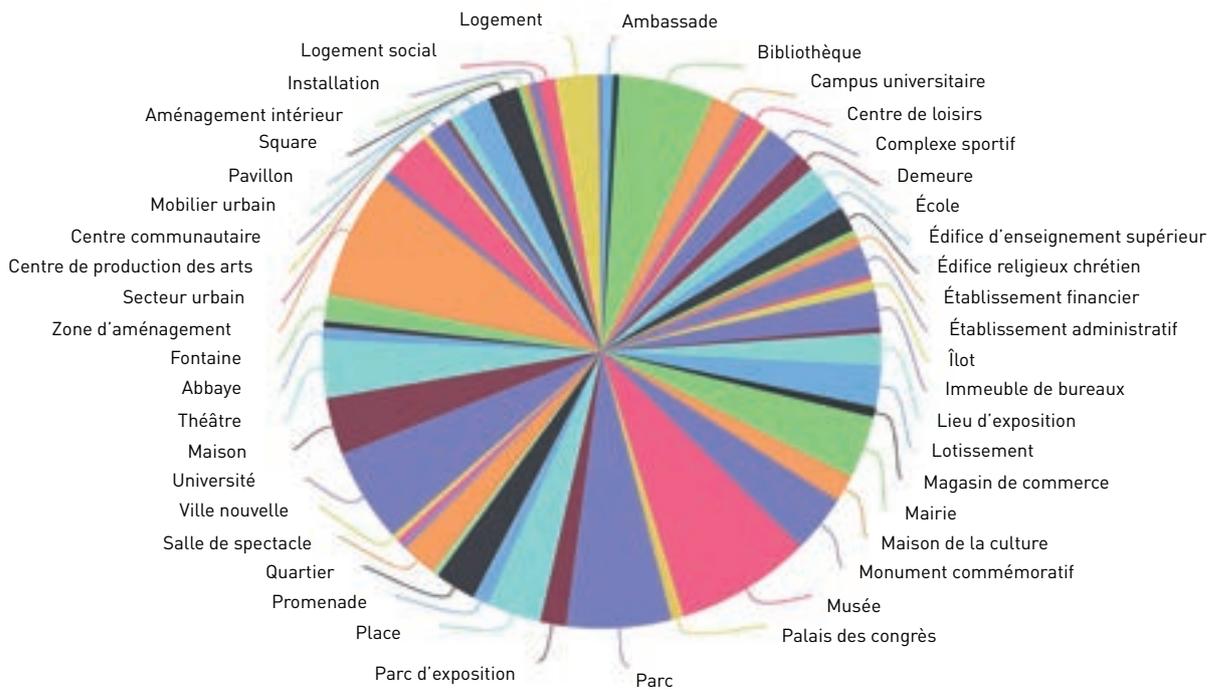
Ratio de concours internationaux (CCC) au Québec de 1945 à 2016.



Ratio de concours internationaux (CCC) en Alberta de 1945 à 2016.



Répartition des concours canadiens selon les échelles architecturale, urbaine et paysagère de 1945 à 2016.



Répartition des concours canadiens par type de programme de 1945 à 2016.



# Éditoriaux

## Concours *Absolute Design Ideas Competition* (2005)

### Généralités

- Δ Ville de Mississauga, Ontario
- Δ Maître d'ouvrage : *Fernbrook Homes* et *Cityzen Development Group*
- Δ Concours international d'idées

### Jury

Ed Sajecki, Larry Beasley, Sam Ciprignano,  
Colin Fournier, Claude Lacombe,  
Danny Salvatore, Michael D. Spaziani,  
Sol Wassermuhl

### Projets — 90 (étape 1) — 6 (étape 2)

- ① MAD office (Yansong Ma, Shen Huihui, Yosuke Hayano, Dang Qun, Shen Jun)
- ② Boyarsky Murphy Architects (Nicholas Boyarsky)
- ③ Rojkind Arquitectos (Michel Rojkind, Augustin Pereya, Moritz Melchert, Gerardo Suarez, Rafael Rios, Tania Guerrero, Gianpaolo Fusari)
- ④ Quadrangle Architects Limited (Roland Rom Collhoff, Richard Witt, Henry Jim, Dom Collins, Nat Cannistraro)  
[...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Espaces publics et promoteurs privés

Jean-Pierre Chupin, 2006-08-01

Soucieux de contribuer au débat, nous présentons deux concours organisés par des investisseurs privés prêts à assumer des enjeux architecturaux et disposés à prendre en considération leur responsabilité dans la constitution de l'espace public : 91 tours d'habitation venant du monde entier, pour le concours *Absolute Design Ideas Competition* à Mississauga en 2005 et 4 projets de Caisses populaires Desjardins pour Drummondville en 1991. Si le premier concours, très récent, impressionnera certainement les futurs architectes par l'audace des réponses et la qualité du projet lauréat conçu par la jeune et brillante firme chinoise, MAD office, le deuxième concours fut sans doute plus modeste dans son budget et son environnement urbain, mais il est important de souligner qu'il ne le fut certainement pas dans ses ambitions architecturales. Bien des architectes québécois se souviendront que son initiateur, le professeur Jean-Louis Robillard de l'Université du Québec à Montréal, connu pour son engagement dans l'architecture de qualité, dans le débat, voire dans son amour de la polémique, cherchait clairement, en proposant aux gestionnaires de Desjardins, à susciter une prise de conscience chez les décideurs québécois du début des années 1990. À l'équation « espaces publics et promoteurs

privés », il rajoutait avec vigueur : « promotion de la jeune architecture ». À l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la revue ARQ, Architecture Québec, dont il fut un des fondateurs avec Pierre Beaupré et Pierre Boyer-Mercier, il nous a semblé important de faire un petit clin d'œil à ce concours, sans doute un peu oublié, en publiant des extraits du numéro 65 de la revue ARQ, tout juste quinze années plus tard.

Enfin, nous présentons un aperçu des 30 projets qui furent soumis par les concurrents pour la Salle de spectacle de Dolbeau Mistassini en première phase, ainsi que des images complémentaires du projet lauréat des architectes Croft Pelletier pour le Musée de la Nation Huronne-Wendat à Wendake.

Avec ces 600 nouvelles images, le Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle, par l'entremise du CCC, soumet désormais plus de 5000 documents d'architecture potentielle à l'appréciation du grand public. Au fait, à quand le débat sur l'espace public ?



①



③



②



④



①



## Concours *Point Pleasant Park* (2005)

### Généralités

- Δ Ville d'Halifax, Nouvelle-Écosse
- Δ Maître d'ouvrage : *Halifax Regional Municipality*
- Δ Concours international d'idées

### Jury

Peter Jacobs\*  
John Abel  
Bernard Bormann  
Mark Laird  
John E. Zvonar

### Projets — 26 (étape 1) — 5 (étape 2)

- ① NIPpaysage
- ② Ekistics Planning + Design
- ③ Janis Fedorowick
- ④ North Design Office
- ⑤ Takano Landscape Planning Company Ltd.
- ⑥ Papatheodorou & Wodkiewicks Architects
- ⑦ BAZO Design International Limited
- ⑧ Environmental Design
- ⑨ Lifeform
- ⑩ Okanta Leonard  
[...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Paysage canadien : invention reportée ?

Jean-Pierre Chupin, 2006-09-01

On dit souvent que les Canadiens, amateurs de grands espaces, sont particulièrement sensibles à la qualité du paysage. Au-delà des clichés, les faits sont peu glorieux. On dénombre moins d'une dizaine de concours de paysage sur près de 180 recensés depuis 1945. Pourtant les architectes paysagistes de talent ne manquent pas. Pourquoi reporte-t-on l'invention du paysage de demain ?

Dans cette mise à jour nous présentons les projets du concours organisé à Halifax en 2005. 26 concurrents présentèrent en première phase, 5 furent retenus pour la seconde étape (4 équipes canadiennes et une japonaise). Soulignons que le jury, misant très (ou trop) sagement sur le compromis, a proposé de retenir les services des deux lauréats : le plan d'ensemble de NIPpaysage et les qualités de gestion stratégique d'Ekistics Planning + Design. Faut-il toujours choisir le meilleur des deux mondes ? La réalisation des aménagements nous le dira, car les organisateurs souhaitent que les deux équipes travaillent de concert : dissociant au passage la tête et les jambes.

Nous renvoyons également les lecteurs à la découverte, ou la redécouverte, des multiples projets, en provenance de

nombreux pays, qui furent soumis aux deux concours pour le réaménagement du secteur des chutes Montmorency à Québec en 2004. Intitulé « Perspective Littoral », ce concours faisant travailler en parallèle les professionnels et les étudiants fut étonnement fécond, révélant une préoccupation internationale pour les sites forts. La déstructuration du lieu des chutes Montmorency faisant effectivement figure de tache dans le paysage, il est éclairant de comparer les attitudes canadiennes et étrangères sur la compréhension des enjeux territoriaux et culturels d'un tel patrimoine (mondial ?).

Notons que le Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle n'a pas encore eu l'occasion de documenter les autres concours portant sur des parcs et jardins organisés en Ontario, en Alberta ou en Colombie-Britannique. Nous en appelons les architectes paysagistes qui souhaiteraient contribuer à cet effort d'archivage et de diffusion, à prendre contact avec notre équipe de recherche.

Laissant en suspens la question du report de l'invention paysagère au Canada, nous terminons en mentionnant le beau projet des architectes de l'équipe In Situ



①



③



②



④

de Montréal pour les édifices d'accueil des Jardins de Métis. L'organisation de ce concours marquant ayant par ailleurs donné lieu à une forme d'invention sur le plan de la démarche de conception, on retiendra que tous les concurrents furent invités à travailler sur place, dans le cadre même du jardin, pendant l'été 1999. À l'orée du XX<sup>e</sup> siècle, l'appel du paysage ne pouvait être plus clair : l'architecte au champ !





# Concours du Centre de production des arts de la scène Jean-Besré (2004)

## Généralités

- △ Ville de Sherbrooke, Québec
- △ Maître d'ouvrage : Ville de Sherbrooke
- △ Concours de projets

## Projets — 3 (1 étape)

- ① Saucier + Perrotte
- ② Pierre Thibault architecte
- ③ Tardif, Faucher, Coutu, Faucher et Jacques Plante

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## RE-Marquer le territoire de l'architecture

Jean-Pierre Chupin, 2006-11-01

Montréal, «ville de design», le Québec, «terre d'architecture»? L'exposition itinérante, conçue pour le LEAP par Denis Bilodeau et pour le Centre de design de l'UQAM par Marc Choko et Georges Labrecque, ne verse pas dans de telles formules. Il s'agit d'un travail fouillé cherchant à saisir près de 15 années d'architecture culturelle au Québec entre 1991 et 2005.

Présentée jusqu'au 17 décembre 2006 à Montréal, avant de rejoindre notamment Rimouski, Chicoutimi et Paris, cette rétrospective met en relation le phénomène des concours d'architecture, encore timide au Québec et plus encore au Canada, et celui de l'imaginaire territorial, quant à lui ancré plus profondément. À l'heure où les expositions d'architecture recherchent désespérément à faire «événement» en parlant le moins possible des aspects concrets de l'architecture (qui ne sont pas toujours reluisants, tant s'en faut), à une époque où les pouvoirs politiques découvrent qu'il y a du «design» chez nous et que cela est bon pour «l'image de marque», il nous a semblé important de mener un travail attentif en comparant le plus sérieusement du monde plusieurs dizaines de projets, réalisés ou non. Les fureteurs habitués du *Catalogue des Concours Canadiens*

connaissaient sans doute nombre de ces projets, mais il manquait une analyse comparative, une vue synoptique et, osons l'expression favorite du photographe Pierre Lahoud : un regard aérien!

Dans cette mise à jour de novembre 2006, le CCC présente en détail les trois projets conçus par trois équipes parmi les plus actives au Québec pour le concours du Centre de production des arts de la scène Jean-Besré (2004) à Sherbrooke. Deux des projets n'ont pas échappé au journaliste du Devoir, Stéphane Baillargeon qui, dans une pleine page publiée le 19 novembre 2006, insiste sur ces «salves d'espoir». Car le territoire n'est pas chose facile pour les architectes, désirant souvent l'ouverture, choisissant parfois le repli, ils confondraient facilement territoire et «pré carré». Trop occupés qu'ils sont souvent à régler tous les détails du projet ou du chantier, les architectes en oublient parfois de prendre du recul sur leur production et tout ce qui la relie aux autres architectures. Nous souhaitons que cette exposition itinérante et son catalogue richement illustré, servent au moins aux architectes à re-marquer, d'un œil nouveau, le territoire de l'architecture.



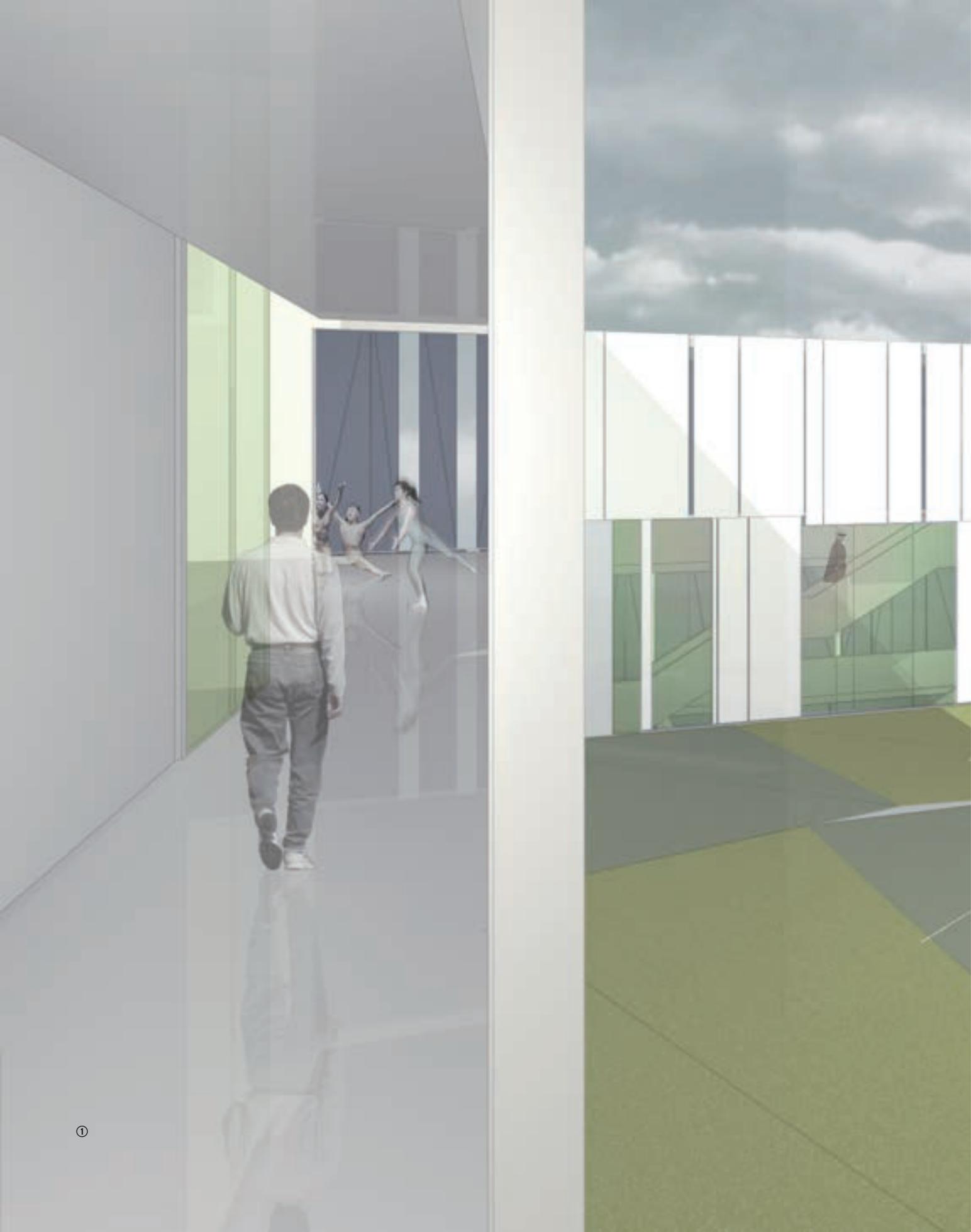
①



③



②





## Concours *Tip Top Tailors* (1994)

### Généralités

- △ Ville de Toronto, Ontario
- △ Maître d'ouvrage : *Dylex Ltd.* (organisation du concours : *Urban Strategies Inc.* — anciennement Berridge, Lewinberg, Greenberg, Dark Gabor)
- △ Concours d'idées

### Jury

Ruth Cawker, David Crombie,  
Gary Hack, Sydney Loftus,  
David Mirvish, Wilfred Posluns,  
Larry Wayne Richards

### Projets — 5 (1 étape)

- ① Quadrangle Architects, Ellerbe Becket (Peter Pran)
- ② Henriquez Production Ltd.
- ③ Kuwabara Payne McKenna Blumberg Architects
- ④ Barton Myers Associates
- ⑤ Dan Hanganu Architects

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Concours privé : l'anamorphose de la rentabilité

Jacques Lachapelle, 2007-01-01

Le projet gagnant du concours du site *Tip Top Tailors*, celui de Quadrangle et Peter Pran, présentait une tour aux déformations courbes qui suivaient les tendances du déconstructivisme. Si on devait réduire ce concours à celui d'une tour qui doit faire image dans le paysage urbain, il n'aurait qu'un intérêt limité. Ce n'est cependant pas le cas.

Lancé en 1994, ce concours est l'un des rares à avoir été initié par une compagnie privée, *Dylex Ltd.* Les conseillers professionnels, *Urban Strategies Inc.* ont su dans la commande faire ressortir la richesse du site. Celui-ci se trouve, d'une part, aux confins du *Harbourfront*, le vieux port de Toronto réaménagé avec succès et, d'autre part, à la limite de *Corona Park*, dans le quartier branché de *Garrison Common*. Enfin, la propriété elle-même comprend la manufacture *Tip Top Tailors*, de style art déco, dont la valeur historique était reconnue.

Site portuaire et paysager, offrant des vues sur la ville aussi bien que sur le lac Ontario, l'éventail des sources d'inspiration possibles était fort étendu. Des cinq participants, seul Hanganu s'en tient à un volume bas, cherchant à structurer son projet en fonction du bâtiment existant.

Justifiant les formes et les aménagements par les axes, vues et opportunités du site, tous les autres ont choisi d'ajouter une tour qui contraste, parfois, avec l'édifice historique, laissé à lui-même. Le changement d'attitude est clair : l'historicisme, pour certains, est affaire du passé.

L'exercice fait rêver à un plus grand nombre de promoteurs qui sortiraient des sentiers battus et profiteraient de la formule du concours. Pourtant, le projet gagnant n'a pas été construit, *Dylex Ltd.* n'ayant pas pu y donner suite. Un cas ne fait pas une règle. Il faudrait plus d'exemples pour savoir si la formule du concours est rentable pour le privé. Le *CCC* en comprend un autre, *Absolute Design Ideas Competition*, situé à Toronto lui aussi. Le lauréat, *MAD Office*, propose une élégante tour déformée qui, en s'ajoutant au cas du *Tip Top Tailors*, pourrait inciter à ironiser sur l'anamorphose qui serait aujourd'hui l'exutoire de la rentabilité immobilière en milieu urbain. La comparaison attentive des deux concours rassure sur l'heureuse imprévisibilité des analyses et des solutions apportées par les architectes.



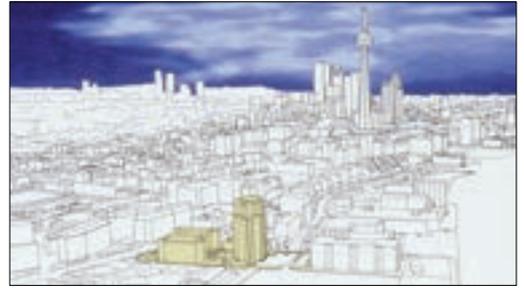
①



③

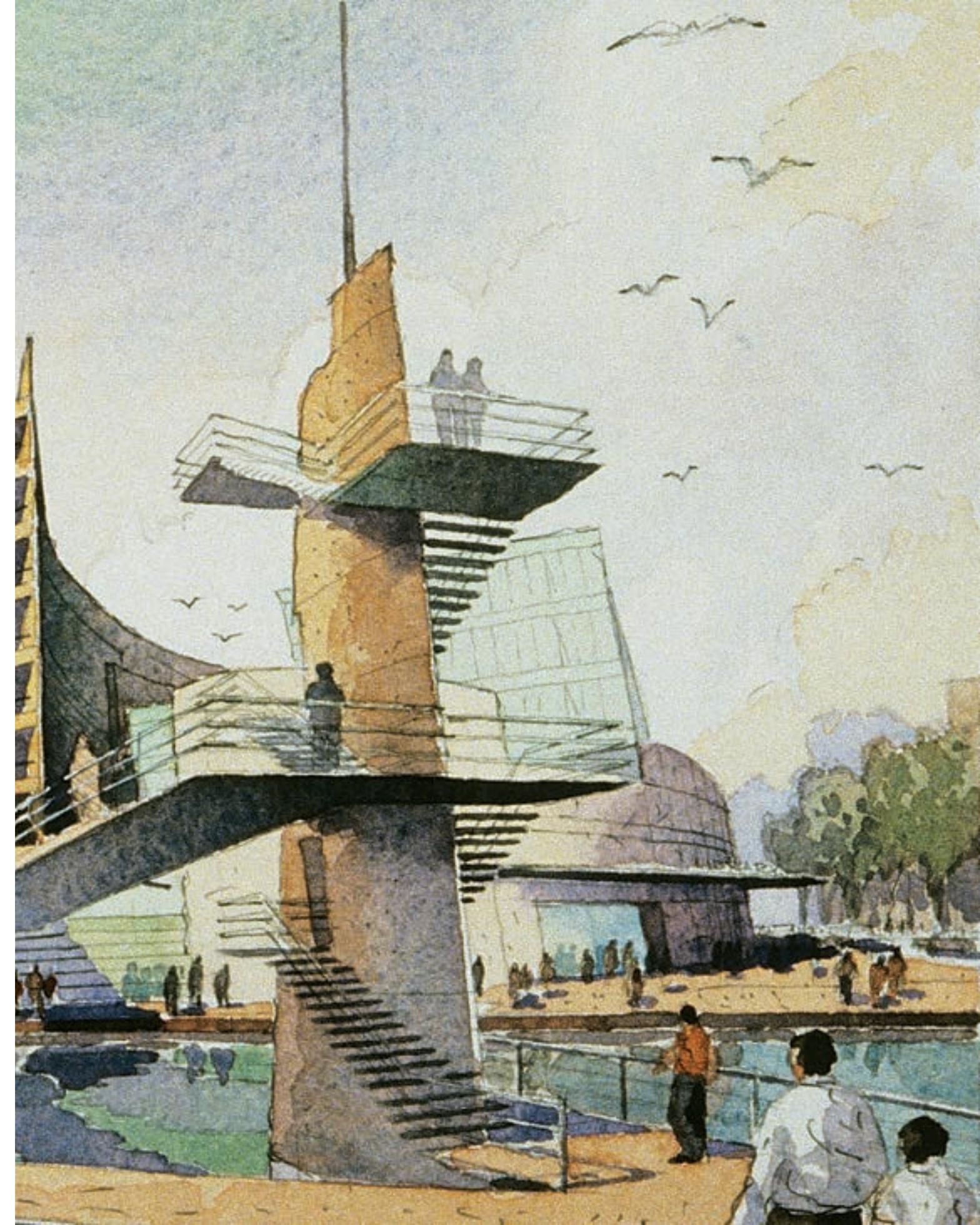


②



④





# Concours *Calvert House* pour la maison canadienne de demain/*International Calvert House Competition for the Canadian home of tomorrow (1954)*

## Généralités

- Δ Ville de Montréal, Québec
- Δ Maître d'ouvrage : *McGill University's School of Architecture/Calvert's Distillers Ltd.*
- Δ Concours d'idées

## Jury

Gio Ponti\*  
Eric Arthur  
Humphrey Carver

## Projets — 13 (1 étape)

- ① Knud Peter Harboe
- ② Garder Ertman
- ③ Geoffrey E. Hacker
- ④ Eric Defty
- ⑤ Victor Prus
- ⑥ Thomas Barron Gourlay
- ⑦ Georges Abram/James Craig
- ⑧ James Donald Cordwell
- ⑨ Richard R. Söderlind  
[...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

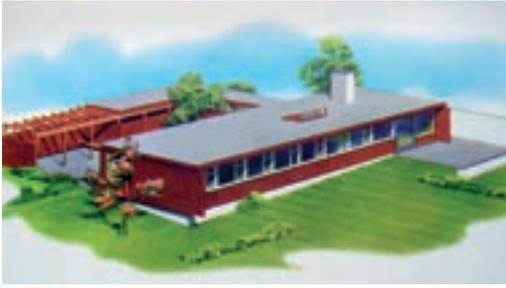
## La maison canadienne du futur en... 1954

Izabel Amaral, 2007-03-01

Avec circonspection et sans nostalgie, le CCC présente les projets lauréats du concours «*Calvert House* pour la maison canadienne de demain», tenu en 1954. 1600 inscriptions pour cet événement majeur des années 1950, et 661 propositions d'architectes de 17 pays différents. Où en sommes-nous aujourd'hui dans nos projections de la maison du futur ?

Au Canada, les années 1950 voient la réalisation de quelques importants concours de bâtiments publics : la Galerie nationale d'art à Ottawa (1953), l'Auditorium civique de Vancouver (1956) et l'Hôtel de Ville de Toronto (1958), projets bien connus du grand public. Symboles du pouvoir civil, ces projets marquent encore leurs environnements urbains. On ne peut en dire autant des projets du concours *Calvert House*, dont la portée domestique forcément limitée ne leur a sans doute pas permis d'établir un espace de reconnaissance dans l'histoire de l'architecture canadienne. Que penser de ce rendez-vous manqué des architectes avec ce «*désir de maison*» encore très présent aujourd'hui ? Les projets des maisons Calvert ont été publiés dans un catalogue de vente, dans une claire volonté de les rendre accessibles. Il faudrait reconstituer la trajectoire de certains

d'entre eux pour mieux comprendre le destin d'une telle ouverture de l'architecture à la domesticité canadienne. Il reste qu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale, la question du logement est à la une. Les projets retenus dans le concours Calvert (1954) marquent l'entrée de certaines valeurs de l'architecture moderne dans l'espace domestique, manifestant une certaine innovation technique et esthétique par rapport aux projets du concours organisé une décennie plus tôt par la SCHL (1946). Un rapide coup d'œil sur ces deux concours documentés par le CCC permet de mesurer un changement radical. Les maisons traditionnelles présentant des façades décorées, dans le concours de 1946, font place, en 1954, à des maisons constituées d'attributs typiquement modernes : toit plat, continuité de l'espace, fenêtres en bandeau, pergolas, compositions abstraites et non symétriques. Faut-il attribuer cette émulation à la réputation des membres du jury (les professeurs John Bland et Pierre Morency comme conseillers professionnels et l'architecte italien Gio Ponti comme président du jury) ? Dans leurs recherches comparatives, les chercheurs du LEAP constatent régulièrement qu'un bon concours dépend aussi d'un bon jury.



①



③



②



④

## Concours *Benny Farm* (2002)

### Généralités

- △ Ville de Montréal, Québec
- △ Maître d'ouvrage : Société Immobilière du Canada
- △ Concours de projets

### Projets — 4 (1 étape)

- ① Saia Barbarese architectes/Claude Cormier architectes-paysagistes
- ② atelier Braq/atelier In Situ
- ③ Daoust Lestage inc. Architecture et design urbain
- ④ L'OEUF

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## ***Benny Farm* : gérer la complexité**

Jacques Lachapelle, 2007-05-01

Destiné à loger des vétérans, l'ensemble *Benny Farm* a récemment évité la démolition pour devenir, entre autres, un projet de développement durable reconnu à l'échelle internationale grâce au prix Holcim remporté par l'OEUF.

Un tel parcours ne s'est pas fait sans heurts. Il comprend nombre d'étapes dont un volet s'apparente au concours : la définition du plan d'ensemble. Mais s'agit-il vraiment d'un concours ? Comme un concours d'idées conventionnel, il y a bien eu la réalisation de plans d'ensemble par quatre agences, mais il n'y a pas de jury à proprement parler. Au préalable, un Groupe de travail, formé de résidents du site et du quartier, a élaboré les objectifs. Les architectes ont assisté à ces réunions. Les projets soumis ont été débattus par le Groupe de travail et présentés pour fins de commentaires à la population. Les architectes Saia, Barbarese, Topouzanov et associés ont été retenus par le maître d'ouvrage, la SIC, mais leur plan d'ensemble a continué d'évoluer et une partie de sa réalisation a été confiée à l'OEUF.

Devant tous les aléas que connaissait le projet, le concours est devenu un moyen de canaliser les idées et de

les faire avancer. En comparaison du concours typique qui vise à trouver une solution originale, que devient la finalité d'un concours dans un processus ouvert de planification et de consultation ? Le concours révèle ici un moyen de contrôler de manière toujours plus serrée le processus. Ici, pas de place pour l'autoritarisme au profit de l'écoute. Compte tenu des énergies nécessaires, un tel type de concours ne semble se justifier que dans des cas de grande complexité sociale, où les intervenants ne sont plus de simples consommateurs, mais des usagers et citoyens à part entière.

Quoi qu'il en soit, on peut certainement placer *Benny Farm* dans les belles expériences montréalaises de projets sociaux, comme l'a été par exemple *Milton Park*. Mais, à un tout autre niveau, il soulève la question du logement social dans l'architecture actuelle et de la pertinence des concours face à cette problématique. À cet égard, le LEAP s'implique par le biais du concours lancé par Anne Cormier auprès des étudiants des écoles d'architecture canadiennes qui connaîtra à l'été 2007 son deuxième volet.



①



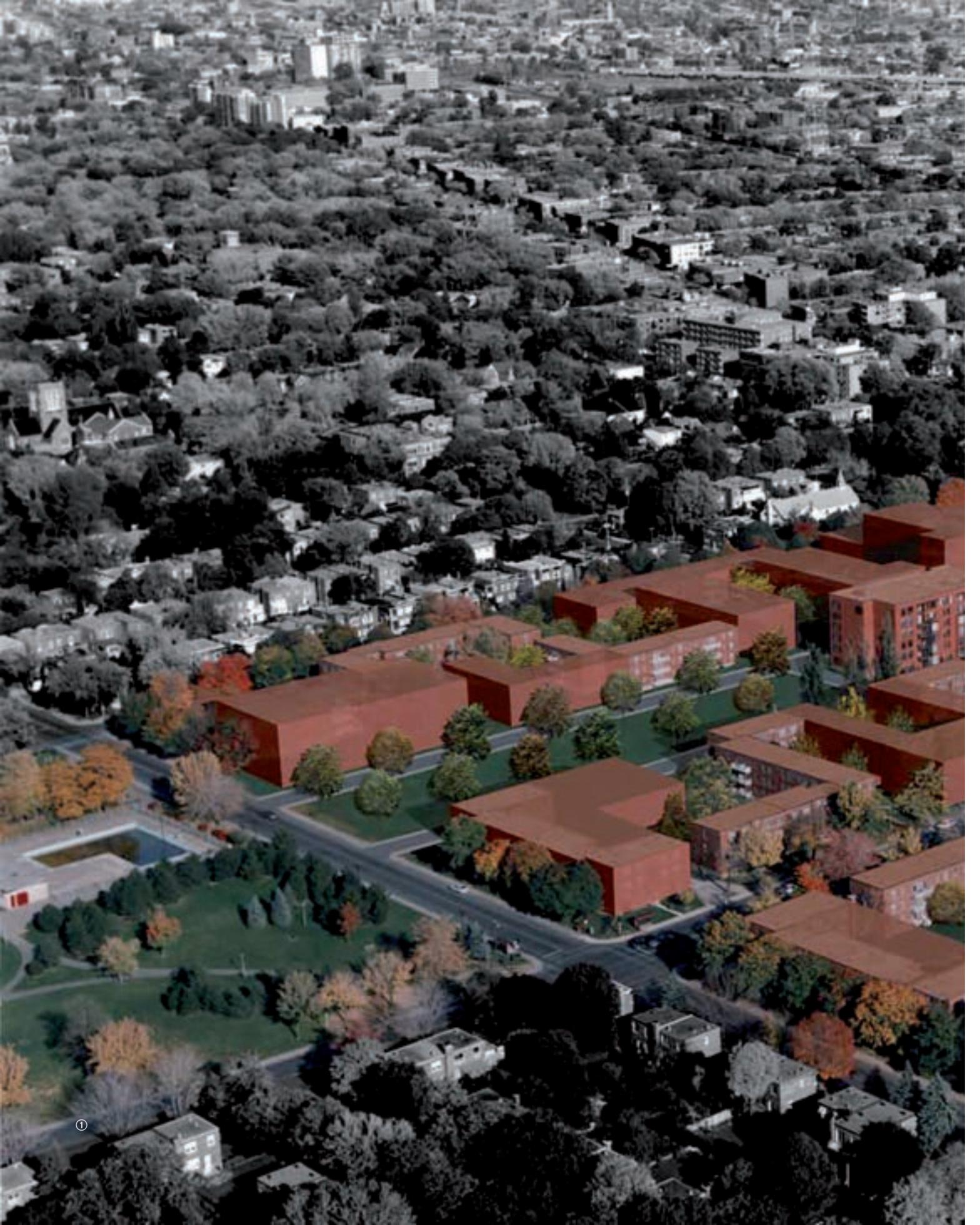
③

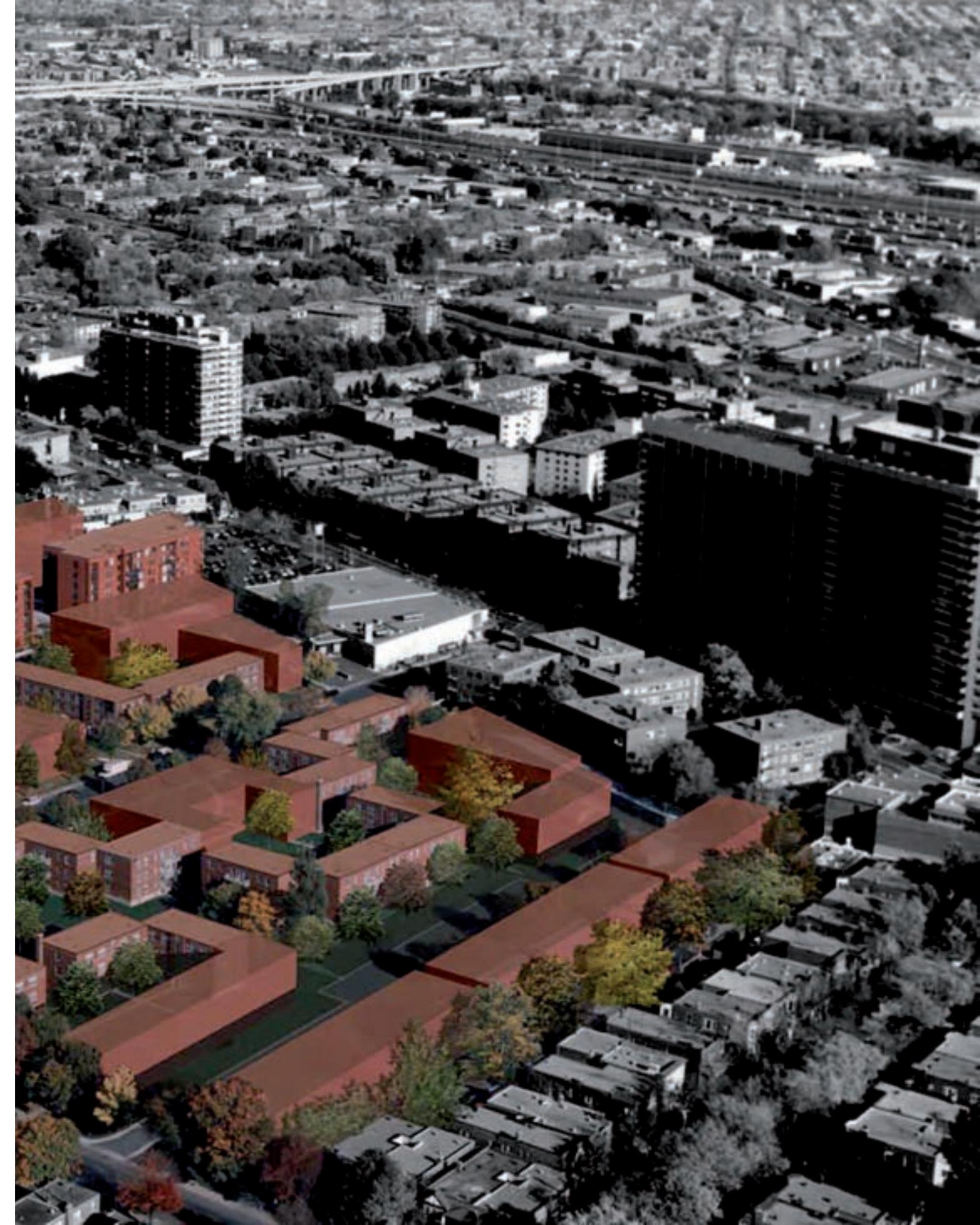


②



④





# Concours de la Galerie canadienne de la céramique et du verre/ *Canadian Clay and Glass Gallery (1986)*

## Généralités

- △ Ville de Waterloo, Ontario
- △ Maître d'ouvrage : *Board of Directors of the Canadian Clay and Glass Gallery* avec la collaboration du Ministère ontarien de la citoyenneté et de la culture
- △ Concours de projets

## Jury

Larry Wayne Richards\*, Kenneth Frampton, Dan S. Hanganu, Ann Roberts, Donald Roughley, Eberhard Heinrich Zeidler

## Projets — 8 (1 étape)

- ① Patkau Architects
- ② Jones & Kirkland
- ③ Peter Rose
- ④ Wiens Architects
- ⑤ Baird/Sampson Architects
- ⑥ Rieder, Hymen & Lobban Architects
- ⑦ Diamond Schmitt Company
- ⑧ Bryan Mackay - Lyon Architecture & Urban design

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Vers une tectonique canadienne ?

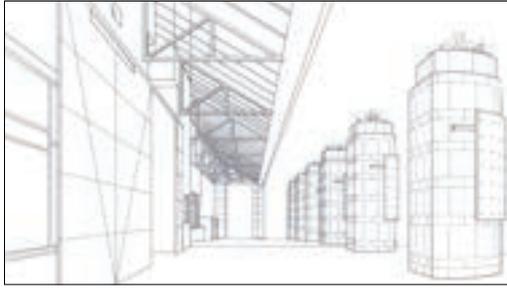
Jean-Pierre Chupin, 2007-09-01

Lauréat du concours pour la Galerie canadienne de la céramique et du verre (1986), le projet des Patkau fait partie des architectures qui sonnèrent le glas de la modernité monolithique des années 1960, tout autant que du postmodernisme tapageur des années 1980. Comme le reconnaîtra très tôt Kenneth Frampton, l'architecture des Patkau annonçait une nouvelle culture tectonique.

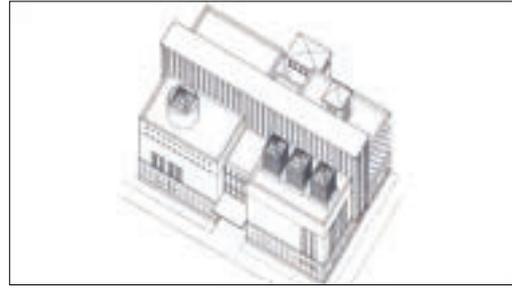
Rappelons que ce concours fut organisé par Larry Wayne Richards et que le jury comprenait trois solides personnalités architecturales : Kenneth Frampton, Eberhard Zeidler et Dan Hanganu (soit trois architectes sur 5 membres du jury : si mon calcul est bon, voici une bonne façon d'atteindre le 50 % qui fait encore problème pour certains organisateurs de concours !). L'excellente monographie de Brian Carter (TUNS, 1992) avait à l'époque rendu compte très sérieusement du déroulement exemplaire de ce concours. Grâce à la collaboration de l'agence Patkau ainsi que de l'agence Diamond Schmitt nous présentons, en cette rentrée universitaire, de nouveaux documents et surtout de quoi faire réfléchir nos étudiants sur l'originalité d'une poétique constructive « à la canadienne ». À l'ère de la dématérialisation numérique et de l'anxiété environnementale,

on appréciera la finesse et l'enracinement des détails comme des matières, annoncés, dès l'étape du concours, par les sombres et massives maquettes présentées par l'équipe des Patkau. Certains dessins inédits l'attestent également et la réalisation le confirme : la menuiserie opère la liaison entre ces fragments que seule une habile composition « tient ensemble ». Il ne s'agit pas d'un simple pavillon artistique posé de façon, même élégante, sur un sol que l'on n'ose fouler, il s'agit d'une quasi-émergence, d'un surgissement, d'une architecture opérant la rencontre fragile du béton, de la brique et du bois. Qui a dit qu'il nous fallait moins de béton et plus d'intelligence ? Ceux qui associent « béton » et architecture — quand il est temps de critiquer tel ou tel dépassement financier — devraient rapprocher le projet des Patkau avec celui de l'agence montréalaise TAG pour le concours de la Bibliothèque de Châteauguay en 2001. Une bonne façon de commencer à saisir la nouvelle cohérence tectonique de l'équation « béton/raffinement spatial/insertion urbaine » qui se fait jour depuis près de deux décennies au Canada.

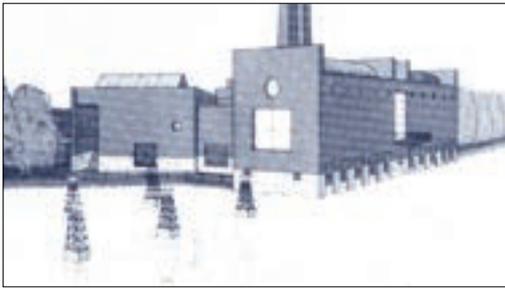
Sur un autre ordre d'idées, nous pouvons déjà annoncer que dans les prochains mois, avec l'aide de notre confrère



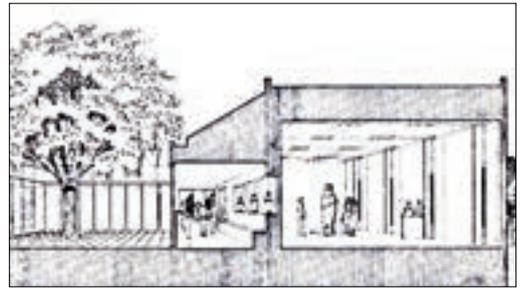
①



③



②



④

de l'Université Laval, le professeur Jacques White, nouveau directeur de l'École d'architecture et conseiller professionnel de récents concours culturels, nous présenterons les projets conçus dans le cadre des concours pour la Bibliothèque Félix Leclerc (2006) et de l'Îlot des Palais (2006). Mentionnons enfin que l'équipe de l'agence torontoise *Urban Strategies*, nous a généreusement donné accès à ses archives portant sur de nombreux événements organisés en Ontario dans la dernière décennie.

# Concours Repenser et redéfinir le logement social au centre-ville, concours étudiant/*Rethinking and Redefining Social Housing in the City Centre, student competition* (2006 et 2007)

## Généralités

- Δ Villes de Toronto, Vancouver, Winnipeg, Halifax, Ottawa, Calgary, Montréal, Québec
- Δ Maître d'ouvrage : Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle
- Δ Concours d'idées

## Jury

G. Teysot\*, R. Boutros, F. Dansereau, É. Girard, O. Lang, I. Macburnie, A. Ponte\*, G. Affleck, X. Leloup, J. Levitt, M. Wexler

## Projets (étudiants, 2006) — 15 (1 étape)

- ① Derrick Lai/Kevin James/Mandy Wong
- ② Jennifer Reynolds/Tom Alston/Rebecca Loewen [...]

## Projets (étudiants, 2007) — 15 (1 étape)

- ③ Lynden Giles, Sara Stratton, Jonathan Mandville
- ④ William MacIvor, Gillian Savigny, Barbra Moss [...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Recréer le logement social

Anne Cormier, 2007-10-01

Le CCC présente ce mois-ci les projets et les lauréats du concours du LEAP intitulé « Repenser et redéfinir le logement social au centre-ville » centré sur des sites montréalais. Ce concours s'inscrit dans le cadre d'un projet de recherche-crédation intitulé « Le logement social comme espace de création, d'innovation et de critique dans les centres-villes canadiens » subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada dans le cadre de son programme d'appui à la recherche-crédation, un programme qui contribue au renouveau et à la dynamisation de la recherche et dont nous déplorons la suspension. Cette suspension est d'autant plus malheureuse qu'il s'agit du seul programme national favorisant la collaboration entre chercheurs et créateurs. Rappelons que la recherche-crédation est une recherche directement liée à un travail de création artistique ou littéraire, qui en favorise l'avancement ou l'évolution et qui contribue à la formation des étudiants.

Tout comme le premier concours du LEAP lancé en 2006, ce second volet vise à explorer les idées nouvelles que peut engendrer l'implantation de logement social en centre-ville et à initier une réflexion architecturale, urbaine et

politique sur la définition des centres-villes en proposant, cette fois-ci, une ville et un lieu, soit Montréal et le secteur limité par les rues Guy, Sainte-Catherine, Peel et par le boulevard René-Lévesque. Ce secteur se trouve à la jonction de zones significatives dans la définition du centre-ville, soit la Cité de la technologie, l'Université Concordia, la grande artère commerciale de la rue Sainte-Catherine, le centre des affaires et à proximité de deux importants musées, le Musée des Beaux-arts et le Centre Canadien d'Architecture. Considérablement déstructuré au cours des quarante-cinq dernières années, il est aujourd'hui principalement constitué de lots non construits occupés par des stationnements. À l'heure où le centre-ville de Montréal connaît le retour des mieux nantis et se transforme peu à peu sous l'effet de la construction de condominiums de luxe, le secteur mis à l'étude dans le cadre du concours semble constituer un terrain d'essai idéal.

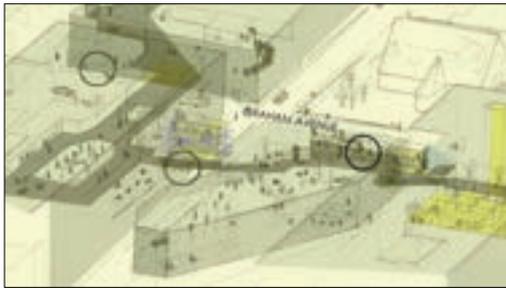
Les résultats de cette recherche-crédation offrent un portrait pan canadien saisissant de l'état de la réflexion des étudiants en architecture sur le logement social et la ville. Curieusement, dans le premier concours, comme dans le second, le travail sur la forme urbaine a généralement primé sur l'étude fine



①



③



②



④

des espaces de vie, comme si l'espace domestique n'offrait qu'un champ de recherche et de création limité et, particulièrement dans le second concours, comme si l'importance de la problématique urbaine et le désir de transgresser l'ordre établi des alignements, des gabarits et des reculs avaient monopolisé toutes les énergies des concurrents.

Plusieurs des propositions au second concours du LEAP témoignent d'une transgression de la trame existante et ont recours à une architecture modulaire qui pourrait être inspirée des grands projets d'Archigram ou de *Team Ten* en reprenant certaines des idées qui se sont concrétisées dans la réalisation d'Habitat 67. On pourrait également évoquer ici le socle urbain des Îlots Saint-Martin, les redents de *Benny Farm* et les grands espaces des Habitations Jeanne-Mance, des dispositifs revisités avec grand enthousiasme par une nouvelle génération férue d'écologie et qui a de la vie urbaine, de la mixité sociale et d'un certain chaos, une vision apparemment plus sereine que celle de ses aînés. En fin de parcours, le jury aura surtout été séduit par un projet sensible, imaginatif, et somme toute, modeste, qui traite du logement à l'échelle du quartier montréalais et qui, par son traitement graphique, fait oublier l'ubiquité du numérique.

# Concours de l'agrandissement de la bibliothèque Félix-Leclerc (2006)

## Généralités

- △ Ville de Québec, Québec
- △ Maître d'ouvrage : Ville de Québec
- △ Concours de projets

## Jury

Denise Gendron\*  
Richard De la Riva  
Rémi Morency  
Peter Murphy  
Jean Payeur  
Rhonda Rioux  
Anik Shooner

## Projets — 4 (1 étape)

- ① Anne Carrier architectes
- ② Atelier Big City
- ③ Les architectes Boutros et Pratte
- ④ Croft Pelletier architectes

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Durables bibliothèques

Jean-Pierre Chupin, 2007-12-01

Dans son célèbre manifeste de 1995, *City of Bits*, William J. Mitchell avait annoncé la fin des bibliothèques de papier et de brique, au profit des bibliothèques numériques en ligne. L'agrandissement de la bibliothèque Félix-Leclerc à Québec, modeste par la taille, mais dynamique et très achalandée, donne tort, une fois de plus, à cette prédiction cyber évangéliste.

Une fois de plus, car une des caractéristiques majeures de l'architecture contemporaine de ces dernières années est certainement le soin apporté par les architectes à la réécriture de ces programmes et de ces espaces que l'on croyait définitivement formulés. Mais une bibliothèque ne se réduit ni à une boîte de livre, ni à un salon de lecture, encore moins à un comptoir d'emprunt. Une bibliothèque publique est d'abord et avant tout un lieu « public », comme en témoigne le succès envahissant de la Grande Bibliothèque du Québec.

Si l'architecture contribue à cet engouement, la réussite doit aussi être partagée avec les bibliothécaires qui ont su renouveler leurs pratiques et avec les décideurs politiques qui tablent encore sur l'épanouissement intellectuel des citoyens. Mais rien n'est jamais définitivement gagné.

S'il est loin le temps où les rois d'Europe s'inquiétaient du succès de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert et où le Vatican décidait de mettre à l'index la diffusion du savoir et la liberté des idées, l'emphase mise aujourd'hui sur la rentabilité économique des lieux du savoir et de la culture cache d'autres formes de gouvernance et de censure. Il va certainement se trouver quelqu'un bientôt pour demander que l'on compare le coût d'une bibliothèque et celui d'une base de données d'ouvrages numérisés, pour s'appliquer à donner raison à la prédiction de W. J. Mitchell.

Dans un même ordre d'idées, notons tout d'abord que les finalistes du concours pour l'agrandissement de la bibliothèque Montarville-Boucher-de la Bruère sont connus depuis le 28 novembre 2007. Il s'agit de : les Architectes Faucher Aubertin Brodeur Gauthier, Brière, Gilbert + Associés, architectes (FABG) et de Manon Asselin architecte (TAG).

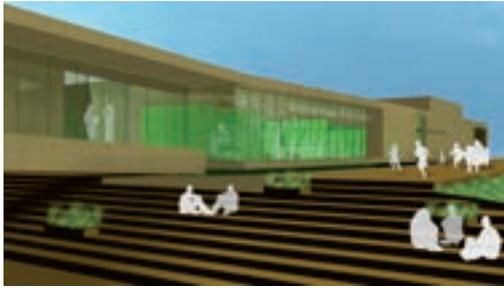
Le concours pour l'agrandissement de la Bibliothèque Félix-Leclerc que nous présentons dans cette mise à jour du CCC fut quant à lui organisé en 2006, sous la supervision de Jacques White, mais le besoin s'en faisait déjà sentir



①



③



②



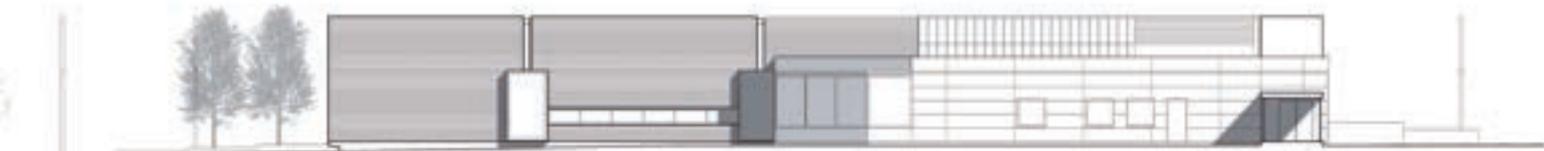
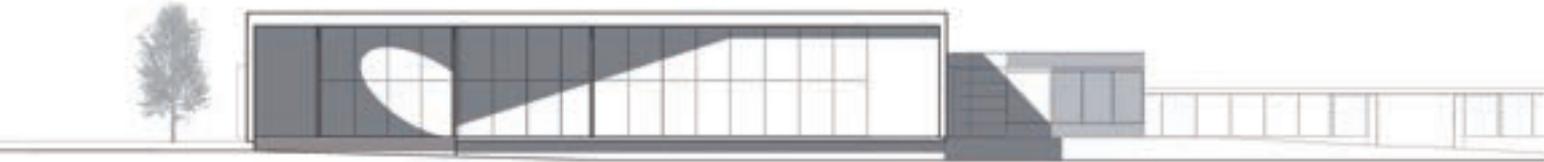
④

en 1998, soit dix ans après sa construction qui date du milieu des années 1980. Le programme concernait certes un agrandissement, mais s'adressait aussi à la question du développement durable. Le projet de l'architecte Anne Carrier, fort d'une modernité aussi élégante que conventionnelle, a su convaincre le jury. Sa forme prolonge et rééquilibre l'organisation de l'édifice existant sans le gommer. Le projet de l'équipe Big City jouait la carte de la « mise au vert », insistait sur l'environnement naturel et du parc, tout en réunifiant la bibliothèque et son extension dans une nouvelle image. Le projet de Boutros et Pratte forçait, pour ainsi dire, l'insularité de l'édifice et proposait d'en faire un point de ralliement et de convergence. Le quatrième projet, celui de Croft Pelletier architectes, tentait une nouvelle morphologie, à la fois enveloppante pour la bibliothèque d'origine et d'une matérialité distincte par son usage du bardage de bois. Après coup, on constate que les différences entre ces quatre projets sont assez nettes, mais que tous insistent sur l'importance de l'accueil du public, de la rencontre des individualités en un même lieu.

La publication de ce concours sera notre dernière proposition pour 2007. Elle coïncide avec un événement que nous

jugeons très important pour le rayonnement de l'architecture canadienne contemporaine. En effet, la belle exposition analytique organisée pour le LEAP par Denis Bilodeau avec la collaboration du Centre de Design de L'UQAM sera présentée au Pavillon de l'Arsenal à Paris pendant tout le mois de décembre. Les projets culturels issus des concours lancés entre 1991 et 2005 seront alors soumis à l'esprit critique du public parisien et la réflexion sur la cohérence de cette nouvelle territorialité culturelle suscitée par ce grand rassemblement de projets devrait assurément faire l'objet d'un intérêt marqué dans un pays où il s'organise annuellement plus de 1000 concours.

Pour 2008, nous réservons deux surprises aux internautes intéressés par les travaux et activités du LEAP. En janvier, nous devrions enfin pouvoir mettre en ligne le site de la base de données documentaire que nous avons conçue pour l'organisation European France (une des plus importantes institutions de concours), tandis qu'en mars, dans le cadre d'une collaboration entre plusieurs écoles canadiennes, nous lancerons un grand forum sur la place des conceptions environnementales dans l'éducation architecturale : une autre de ces durables bibliothèques !





# Concours de l'Îlot des Palais (2006)

## Généralités

- Δ Ville de Québec, Québec
- Δ Maître d'ouvrage : Ville de Québec
- Δ Concours d'idées

## Jury

Robert Castonguay\*  
George Baird  
Clément Demers  
Marie-Dominic Labelle  
Claire Simard  
Cyril Simard  
Guy Simard  
Mirko Zardini

## Projets — 13 (1 étape)

- ① Bélanger Beauchemin, architectes et Anne Vallières, architecte
- ② Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu architectes [S. Brochu et F. Paradis]
- ③ Consortium L'Architecte Jacques Plante/Schème/St-Gelais Montminy + Associates
- ④ Atelier 21/BTAE/AD
- ⑤ Le consortium Dan Hanganu et Lemay associés, architectes
- ⑥ Côté Leahy Cardas architectes [...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Îlot des Palais, projet suspendu, patrimoine en sursis

Jacques White, 2008-02-01

L'après-concours de l'îlot des Palais à Québec aura fait couler, jusqu'à maintenant, bien plus de salive que d'encre chez les architectes. Après l'inattendue résurgence du projet lauréat parmi les récipiendaires des prix d'excellence 2007 de la revue *Canadian Architect* et après l'annonce récente de la décision du nouveau maire de Québec d'en suspendre la réalisation, nous sommes forcés d'admettre que l'îlot des Palais reste un dossier d'actualité. Tout n'a d'ailleurs pas été dit, ni compris, de l'histoire rocambolesque du projet, notamment de l'épisode marquant du concours. Deux timides et tardives expositions tenues à Québec, au printemps dernier, n'ont pu faire oublier la publication inexpliquée — apparemment une fuite (...) — d'une version outrageusement remaniée du projet gagnant par le promoteur avant la diffusion de tous les projets soumis au concours. Enfin, ceux-ci sont désormais largement diffusés, dans leur intégralité, grâce au *Catalogue des Concours Canadiens* du LEAP. Les défenseurs de la transparence du processus de concours et de l'établissement des conditions qui offrent aux architectes un territoire de contribution à l'édification d'une culture architecturale proprement contemporaine au Québec se réjouissent de constater que «l'architecture potentielle» générée par le concours de l'îlot des Palais retrouve enfin ses droits de

«questionner», publiquement, les questions posées par le promoteur du projet.

Du reste, l'intérêt de la diffusion des projets du concours de l'îlot des Palais réside probablement moins dans les réponses qu'elle fournit aux questions politiques et procédurales qui restent en suspens après quelques manipulations douteuses de l'information suite au concours, que dans le recentrement du propos sur des questions proprement architecturales : Quelles propositions ont émergé de la posture déterministe du promoteur en regard de la commémoration de l'exercice du pouvoir de l'intendant en Nouvelle-France par la reprise, voire la reconstitution, des volumes bâtis qui en exprimait le mieux l'importance historique ? Comment l'approche tectonique caractéristique de la fin du siècle dernier se transforme-t-elle en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, sous diverses influences, dont celle du numérique ? Sous quelles formes et par quels dispositifs se décline aujourd'hui la contemporanéité du geste architectural dans un milieu aussi sensible et chargé de mémoire ? En dépit du nombre relativement restreint de propositions reçues pour ce concours, des idées intéressantes en regard de ces questions et bien d'autres qu'elles sous-tendent



①



③



②



④

peuvent être dégagées du lot, pour qui sait les décoder. L'exercice est désormais offert à qui veut bien y consacrer un moment.

Pendant que les propositions du concours, resté dans l'ombre pendant plusieurs mois, se dévoilent maintenant sous un nouvel éclairage, l'avenir du site de l'îlot des Palais est en train de se jouer. Des historiens et des archéologues commencent à prendre la plume pour défendre le maintien du projet, pendant que les architectes en discutent en coulisse. Le vieillissement prématuré des vestiges, déterrés et sans protection, soulève maintenant de vives inquiétudes au plan de leur conservation. Ironiquement, les fondations de la première phase du projet, mises en place avant l'arrêt des travaux, ont ajouté une nouvelle couche archéologique à celles en place, qu'il sera peut-être difficile à décoder par les archéologues dans un siècle ou deux... Peut-être, aussi, les quelques dérives de l'après-concours auront-elles laissé quelques séquelles propres à fragiliser, un certain temps, la réputation des concours. Or, si l'archéologie se définit comme la science des choses anciennes, il ne faudrait pas oublier que l'architecture a le pouvoir de forger l'avenir. Il revient à nous, architectes, d'y voir et d'y croire.

# Concours des Jardins Éphémères du 400<sup>e</sup> (2006)

## Généralités

- Δ Ville de Québec, Québec
- Δ Maître d'ouvrage : La Société du 400<sup>e</sup> anniversaire de Québec
- Δ Concours de projets

## Jury

Pierre Thibault\*  
Ian Chodikoff  
Ann Prendletin-Jullian  
Alexander Reford  
Georges Teyssot  
Jacques White

## Projets — 103 (étape 1) — 17 (étape 2)

- ① Marie-Josée Matte/Zora Sander
- ② Catherine Mosbach
- ③ Sonya M. Lee/Inderbir Singh Riar
- ④ CÉDULE 40 (Sonia Boudreau/Julien Boily/Noémie Payant-Hébert/Étienne Boulanger)
- ⑤ Jean-Philippe Saucier/David Brassard
- ⑥ Denise Hoffman
- ⑦ Pierre Gendron/Stephan Kowal/Katherine Lapierre
- ⑧ Olivier Vallerand/Emmanuelle Champagne/Laurie Gosselin  
[...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## 11 jardins réalisés, 92 jardins potentiels

Jean-Pierre Chupin, 2008-07-01

Dans cette mise à jour de juillet 2008, le LEAP célèbre le 400<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la Ville de Québec en présentant tous les projets conçus dans le cadre du concours des Jardins éphémères. 5 ont été retenus par le jury présidé par Pierre Thibault, 6 ont été invités directement, mais il en reste 92 à découvrir et non des moindres.

Les projets retenus sont actuellement présentés au grand public à Québec sur le site officiel du 400<sup>e</sup>, mais les organisateurs ne se sont pas donné les moyens, ou n'ont pas jugé nécessaire de rendre justice à tous les autres concepteurs qui ont envoyé idées et projets depuis plusieurs pays d'Europe ou d'Amérique. Le Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle prend le relais en assumant une mission universitaire d'archivage, d'analyse et de diffusion de tous les projets en accord avec le principe voulant que le concours soit un lieu de convergence, de débat, de comparaison, de jugement et donc de connaissance.

Il est important de présenter ces projets sur un pied d'égalité, afin d'en apprécier la diversité et, dans le cas présent, l'inventivité. L'architecture de paysage est certainement un des domaines les plus ouverts à la création et à

l'expérimentation en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle et le LEAP accordera de plus en plus de place dans les prochains mois à la documentation de concours touchant les questions paysagères. Dans le cas du 400<sup>e</sup>, le visiteur gagnera à découvrir les jardins en lieu et place de Québec et il devra, pour cela, le faire avant la fin de l'été. Mais il se trouvera certainement de nombreux visiteurs étrangers qui ne prendront connaissance de l'évènement qu'en parcourant les pages du *Catalogue des Concours Canadiens* pour apprécier la durabilité de ces jardins potentiels, qui durera tant que durera le CCC : les statistiques ne se démentent pas, plus de 3000 visiteurs par mois en provenance du monde entier et, pour certains concours dynamiques, cela passe facilement à 5000 visiteurs avec le jeu de renvoi qui fait la fortune des grands moteurs de recherche sur Internet.

Pour ce qui est de la situation d'une politique des concours au Canada, les choses avancent lentement, mais quelques indices montrent un changement d'opinion des décideurs institutionnels. Dans le cas du Québec, longtemps en avance, désormais au ralenti, on signale tout de même un grand concours international pour le nouveau Musée national des beaux-arts du Québec, qui devrait être lancé



①



③



②



④

d'ici la fin 2008. On signale également quelques concours en préparation pour des édifices culturels, des bibliothèques en particulier, mais on est encore loin des 200 concours annuels organisés en Suisse, par exemple. Notons à cet égard que les chercheurs du prestigieux ETH de Zurich, sous la direction de Joris van Wezemaal, collabore avec ceux du LEAP pour mettre en place une documentation systématique des concours. Saluons également l'arrivée d'un nouveau joueur japonais, AKIACHIATLAS.com, dont le directeur, Nanae Hirota, lance un portail très bien fait — mais payant — sur les concours internationaux.

Le CCC, fleuron du LEAP, est appelé à devenir une ressource publique de calibre international, débordant l'instrument de recherche qu'il était à l'origine. Concentrant nos efforts sur de nouveaux projets, nous entendons solliciter les financements privés, afin d'assurer l'évolution et la durabilité de cet immense jardin de projets potentiels.

## Concours *Center for Addiction and Mental Health* (2001)

### Généralités

- △ Ville de Toronto, Ontario
- △ Maître d'ouvrage : *Center for Addiction and Mental Health*
- △ Concours de projets

### Projets — 4 (1 étape)

- ① Community Care Consortium
- ② B+H architects
- ③ Diamond + Schmitt Architects Inc
- ④ Zeidler Partnership Architects

### Jury

Paul Garfinkel\*, George Baird,  
Joanne Campbell, Tannis Chefurka,  
George Dark, Henri Dekker,  
Frank Lewinberg, Jean Simpson,  
Dr Patrick Smith

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Franchir le mur de la maladie mentale

Isabelle Le Clair et Jean-Pierre Chupin, 2008-09-01

Dans cette mise à jour de la rentrée universitaire 2008-2009, le LEAP propose de redécouvrir deux concours complémentaires organisés par l'agence Urban Strategies de Toronto. Deux événements qui n'ont peut-être pas bénéficié du rayonnement qu'ils seraient en droit d'attendre concernant une problématique aussi délicate que celle de la maladie mentale.

Ces deux concours ont été organisés pour le compte de *Centre For Addiction and Mental Health* avec l'aide d'*Urban Strategies* en 2001 puis en 2003. Outre les spécificités du programme, c'est surtout le caractère d'un site situé en plein centre-ville de Toronto qu'il faut signaler comme un des enjeux majeurs de ces consultations. Une enclave vieillissante risquant à tout moment de stigmatiser un lieu de réclusion des indésirables que nos sociétés urbanisées ne sont pas prédisposées à accueillir, plutôt à enfermer.

Vénérable institution datant du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, portant alors le nom évocateur et inquiétant de *Toronto Lunatic Asylum* (Asile de fou de Toronto), elle est aujourd'hui affiliée au Centre Hospitalier de l'Université de Toronto. Le *Centre for Addiction and Mental Health* désirait, pour

le moins, s'ouvrir sur la ville et sur le monde afin que les nouvelles approches psychiatriques bénéficient d'un environnement actualisé. *Urban Strategies* a choisi une formule de consultation permettant d'interpeller aussi le grand public. Le premier concours visait un plan d'ensemble à soumettre au Ministère de la Santé et des Soins à long terme. Le deuxième concours, celui du *Wall*, avait pour objet de qualifier symboliquement et artistiquement les limites de la propriété. Classé monument historique par les autorités torontoises, le mur était appelé à devenir un seuil et en quelque sorte un événement public.

Rempoté, en ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, par le *Community Care Consortium* (Kuwabara Payne McKenna Blumberg Architects/Montgomery Sisam Architects Inc./Kearns Mancini Architects Inc.), le concours du *Centre for Addiction and Mental Health* ouvrait la voie à une vaste réflexion sur la place des lieux de soin en milieu urbain. En cette période où Montréal s'interroge de façon laborieuse sur les deux mégahôpitaux qui verront le jour dans les prochaines décennies, certains décideurs et certains commentateurs gagneraient peut-être à faire un séjour prolongé à Toronto.



①



③



②



④





# Concours pour la représentation Canadienne à la Biennale de Venise/ *Canadian participation to the Venice Biennale Competition (1995)*

## Généralités

- △ Ville de Venise, Italie
- △ Maître d'ouvrage : Représentation Canadienne à la Biennale de Venise
- △ Concours d'idées

## Jury

Sandy Hirshen\*  
Phyllis Lambert  
Patricia Patkau  
Kim Storey

## Projets — 16 (1 étape)

- ① Annette Dudek, Timothy E.G. McDonald et Jamie Meunier, architectes/  
Donald Weikert, danseur
- ② Arriz Hassam et John Tong, architectes/  
Kevin R. Sudgen, concepteur graphique
- ③ Ewan Branda et Kati Rubinyi, architectes/  
Chris Ludwig, compositeur
- ④ Jean-Pierre Chupin, Lea Zeppetelli, architectes/  
Pierre Boudon, philosophe  
[...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

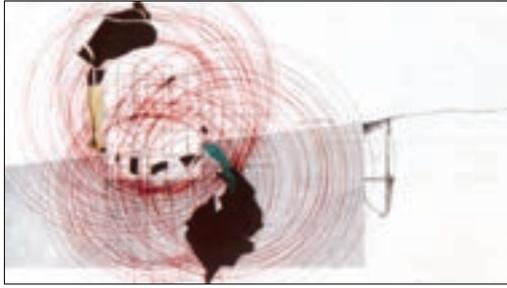
## Le CCA et la promotion de la jeune architecture canadienne

Jean-Pierre Chupin, 2009-02-01

Pour célébrer les 20 ans du Centre Canadien d'Architecture, le LEAP s'associe à la fête en rassemblant des documents, pour la plupart inédits, du beau concours organisé en 1994 et 1995 à l'initiative de Phyllis Lambert. Le CCA se mettait alors à la recherche de jeunes architectes, artistes, philosophes ou scientifiques en les invitant à explorer ensemble de nouvelles contrées disciplinaires.

La sélection pour la représentation canadienne à la Biennale de Venise (1995) fut d'abord un concours d'idées pancanadien organisé sur la base de l'anonymat par le CCA, le Conseil canadien des écoles d'architecture et l'Institut royal d'architecture du Canada sous les auspices et avec le soutien du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada. Sous le thème «Réciprocité. Nouveaux territoires de l'architecture canadienne», ce concours visait à sélectionner 16 projets représentant la jeune architecture canadienne lors de la Biennale internationale d'architecture de Venise. Il s'agissait de concevoir un projet conceptuel pour un pavillon canadien d'au moins 800 m<sup>3</sup> et pouvant abriter une exposition d'architecture. Le projet devait reposer sur une véritable collaboration interdisciplinaire et devait suggérer par l'image et le texte une vision originale de la réciprocité.

Dans cette mise à jour du CCC de février 2009, on trouvera des documents, parfois de simples fragments que les équipes avaient su préserver, des indices qui témoignent à la fois d'une grande invention et d'une grande maturité, qui témoignent à tout le moins d'une époque, pas si lointaine, où l'architecture se concevait encore à distance respectable des supports informatiques pour se déployer dans une palette de supports : collages, dessins, montages vidéos, photographies, etc. Il ne fut pas toujours facile de contacter toutes ces personnes qui travaillent aujourd'hui aux quatre coins du monde. Un travail de recherche plus approfondi révélerait la diversité des parcours professionnels que ces jeunes architectes d'alors ont accomplis depuis. Certains sont devenus des figures marquantes de la profession, on les rencontre régulièrement sur les tribunes médiatiques (on pense en particulier à l'équipe d'In Situ qui venait tout juste de se constituer autour d'Annie Lebel et de Stéphane Pratte), tandis que d'autres œuvrent patiemment et discrètement dans des services municipaux d'urbanisme (François Gagné par exemple), certains se sont engagés dans l'enseignement jusqu'à diriger une école d'architecture (Marc Boutin) ou pour y œuvrer à titre d'enseignant, et de chercheur tout en maintenant



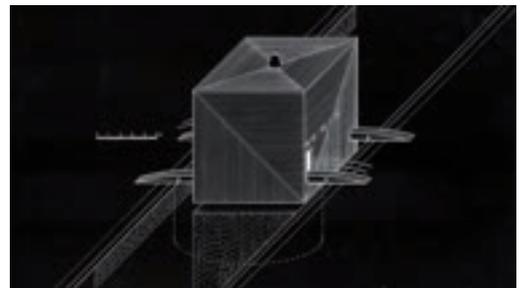
①



③



②



④

une pratique de projet (comme Léa Zeppetelli avec qui j'avais alors le plaisir de collaborer aux côtés de notre ami et philosophe Pierre Boudon). On devrait sans doute pousser plus avant cette investigation des divers « métiers de l'architecture » ne serait-ce que pour inviter les jeunes architectes d'aujourd'hui à étendre le spectre des pratiques professionnelles au-delà de la seule agence d'architecture. Outre l'invitation à la collaboration c'était aussi de la capacité des architectes à participer au devenir de la ville qu'il était clairement question dans cet envoi collectif à Venise.

Quelques péripéties ont retardé la présentation de ces projets initialement prévue à Venise en 1995 jusqu'en 1996. La firme Patkau, partie prenante du jury et digne représentante officielle, faisait déjà figure de symbole canadien, sa réputation d'excellence ne s'étant jamais démentie.

On nous permettra de souhaiter que les 20 prochaines années du CCA soient de nouveau l'occasion d'initiatives visant à stimuler, identifier, accompagner et porter les idées et le talent de la jeune architecture canadienne à Venise et ailleurs. Bon anniversaire !

# Concours de l'Aggrandissement de la Bibliothèque Montarville-Boucher-De la Bruère (2007)

## Généralités

- Δ Ville de Boucherville, Québec
- Δ Maître d'ouvrage : Groupe BPR — Sylvain Rioux
- Δ Concours de projets

## Jury

Francine Gadbois\*  
Claude Cloutier  
Annie Fontaine  
Claude Hamelin-Lalonde  
Louise Hogues  
Sylvie Provost

## Projets — 3 (1 étape)

- ① Brière-Gilbert et Associés + Denis St-Louis
- ② Les Architectes FABG
- ③ Atelier TAG

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Équipements culturels en cure de jouvence : agrandir nos bibliothèques

Denis Bilodeau, 2009-06-01

Au cours des deux dernières décennies, le renouvellement des équipements culturels a été l'une des principales stratégies utilisées par les décideurs politiques pour mettre en valeur et requalifier les territoires et les paysages des villes et des régions. Au Québec, ce mouvement a largement profité du climat de réflexion collective et de créativité stimulé par l'organisation régulière de concours public d'architecture, en particulier dans les projets impliquant directement le financement du ministère de la Culture et des Communications (MCC) provincial. C'est d'ailleurs ce que nous avons voulu documenter dans l'exposition *Concours d'architecture et imaginaire territorial : les projets culturels au Québec 1991-2005*, qui a circulé de 2006 à 2008.

Une grande part du budget d'immobilisation du MCC est aujourd'hui attribué au maintien, au fonctionnement et à la rénovation des équipements culturels qui ont fait l'objet de projet au cours de ces dernières décennies. La construction de nouveaux théâtres, musées et bibliothèques, se fait plus rare et plus rare aussi les occasions de concours, de débats et d'expérimentations architecturales. Le concours organisé pour le projet d'agrandissement et de

rénovation de la Bibliothèque de Montarville-Boucher-De la Bruère à Boucherville est donc une occasion de se réjouir.

Sur les 21 dossiers soumis lors d'une première étape de sélection en 2008, trois équipes ont été retenues pour soumettre un concept. On y retrouve plusieurs firmes précédemment lauréates de concours pour des équipements culturels au Québec dont : Brière-Gilbert et Associés + Denis Saint-Louis, pour le Musée de la Gaspésie en 2002 (remporté sous le consortium Brière Croft Pelletier/Vachon Roy architectes), l'Atelier TAG, pour la Bibliothèque de Châteauguay en 2001 et pour le Théâtre du Vieux-Terrebonne en 2002 et la firme FABG Architectes pour la Salle de spectacle de l'Assomption en 1996 et en 2000 pour le Centre de production et de diffusion culturelle de Carleton.

Outre l'agrandissement de l'édifice existant, le projet architectural comprenait aussi une dimension environnementale, la valorisation des caractéristiques naturelles du boisé du Parc de la Rivière-aux-Pins. C'est à travers la réponse particulière à ce problème, proposée par chacune des équipes que les projets se distinguent de la façon



①



③



②

la plus significative. Le lauréat reprend la logique formelle du bâtiment existant, mais propose un nouveau volume décroissant ouvert sur le boisé à travers une grande baie vitrée, le projet de l'atelier TAG fait un usage plus métaphorique de l'idée de nature à travers les concepts de clairière et de plaque tectonique, enfin la firme FABG propose une extension sous la forme d'un pavillon circulaire ouvert et évidé au centre à la fois entouré et habité par le boisé.

Budget modeste, équipement modeste, situation modeste, mais autant d'idées participant d'une sensibilité collective nouvelle envers notre environnement naturel.

# Concours de Mise en lumière de la façade du Gesù (2008)

## Généralités

- △ Ville de Montréal, Québec
- △ Maître d'ouvrage : Le Gesù Centre de créativité
- △ Concours d'idées

## Jury

Éric Gauthier\*  
Ruedi Baur  
Louis Brillant  
Alexandre Colombani  
Jacques Lachapelle  
Daniel LeBlond  
Ginette Noiseux

## Projets — 37 (1 étape)

- ① Mathieu Koch
- ② Martin Labrecque
- ③ James Long
- ④ Jonathan Barro
- ⑤ Marco Palandella
- ⑥ Jocelyn Labonté
- ⑦ Etienne Pelletier
- ⑧ Xavier de Richemont
- ⑨ Enrique Enriquez
- ⑩ Vincent Leclerc
- [...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Un concours sur l'intangible

Jacques Lachapelle, 2009-09-01

Initié par le Gesù Centre de créativité en partenariat avec le quartier des spectacles et Design Montréal, ce concours d'idées tenu en 2008 offrait un défi central, tant pour les concurrents que pour le jury : la lumière en architecture. Plus précisément, l'artifice de la lumière. Il est vrai qu'au départ, le projet répond à une nécessité : blotti dans l'ombre de la rue Bleury, le Centre de création du Gesù manque de visibilité. Il lui faut un signal pour affirmer sa présence. C'était le prétexte pour aborder une thématique riche, liant religion et spectacle, dont les projets soumis se sont inspirés. Du spectacle, l'image des feux des projecteurs et des mises en scène. De l'église, le spectre de son inachèvement ou l'envie d'aider à lire son architecture. De la religion, plus rarement évoquée, la lumière... divine ! Mais ces pistes thématiques qui ont nourri la majorité des projets comportaient des risques : au lieu de l'intangibilité, l'envahissant d'une mécanique sophistiquée pour assurer l'éclairage ; la surenchère d'une vision mercantile aux dépens du caractère religieux ; ou, pour certains, l'oubli que la lumière n'existe que lorsqu'elle caresse ou qu'elle frappe la matière.

Ce remarquable potentiel imaginaire explique en grande partie le succès de ce concours, 37 soumissions à une

échelle internationale pour, somme toute, un petit projet. Il faut aussi souligner le mérite du maître d'œuvre, le centre de créativité du Gesù, qui a reconnu dans la formule du concours d'idées, ouvert à tous, sans restriction, un moyen de faire valoir sa propre mission : l'exploration artistique. Qui plus est, l'expérience témoigne de la valeur collective des concours. En exposant les projets, en les soumettant à un vote populaire et en présentant les choix du jury dans un forum, le concours est devenu un espace événementiel qui réhabilite le dialogue et l'action sur la question de l'architecture publique. La formule, déjà utilisée par Design Montréal à d'autres occasions et habilement menée, a dévoilé encore une fois la richesse de ce processus de transparence, aux antipodes de l'opacité de la majorité des grands projets publics qui évitent de donner lieu à des concours. La lumière de ce modeste concours est aussi là.



①



③



②



④

# Concours de la Nouvelle Bibliothèque de Saint-Hubert (2008)

## Généralités

- Δ Ville de Longueuil, Québec
- Δ Maître d'ouvrage : Ville de Longueuil
- Δ Concours de projets

## Jury

Pierre Beaupré\*  
Claude Cloutier  
Yves Demers  
Dan S. Hanganu  
Hélène Ladouceur  
Micheline Perreault  
Jacques E. Poitras  
Vladimir Topouzanov

## Projets — 3 (1 étape)

- ① Manon Asselin architecte +  
Jodoïn Lamarre Pratte architectes
- ② acdf\* architecture\_urbanisme\_intérieur
- ③ Saucier + Perrotte, architectes

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## La bibliothèque de Saint-Hubert

Pierre Boyer-Mercier, 2009-10-01

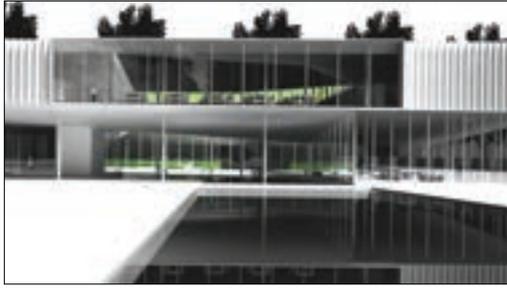
Le coup d'envoi de la bibliothèque de Saint-Hubert, longuement espéré par les Hubertins et leurs édiles, s'est enfin actualisé en septembre 2007 suite à l'annonce d'une importante aide financière de 4,4 millions de dollars de la part du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine. Avec près de 4000 m<sup>2</sup>, cet équipement s'avérera, à sa complétion, la principale bibliothèque du territoire de la ville de Longueuil. Ancrée dans le Parc de la Cité, un lieu hautement fréquenté par les citoyens, non seulement la bibliothèque pourra-t-elle bénéficier d'une enceinte végétale, mais elle en deviendra le point d'accueil. Ainsi s'inscrira-t-elle dans le plan directeur du parc déjà occupé par le CLSC, deux écoles secondaires et le poste de police pour créer un nouveau pôle institutionnel d'arrondissement.

Pour en faire « un projet innovateur, inventif qui se positionne quant aux différents choix environnementaux tels que la sélection des matériaux, des aménagements, la gestion efficace de l'eau et la qualité de l'air », le maître d'œuvre a lancé, le 8 septembre 2008, un appel de candidatures chez les membres de l'Ordre des architectes du Québec parmi lesquels, le 3 octobre suivant, étaient

sélectionnés trois équipes finalistes : Saucier + Perrotte architectes, Manon Asselin architecte en consortium avec Jodoïn Lamarre Pratte & associés architectes et acdf\* architecture\_urbanisme\_intérieur.

Le choix du projet lauréat, après la délibération du jury et les recommandations d'un comité technique, s'est arrêté sur la proposition du consortium formé par Manon Asselin, architecte et Jodoïn Lamarre Pratte & associés architectes. Le bâtiment, un carré désaxé et évidé en son centre, est modulé de façades qui s'orchestrent avec une planification intérieure fonctionnelle et des points de vue subtilement choisis pour enrichir l'expérience des utilisateurs. Le plan, irrégulier, dégage une impression d'ouverture et de diversité d'expériences spatiales. La forme du bâtiment qui « ondule et flotte » avec légèreté au-dessus du sol tel un « tapis volant » (un thème évoqué en liminaire par les architectes) s'appuie sur une jupe qui se rythme selon une alternance de pleins et de vides parmi lesquels se présente l'accès au bâtiment.

Le jury a témoigné de son appréciation pour l'attention particulière apportée au bien-être des lecteurs et aux



①



③



②

lieux qui leur sont dévolus. Il s'est aussi montré sensible aux efforts de mise en œuvre d'un contrôle audacieux de l'environnement et aux « subtilités suggérées par le traitement de l'enveloppe » particulièrement celui des toitures végétalisées, dont les pans sont savamment pliés pour inonder la terrasse centrale de lumière et pour nourrir un bassin de rétention d'eaux pluviales.

Saucier + Perrotte pour leur part ont conçu un bâtiment de forme rectangulaire qui invoque le ciel par un appendice lumineux qui jaillit de sa masse sombre. Un effort d'imagination qui aura néanmoins laissé le jury sceptique quant à sa faisabilité et conséquemment vis-à-vis de son argument sémantique. Bien campée dans sa masse végétale, la bibliothèque enveloppée de matériaux réfléchissants se fond dans la verdure. Paradoxalement, le jury a conclu que sa tonalité générale ne répondait pas au « contexte bucolique du Parc de la Cité ».

La proposition d'acdf\*, malgré ses mérites évidents, aura laissé le jury dans un état de plus grande perplexité. Se voulant une « présence forte », le bâtiment a été perçu comme une présence gênante, à l'inverse des intentions

des architectes, plutôt qu'une invitation à fréquenter le parc. Le plan du bâtiment, malgré sa rigueur fonctionnaliste, recèle des espaces variés, dont celui de la « cabane dans les arbres » favorablement reçu par les membres du jury. Le traitement des façades et la modulation des plafonds qui sont issus de la fragmentation du volume-concept sont particulièrement réussis, mais la disposition des salles de lecture et de travail en bordure et orientée plein sud semble problématique. Au rez-de-sol le dédoublement du hall d'entrée n'aura finalement pas convaincu le jury de sa convivialité.

À suivre... acdf\* architecture a été retenu parmi 28 candidatures avec trois autres finalistes, le 18 septembre 2009, pour le concours de la bibliothèque de Saint-Laurent. De même, Manon Asselin en consortium avec Jodoïn Lamarre Pratte architectes participera à l'ultime étape du concours de la bibliothèque Marc-Favreau de l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie contre trois autres équipes.

## Concours Paysages suspendus (2008)

### Généralités

- △ Ville de Québec, Québec
- △ Maître d'ouvrage : Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ)
- △ Concours de projets

### Jury

Robert Lepage\*  
Malaka Ackaoui  
Philippe Barrière  
Réal Lestage  
Marie Nolet  
Louis A. Pageau  
Nathalie Prud'homme

### Projets — 21 (1 étape)

- ① Côté Leahy Cardas, architectes/SNC-Lavalin
- ② Équipe BDA/EMS ingénierie
- ③ Florent Cousineau inc./CIME Consultants inc./Gerpatec inc./Côté, Chabot, Morel architectes/LNC inc.
- ④ Beauregard et associés/La Vie en vert/SNC-Lavalin
- ⑤ NIPpaysage/Nicolet Chartrand Knoll
- ⑥ Atelier Urban Face inc./Sylvie Perrault architectes/Sylvain Parr & associés  
[...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## « Paysages suspendus », un nouveau jalon vers la diversification des concours ?

Jacques White, 2010-01-01

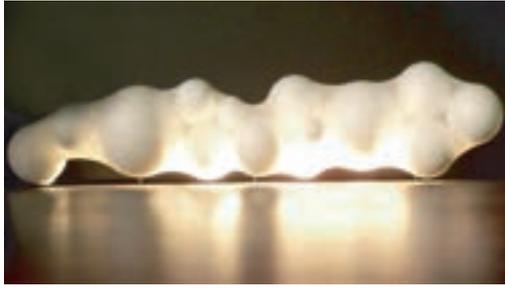
La formule des concours au Québec a progressivement évolué en un modèle qui trouve une part de sa cohérence dans la longue liste de projets financés par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine (MCCCF) depuis une vingtaine d'années. Sur cette base empirique, le plus récent Guide des concours de l'Ordre des architectes du Québec rend explicite ce qui devrait être commun à tous les concours d'architecture, tout en ouvrant la porte à certaines variantes. À constater la fréquence des reconnaissances nationales accordées aux projets qui sont issus de la pratique québécoise des concours ainsi normalisés, il est permis de croire que celle-ci contribue à élever la qualité de la production architecturale.

Or, à partir de ce modèle, deux tendances se dessinent actuellement qui pourraient faire basculer les choses.

D'une part, une plus grande rigidité se profile à l'horizon, puisque MCCCF est à préparer un guide particulier pour ses propres concours, ce qui aura pour conséquence de réduire drastiquement leur diversité. Suivant le nouveau règlement type, les concours ouverts sur propositions anonymes ne seraient plus permis, les critères de

présélection des finalistes sur dossiers de candidature seraient les mêmes pour tous les concours et la planification des systèmes techniques du bâtiment serait validée en amont. Ironiquement, alors que les considérations administratives à l'égard du projet en tant qu'investissement immobilier gagnent en importance, les préoccupations pour les dimensions sociales et culturelles des défis à relever en concours ne figurent pas aux documents proposés par le ministère, ce qui est pour le moins étonnant considérant sa mission première. Le nouveau règlement type aurait pour effet de favoriser toujours les mêmes équipes sur la base de ce qu'elles auraient déjà fait et mettrait invariablement hors jeu des concurrents qui pourraient présenter de meilleures idées pour relever les défis propres à un projet particulier, ce qui est, faut-il le rappeler, l'essence même du concours.

Sur d'autres terrains, d'abord bousculée par le spectre d'une évolution rapide des projets en partenariat public-privé (PPP), la formule des concours a résisté, mais la question de son adaptation à une telle tendance, malgré ses déboires récents, reste en suspens. On voit maintenant apparaître des concours qui incluent des ingénieurs et des consultants spécialisés, dans la suite logique du déploiement des



①



③



②



④

préoccupations pour le développement durable et le design intégré. Les villes de Montréal et de Québec mobilisent des groupes et des services pour inventer de nouveaux mécanismes de sélection de professionnels et de non professionnels (comme des designers, artistes et scénographes) suivant une approche multidisciplinaire, en vue d'attribuer la commande non seulement sur la base du curriculum vitae et du coût des services, mais de l'intelligence des solutions développées sur mesure pour le projet, en s'inspirant directement des concours d'architecture. Ainsi, un nouvel avenir se prépare pour les concours même si le chemin est parsemé d'embûches, notamment celles qu'impose la Loi sur les cités et villes, le Conseil du Trésor du Québec et différents ministères et organismes concernés.

C'est dans ce contexte de mutations en émergence que devrait être situé le concours multidisciplinaire «Paysages suspendus», qui interpellait des «chargés de design» (indistinctement un architecte, un architecte paysagiste, un urbaniste ou un artiste) et des ingénieurs en structure. Fruit d'une collaboration inédite entre la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ) et le ministère des Transports du Québec (MTQ) — dont les missions ne

sont pas forcément convergentes — ce concours est né d'un travail patient et méticuleux de la part de plusieurs mandataires des deux organismes et du conseiller professionnel pour en arriver à construire, à force de contorsions, une procédure inhabituelle, mais acceptée de tous. Par exemple, le concours a dû, pour obtenir le droit d'être lancé, s'intituler «appel de candidatures sans prix en deux étapes sous forme de concours» (sic!) et emprunter un vocabulaire propre à d'autres procédures. Si tout n'y est pas encore résolu et que d'autres solutions restent à trouver, il s'agit néanmoins d'une étape qui mérite attention.

Le concours «Paysages suspendus» portait sur la mise en valeur des espaces résiduels de l'autoroute Dufferin-Montmorency, à l'approche de la Haute-Ville de Québec. Il s'agissait de proposer une installation permanente destinée à ennoblir l'infrastructure actuelle, à enrichir l'expérience des usagers de la route et à composer un nouveau paysage dans l'espace suspendu que définit l'autoroute au-dessus du sol. Le projet s'inscrivait dans la suite des autres projets de réaménagement de la CCNQ destinés à améliorer les accès à la capitale nationale. Le budget alloué était très restreint pour la surface à couvrir



①



③



②



④

et les contraintes techniques particulièrement sévères, ce qui forçait les concurrents à redoubler d'imagination pour intervenir sur des espaces dont ni la CCNQ ni le MTQ ne savaient que faire.

Le jury, présidé par Robert Lepage et comprenant des personnalités respectées de chacun des profils de candidats, a explicitement favorisé l'innovation et les risques qu'elle sous-tend en attribuant le premier prix à l'équipe formée des architectes Côté Leahy Cardas et des ingénieurs SNC-Lavalin. Il écrit dans son rapport : « Cette proposition s'est rapidement démarquée des autres par son audace, par sa contemporanéité et pour l'impact que l'œuvre pourrait avoir sur l'expérience de qui la côtoiera en mouvement depuis l'autoroute ou de qui la percevra à distance depuis divers points de vue de la ville. [...] Au final, le jury désire mettre en lumière qu'il vaut la peine de travailler à réaliser ce projet audacieux plutôt que de retenir une solution qui serait plus rassurante, mais moins à la hauteur des ambitions du maître de l'ouvrage pour le projet. » Après le dénouement du concours, de nombreux concurrents ont exprimé des réserves sur la faisabilité du projet lauréat, poursuivant ainsi le débat initié par le jury.

Aux dernières nouvelles, les recherches techniques sont productives et les résultats encourageants, même si l'issue des expérimentations demeure hypothétique. Il faudra également surveiller de près la réception de l'œuvre par le public, dont la première réaction était plutôt partagée à l'annonce des résultats du concours. L'histoire récente du concours « Milieu humide », à L'Île-des-Sœurs, vient bien sûr en tête à ce propos.

Au-delà de l'analyse qui peut être faite du processus de ce concours ou de ce qu'il aura produit comme « architecture potentielle », l'appropriation de son résultat tangible, le projet gagnant, ne figure pas comme une simple conséquence du processus, mais se présente au contraire comme une finalité, ce que nous pouvons avoir tendance à oublier. Il faut sans doute retenir du concours « Paysages suspendus » et de ses conclusions — forcément temporaires — que la question posée méritait bien un concours, que toutes les conditions ont été réunies pour que le meilleur projet émerge du processus et, surtout, qu'un jury compétent a statué à désigner comme lauréat un projet qui, de son avis, a les meilleures chances d'être validé à long terme en dépit des doutes qu'il soulève.



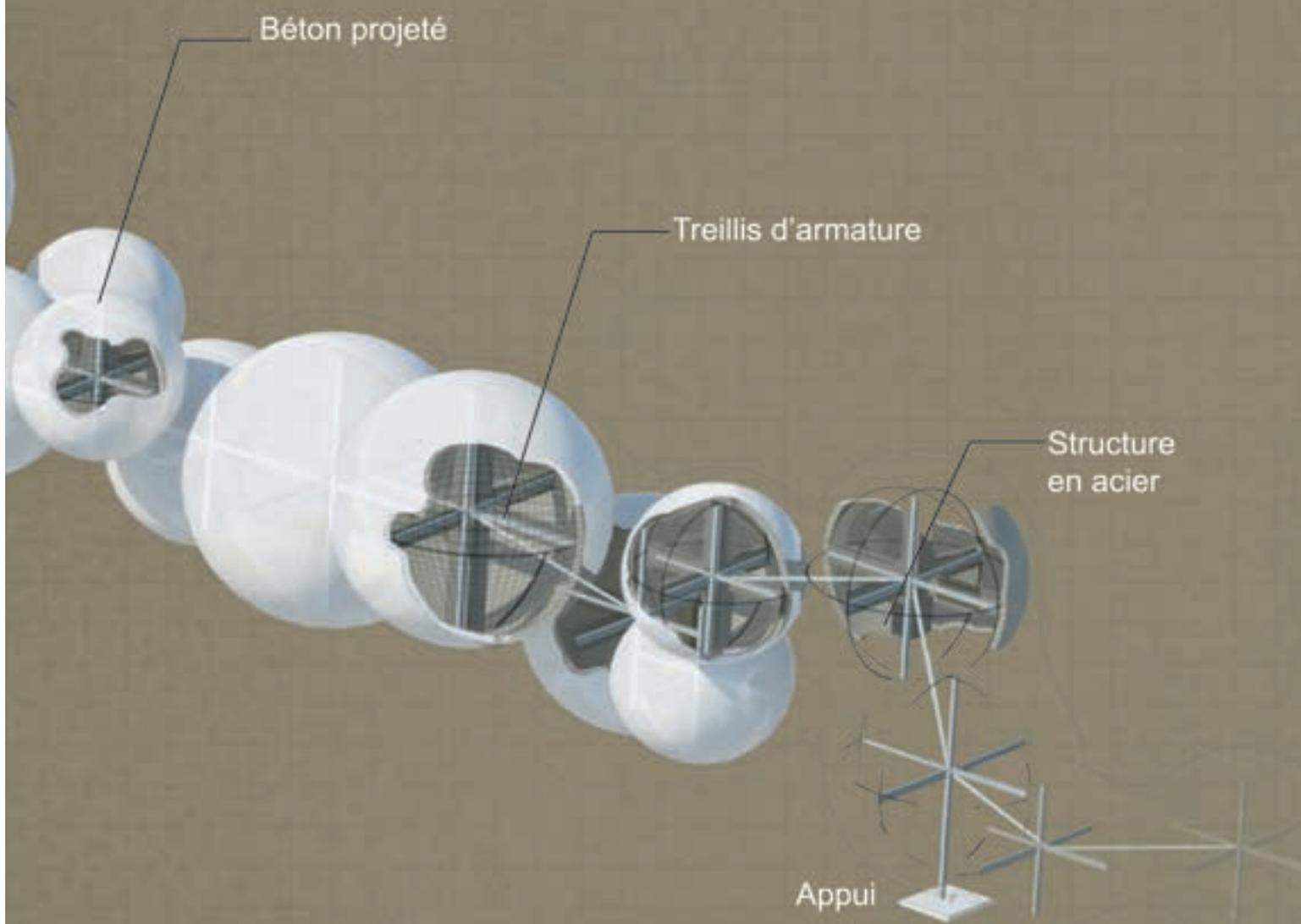


Béton projeté

Treillis d'armature

Structure  
en acier

Appui



## Concours des Jardins de Métis 2010 (2009)

### Généralités

- △ Ville de Grand-Métis, Québec
- △ Maître d'ouvrage : Les Jardins de Métis
- △ Concours de projets

### Jury

Angela Grauerholz  
Martin Leblanc  
Mélanie Mignault  
Alexander Reford  
Lisa Rochon  
Bernard St-Denis  
Emmanuelle Vieira

### Projets — 276 (1 étape)

- ① Studio Bryan Hanes — DIGSAU
- ② Habitation
- ③ Rosetta Sarah Elkin
- ④ Leena Cho + Dr Matthew Jull
- ⑤ ekip + Momentum + Wanted
- ⑥ Christos Marcopoulos
- ⑦ Ondrej Semotán
- ⑧ Kees Lokman
- ⑨ Ning Huang
- ⑩ Collectif barda  
[...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## 276 jardins des délices pour Métis 2010

Jean-Pierre Chupin, 2010-02-01

Aux organisateurs du concours international ouvert pour la conception des Jardins de Métis 2010 (*Reford Gardens*), les 276 équipes en provenance de 34 pays ont répondu avec talent et générosité : chose certaine, ils ne demandent pas à d'autres les clés du paradis, ils en conçoivent les contours, en imaginent les formes, en pressentent les parfums.

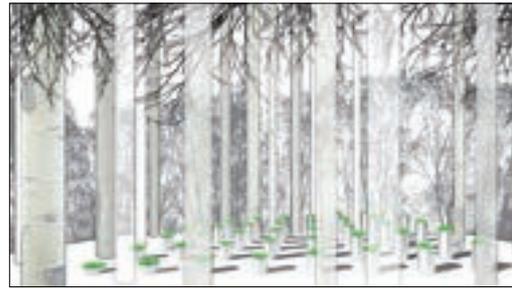
Pour cet incontournable et, disons-le d'emblée, foisonnant rendez-vous de la créativité, la question ne manquait pas de piquant : « à quoi ressemble le paradis aujourd'hui ? » Elle appelait en fait un grand remue-méninge sur l'actualité des concepts et des pratiques en matière d'architecture de paysage. Le résultat, ici dévoilé dans sa totalité, s'offre comme une vertigineuse vision kaléidoscopique face à laquelle le travail du jury fut certainement titanesque. Au moins 5 projets en ressortent avec les honneurs. Le *Veil Garden* des architectes et paysagistes de l'équipe DIGSAU de Philadelphie a misé sur le très ancien mythe des 4 éléments (vent, feu, eau, terre) organisant les espaces d'un enclos de métal perforé. Le projet des Australiens du groupe Habitation joue sur le désir de transgression, sur le besoin d'aller y goûter de l'autre côté de la clôture : une échelle en équilibre permettant de franchir la limite

entre deux fonds de scène tapissés de verdure. Quant au troisième projet sélectionné, celui d'une architecte paysagiste canadienne exilée aux Pays-Bas, il nous rappelle, avec humour et sens critique, l'importance de ces petits univers que nous foulons de nos pieds distraits, sur le sol des forêts : ces micronatures (*Tiny Taxonomy*) devenant autant de petits jardins des merveilles. Le jury a tenu également à mentionner deux autres projets (deux seulement sur 276 ?) : le projet *Dirt Roll* d'une autre équipe hollandaise, décidément, décline et déroule avec beaucoup d'esprit de système le principe des rouleaux de pelouse, tandis que le collectif rassemblé par et autour du collectif Ekip — bien connu à Montréal et dans ses banlieues — nous rappelle à l'ordre sur « l'envers du paradis », sur ces projets en creux que sont les sites miniers, objets de convoitise et, ne l'oublions pas, de dévastation.

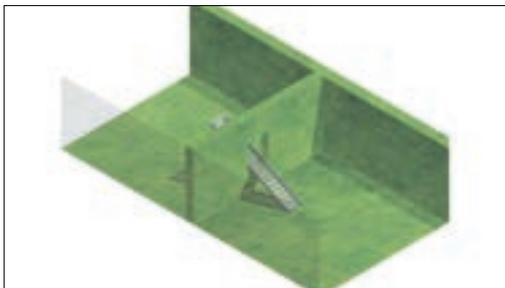
Il y aurait encore beaucoup à dire sur les centaines d'idées et de points de vue que cette extraordinaire édition de Métis 2010 livre — pour des heures de plaisir — à notre insatiable curiosité. On nous permettra de souligner que le LEAP, qui assure la mise à jour du *Catalogue des Concours Canadiens*, n'avait, jusque-là, jamais documenté autant



①



③



②



④

de projets pour un même concours. Il a fallu plus de trois semaines de travail aux étudiants/assistants recrutés pour cette tâche pour indexer ces milliers de documents, mais nous tenions à ce que l'intégralité des projets, et donc de l'évènement, soit accessible au plus grand nombre : à ceux qui auront la chance de découvrir de visu les trois jardins sélectionnés, comme à ceux qui ne les découvriront que sur le site du CCC, parfois de très loin du Canada. Rappelons que le site du CCC est fréquenté mensuellement par plusieurs milliers de visiteurs du monde entier et qu'avec cette mise à jour de février 2010 nous atteignons le chiffre de 2000 projets pour 73 concours documentés !

Dans son triptyque intitulé le « Jardin des délices » (1504), Jérôme Bosch, le dernier grand peintre du Moyen Âge, avait imaginé des milliers de formes folles, humaines et fantastiques se déployant entre l'enfer et le paradis : en voici au moins 276 de plus à mettre au compte de ce grand mythe collectif.

# Concours de L'École d'architecture du Nord de l'Ontario/ Northern Ontario School of Architecture (2009)

## Généralités

- △ Ville de Sudbury, Ontario
- △ Maître d'ouvrage : Comité d'orientation de l'École d'architecture du Nord de l'Ontario/Ville de Sudbury
- △ Concours international d'idées

## Jury

Douglas Cardinal  
Anne Cormier  
Craig Dykers  
Dominic Giroux

## Projets — 59 (1 étape)

- ① Daniele Rocchio, Ferdinando Mazza
- ② Dylan Sauer, Joe Smith
- ③ Michael Blois, Sean MacLean, Jason Fung
- ④ Marcos Houssay, Leonardo Gabriel Borlenghi, Maria Florencia Patronis
- ⑤ Evgeniya Yatsyuk, Olga Yatsyuk
- ⑥ Kate Busby, Michael Thicke
- ⑦ Nicole LeBlanc
- ⑧ Jonathan Mandville, Lynden Giles  
[...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## L'École d'architecture du Nord de l'Ontario

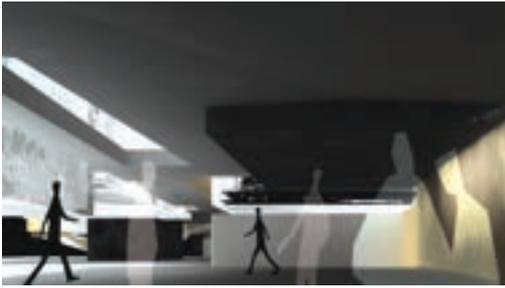
Anne Cormier, 2010-03-01

Le projet d'école d'architecture qui se dessine depuis quelques années à l'Université Laurentienne est guidé par l'intuition de l'impact que pourrait avoir une telle école à Sudbury. L'impact attendu pour Sudbury se situerait bien sûr au niveau de l'apport culturel de l'école par ses activités ainsi que les liens possibles avec les industries locales. En fait, c'est un renouveau urbain que pourrait provoquer l'implantation du projet au cœur du centre-ville, car il était clair pour les instigateurs depuis le tout début que la place d'une école d'architecture est dans la ville, plutôt que sur le campus de la Laurentienne.

La tenue d'un concours d'idées, ouvert et international, visait de multiples objectifs. Il s'agissait de susciter chez les citoyens de Sudbury et dans la communauté architecturale élargie un intérêt pour le projet et pour son impact urbain. Si les caractéristiques de la ville étaient largement exposées dans le programme, il revenait aux concurrents de localiser l'école dans la ville, cela dans l'optique d'une vaste exploration des possibles et d'une reconnaissance du potentiel de développement qu'offre le centre-ville de Sudbury. Il s'agissait également de traiter le projet ambitieux d'une école bilingue implantée sur les affleurements

rocheux du Bouclier canadien au milieu de la forêt boréale, dans une ville relativement isolée du nord de l'Ontario. Le concours de l'ÉANO (École d'architecture du Nord de l'Ontario), ou, en anglais, le NOSOA (*North of Ontario School of Architecture*) était formulé pour répondre à la question somme toute séduisante : « Qu'est-ce qu'une école d'architecture pourrait être ? » De plus, on annonçait la mise à contribution des communautés autochtones aux activités de l'École. On spéculait également sur son apport à la promotion de modes de vie qui tiennent compte des objectifs du développement durable et à l'innovation dans le secteur forestier et dans l'entrepreneuriat en général.

Cet ambitieux concours au vaste programme aura porté fruit. Les 59 propositions reçues de neuf pays situés sur trois continents ont dépassé les attentes des organisateurs et des citoyens de Sudbury. La richesse des idées présentées et l'éventail des projets leur permettent aujourd'hui d'apprécier un vaste éventail de stratégies urbaines, paysagères et architecturales, allant de la consolidation du tissu urbain à l'infiltration perlée du centre-ville en passant par la suture paysagère et construite. C'est maintenant au tour de La Laurentienne et de Sudbury d'aller de l'avant !



①



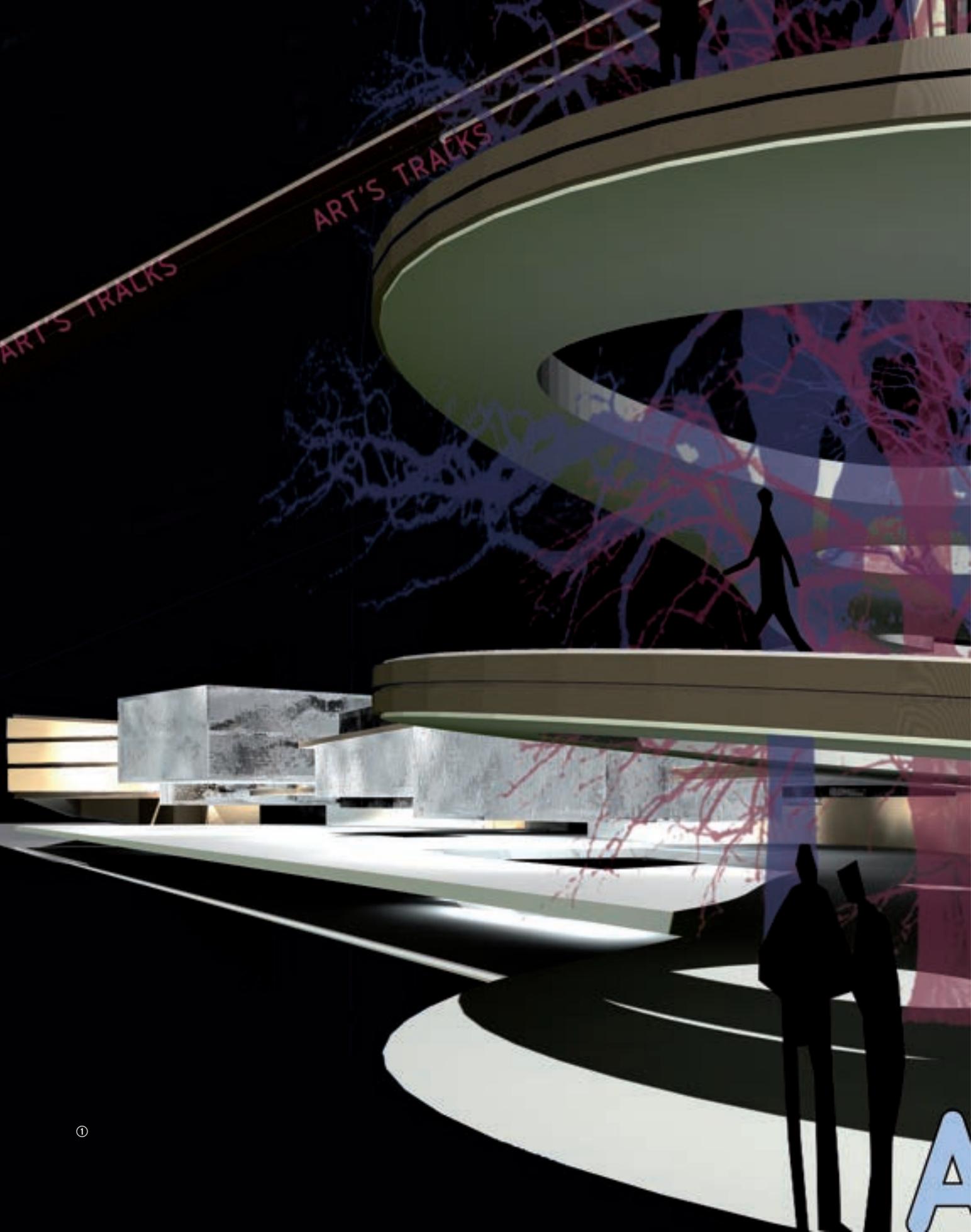
③



②



④





# Concours du Musée national des beaux-arts du Québec (2009)

## Généralités

- △ Ville de Québec, Québec
- △ Maître d'ouvrage : Le Musée national des beaux-arts du Québec
- △ Concours de projets

## Jury

Charles-Mathieu Brunelle\*  
André Bourassa  
Xaveer De Geyter  
John R. Porter  
Nasrine Seraji  
Esther Trépanier  
Jacques White

## Projets — 15 (étape 1) — 5 (étape 2)

- ① OMA/Provencher Roy et Associés, architectes
- ② Barkow Leibinger Architekten/Imrey Culbert
- ③ Nieto Sobejano & Brière Gilbert + associés, architectes
- ④ Allied Works Architecture/Fichten Soiferman et Associés Architectes
- ⑤ Groupe Arcop architectes/  
David Chipperfield architects
- ⑥ Behnisch architekten
- ⑦ Saucier+Perrotte/  
Bélanger Beauchemin Morency Architectes  
[...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## OMA à Québec : *Office for MNBAQ Architecture*

Jean-Pierre Chupin, 2010-04-01

Il faut y voir un signe de maturité culturelle ! En choisissant d'ouvrir la conception d'un des plus prestigieux édifices du Québec à l'international, en permettant aux architectes québécois de se mesurer, chez eux, aux meilleures équipes mondiales, selon un processus, en trois étapes, aussi équilibré que rigoureux, le Musée national des beaux-arts, outre la sélection unanime d'une réponse à une problématique difficile, inscrit enfin le Québec dans la ligue majeure des concours internationaux.

Un rapide survol historique des 50 dernières années permet de réaliser que le monde de l'architecture n'a pas toujours été aussi ouvert, qu'on le pense parfois, dans la belle province. À l'automne 2013, ou même à l'hiver 2014, quand le projet de nouveau pavillon aura été construit par l'équipe lauréate regroupant en consortium la grande agence hollandaise OMA (sous la direction de Rem Koolhaas) et le grand bureau québécois Provencher Roy et associés, les historiens de l'architecture pourront dire — et c'est en soi surprenant — que ce sera la première fois dans l'histoire du Québec qu'une équipe étrangère aura été autorisée à construire ici au terme d'un concours.

Que l'on me comprenne bien. Il y eut bien d'autres concours et bien d'autres architectes étrangers à sévir au Québec. Mais en consultant les données actuelles du CCC, nous n'avons trouvé que de rares lauréats étrangers et jamais de projets construits. Attention, on ne parle pas des avatars du stade olympique, du maire visionnaire et du mandarin français, car le stade fut avant tout une commande princière. On ne comparera pas non plus le concours du MNBAQ avec l'extraordinaire concours pour l'Hôtel de Ville de Toronto en 1958, qui a rassemblé plus de 520 participants du monde entier — chiffre effrayant qui ébranle toute procédure de jugement équitable — car ce concours a surtout permis aux architectes québécois de se mesurer avec leurs homologues canadiens. Il y eut bien quelques grands concours dans les années 1980, pour des musées en particulier (Musée national de la civilisation en 1980 et Musée d'art contemporain en 1983), mais qu'il s'agisse de 5 ou de 101 concurrents, ils venaient exclusivement du Québec. On ne parlera pas non plus des concours d'idées, dont on accepta qu'ils s'ouvrent à l'international, essentiellement parce qu'il ne s'agissait que... d'idées. Une première brèche fut ouverte en 1990, avec le concours pour la Place Jacques-Cartier, qui regroupa 8 équipes internationales



①



③



②



④

et fut remporté par un architecte québécois prometteur, Jacques Rousseau.

Les concours culturels des années 1990, souvent d'échelle modeste, furent systématiquement restreints aux praticiens du Québec, mais ils eurent une fonction très importante. L'exposition montée dans le cadre de la recherche du professeur Denis Bilodeau sur la période 1990-2005 a démontré l'impact considérable que tous ces concours de musées, de bibliothèques, de centres culturels, etc. ont eu cette fois pour la reconnaissance d'un imaginaire territorial à l'échelle du Québec. On comprend d'ailleurs difficilement pourquoi les concours continuent de susciter la méfiance de la profession, quand on mesure leur pouvoir éducatif sur les décideurs et les donneurs d'ouvrage, comme nombre d'entre eux le reconnaissent a posteriori. Cette politique culturelle visait à stimuler l'architecture québécoise et ce fut une réussite.

Ce n'est qu'au tournant du siècle, en 2000 exactement, que l'architecture québécoise accepte de nouveau de se mesurer à l'international avec le concours de la Grande Bibliothèque du Québec. Le résultat fut relativement

concluant, la collaboration entre les lauréats canadiens et québécois fut, dit-on, parfois houleuse, et le verdict du jury a donné lieu à de nombreuses spéculations alimentées par le fait que le gouvernement n'a toujours pas diffusé le rapport du jury : plus de 10 ans après le verdict. Si ce concours ne fut pas des plus transparents, l'édifice ne cesse de démontrer sa pertinence auprès des utilisateurs.

Reste donc, comme seul précédent de concours remporté par des architectes étrangers, celui pour le Complexe culturel et administratif (OSM) en 2002. Rappelons d'emblée que le programme culturel était en fait littéralement phagocyté par les surfaces allouées aux bureaux, qu'il donna lieu pourtant à un grand concours en deux étapes, dont la première phase totalement ouverte rassembla plus d'une centaine de projets du monde entier, dont la deuxième phase mettait sur un pied d'égalité 5 équipes mixtes dont au moins deux entièrement québécoises, et dont le lauréat fut à la fois hollandais et québécois (consortium De Architekten, Aedifica et TPL et associés). Un changement de gouvernement a précipité l'annulation de la commande, lequel gouvernement n'a jamais autorisé la diffusion du rapport du jury : recette parfaite pour discréditer le processus



⑤



⑦



⑥



①

(sans doute au profit des PPP), recette parfaite pour la frustration des professionnels (un concours avorté n'est bon pour personne) et recette parfaite pour donner le champ libre aux plumes journalistiques toujours promptes à réduire la complexité d'un projet d'architecture à quelques métaphores caricaturales, tant il est aisé de moquer la « grosse boîte » (puisque les 100 000 m<sup>2</sup> du programme tenaient difficilement dans une petite boîte, faut-il le préciser).

On comprendra donc un peu mieux l'enthousiasme des architectes (jeunes et moins jeunes) soucieux de la reconnaissance internationale de leur discipline, soucieux de qualité et d'excellence, mais également la surprise des critiques et des historiens qui réalisent aujourd'hui qu'avec le résultat annoncé par la direction du Musée national des beaux-arts du Québec, et si tout se passe comme prévu, l'onde de choc et le rayonnement devraient avoir des effets exemplaires. L'histoire dira si c'est effectivement le premier concours dans lequel la recherche du meilleur projet prime sur les autres considérations. Le fait que ce soit une équipe étrangère qui mène la conception d'un projet national n'est pas à lire comme un échec de l'architecture québécoise. Confirmant la recherche de l'excellence, on

ne pourra y voir que le signe encourageant de sa maturité culturelle. On reportera à d'autres occasions les commentaires proprement architecturaux sur les projets présentés, car il importe ici de souligner un dernier aspect de ce grand événement. C'est en effet la première fois qu'un organisateur de concours pour un édifice public s'assure de la diffusion de tous les projets immédiatement après l'annonce du résultat dans un souci évident de transparence. En souhaitant que le *Catalogue des Concours Canadiens* serve de plateforme de diffusion auprès du public le plus large, ici et à l'échelle internationale, la direction du Musée national des beaux-arts ne fait pas que reconnaître la mission de diffusion de l'architecture contemporaine que les chercheurs du LEAP se sont donnée, elle érige ce concours au rang d'évènement exemplaire.







# Concours du Pavillon du gouvernement canadien pour l'Exposition universelle d'Osaka de 1970/*Canadian Government Pavilion Japan World Exposition Osaka 1970 (1966)*

## Généralités

- △ Ville d'Osaka, Japon
- △ Maître d'ouvrage : Ministère du commerce et la Commission des expositions du gouvernement canadien
- △ Concours de projets

## Jury

Matthew Stankiewicz\*, Warnett Kennedy, J. A. Langford, Gilles Marchand, Frank B. Mayrs, Patrick Reid, Douglas Shadbolt, Z. Matthew Stankiewicz, Tom C. Wood

## Projets — 44 (étape 1) — 6 (étape 2)

- ① Erickson/Massey
- ② Affleck, Desbarats, Dimakopoulos, Lebensold, Sise
- ③ Marcel Gagné & Leonard Warshaw
- ④ John Gallop
- ⑤ Gardiner, Thornton, Davidson, Garrett, Masson et Associés
- ⑥ Ian Martin  
[...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Concours pour l'Expo d'Osaka 1970 : quand l'identité canadienne n'était pas une affaire de cirque

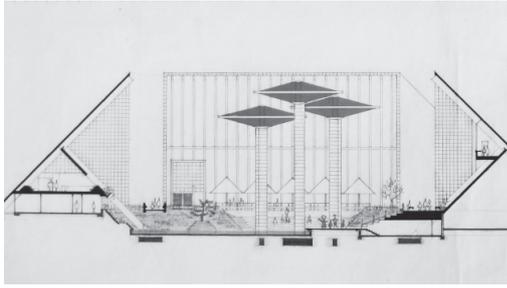
Izabel Amaral, 2010-06-01

L'exposition universelle de Shanghai 2010 nous rappelle que ces grands événements font toujours rêver, au présent comme au passé, mais un retour sur l'Expo d'Osaka de 1970, objet d'un grand concours canadien, laisse songeur sur certaines dérives actuelles du recours au talent des architectes dans les arts du... cirque. Depuis la moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les expositions ont pourtant offert des édifices mémorables, qu'il s'agisse des grands halls abritant plusieurs expositions, du *Crystal Palace* à Londres à la Galerie des Machines à Paris, ou qu'il s'agisse de pavillons nationaux : le pavillon allemand à Barcelone 1929 de Mies van der Rohe, le pavillon américain à Montréal 1967 de Buckminster Fuller, ou le pavillon thématique Philips à Bruxelles en 1958, ce poème électronique de Le Corbusier et Xenakis.

Lorsqu'il s'agit de pavillons nationaux, l'architecture a pour fonction non seulement d'abriter une exposition, mais également de représenter un pays dans le contexte international. À l'occasion des expositions universelles, les concours d'architecture peuvent être considérés comme un lieu privilégié de discussion sur les valeurs d'une société. Dans un tel contexte, la mission du jury est autant plus difficile que le choix ne relève pas uniquement de questions liées

à l'innovation ou à la qualité architecturale, mais qu'elle met en jeu des visées sociopolitiques très larges. Dans de tels cas, certes plus rares, le sujet délicat de la représentation de l'image du pays est prédominant. Aujourd'hui, lorsque le Canada se fait représenter à Shanghai par un pavillon signé Cirque du Soleil, reléguant les architectes au digne rôle de consultants techniques, il est peut-être temps de revenir sur un épisode historique qui n'a pas dû livrer toutes ses leçons : car le projet lauréat d'Arthur Erickson et Geoffrey Massey fut effectivement une réussite à tous les niveaux.

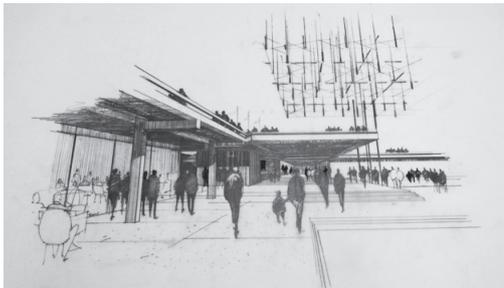
Le chantier de l'Expo 67 à Montréal était encore en cours, lorsque le gouvernement canadien décida de confirmer sa participation à l'exposition qui devait suivre, prévue à Osaka pour 1970 et première du genre en Asie. Avec le thème « progrès et harmonie pour l'humanité », elle devait révéler au monde l'image d'un Japon développé et avant-gardiste, loin des turpitudes et des séquelles de la Seconde Guerre mondiale. Quelques-uns des pays participants à cette exposition ont organisé des concours nationaux d'architecture afin de choisir leurs pavillons nationaux et ce fut en particulier le cas des États-Unis, de la Finlande, du Brésil et du Canada.



①



③



②



④

Le concours pour le pavillon canadien à Osaka 1970 a réuni 208 architectes, plusieurs desquels étaient aussi auteurs de bâtiments sur le site de l'exposition montréalaise de 1967. Les architectes gagnants, Arthur Erickson et Geoffrey Massey, étaient déjà les concepteurs de trois édifices : le pavillon de l'Homme dans la communauté, son annexe, le pavillon de l'Homme et la santé, et, ne l'oublions, les architectes du pavillon canadien ! Avec le recul historique, nous pouvons dire aujourd'hui que cette élection multiple ne fut pas le résultat d'une coïncidence ou d'une manipulation, mais bien une conséquence directe d'une sensibilité particulière des concepteurs à l'image d'un pays soucieux d'affirmer sa modernité. Le projet du pavillon canadien à Osaka 1970 évoquait la grandeur et la simplicité du territoire canadien, avec ses montagnes, son vaste ciel, ses grandes forêts et son eau abondante, le tout sous la forme — très affirmée et très claire — de quatre volumes recouverts de miroirs, formant un tronc de pyramide avec une cour centrale. Ce projet, chargé de symbolisme et d'effets visuels kaléidoscopiques a séduit les membres du jury et tous les visiteurs de l'Expo ; il a fait la couverture de presque tous les catalogues et revues japonaises de l'époque ; il a été le pavillon étranger le plus visité, et a reçu entre autres les

prix de l'Institut d'architecture du Japon et le prix Massey. Le *Catalogue des Concours Canadiens* vous invite, en ce mois propice à la médiatisation des grandes expositions, à découvrir non seulement ce mémorable projet du grand architecte canadien décédé l'an dernier, mais également les projets de Melvin Charney, Roger D'Astous et du groupe Affleck, Desbarats, Dimakopoulos, Lebensold, Sise et d'autres noms devenus depuis célèbres d'une côte à l'autre du territoire canadien.

Coïncidence ou non, un peu plus d'une dizaine d'années après l'exposition d'Osaka, Arthur Erickson a élaboré le projet pour l'ambassade canadienne à Washington. Cela nous rappelle qu'entre l'architecture événementielle d'une exposition universelle et celle d'une architecture permanente se jouent des questions de représentation diplomatique et culturelle, aussi de créativité et imagination ; mais pas toujours de transparence des procédures et des jugements. L'enthousiasme avec lequel le pays a vécu les expositions universelles de Montréal 1967 et Vancouver 1986 mérite encore de revisiter un concours datant déjà de quarante ans : l'architecture étant toujours un défi à relever.





## Concours du Planétarium de Montréal (2008)

### Généralités

- △ Ville de Montréal, Québec
- △ Maître d'ouvrage : Ville de Montréal
- △ Concours de projets

### Jury

Charles-Mathieu Brunelle\*, Louise Amiot,  
Louise Bédard, Julia Bourke, Marc Boutin,  
Sophie Charlebois, Luc Courchesne,  
Lise-Anne Couture, Normand Girard,  
Pierre Lacombe, Maya Raic, Stéphane Roy

### Projets — 61 (étape 1) — 5 (étape 2)

- ① Cardin Ramirez + Aedifica
- ② Croft Pelletier + JLP
- ③ Atelier Big City & L'OEUF
- ④ Saucier + Perrotte
- ⑤ Chevalier Morales + FABG
- ⑥ Aedifica
- ⑦ Affleck + De la Riva
- ⑧ Allaire Courchesne Dupuis architectes
- ⑨ Anne Vallières architecte
- ⑩ AP(G)PA
- [...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Le nouveau Planétarium de Montréal : étoiles en sous sol

Carmela Cucuzzella, 2010-10-01

Rares sont les occasions de concevoir un nouveau planétarium, immenses et multiples sont les réponses possibles à un programme qui n'est pas seulement technique. Les 5 projets finalistes du concours pour le nouveau planétarium de Montréal, sélectionnés par un jury de 10 personnes, sont autant de réponses. De la référence aux trous noirs jusqu'aux dispositifs écologiques, des cartes du ciel, en passant des structures angulaires ou des enveloppes épidermiques, chacun projette sa vision d'une expérience immersive à la fois éducative, divertissante, culturelle et émouvante.

Quatre fois plus grand que le Planétarium de Montréal de 1966, celui-ci accueillera non pas un, mais deux théâtres des étoiles à la fine pointe de la technologie. Les résultats du concours ont été remarquables, les deux phases ayant favorisé le développement d'idées couvrant un large spectre. Les projets proposés par les 62 équipes provenaient principalement du Québec, mais aussi d'Allemagne, de Chine, des États-Unis, de France et d'Italie.

Étant donnée l'emphase mise sur la dimension écologique, et plus spécifiquement sur la norme LEED lors de ce concours, on peut se demander si l'on a vraiment accordé la place

nécessaire à l'innovation architecturale. Le projet lauréat, presque entièrement disposé en sous-sol n'offre comme seules composantes visibles depuis la rue ces cônes télescopiques logeant les théâtres et symbolisant ouvertement des instruments d'observation. Logique et pertinente, l'analogie du télescope reste cependant un peu conservatrice. Il reste que le nouveau planétarium offrira une oasis verte au sein du paysage bétonné du Parc Olympique et rencontrera les plus hauts standards en matière d'architecture écologique en remplissant les exigences de la certification LEED Platine. Quels compromis a-t-on faits pour que cette certification LEED de haut niveau soit atteinte, l'histoire le dira. En tant que seul établissement francophone de ce type en Amérique du Nord et Montréal étant la première ville canadienne ayant ouvert un planétarium public, le projet gagnant n'aura d'autre choix que de bien remplir sa mission éducative et scientifique.

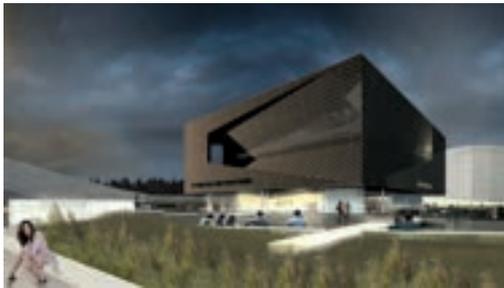
Le planétarium actuel, situé aux abords du Vieux-Montréal, fut inauguré en 1966 soit avec un an d'avance sur la date prévue en coïncidence avec l'ouverture de l'Exposition Universelle de 1967. Période de rayonnement au niveau international pour la ville de Montréal, l'Expo 67 permit à la métropole



①



③



②



④

de se doter d'un patrimoine architectural moderne unique. Parmi ces infrastructures, le planétarium venait confirmer l'expertise montréalaise dans les domaines de la muséologie, des sciences et des technologies.

Il est plus difficile par contre de cerner les contours d'une vision directrice énoncée en 2008, au moment du lancement de ce concours. Les nombreux articles de presse et les documents publiés lors du lancement annonçaient un projet exemplaire confirmant la place de Montréal parmi les leaders du développement durable. Si l'on comprend l'impératif politique et culturel de Montréal symbolisé par la construction de bâtiments LEED, on peut aussi se demander si la prééminence de LEED dans les concours d'architecture n'est pas en train d'inciter les décideurs à éviter d'autres questions cruciales d'ordre architecturales et urbanistiques. Bien que LEED soit un outil d'analyse facilitant l'intégration de stratégies écologiques, il ne peut à lui seul s'adresser aux aspects sociaux et culturels que des projets aussi uniques doivent comprendre pour s'adresser pleinement à la collectivité.

Du point de vue de l'organisation, ce concours a mobilisé un impressionnant arsenal de dispositions réglementaires.

Se déroulant en deux phases, dont une première ouverte et anonyme, l'organisation du concours a encouragé une forte participation tout en laissant place à l'originalité. Les projets des 62 concurrents, qui vont du vaisseau spatial aux planètes en orbite, des représentations de jouets d'enfants en passant par les paysages imaginaires de Neverland, nous présentent une variété de solutions architecturales où la créativité devient à la fois le point de départ incitant à la participation et le moteur des innombrables idées proposées. Et bien qu'au final le rapport à la ville se soit estompé pour mieux répondre aux objectifs les plus conservateurs de l'accréditation LEED, cet événement a révélé le talent de nombreuses équipes et leur volonté de contribuer à l'urbanité de ce quartier de Montréal.

Le *Catalogue des Concours Canadiens* invite à rêver d'expériences cosmiques à travers 5 projets finalistes et 57 autres projets dont la contribution est indéniable. La forme et la structure d'un planétarium peuvent renvoyer à l'expérience de l'espace intersidéral, mais, au-delà des clichés convenus, elle peut aussi être une occasion d'invention comme l'ont compris de nombreux concurrents.

## Concours *Dundas Square* (1998)

### Généralités

- △ Ville de Toronto, Ontario
- △ Maître d'ouvrage : Ville de Toronto
- △ Concours de projets

### Jury

Karen Alschuler  
Gary Michael Dault  
Eric Haldenby  
Susie Kim  
Ron Soskolne

### Projets — 6 (1 étape)

- ① Brown and Storey Architects
- ② Oleson Worland Architects
- ③ Bregman and Hamann Architects
- ④ Kohn Shnier Architects
- ⑤ Ian Macdonald Architect Inc. + Blackwell Structural Engineers
- ⑥ Sterling Finlayson Architecture + Corban And Goode

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Mise à jour torontoise : *Dundas Square* (1998) et *Fort York Visitor Centre* (2009)

Anne Cormier, 2011-02-11

Les élus de la ville reine n'ont pas hésité au cours des dernières années à recourir au processus du concours pour en transformer d'importants espaces publics dont le *Nathan Phillips Square* ou les rives du lac Ontario. Toronto semble aujourd'hui être bonne première au palmarès des villes de concours urbains.

La documentation torontoise nous arrivant cependant au compte-goutte (avis aux intéressés), le Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle (LEAP) amorce en 2011 en présentant, quelques années après leurs tenues, deux concours d'un grand intérêt. Leur archivage au CCC contribuera à dresser un portrait plus complet du rôle des concours dans le développement de la ville de Toronto et des idées architecturales et urbaines qui en sont issues. Le projet lauréat du premier concours présenté ce mois-ci, *Dundas Square*, est aujourd'hui construit, le *Fort York Visitor Centre*, quant à lui en attente de financement, devrait être réalisé sous peu. Onze années se sont écoulées entre les deux concours et on notera que le passage d'une décennie se manifeste principalement dans ces projets au niveau de la maîtrise de la représentation numérique et de l'apparition de préoccupations évidentes pour le développement durable.

*Dundas Square* est situé au cœur de la ville, à l'intersection de la rue Yonge, l'artère principale de la ville, et de la rue Dundas. Il s'agit d'un nouvel espace urbain qui était destiné à devenir le *Time Square* de Toronto et à la réalisation duquel une section du tissu urbain ponctué de petits commerces typiques de la rue Yonge a été sacrifiée au grand dam de certains.

En première étape, 48 candidats ont présenté une équipe et exposé leurs intentions, de ceux-ci six concurrents ont été retenus pour élaborer un projet en seconde étape contre rémunération. Les concurrents ont dû composer avec un site au périmètre irrégulier, un stationnement souterrain de trois étages et demi réalisé par un tiers, une connexion au métro et au *PATH* (le Toronto souterrain), une billetterie (*T.O. TIX*, le pendant torontois du *TKTS* new-yorkais), ainsi que plusieurs activités populaires. Le programme annonçait également l'installation d'écrans géants en façade des édifices en bordure du square.

Curieusement, ce contexte tapageur aura inspiré au moins deux propositions des plus sobres, dont celle des lauréats Brown and Storey Architects, une firme reconnue pour ses



①



③



②



④

interventions urbaines sensibles qui s'est inspirée de son travail sur les ravins de Toronto pour développer un projet tout en nuances tablant sur l'histoire du site. Kohn Shnier Architects moins connus pour la discrétion de leurs interventions auront également pris le parti de la sérénité lovée « dans l'œil de la tornade ». À l'usage cependant, une fois le projet lauréat réalisé et les édifices adjacents complétés, il semble bien que la tornade l'ait emporté.

Le concours pour le *Fort York Visitor Centre*, lancé en prévision des célébrations du bicentenaire de la guerre de 1812, proposait un exercice de conception architecturale fascinant traitant de l'histoire, du territoire ainsi que des notions de limite et d'échelle. À titre de rappel, la guerre de 1812 a opposé la Grande-Bretagne aux États-Unis et le Fort York situé dans le Haut-Canada aura été pillé à deux reprises au cours des affrontements.

Le fort construit sur les rives du lac Ontario, à l'embouchure de *Garrison Creek* (garrison du français « garnison »), est aujourd'hui cerné par les gigantesques piliers de l'autoroute Gardiner, cette interminable infrastructure surélevée qui sépare le centre-ville de Toronto de son front de lac,

par l'importante emprise ferroviaire du CN et par la rue Bathurst. Avec le temps et l'urbanisation, des remblais ont effacé *Garrison Creek* et déplacé la rive du lac 500 mètres au sud. Le contexte territorial du fort a été bouleversé au point d'en devenir totalement incompréhensible.

Les quatre firmes qui se sont prêtées à l'exercice du concours à la suite d'un appel de candidatures ont proposé des projets originaux et très développés, autant de stratégies de réinterprétation de ce contexte difficile. Dans tous les cas, les projets implantés sous les piliers de la Gardiner, ou tout contre eux, traitent d'une négociation entre la nature étrangement bucolique des *commons* situés à proximité du fort, la réalité de la ville contemporaine et le rapport à l'autoroute Gardiner. Et en fin de parcours, la netteté et la force de représentation tranquille de la proposition des lauréats, Patkau Architects/Kearns Mancini Architects, qui offre une lecture habile et idyllique de l'autoroute aura à l'évidence pesé significativement dans la balance du jugement architectural. À vous de voir.

## Concours *FormShift Vancouver: Primary* (2009)

### Généralités

- △ Ville de Vancouver, Colombie-Britannique
- △ Maître d'ouvrage : Ville de Vancouver
- △ Concours d'idées

### Jury

Walter Francl\*  
Ian Chodikoff  
Stan Douglas  
Nancy Knight  
Gordon Price  
Brent Toderian

### Projets — 24(1 étape)

- ① Sturgess Architecture
- ② Romses Architects
- ③ Sebastian Garon, Chris Foyd
- ④ 21 Van
- ⑤ AK Murphy Architect, Phillipa Atwood
- ⑥ BNODE Design
- ⑦ Busby Thicke
- ⑧ Clement Pun Salimkumar Narayanan Yi Luo
- ⑨ GBL Architects
- ⑩ Iconstrux  
[...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## **Brainstorming Vancouver**

Camille Crossman, 2011-04-22

On connaissait le dynamisme de l'Ouest canadien, mais avec le concours *Formshift* organisé en 2009, Vancouver a montré que l'on pouvait miser sur l'exploration architecturale pour réfléchir sur l'avenir de leur ville. Dans ce concours, ce ne fut pas un thème, mais trois questions que les organisateurs ont adressées aux concurrents. Les deux premiers volets proposaient des sites fictifs représentant des réalités typiques et des enjeux différents de Vancouver (artères principales et commerciales versus artères secondaires et résidentielles) tandis que le troisième était laissé au choix.

Le premier volet (*Vancouver Primary*) proposait de concevoir un projet situé en milieu urbain, sur la tête de l'îlot d'une artère principale, et de repenser la mixité des usages. Outre l'accès à une station de métro, les participants étaient libres d'intégrer les fonctions de leur choix ; logements, cafés, boutiques, etc. Sur la vingtaine de projets reçus, plusieurs ont intégré des aires extérieures communes ou un passage piéton traversant le site, afin d'offrir des espaces de vie plus intimes que l'artère principale et des lieux de rencontre aux usagers. On remarque également une volonté de décloisonnement (ou une division) de la masse bâtie, qui met en relief chacune des unités d'habitation

les unes par rapport aux autres (empilements de blocs, usage de la couleur, jeux d'angles, etc.). Enfin, l'intégration, mais surtout l'exploration de stratégies durable étant un aspect important dans ce concours d'idées (donc n'étant pas préoccupé outre mesure par la faisabilité immédiate des projets), les participants ont saisi l'opportunité d'imaginer des systèmes de verdissement parfois surprenants.

Le second volet (*Vancouver Secondary*) avait pour problématique la densification d'un quartier résidentiel. Les participants étaient invités à repenser la configuration traditionnelle de l'îlot, tout en conservant les résidences individuelles qui s'y trouvaient déjà. Parmi les 24 projets reçus, plusieurs ont supposé un mode de vie basé sur le partage des espaces verts et ont développé l'idée d'une densification « par l'intérieur » en concevant de petites maisons individuelles occupant une partie des grandes cours arrière des maisons existantes. Un des projets est même allé jusqu'à imaginer une densification en sous-terrain ! Dans l'idée d'une telle proximité, plusieurs propositions ont exploité le scénario des résidences intergénérationnelles en développant leurs projets d'architecture en fonction de l'évolution de la cellule familiale à long terme.



①



③



②



④

Le troisième volet (*Vancouver Wild Card*) proposait une réflexion ouverte et exploratoire ayant pour objectif de repousser les limites du design durable tant au niveau de l'enveloppe que de l'usage des bâtiments de grande et de petite envergure. Toute idée explorant des moyens de rendre l'architecture plus écologique était permise et une quarantaine de projets ont été déposés. L'idée de plus en plus populaire de l'agriculture urbaine est récurrente bien qu'elle prenne parfois des formes surprenantes (exploitant bien entendu les toitures, mais également les surfaces latérales des bâtiments). Les projets de ce volet sont d'échelle variable puisque le site était laissé au choix. Dès lors, les participants avaient une occasion unique de communiquer leurs idées quant à l'usage de certains sites ou secteurs de la ville de Vancouver, comme c'est le cas d'un des projets qui conçoit en détail un pont piéton (ou un « éco-connecteur ») reliant deux presqu'îles et offrant des espaces d'agriculture et de loisirs.

Pour terminer, ajoutons que ce concours d'idées fait preuve d'une remarquable ouverture à l'innovation et à l'exploration tant formelle et technique que sociale et éthique. Sans être contraints par des critères de faisabilité immédiate,

les récepteurs de ces projets auront véritablement su amasser de quoi alimenter leurs réflexions sur l'avenir de la ville de Vancouver. Avec au total 84 propositions de projets, ce remue-méninges de grande envergure a probablement fait réfléchir quelques centaines de concepteurs et qui, grâce au partage public des projets, feront aussi réfléchir l'ensemble de la communauté architecturale du Canada et d'ailleurs.

## Concours *St. Lawrence Market North Building* (2009)

### Généralités

- Δ Ville de Toronto, Ontario
- Δ Maître d'ouvrage : Ville de Toronto
- Δ Concours de projets

### Jury

Christine Couvelier  
Ron Dembo  
William N. Greer  
Andrea P. Leers  
Peter Ortved  
Russell Smith  
Claire Weisz

### Projets — 5 (1 étape)

- ① Adamson Associates Architects/  
Rogers Stirk Harbour + Partners
- ② Cohos Evamy + Hotson Bakker Boniface  
Haden Architects
- ③ Kuwabara Payne McKenna Blumberg Architects
- ④ NORR Limited, Architects Engineers Planners
- ⑤ Taylor Hazell Architects and Montgomery Sisam

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Le sens civique de l'architecture

Jacques Lachapelle, 2011-06-18

Depuis quelques années, la ville de Toronto, dans son désir de se positionner avantageusement dans le mouvement de globalisation, a marqué le coup avec des projets iconiques, c'est-à-dire fortement liés à la signature du concepteur. Largement médiatisée, cette architecture a pourtant ses limites. Parallèlement, il y a, bien sûr, un autre Toronto, qui n'échappe pas, comme d'autres métropoles, au besoin de continuer à contrer les effets néfastes du renouveau urbain et à donner du sens au milieu de vie des citoyens. De par sa nature et son programme, le concours du *St. Lawrence Market* s'inscrit dans cette ligne de pensée : il porte en effet à réfléchir sur le sens civique de l'architecture.

Le site bénéficie d'une riche histoire. Il se trouve dans l'un des plus intéressants ensembles patrimoniaux qui aient survécu aux transformations du quartier central de Toronto. La cathédrale anglicane *St. James* (Cumberland et Ridout, 1853 ; Langley, 1871-1874) domine le secteur. Elle fait face à une série de bâtiments modestes qui, avec quelques autres vestiges du passé, correspondent à une structure urbaine traditionnelle fondée sur l'espace de la rue. Qui plus est, parmi ces édifices, le magasin-entrepôt *Army and Navy* a donné lieu à une rénovation exemplaire par les architectes

Kuwabara Payne McKenna and Blumberg qui témoignait déjà du potentiel à tirer de ces bâtiments patrimoniaux.

Toutefois, parmi tous ses édifices, le *St. Lawrence Hall* et le marché qui lui était associé constituent des points d'ancrage du concours. Parce que le XIX<sup>e</sup> siècle savait parfois, avec une déconcertante franchise, traduire dans l'architecture institutionnelle les réalités d'un nouveau monde démocratique, les marchés qui étaient au cœur de la vie quotidienne étaient souvent associés à des fonctions communautaires de divertissement (salle de bal ou de concert par exemple) et, à l'occasion, administratives (municipale, voire gouvernementale). La solution la plus courante consistait à placer ces activités à l'étage, au-dessus du marché lui-même. En comparaison, pour le *St. Lawrence Hall* (1849-1850), William Thomas, a plutôt choisi de diviser l'édifice en deux bâtiments principaux clairement hiérarchisés l'un par rapport à l'autre : le *Hall* en façade, le long de la rue King, et le marché à l'arrière. Le *Hall* qui prend ainsi la forme d'un édifice compact, dont l'ornementation est fidèle à la manière de Thomas, constitue un des plus beaux morceaux d'architecture néo-classique au Canada.



①



③



②



④

C'est ce plan général qui explique le développement des activités du marché au sud (marché dit Nord), dans un édifice plus typique, mais démolé et remplacé par un bâtiment moderne sans envergure. Cette logique initiale de développement axial, centrée sur le Hall s'est poursuivie avec la vaste halle au sud de la rue Front (marché dit Sud). Puisque des activités de marché ont toujours lieu sur le site, l'un des défis de ce concours consistait non seulement à maintenir ce commerce, mais à le réaffirmer. À cet égard, la décision de lier le marché à une cour de justice provinciale et des bureaux administratifs est intéressante, car elle s'inscrit dans la typologie d'origine des marchés publics au Canada.

Les commentaires du jury n'ont pas été transmis au CCC. Une telle situation est toujours dommage, car, dans le processus de design, et d'autant plus dans un concours, il n'y a pas de solution unique. Chaque intervenant contribue au développement du projet. Au-delà du jugement, les membres du jury font donc partie intégrante de ce processus. Compte tenu des qualités des cinq projets, ce rapport du jury aurait ajouté un éclairage appréciable. Néanmoins, sans avoir leur avis, les orientations des différents projets sont intéressantes au regard de l'histoire, du site et du secteur.

Par rapport à la typologie des marchés, trois projets sur cinq ont accentué l'effet de superposition par le traitement affirmé des murs ou des toits aux étages. Leur caractère varie entre l'imitation des formes du marché Sud et le désir d'avoir un aspect sculptural et iconique. De fait, ces trois projets sont en contraste avec leur milieu et ce serait l'un de leurs mérites si l'un ou l'autre avait été choisi. Un quatrième projet oppose un volume cubique du côté de *Front* à des paliers en escalier derrière le *St. Lawrence Hall*, cherchant des relations dynamiques de vue avec l'environnement tout autour.

En comparaison, le projet lauréat d'Adamson Associates Architects et Rogers Stirk Harbour + Partners est en apparence le plus simple du point de vue de la volumétrie. Le plan suit un parti franc et se répartit en deux ailes de part et d'autre d'un axe central qui dégage une perspective intérieure sur le *St. Lawrence Hall*. Le procédé est ingénieux. Le contexte devient le repère de l'organisation intérieure. De plus, ce plan poursuit la logique de composition traditionnelle qui était là à l'origine, ce qu'aucun autre concurrent n'a exploité avec la même rigueur. Ainsi, la solution met en valeur, sans artifice, le bâtiment historique.



⑤



①

À bien des égards, on peut également voir dans ce plan une forme conventionnelle du centre commercial, dont le *Eaton Centre* de Toronto qui, encore de nos jours, mérite de faire leçon. Comme celui-ci, les architectes ont choisi d'employer largement le verre. À la logique de l'alcôve et de la pièce qui régissait l'architecture du XIX<sup>e</sup> siècle, la justice est en partie mise en scène, à l'intérieur du mail intérieur, mais également à l'extérieur. Son caractère extraverti contraste avec l'introversion des autres projets. Comme ceux-ci par contre, il permet au rez-de-chaussée une fluidité avec les espaces urbains, mais il le fait au bénéfice de toutes les rues et aussi de l'allée verte qui longe l'édifice à l'ouest.

Sous son apparente simplicité, le projet repose sur une approche réfléchie, appropriée et d'une convaincante clarté. Au lieu d'amplifier le contraste dans ce secteur qui regroupe encore quelques traces du passé, il en renouvelle l'esprit et la forme. Il donne non seulement tout son sens à l'architecture civique qu'exigeait le programme, mais il le fait avec civilité à l'égard de la ville.



# Concours Le Triangle — Namur/Jean-Talon Ouest (2011)

## Généralités

- Δ Ville de Montréal, Québec
- Δ Maître d'ouvrage : Ville de Montréal
- Δ Concours de design urbain

## Jury

Ken Greenberg\*  
Martin Brière  
Daniel Lafond  
Gérald Lajeunesse  
Brian Smith  
Annie Tardivon  
Geneviève Vachon

## Projets — 13 (étape 1) — 4 (étape 2)

- ① Catalyse Urbaine architecture et paysages
- ② Groupe CHB-IBI Inc.
- ③ aRD + CTA + Vinci
- ④ Miguel Escobar Architecte+Urbaniste
- ⑤ Urban Soland
- ⑥ Pelletier De Fontenay
- ⑦ BCK Design inc.
- ⑧ L'OEUF/École de design UQAM
- ⑨ Rayside Labossière  
[...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Quand le design des concours québécois innove pour le design urbain

Camille Crossman, 2011-09-25

Lancé en mai 2011, le concours de design urbain « Namur/Jean-Talon Ouest » innove à la fois dans l'organisation en 2 phases, dans la conception inédite des critères de jugement sous forme d'enjeux, mais il fait également montre d'audace et d'ouverture à la critique, en permettant au Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle (LEAP) de mettre en ligne tous les projets simultanément au dévoilement des résultats.

Ces innovations et cette audace ne sont sans doute pas étrangères au fait que ce concours nouvelle formule a été organisé par le professeur Jacques White de l'Université Laval, un des meilleurs experts québécois, ainsi que par Isabelle Leclair, ancienne coordonnatrice des chercheurs au LEAP. Notons que la première phase de ce concours pancanadien était anonyme, mais restreinte à des équipes composées de professionnels en architecture, en urbanisme et/ou en architecture de paysage. Situé dans le quartier Côte-des-Neiges à Montréal, un vaste site industriel, surnommé « le Triangle » en raison de sa géométrie particulière, est en train de subir un important changement de vocation. Quelques centaines de condominiums sont en construction pour répondre à la demande, toujours croissante, de logements. Le quartier le plus dense de Montréal s'attend à

ce que près de 6000 nouveaux résidents, dont une forte proportion de familles d'immigrants, s'installent aux abords du métro Namur dans les prochaines années. Or, dans son état actuel, ce site bétonné, aménagé pour la circulation des voitures et des camions est tout sauf propice à l'accueil d'une clientèle résidentielle, de familles, de piétons, de cyclistes, etc. La transformation de ce vaste espace urbain en un quartier résidentiel de qualité représente littéralement l'aménagement d'un « morceau de ville ».

Conscient de l'importance des enjeux et de l'ampleur que représente un tel projet de développement, M. Marvin Rotrand et Mme Helen Fotopulos, respectivement conseillers des districts Snowdon et Côte-des-Neiges, ont soutenu l'idée de tenir un concours de design urbain. Or ce concours présente une particularité qu'il nous apparaît important de souligner ici, car elle pourrait donner un souffle nouveau à la pratique des concours au Québec et au Canada. En effet, si nous connaissions d'une part, les concours traditionnels menant à l'octroi d'un contrat pour la réalisation du projet lauréat et d'autre part, les concours d'idées organisés pour stimuler l'émulation créative et/ou pour tâter le pouls sur une question d'aménagement donné, la formule



①



③



②



④

hybride organisée à l'occasion de ce concours est une vraie nouveauté. Sans expliciter ici tous les enjeux fonciers liés à la nature des propriétés publiques et privées des terrains du site, il a été décidé que le concours serait «hybride»; c'est-à-dire qu'il comportait deux volets (projet et idée) que les concurrents allaient devoir traiter au sein d'une seule et même proposition de projet. Le premier volet prenait place sur une zone appartenant au domaine public située à l'entrée principale du site (du côté du métro Namur) et devait être réaménagée en vue d'être construite. Le deuxième volet pouvait se déployer sur l'ensemble de l'espace urbain non bâti délimité par le Triangle; que les terrains appartiennent à des promoteurs privés ou au domaine public. Sur ces zones, les concurrents étaient invités à proposer des idées d'aménagement urbain comprenant l'intégration de nouveaux parcs, la fermeture ou l'ouverture de nouvelles rues, l'élaboration de stratégies écologiques pour la récupération des eaux de pluie à l'échelle urbaine, la proposition d'un plan-masse, etc. Abordés ainsi, les organisateurs du concours ont su tirer le meilleur parti de la formule; d'une part ils étaient assurés d'avoir un projet de qualité pour l'aménagement d'une partie du site. D'autre part, en demandant aux concurrents de proposer

une vision d'ensemble pour le quartier, la ville s'est dotée d'un projet «potentiel» qui pourra être développé sur le long terme. Bien que cette la réalisation du volet «idées» nécessite la collaboration des promoteurs privés, gageons que ces derniers sauront bénéficier d'un aménagement urbain agréable, cohérent, verdoyant et assurant un milieu de vie de qualité aux futurs résidents du secteur, grâce aux fonds publics octroyés à cet effet.

Enfin, il est nécessaire de souligner la finesse des critères de jugement qui, exprimés par une série d'enjeux, témoignent de la véritable réflexion tenue préalablement par les différents porteurs et organisateurs du concours. Cette «conception» préliminaire du projet en une série d'objectifs précis a fort probablement permis aux concurrents de concevoir et de soumettre des projets d'une grande qualité, et aux membres du jury de poser un jugement «juste et éclairé» lors de l'évaluation des projets. Suivant cette volonté de transparence quant au processus de jugement, rappelons que Design Montréal a organisé, pour la deuxième fois seulement au Québec, une séance de présentation publique des 4 équipes finalistes. Plus d'une centaine de personnes y ont assisté le 8 septembre 2011.

# Concours *TOWNSHIFT Suburb into City/Cloverdale: Round Up (2009)*

## Généralités

- Δ Ville de Surrey, Colombie-Britannique
- Δ Maître d'ouvrage : Ville de Surrey
- Δ Concours international d'idées

## Jury

Scott Kemp\*  
Jane Durante  
Scott Kemp  
David Miller  
Mary Beth Rondeau  
Stephen Teeple  
Peter Webb

## Projets — 27 (1 étape)

- ① ph5 architecture inc.
- ② Claudia Moreira/Hugo Moreira/Robert Tensen
- ③ Jesse Ratcliffe/Robert Toth
- ④ Team 52
- ⑤ Carole Levesque/Todd Ashton
- ⑥ Fernando Donis
- ⑦ Kelly Wang, Jeff Wu
- ⑧ Rebecca Esau/Kevin Zhang/Laura Kozak
- ⑨ Mason Lampard
- ⑩ Sherwin Ruiz  
[...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Virage urbain dans la banlieue de Surrey

Carmela Cucuzzella, 2011-11-12

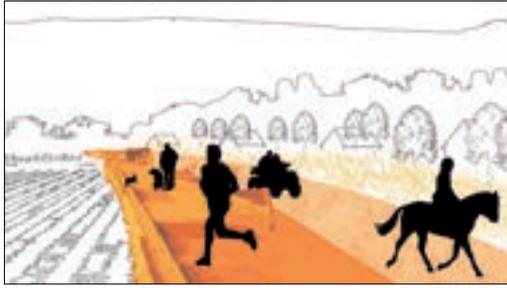
Lancé en novembre 2009, le concours *TownShift* fut le plus grand concours international d'idées de son époque. Cinq défis furent proposés pour ce concours ; tous à différentes échelles dans la ville de Surrey. Avec 138 concurrents répartis dans les 5 concours combinés : *Fleetwood*, *Semiahmoo*, *Guilford*, *Newton*, et *Cloverdale* les centres urbains ont été revigorés par des idées fraîches et innovantes, de partout à travers le monde. Les propositions sont venues de 31 pays différents et représentent donc un réel concours d'idées international.

Surrey, la seconde ville la plus peuplée de la Colombie-Britannique, est aussi en train de devenir la plus grande ville de la province en ce qui concerne son étalement urbain. La ville a cherché un virage vers un futur construit en prenant en compte l'inclusion (population avec un esprit public), l'audace (identité), la durabilité (promenade) et les futurs urbains productifs (vitalité). En d'autres termes, transformer la ville de Surrey, de nature banlieusarde, en une ville vibrante d'urbanité.

Les 5 défis sont fort variés, allant de l'installation d'art public (*Fleetwood*), au projet architectural, tant privé

que public (*Semiahmoo* et *Guilford*), et aux exercices de planification urbaine (*Newton* et *Cloverdale*). Le concours *Fleetwood*, pour nommer audacieusement le centre-ville, tout en le localisant, eut la plus grande liberté en matière de proposition. Dans le cadre de *Semiahmoo*, le défi fut d'humaniser les bâtiments résidentiels de grande hauteur, en y ajoutant une plaza. L'objectif de *Guilford* était d'insuffler une énergie en son cœur en créant un sens de la place publique et un futur moins dominé par la voiture. Le défi pour *Newton* fut de connecter les nouveaux développements résidentiels aux institutions publiques existantes, particulièrement le transport en commun. Finalement, la préoccupation principale de *Cloverdale* fut de créer des résidences abordables dans un milieu de densité moyenne. Le fil conducteur de chacun de ces concours fut le passage de la ville de Surrey d'une banlieue à une ville animée et vibrante. Les principales préoccupations furent donc d'insuffler une énergie, de donner un sens d'identité, de densité, d'interconnectivité dans les institutions publiques existantes, de promenade et d'engagement citoyen.

Chaque concours avait pour but, à travers son échelle, son intervention et son organisation intrinsèque, d'offrir



①



③



②



④

des changements qui transformeraient le tissu urbain, et qui enrichiraient et énergiseraient leurs environnements respectifs. Au lieu de tout démolir pour éventuellement reconstruire de grands espaces dans chacun de ces centres afin d'insuffler la vitalité désirée, ces concours tentent de créer un effet maximal à travers des stimuli urbains limités. L'idée que les transformations urbaines profondes surviennent à travers une intervention minimale est basée sur la supposition que le tissu urbain est interrelié et complexe et que, en majeure partie, les retombées ne peuvent être qu'anticipées. Quel meilleur moyen d'anticiper le futur de la ville que de le créer ? Telle est l'intention de ce concours.

Voilà pourquoi les interventions sélectionnées ont été vues comme des opportunités et des potentiels de revitalisation plutôt que des lieux marginaux ou des objets de chacun des centres urbains. Les idées avaient pour intention de s'interroger sur les problématiques globales de chaque centre à travers des échelles d'intervention variées au niveau du design, de manière à « retourner » le territoire de la banlieue, qui décourage la promenade, la vie et la durabilité, afin d'en faire un territoire qui promeut ces éléments.

Le travail du jury avait été préalablement divisé, de manière à faciliter la compréhension des problématiques de chacun de ces centres urbains et comment les aborder. Que les 5 gagnants aient eu des propositions plus sûres ou politiquement correctes, ce qui fut mentionné ; que d'autres, parmi les propositions, aient abordé mieux les préoccupations complexes de chaque centre ; ou que certaines idées aient été tout simplement trop en avance sur leur temps pour le jury, c'est maintenant à vous de juger à travers cette mise à jour du *Catalogue des Concours Canadiens*.

# Concours de l'Aménagement des abords de la station de métro Champ-de-Mars (2009)

## Généralités

- △ Ville de Montréal, Québec
- △ Maître d'ouvrage : Ville de Montréal
- △ Concours d'idées

## Jury

Melvin Charney\*  
Odile Decq  
Jacques Des Rochers  
Michel Dionne  
Raphaël Fischler  
Mario Masson  
Alessandra Ponte  
Philippe Poullaouec-Gonidec

## Projets (professionnels) — 46 (1 étape)

- ① Poncelet/Pariseau/Pelletier
- ② Beaudoin/Barré/Rendon/Indries
- ③ Morency/Paradis  
[...]

## Projets (étudiants) — 31 (1 étape)

- ④ Petkova
- ⑤ Blanchette
- ⑥ Aubin/Carrière Marleau
- ⑦ Therriault/Malderis  
[...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Quartier Champ-de-Mars : carrefour des idées urbaines

Simon D. Bergeron, 2011-12-09

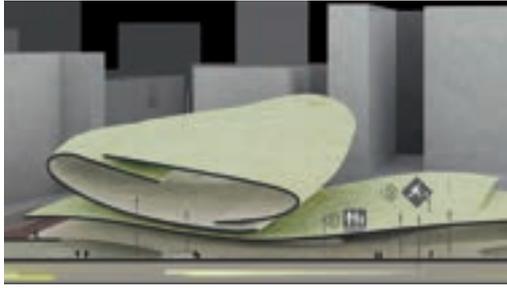
Deux concours, 78 propositions, un grand lieu de rencontre des idées. Une réflexion sur l'aménagement des abords du métro Champ-de-Mars en deux concours d'idées, l'un s'adressant aux professionnels et l'autre aux étudiants. Non seulement cet événement a-t-il permis de faire ressortir les variétés des regards contemporains, mais il a fait travailler parallèlement professionnels et étudiants.

La problématique de ce secteur, au carrefour du boulevard Saint-Laurent et de l'autoroute Ville-Marie, n'est pas nouvelle. Déjà, en juin 1997, l'Institut royal d'architecture du Canada avait lancé un concours international d'idées sur la manière d'occuper l'espace de croisement entre ces deux artères. Bien que ce concours ait réuni 116 concurrents, il n'a conduit à aucun réaménagement. 12 ans plus tard, la Ville de Montréal propose une réflexion encore plus ambitieuse, en appelant les concurrents à travailler sur une aire d'intervention plus importante, du futur Centre hospitalier de l'Université de Montréal au Palais de justice, le site était bordé au nord par le faubourg Saint-Laurent et au sud par le Champ-de-Mars.

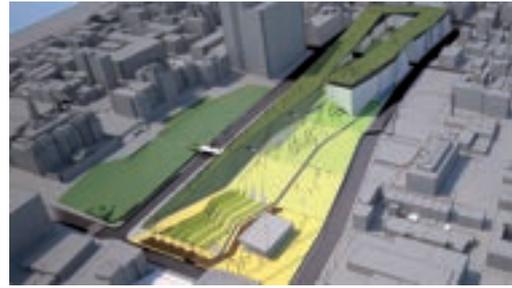
Ce concours a recueilli 78 propositions différentes, 47 dans le volet professionnel et 31 dans le volet étudiant.

Le défi à réaliser pour les concurrents était d'aménager un secteur d'approximativement 75 000 m<sup>2</sup> directement en face de l'hôtel de ville. À la rencontre entre la vieille ville et le nouveau Montréal, traversé par le boulevard Saint-Laurent, qui sépare l'ouest et l'est de la ville, les propositions devaient métamorphoser ce noyau urbain, actuellement peu exploité, en un réel pivot architectural. Le concours d'idées a non seulement apporté une grande variété de formes et de propositions, mais aussi de nombreuses visions inédites sur ce que devrait être cet espace et comment la vie devrait s'y dérouler.

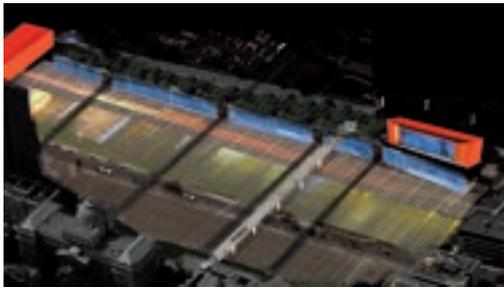
En ce qui a trait au volet « professionnel », deux approches principales se dégagent à travers les propositions. Certaines équipes s'inscrivent dans le courant des formes et figures en architecture montréalaise, issu des écrits de Melvin Charney, alors que la grande majorité propose une approche d'urbanisme de paysage contemporain. À travers ces deux démarches, une variété d'approches au contexte a été utilisée par les concurrents pour développer leurs propositions. Certains ont tenu compte de la verrière de Marcelle-Ferron, cherchant à prolonger ou à commémorer l'esprit créatif du mouvement du refus global. D'autres ont plutôt cherché



①



③



②

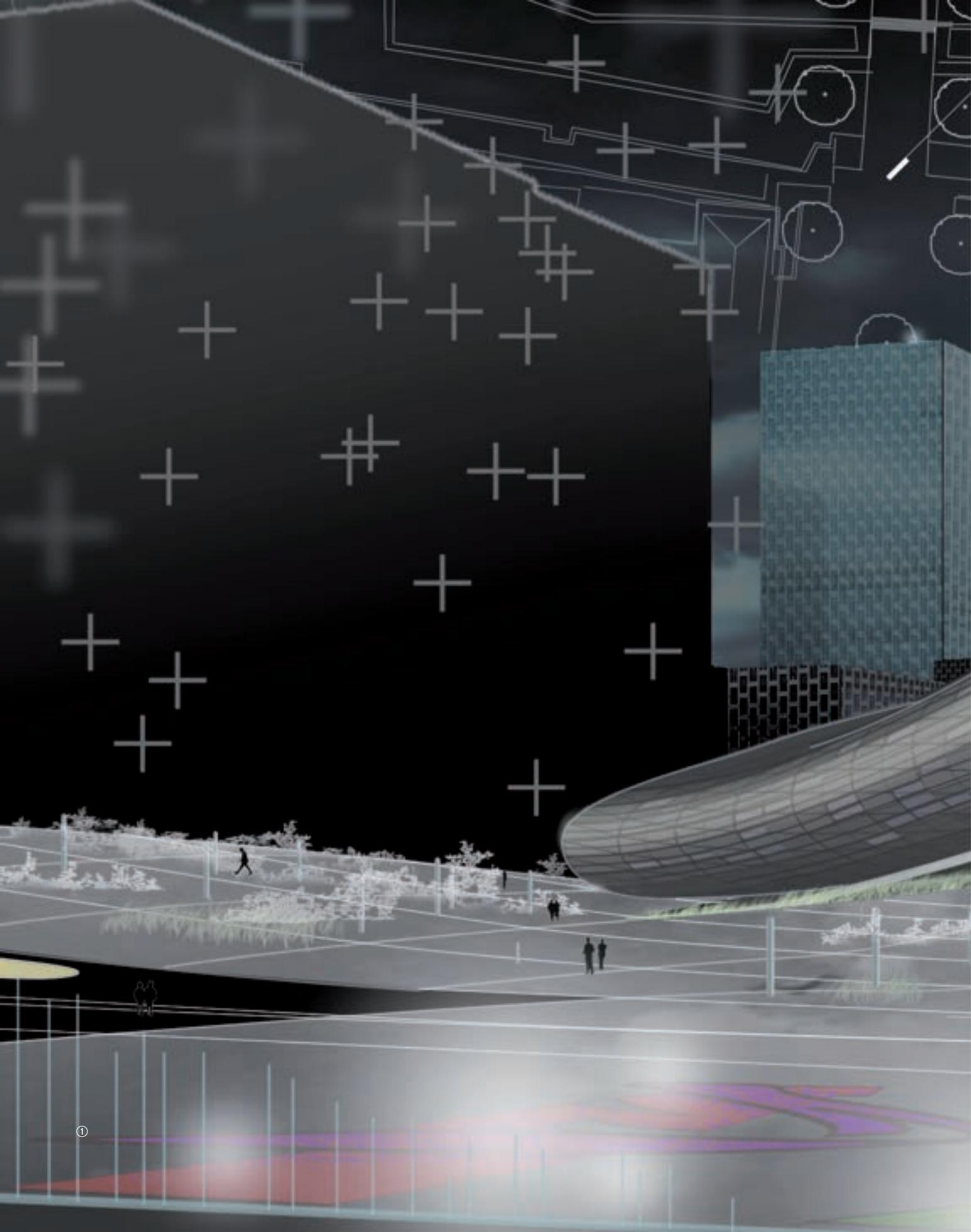


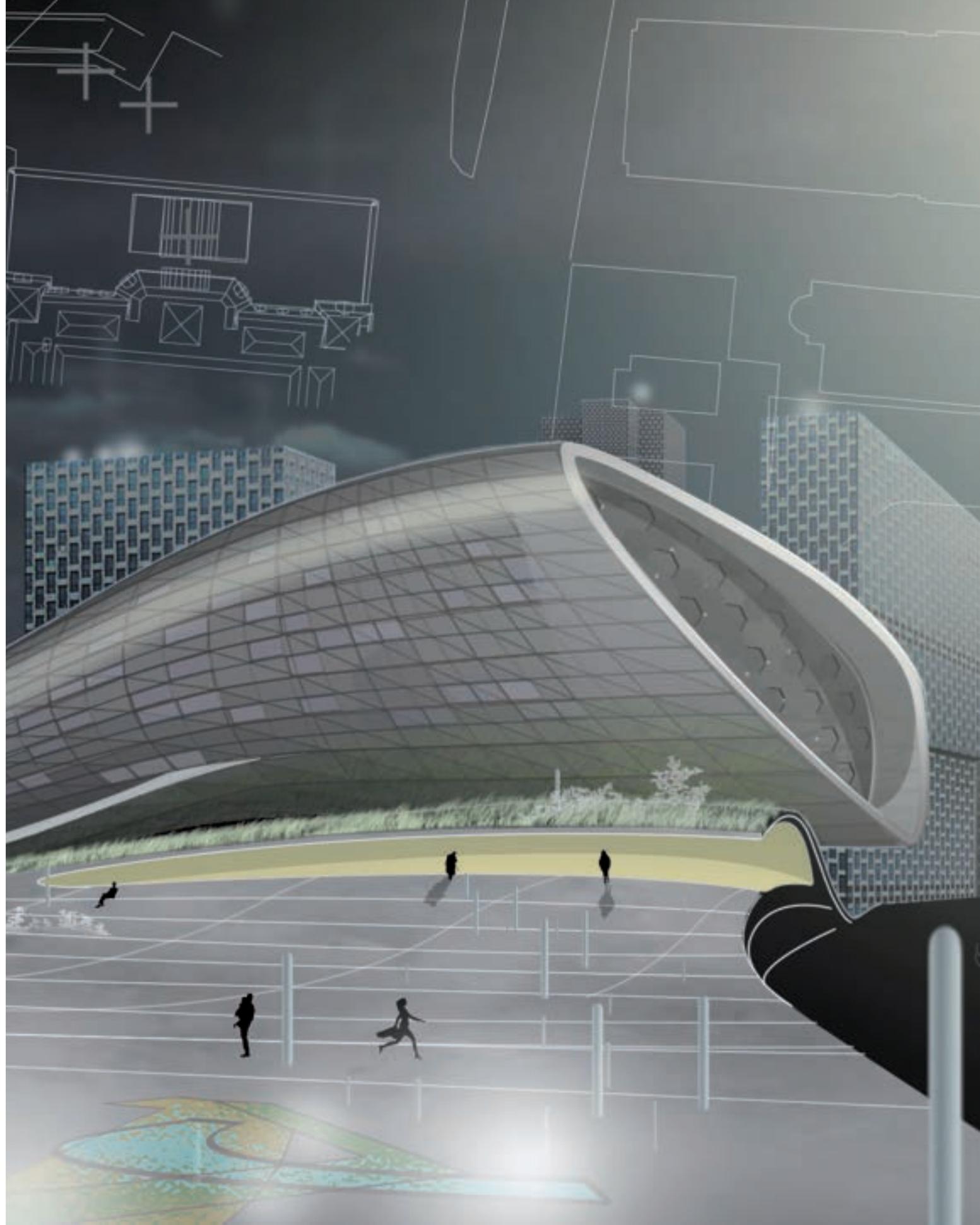
④

dans la culture urbaine globale leur source d'inspiration. Les troisièmes n'hésitent pas à construire une démarche singulière, spectaculaire dans la communication et l'expérience des lieux. Dans tous les cas, chacun a trouvé une manière particulière de s'approprier l'espace de liberté offert par le concours d'idées.

En ce qui concerne le volet «étudiant», les propositions ont été conçues sur un ton fort différent de celles des professionnels. Les idées manifestent une grande liberté à l'égard des contraintes posées par la réalité. La plupart des propositions tentent de stimuler l'imaginaire et en appellent à l'expérience sensible du lieu. À la place d'énoncer directement ce qui devrait être construit dans l'espace aménagé, les propositions révèlent une atmosphère qui entend représenter «l'esprit» de ce lieu charnière de la ville de Montréal. Et ces atmosphères sont souvent générées à travers des processus qui s'appuient sur les grandes lignes de la trame urbaine ou de l'histoire entre la vieille et la nouvelle ville, avec de nombreuses allusions à l'œuvre de Marcelle-Ferron. Des propositions étudiantes se dégage une volonté unanime de faire de ce lieu un espace où la vie est agréable et où l'austérité caractéristique est reléguée au passé.

Avec cet événement, force est de constater que Montréal s'affirme, depuis quelques années, comme un théâtre de concours d'architecture et de projets urbains, en particulier depuis la mise en place de l'initiative Réalisons Montréal : Ville UNESCO de Design. De tous les concours organisés sous cette bannière, l'aménagement des abords du métro Champ-de-Mars a rassemblé le plus de propositions. Non contraint par des coûts ou un programme spécifique, chacun a su amener sa vision d'un projet qui ne représenta pas qu'une manière de bâtir un secteur, mais bel et bien une manière de vivre sa ville. Qui plus est, ce concours a imprégné dans l'imaginaire architectural une richesse d'idées dont l'impact ne manquera pas de se manifester dans le monde en effervescence de l'architecture et de l'urbanisme. Affaire à suivre.





# Concours de la Bibliothèque Marc-Favreau (2009)

## Généralités

- △ Ville de Montréal, Québec
- △ Maître d'ouvrage : Ville de Montréal, Arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie
- △ Concours de projets

## Jury

Mario Saia\*  
Claude Boudreault  
Jean Cadieux  
Caroline Dubuc  
Diane Dupré  
Josée Poirier

## Projets — 4 (1 étape)

- ① Dan Hanganu architectes
- ② Manon Asselin architecte + Jodoin Lamarre Pratte architectes en consortium
- ③ Les architectes FABG
- ④ Corriveau Girard et Éric Pelletier, architectes

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Une bibliothèque pour la ville

Georges Adamczyk, 2012-09-08

Le concours pour la bibliothèque Marc-Favreau dans l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie arrivait à point pour franchir une étape importante de la régénération du site des anciens ateliers municipaux. Ce terrain d'un seul tenant, le long du rail, était occupé par des installations de travail, à l'écart des habitations, interrompant le tissu régulier de la ville. À la fin des années 80, une consultation publique dégageait une vision concertée proposant un changement de vocation pour ce grand territoire. Le terminus d'autobus, la station de métro et l'édifice Art déco de 1932 définissaient un espace civique potentiel; le reste du site serait dédié à une occupation résidentielle.

En 1990, au coin de Saint-Denis et des Carrières, un premier ensemble de 150 logements était construit par l'Office municipal d'habitation de Montréal. C'est à la suite de la consultation publique de 2006 que l'idée d'un front civique sur la rue Rosemont se précise. Un plan d'ensemble est élaboré. Il oscille entre super îlot et prolongement de la trame des rues avec des immeubles plus hauts au pourtour du site et un aménagement paysager au centre. Le projet du promoteur Rachel et Julien conçu par la firme Cardinal et Hardy avec ses 335 logements

concrétise ce plan et marque avec robustesse la bordure est du site, le long de la rue St-Hubert. On attend la composition de la place ou de l'édifice important qui se logera à l'ouest, à l'angle St-Denis et Rosemont, sur le parvis de la station de métro.

C'est en 2007 que la Ville de Montréal dévoile le projet de l'édification d'une nouvelle bibliothèque à vocation familiale renforçant ainsi l'accès de la population aux livres, le quartier étant identifié comme l'un des plus mal desservis de la municipalité. On sortirait enfin de « la petite noirceur » comme l'évoquait le maire de l'arrondissement de l'époque. En 2008, le nom de la bibliothèque et celui du parc contigu sont communiqués au public. En hommage à « Sol et Gobelet », la bibliothèque adopte le nom de Marc-Favreau et le parc celui de Luc-Durand.

Au cours de l'été 2009, un concours en deux étapes est lancé. La première étape consistait à sélectionner sur dossier, sans présentation d'esquisse, quatre équipes finalistes, équipes pluridisciplinaires incluant ingénieurs et estimateur. La proposition devait répondre aux exigences de certification LEED et le budget était fixé à 7 564 000 \$.



①



③



②



④

Quatre principes d'aménagement « avant-gardistes » étaient mis de l'avant : la vocation familiale de la bibliothèque (distinguer adultes, adolescents et enfants), l'intégration des nouvelles technologies de l'information, la qualité du design, le développement durable.

À l'issue de la première étape, les quatre équipes retenues étaient : Corriveau Girard et Éric Pelletier, architectes ; Dan Hanganu, architectes ; les architectes FABG ; Manon Asselin, architecte et Jodoïn Lamarre Pratte, architectes en consortium. Le jury, présidé par Mario Saia, a entendu les finalistes le 15 décembre 2009 et a délibéré le lendemain. Le rapport du jury témoigne de la discussion attentive des membres du jury. Il est très instructif quant au poids relatif accordé aux principes d'aménagement et aux critères d'évaluation qui sont tous couverts. D'une manière plus générale, on peut dire que la discussion se structure d'une part, autour des critères reliés à la forme et au programme et, d'autre part, autour de ceux recoupant les aspects techniques. Les commentaires sur la forme architecturale sont plus subjectifs, tandis que ceux qui concernent la réalisation technique cherchent à être plus objectifs. Si on s'accorde pour donner à la

question de l'espace public un poids important dans le choix du jury, le projet de Dan Hanganu devient alors plus évident.

Le projet de Dan Hanganu n'a pas été composé comme un corps architectural unique, déployant une spatialité intérieure et des parcours modelés par la traversée des volumes et de la lumière. La composition est ici plus urbaine. Elle associe ensemble plusieurs éléments, dont l'édifice existant. La démarche pourrait être qualifiée de composition hétérotopique. La figure est construite par la création d'un deuxième front alternant opacité et transparence, face à l'espace de la station de métro, en équerre par rapport à l'édifice existant, et se pliant légèrement vers l'ouest. Le lien avec l'existant se fait par une entrée bien marquée sur Rosemont, dans l'alignement de l'édifice Art déco. L'intérieur de l'équerre se déploie en une promenade vers un volume vitré associant l'extérieur à l'intérieur, la bibliothèque et le parc. Cette approche, qui doit autant à Alvar Aalto pour sa composition sensible qu'aux inflexions contextuelles des modernes régionalistes pour sa forme, a le mérite de bien démontrer qu'un petit projet peut contribuer à construire la grande ville.





# Concours d'architecture pour la nouvelle Bibliothèque de Saint-Laurent (2009)

## Généralités

- Δ Ville de Montréal, Québec
- Δ Maître d'ouvrage : Ville de Montréal, Arrondissement Saint-Laurent
- Δ Concours de projets

## Jury

Lise Bissonnette\*  
Jean-Pierre Chupin  
Marie-Claude Le Sauter  
Claude Létourneau  
Éric Paquet  
Peter Alan Soland  
Lyse Tremblay

## Projets — 4 (1 étape)

- ① Cardinal Hardy/Labonté Marci/Éric Pelletier Architecte
- ② acdf\* architecture
- ③ Chevalier Morales Architectes/ Les Architectes FABG
- ④ Provencher Roy + Associés/ Anne Carrier Architectes

## Bibliothèque de Saint-Laurent — quand LEED devient synonyme de « prix concours »

Carmela Cucuzzella, 2012-10-13

Le concours de la Bibliothèque de Saint-Laurent, lancé en septembre 2009 dans l'arrondissement Saint-Laurent à Montréal, présentait une excellente occasion de créer un nouveau centre culturel au nord de la ville. Cependant, l'arrondissement a fait son choix par le biais d'un processus de sélection qui a accordé une importance inhabituelle aux normes environnementales.

Le concours de la Bibliothèque de Saint-Laurent était constitué de deux étapes. La sélection à la première étape consistait en une analyse de réalisations passées plutôt qu'en un appel de nouvelles idées. Pour être considérée comme finaliste, une équipe devait posséder une forte expertise technique LEED. Des 28 candidats de la première étape, quatre ont été invités à la deuxième étape :

- Provencher Roy + associés/Anne Carrier Architectes en consortium ;
- acdf\* architecture ;
- Chevalier Morales Architectes/ Les Architectes FABG ;
- Cardinal Hardy/Labonté Marci/Éric Pelletier Architectes en consortium.

Le concours pour la réalisation d'une nouvelle bibliothèque avait comme objectifs une visibilité du boulevard Thimens et une valorisation de la zone boisée environnante. Fait remarquable, l'obtention de la certification LEED Or était exigée de façon très stricte. Il convient de rappeler que le maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, Alan DeSousa, est aussi le vice-président responsable du développement durable, de l'environnement, des Grands Parcs et des espaces verts de la Ville de Montréal. Serait-ce une des raisons pour laquelle le critère LEED a obtenu un rôle aussi important, ce qui est particulièrement inhabituel, pour ce concours de la Bibliothèque Saint-Laurent ?

Les quatre projets finalistes avaient des approches, bien que divergentes, plutôt axées sur les critères de développement durable. Le jury a statué « tous atteignent les points pour la certification LEED Or ». L'équipe acdf\* a orienté sa conception sur la notion de compacité, un principe de base du développement durable résultant en une architecture minimaliste et élégante. L'équipe Chevalier Morales/FABG a proposé un concept de double enveloppe destiné à répondre à une série d'avantages environnementaux et sociaux.



①



③



②



④

Un accent particulier était mis sur la relation avec la forêt pour des raisons esthétiques, mais également pour fournir et contrôler la lumière naturelle tout au long de la journée. Cela devait assurer une ambiance paisible et un confort de lecture. Cette équipe a également déterminé la position du bâtiment de façon à préserver les arbres existants sur le site. Les deux équipes Provencher Roy/Anne Carrier et Cardinal Hardy/Labonté Marcil/Éric Pelletier n'ont pas adopté de stratégie de conception globale ou englobante de l'environnement ou de développement durable. Elles ont plutôt fait l'énumération des différentes technologies incluses dans leur proposition. Le consortium lauréat, Cardinal Hardy/Labonté Marcil/Éric Pelletier, a proposé une structure monumentale qui satisfait un critère important du programme, soit la visibilité. Pourtant, à la lecture des planches et en considérant l'emphase mise sur les vues depuis le boisé, soit du côté opposé au boulevard Thimens, il ne pouvait être évident d'apprécier le rôle de cette monumentalité précisément parce qu'il s'agit d'un retournement de façade. Du côté boulevard, il s'agit en revanche d'une porte imposante qui en définitive n'est pas différente des concepts monumentaux que l'on retrouve dans la plupart des stratégies formelles de projets de concours.

Il est difficile de conclure cet éditorial sans commenter l'importance accordée ici au critère LEED. La certification LEED Or exige de 39 à 51 crédits. Pourtant, pour ce concours les équipes devaient prouver qu'elles étaient en mesure d'obtenir entre 44 et 46 crédits, même si 39 crédits suffisaient. Pourquoi les finalistes devaient-ils obtenir ces crédits supplémentaires ? Le règlement du concours mentionne que ces crédits supplémentaires pouvaient faire office de marge de manœuvre, supposant ainsi qu'il y aurait des modifications à prévoir lors de la construction. Cela étant, est-il véritablement envisageable de prédire si tôt dans le processus de conception, comment les propositions des finalistes, ayant 39, 40, 43 ou même 55 crédits pourront obtenir une certification LEED Or, lorsque le bâtiment sera finalement construit ? Le règlement du concours se révèle finalement très rigoureux au niveau de cette exigence LEED Or, et les membres du jury, qu'ils l'aient voulu ou non, n'ont pas pu ignorer dans leur jugement la précision imposée par les experts évaluateurs. Ils ont dû considérer l'importance de la certification LEED lors de la décision. Cette dernière a occupé une place clairement déséquilibrée dans ce concours. Une analyse poussée permet de supposer



①



③



②



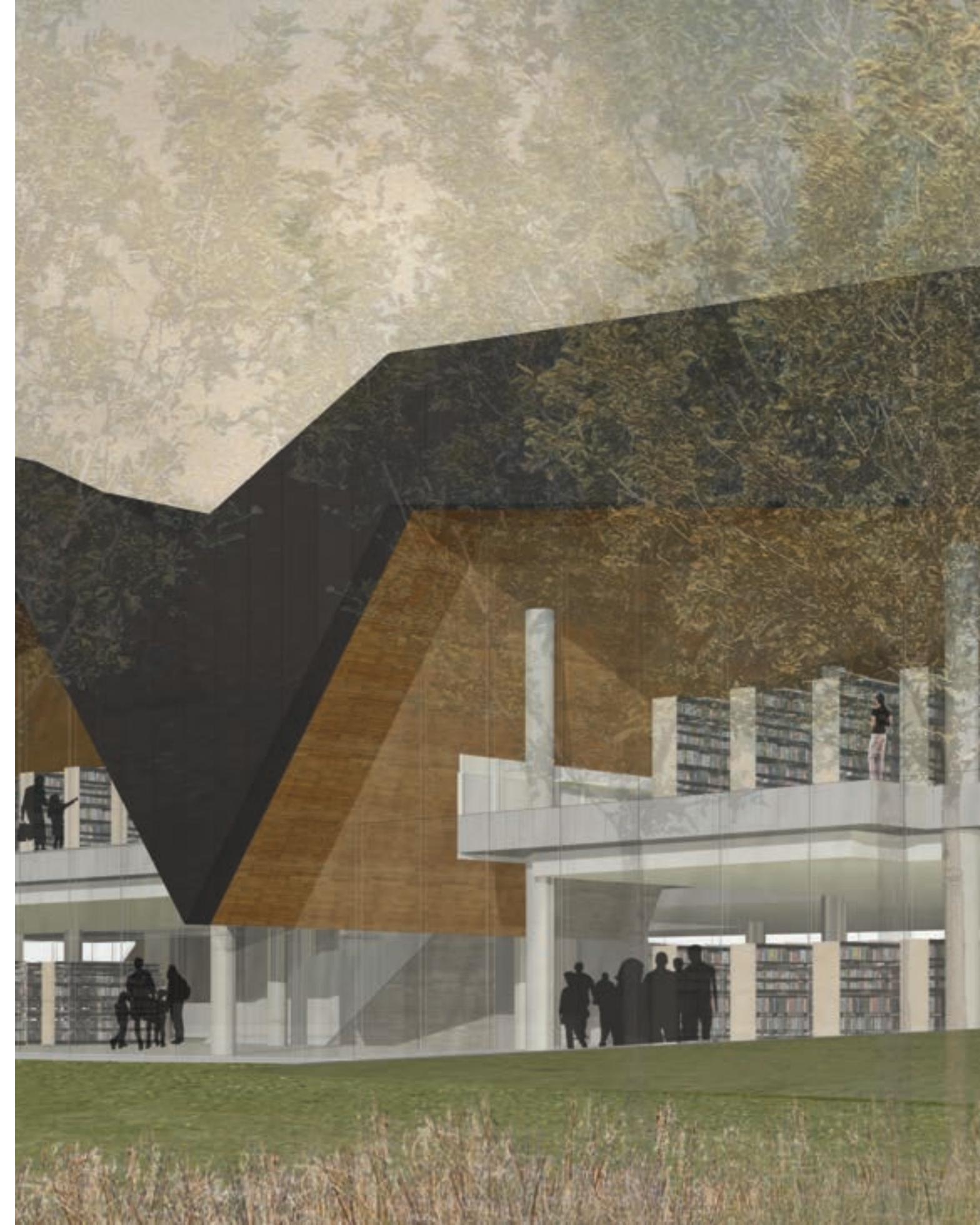
④

que cette obsession pour LEED s'est fort probablement présentée comme un obstacle à un jugement éclairé. Le projet gagnant était-il le plus fiable en matière de certification LEED ou était-ce vraiment le projet le plus intéressant pour cette situation ? Il s'agit d'une question d'extrême importance pour un jury dans les cas où il existe une telle divergence entre idéaux de conception. Ce concours reste un cas remarquable pour l'étude des nombreuses difficultés que présente l'intégration des questions et des préoccupations de développement durable dans le programme et dans la délibération d'un jury. On peut dire que même dans les cas où il s'agit de sélectionner le meilleur projet, tous critères confondus, entreprise à la fois individuelle et collective pour un jury, une importance exagérée sur la certification LEED rend, à toutes fins pratiques, contradictoire ou impossible l'atteinte d'une telle visée. Il y a encore beaucoup de recherches à mener dans le domaine de l'applicabilité des normes environnementales et c'est aussi en ce domaine que la documentation et l'archivage des différents concours sur le CCC permettent aux chercheurs de contribuer à l'amélioration des pratiques et des connaissances. L'un des objectifs de ces études est

bien de fournir des suggestions d'amélioration, en particulier dans le contexte actuel mondial de la durabilité. Ce nouvel ajout au *Catalogue des Concours Canadiens* devrait ainsi contribuer aux nombreux débats entourant le « développement durable ».







## Concours *Poto:Type* (2007)

### Généralités

- Δ Ville de Vancouver, Colombie-Britannique
- Δ Maître d'ouvrage : Potogroup
- Δ Concours d'idées

### Jury

James Cheng  
Patricia Patkau  
Brent Toderian  
Rhodri Windsor-Liscombe  
George Yu

### Projets — 45 (1 étape)

- ① Papitto/Evels
- ② Kakavandi/Seiehkalam/Lotfi/Jahanian/Bahmani/Rezmani
- ③ Kurtz/Stitak/May/McKeown
- ④ Wai/Min
- ⑤ Jacobson
- ⑥ Chan
- ⑦ Madkour/Eldin
- ⑧ Funk/Colin/Kabantsor/Santana/Andriesh
- ⑨ Bragg/Bruce/Kuhlmann/Vanaille/Corbett/Corbett [...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Au-delà du *branding* : concours d'architecture et identité urbaine

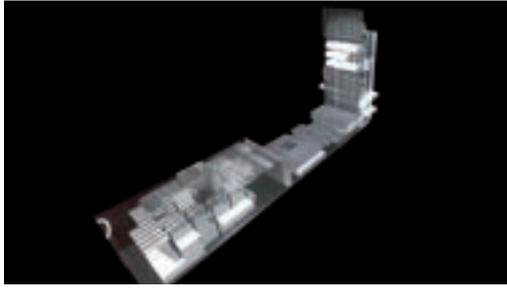
Denis Bilodeau, 2012-11-03

Le concours d'idée *Poto:Type* lancé en 2007 invitait à une réflexion critique et un travail exploratoire sur la typologie de l'architecture résidentielle à haute densité du centre-ville de Vancouver. *Poto:Type* réfère à «podium/tower type», un modèle composé d'une haute tour étroite, conçue pour profiter au mieux des vues, et installée sur un podium d'en moyenne quatre étages de haut, pour répondre à l'échelle de la rue. À l'instar des gratte-ciel de Manhattan ou de ceux de Hong Kong, cette typologie d'édifices en hauteur qui s'est développée à partir des années 1990 en est venue à caractériser l'identité métropolitaine de Vancouver.

Dans l'énoncé du concours, on explique par contre, que la prolifération uniforme de ce type monofonctionnel sur un territoire de plus en plus vaste, en réponse à la pression immobilière a graduellement engendré une banalisation du paysage et contribué à affaiblir l'identité des différents quartiers de la ville, avec des conséquences environnementales, socio-économiques et culturelles notables. L'exploration de solutions alternatives à la typologie de la «podium/tower» devait donc être envisagée d'un point de vue urbain, en tenant compte des différents enjeux

sous-jacents à la construction d'une ville durable, en particulier le respect de la diversité.

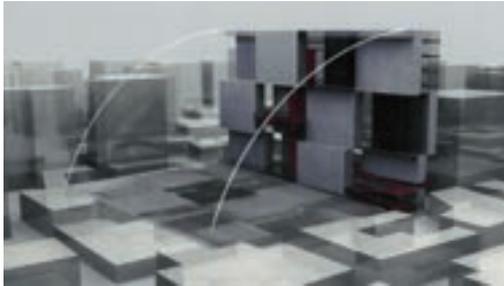
Organisé par un groupe de stagiaires en architecture et subventionné par plusieurs organismes culturels et professionnels engagés dans la promotion de la qualité architecturale, tels que l'*Architectural Foundation of British Columbia*, l'*Architectural Institute of British Columbia*, l'Institut royal d'architecture du Canada, le Conseil des arts du Canada, le Centre Canadien d'Architecture et enfin l'École d'architecture et d'architecture de paysage de l'Université de la Colombie-Britannique, ce concours arrive à un moment critique dans l'évolution des politiques de planification urbaine de la ville de Vancouver. En 2006, Vancouver est l'hôte du Forum mondial des villes, organisé sous l'égide des Nations Unies. Il s'agit d'un événement symbolique, car on y célèbre en même temps le trentième anniversaire du premier Forum mondial des villes tenu en 1976 à Vancouver même, où pour la première fois, la ville avait été reconnue pour ses positions exemplaires en matière environnementale. Pour l'occasion, le maire nouvellement élu en 2005, Sam Sullivan, se joint à un groupe d'environnementalistes et d'activistes communautaires afin d'annoncer le lancement



①



③



②



④

du programme *EcoDensity* qui réitère pour Vancouver, la valeur du principe de densification comme base du développement durable dans le cadre d'une approche respectant la diversité des environnements.

Brent Toderian, le nouveau directeur de la planification (*Director of Planning*) de la ville, responsable du programme *EcoDensity*, fait partie du jury du concours Poto:Type. Avec lui siègent plusieurs importants acteurs professionnels et institutionnels engagés, sensibles à la problématique de la relation entre modernité architecturale et spécificité culturelle au Canada. On y retrouve les architectes James Cheng, Patricia Patkau et George Yu, de même que Rhodri Windsor-Liscombe, historien de l'architecture et directeur du département d'histoire de l'art de l'Université de Colombie-Britannique, spécialiste reconnu de l'architecture moderne de Vancouver. L'architecte Scott Kemp agit à titre de conseiller professionnel.

La présence de James Cheng sur le jury est particulièrement significative. Celui-ci est en effet considéré comme le principal auteur de la typologie « podium/tower » et l'un des grands responsables de la qualité particulière du paysage

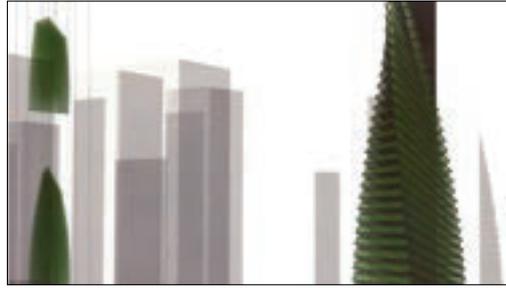
urbain de Vancouver tant par l'ampleur de sa pratique que par l'impact du « poto type » sur la réglementation urbaine. Comme le souligne le critique Trevor Boddy, James Cheng est aussi l'un des premiers à avoir encouragé le développement d'alternatives visant à renouveler, enrichir et diversifier l'architecture résidentielle de Vancouver.

Quarante-cinq propositions provenant de six pays différents ont été soumises au concours Poto:Type et trois ont été primées ex aequo. Deux mentions honorables ont aussi été attribuées. Certains thèmes ressortent de façon récurrente des différentes propositions, dont avant tout l'hybridation soit, l'augmentation du niveau de mixité programmatique des bâtiments combinant espaces résidentiels, de bureau, de service, de loisir et de commerce. De nombreuses propositions mettent aussi de l'avant la flexibilité des espaces pour les rendre capables de s'adapter aux changements d'occupations. Enfin, plusieurs proposent une architecture poreuse favorisant les échanges entre les bâtiments et leur environnement.

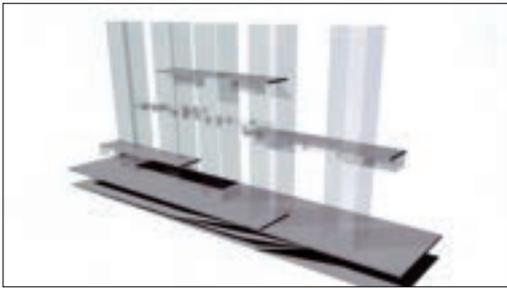
Au niveau typologique le concours déploie un catalogue de solutions que l'on peut pour la plupart rapprocher des



⑤



⑦



⑥



⑧

différents courants d'expérimentation contemporains dans le domaine de l'architecture des édifices en hauteur.

Parmi les lauréats, mentionnons d'abord le *Folding Scaper* des architectes italiens Stefania Papitto et Gianluca Evels qui opère une fusion spatiale et formelle entre l'architecture du podium et celle de la tour reliée entre eux par une surface continue qui se plie et se replie. La stratégie d'organisation spatiale fait appel à l'utilisation de *container boxes* distribuées à l'intérieur d'une structure de colonnes et de dalles en porte-à-faux laissant une grande quantité d'espaces interstitiels pour des activités publiques.

Dans le même esprit, une équipe de Toronto a imaginé la construction d'un édifice en hauteur sous forme de barre verticale, résultat direct d'une projection à 90 degrés, de l'architecture d'un podium incorporant plusieurs îlots.

Le projet *OTO*, de la troisième équipe lauréate provenant de *Cleveland Heights* en Ohio, questionne plus directement la typologie de la tour. *OTO* (*Open Tower*) offre une alternative à *POTO* (*Podium Tower*) et à *COTO* (*Courtyard Tower*). Il s'agit d'une tour ouverte, perforée, coupée et soulevée de

façon à permettre une relation fluide avec l'environnement, les activités urbaines, l'air et la lumière. Le podium, qui comprend des espaces publics et des jardins, ondule et glisse sous la tour.

Les projets retenus pour des mentions sont issus de Vancouver. Ces derniers offrent des alternatives typologiques plus radicales. *Stackhouse* de Tony Wai et Christa Min est une réinterprétation du *theorem* paru dans le magazine *Life* en 1909 et reproduit par Rem Koolhaas dans *Delirious New York*. Il s'agit d'une tour constituée d'une infrastructure ouverte de surfaces ou « terrains » génériques superposés permettant l'accumulation graduelle de multiples projets individuels.

Enfin, *The Lost Typology: Rebuilding Diversity in the Shadow of Big Development* exprime peut-être la critique la plus ancrée de l'hégémonie du « pote type », offrant une typologie totalement différente de bâtiments à usages mixtes opérant de façon plus locale à l'échelle de la parcelle.

Parmi les autres soumissions, on retrouvera par exemple des *Inverted Towers*, *Green towers*, *Twisted towers* et



⑨



②



①

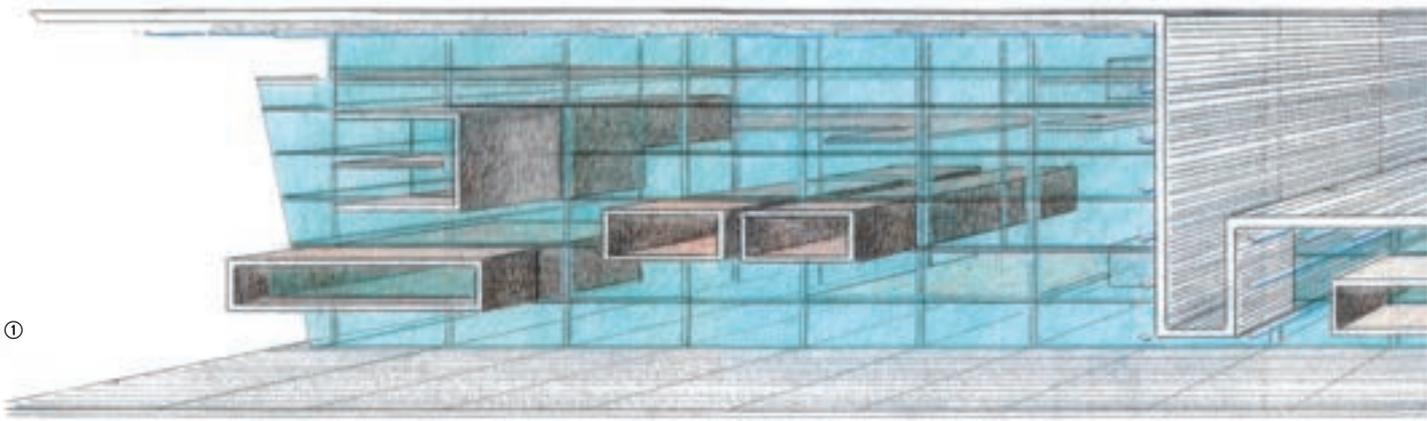


③

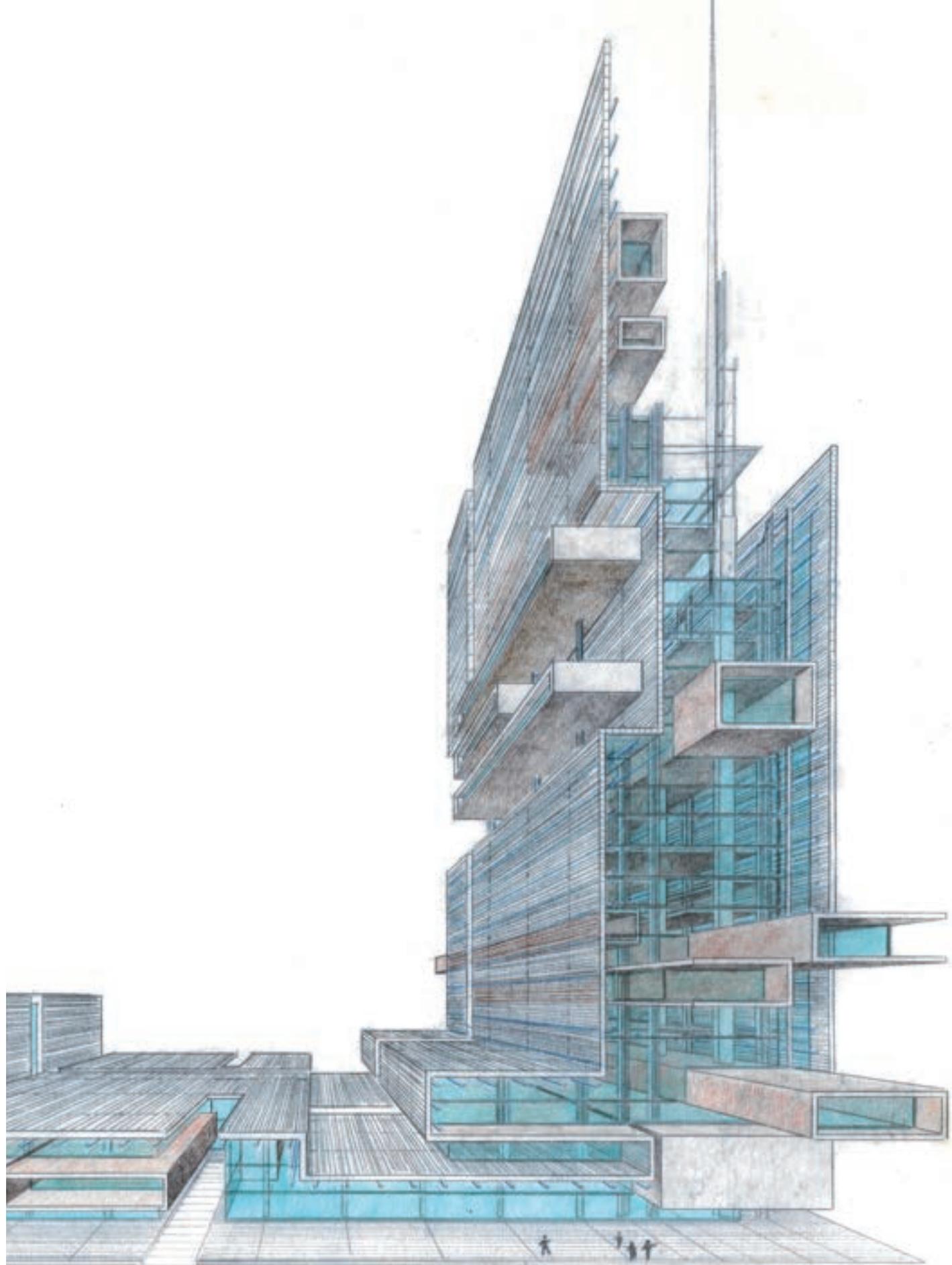
*Bridge towers.* Des projets plus étranges sont aussi du nombre ; *Aerial Vancouver*, une mégastructure aérienne conçue dans l'esprit des utopies technologique des années 1970, et *Viral City*, un système organique de prolifération spatial, horizontal et vertical, capable de «contaminer» la ville entière. D'autre s'inscrivent dans la nouvelle vague du landscape urbanisme. Le projet *Vancouverism, Changing the Rules of the Game* suggère de transformer le cadre réglementaire qui a régi la construction à Vancouver depuis les dernières décennies, pour mettre les forces du marché au service d'une réinvention écologique de l'identité urbaine de la ville, dans cette perspective le «poto type» ou même tout effort de normalisation typologique pose problème. *Bottom/up planning process, networking urbanism, local opportunity, genius loci, diversity* sont les nouveaux mots d'ordre.

Très peu de concours d'architecture au Canada ont permis d'aborder la conception de projets immobiliers de grande envergure. Ceux-ci relèvent généralement de l'initiative et du financement de promoteurs privés peu intéressés à soumettre leur projet au débat public. Pourtant la conception de tours résidentielles, d'édifices à bureau ou de complexes

commerciaux a souvent un impact beaucoup plus important sur la ville que la réalisation d'un musée, d'un théâtre ou même d'un hôtel de ville. Ce ne sont pas des objets d'exception, mais plutôt des objets types dont la répétition et prolifération soulève des questions cruciales par rapport à la qualité de l'environnement et le bien de la collectivité. L'originalité du concours Poto:Type réside justement dans le fait d'avoir su profiter d'un contexte politique favorable pour attirer l'attention sur ces enjeux.



①



# Concours du Complexe Sportif Saint-Laurent (2010)

## Généralités

- △ Ville de Montréal, Québec
- △ Maître d'ouvrage : Ville de Montréal, arrondissement de Saint-Laurent
- △ Concours de projets

## Jury

Richard Garneau\*  
Patrick Igual  
Suzanne Lasnier  
Mathieu Morel  
André Potvin  
Normand Pratte  
Serge Robidoux  
Isabelle Séguin

## Projets — 4 (1 étape)

- ① Saucier + Perrotte Architectes/  
Hughes Condon Marler, architectes
- ② Affleck + De la Riva/Cannon Design
- ③ Lapointe Magne et Associés/L'OEUF
- ④ Saia Barbarese Topouzanov/  
Hudon Julien Croft associés architects

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Concourir pour l'esprit de compétition

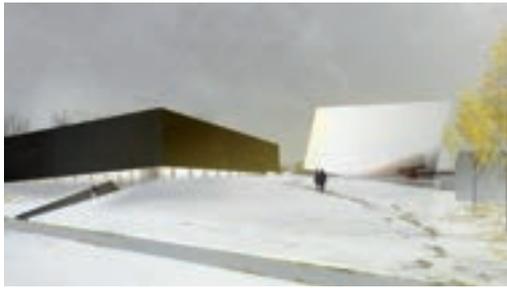
Jean-Pierre Chupin, 2012-11-16

En ces temps de crise de confiance généralisée envers les administrations municipales, on ne saurait trop conseiller aux décideurs, comme aux citoyens, de prendre acte de la façon dont certains concours construisent la qualité de nos villes, de façon sans doute imparfaite, mais certainement plus transparente que les « enveloppes brunes » et autres « chaussettes de billets » qui défraient régulièrement la chronique. Avec un deuxième concours en deux ans, faisant suite au renouvellement de la bibliothèque en 2009 et en misant cette fois sur un équipement sportif d'envergure, l'arrondissement Saint-Laurent confirmait en 2010 une volonté de mobiliser les forces vives de l'architecture par une mise en concurrence des talents dans un esprit d'équité démocratique au nom du sport.

Les concours font parfois l'objet de controverses, mais l'histoire des concours à l'échelle internationale n'est en rien constellée des scandales et stratagèmes de corruption qui minent actuellement la crédibilité des investissements dans les municipalités québécoises. Un concours repose sur la mise en concurrence des expertises et des talents. Ces mêmes expertises et ces mêmes talents sont toujours à renouveler, les bonnes idées n'étant pas coulées dans le béton.

Le problème posé par Saint-Laurent en 2010, pour des aménagements qui ne pouvaient se réduire à de simples équipements sportifs, se composait de bassins, d'un stade de soccer, de diverses salles d'entraînement, d'un gymnase, le tout agrémenté d'un café et de bureaux. Rien de compliqué en apparence et pourtant le contexte urbain distendu, le long du boulevard Thimens, doublé d'une ambition de renforcer la forme urbaine de cet arrondissement très dynamique du nord de Montréal, appelait à l'œuvre quatre des meilleures équipes montréalaises : Saucier + Perrotte avec Hughes Condon Marler, Affleck + De la Riva avec Cannon Design, Lapointe Magne et Associés avec l'OEUF et finalement Saia Barbarese Topouzanov avec Hudon Julien Croft. Des noms connus, certains diront qu'il s'agissait d'habités des sélections de concours, mais le fait est que ces équipes partaient sur un pied d'égalité en matière de compétences et d'engagement dans la qualité architecturale.

De façon originale, un jury, majoritairement composé d'architectes, fut dirigé par le célèbre commentateur sportif Richard Garneau, dont la finesse d'esprit et la justesse des analyses n'ont d'égal que la longévité radiophonique. Parmi les critères de jugement, et comme le remarquait



①



③



②



④

déjà la professeure Cucuzzella dans son éditorial de septembre 2012 à propos du concours de la même municipalité pour la bibliothèque en 2009, on pouvait s'inquiéter de retrouver une place exagérée octroyée à l'obligation d'obtenir la certification LEED Or. Il faut croire que le jury n'a pas confondu LEED Or et médaille d'or, puisqu'en parcourant le rapport très détaillé rendu public suite au concours on comprend que le jury a finalement opté pour « la qualité du geste architectural, la pertinence de l'innovation de l'enveloppe, la simplicité du concept, la création d'une image distincte au plan urbain, tout autant que la stratégie en développement durable » autant de qualités désignant le projet lauréat du consortium Saucier + Perrotte, Hughes Condon Marler architectes. Il aura d'ailleurs fallu plus de quinze années avant que la firme Saucier + Perrotte, qui avait remporté le concours pour la Faculté de l'aménagement en 1994 ne remporte un concours en terre québécoise, alors même qu'elle ne compte plus les prix, reconnaissances et succès tant au Canada qu'à l'étranger. Un succès en entraînant un autre, nous reparlerons dans une prochaine mise à jour du CCC, du concours pour le Complexe de soccer intérieur qu'ils viennent de remporter et construiront dans le quartier Saint-Michel à Montréal.

Deux aspects retiendront notre attention dans cet éditorial : le premier concerne une véritable question de composition architecturale, le deuxième une question de composition du jugement architectural. Dans un premier temps, on remarquera que la conception d'un complexe sportif déborde rapidement les questions de fonctionnalité pour atteindre la problématique de la composition formelle et plus encore le traitement de l'enveloppe distinctive. Aux deux extrêmes des propositions pour ce concours, on trouvera deux traitements topographiques : celui du projet de l'équipe Saucier + Perrotte et celui de l'équipe de Saia Barbarese Topouzanov. Si le projet lauréat décline le soulèvement de l'enveloppe terrestre dans un mouvement tectonique, au sens géologique du terme, le second hésite entre le dessin d'une nouvelle topographie et l'image du projet enseveli. Le jury manifestera d'ailleurs son inquiétude pour « l'ampleur de l'excavation » ou la complexité de la structure du toit tout en relevant l'intérêt d'une toiture « végétalisée ». Quand on mesure le souci de l'arrondissement pour le renforcement de son image urbaine le long du boulevard Thimens, on en déduit que le parti paysager fut sans doute l'erreur stratégique de la part de cette



①



③



②



④

équipe. C'est bien l'image urbaine que les deux autres projets avaient anticipée en misant sur le traitement des grandes «boîtes» sportives. Si le projet d'Affleck + De la Riva va jusqu'à proposer un prolongement des activités intérieures en direction d'espaces extérieurs dits «évènementiels», ce qui se conçoit bien quand on mesure la part démesurée des surfaces de stationnement imposées par ces équipements, on peut rester songeur devant l'audace méthodologique du projet de Lapointe Magne. Ce dernier a effectivement misé sur une stratégie de «design intégré» dont l'équipe de l'OEUF s'est faite le porte-parole depuis quelques années. Les planches du concours ont opté pour une inhabituelle mise en évidence — sous la forme d'un reportage photographique — de la méthode de travail préconisée plus encore que du projet et cela leur fut reproché au final. Faut-il y voir une contradiction liée aux calculs de la certification LEED ou à la stratégie de communication imposée par l'exercice du concours ? Il faut croire, à la lecture du rapport de jury, que celui-ci n'a pas adhéré à la proposition intégrative imposant un projet en plusieurs étapes, et a préféré limiter les risques en satisfaisant des attentes municipales portant sur la détermination d'une forme urbaine immédiate.

Le deuxième et dernier aspect que nous voudrions soulever à l'occasion de ce concours concerne le rôle décisif du jugement. En effet, le jury, une fois n'est pas coutume, a décidé de rendre public l'intégralité de son jugement et surtout la longue liste de ses recommandations au projet lauréat. Nous ne pouvons que conseiller aux visiteurs du CCC de parcourir la rubrique «généralités» de la fiche du concours «Complexe sportif Saint-Laurent» pour mesurer l'épreuve d'humilité imposée à l'équipe lauréate en près d'une vingtaine de recommandations «conditionnelles à son choix». Faut-il s'offusquer qu'un jury se permette d'imposer des recommandations très précises à ce qui reste après tout une esquisse de niveau concours ? Faut-il accepter qu'un jury demande «d'assurer un accès facile pour le personnel d'entretien aux salles de mécanique» ? Et que faut-il penser d'un jury d'experts architectes qui demande de «corriger l'accès public aux gradins du soccer pour qu'il se fasse à partir du hall d'entrée» ? Nul besoin d'en faire des injonctions menaçantes, car ce sont clairement des aspects que tout bon architecte corrigera de lui-même dans les étapes subséquentes de formalisation du projet. Que penser par contre d'une remarque telle que : «l'étendue de la couleur rouge au plafond de la piscine

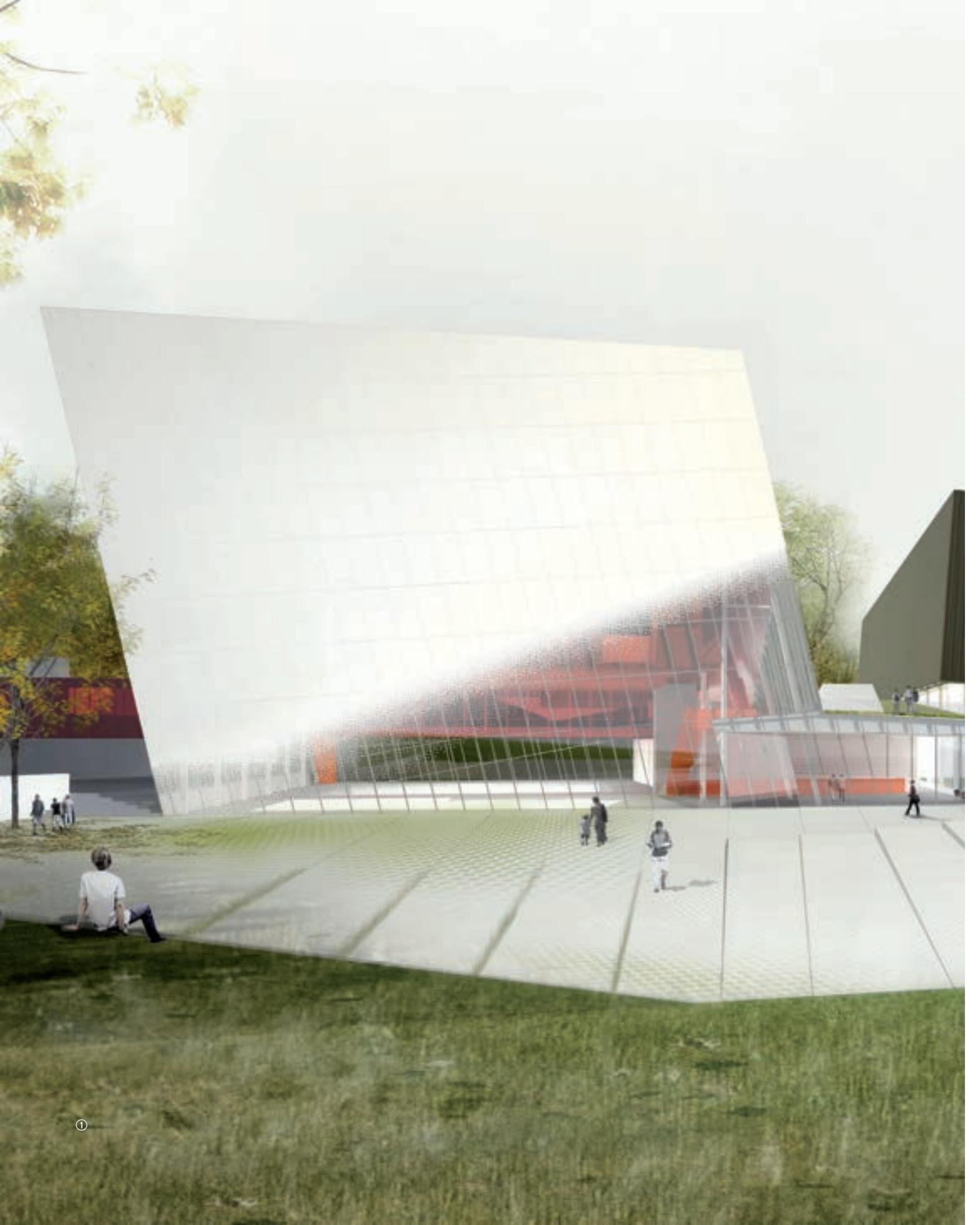


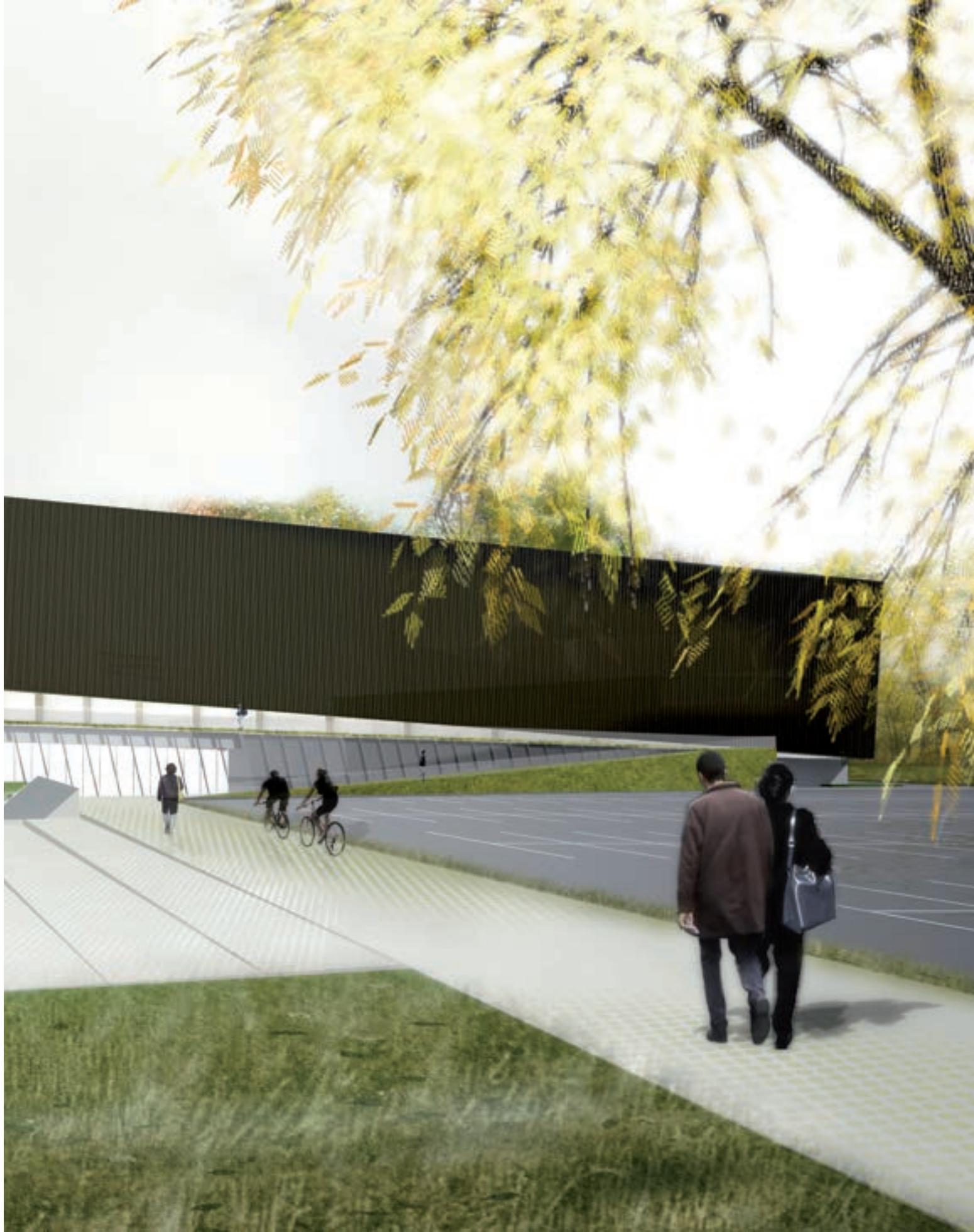
①



②

est vue comme oppressante»? Cela traduit-il un véritable jugement collectif ou la simple anxiété chromatique d'un membre du jury désireux de tons pastel apaisants? On ne fera pas ici de mauvais procès au pouvoir de tout jury de concours de formuler des recommandations pour l'amélioration des projets, il s'agit non seulement d'une prérogative, mais d'un devoir de tout jugement qualitatif : encore faudrait-il que l'on se donne les moyens de permettre à tout ou partie du jury de faire un suivi direct de ces transformations dans les étapes suivantes du projet. C'est un modèle que nous avons eu l'occasion de présenter dans le numéro 154 de la revue *ARQ* en février 2011, en précisant que «juger c'est aussi concevoir un projet» (*judgement by design*). Si les architectes et les concepteurs en général se doivent de recevoir les critiques, on pourra toutefois attendre d'un rapport final plus d'envergure, plus de critiques architecturales et moins de microdécisions.





# Concours du Centre Culturel Notre-Dame-de-Grâce (2010)

## Généralités

- △ Ville de Montréal, Québec
- △ Maître d'ouvrage : Ville de Montréal, arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce
- △ Concours de projets

## Jury

Dan S. Hanganu\*, Gilles Bergeron, Julia Bourque, Diane Dupré, Yves Gagné, Louise Guillemette-Labory, Daniel Lafond, Louis Robitaille, Patricia-Ann, Sarrazin-Sullivan, Julie Thouin

## Projets — 4 (1 étape)

- ① Atelier Big City, Fichten Soiferman et associés, L'OEUF
- ② Chevalier Morales architectes, Busby Perkins + Will
- ③ Les architectes FABG
- ④ Menkès Shooner Dagenais Letourneux Architectes

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Un pas en avant, deux pas en arrière

Camille Crossman, 2012-12-01

Les controverses qui entourent parfois les concours nous feraient presque oublier qu'ils sont aussi l'occasion d'examiner la problématique particulière du jugement architectural qui concerne aussi bien l'écologie, l'innovation que le patrimoine. Bien que le concours soit probablement la forme d'octroi de contrat d'architecture la plus démocratique, les processus de jugement et d'évaluation restent trop souvent hermétiques, voire incompréhensibles. En 2010, les organisateurs du concours pour le nouveau Centre Culturel de Notre-Dame-de-Grâce (NDG, Montréal) ont choisi de faire preuve d'audace en ouvrant une des étapes du jugement au public.

Le Centre culturel de NDG s'inscrit dans la lancée d'une série de concours de bibliothèques (Nouvelle Bibliothèque de Saint-Hubert, 2008 ; Nouvelle Bibliothèque de St-Laurent, 2009 ; Bibliothèque Marc-Favreau, 2009 ; Nouvelle Bibliothèque de St-Eustache, 2010 ; Agrandissement de la Bibliothèque Saul-Bellow, 2011). Comme l'actuelle bibliothèque de Notre-Dame-de-Grâce partage ses espaces avec la maison de la culture de l'arrondissement, le concours proposait un programme mixte : les projets devaient intégrer une bibliothèque ainsi qu'une

salle de spectacle pouvant recevoir une troupe de danse en résidence.

Dans une volonté de témoigner de la transparence du processus de concours et du désir de sensibiliser les résidents de l'arrondissement aux questions architecturales, Design Montréal et les organisateurs du concours ont tenu, pour la première fois au Québec, une séance de présentation des projets finalistes ouverte au public. Cette phase de la procédure est la dernière étape avant la délibération du jury à huit clos. Les architectes sont invités à présenter leur projet devant l'ensemble des membres du jury. Après avoir disposé de quelques jours pour se familiariser avec les planches et les textes des projets concurrents, cet échange permet aux jurés d'approfondir leur compréhension du projet, de poser des questions et de jauger l'architecte ou l'équipe avec laquelle le maître d'ouvrage devra travailler. Bien que le public, qui ne disposait d'aucun droit de parole et encore moins de droit de vote, n'ait pas directement participé à la construction du jugement architectural, il est difficile de dire si la présence inédite de l'auditoire a eu un impact sur la conduite du processus de présentation, le discours des architectes ou encore le regard critique des membres du jury.



①



③



②



④

Il est tout aussi difficile de prévoir comment le public reçoit ce type d'initiative. Malgré le nombre peu élevé d'auditeurs (50 à 60) lors de cette première expérience, mentionnons que les présentations publiques des concours d'aménagement urbains organisés ultérieurement pour « Namur Jean-Talon Ouest » (2011) et la « Promenade Smith » (2011) ont attiré un nombre grandissant de spectateurs (de 100 à 150 personnes). Ce qui témoigne clairement de l'intérêt de la population au devenir architectural et urbain de leur quartier et de leur ville.

S'il importe de saluer l'initiative visant à ouvrir au public une des étapes cruciales du jugement, certains aspects envoient un message contradictoire quant à la volonté de transparence des concours. D'une part, le concours a été tenu en une étape, les finalistes ayant été sélectionnés sur dossier. Cette pratique, qui oblige en quelque sorte les architectes à s'acquitter d'un droit d'entrée est-elle réellement démocratique? D'autre part, et plus de 2 ans après la tenue du jugement, le rapport du jury n'ayant toujours pas été publié, force est de questionner la réelle détermination des organisateurs à rendre le processus de jugement plus transparent. Rappelons que le guide des

concours de l'OAQ spécifie clairement qu'« après le lancement du concours, le conseiller professionnel doit [...] transmettre à l'OAQ le dossier du concours incluant notamment [...] le rapport du jury, avec la confirmation écrite de l'acceptation de ce rapport par chacun des membres du jury ».

En ce qui concerne les projets, soulignons que les quatre équipes se démarquent les unes des autres par l'approfondissement d'un thème en particulier. Le projet de Chevalier Morales architectes, en consortium avec Busby Perkins + Will développe le thème de la communauté en relation avec la nature publique du programme. Le projet des architectes FABG, se déploie autour du thème de la mémoire, en lien avec l'histoire du quartier Benny Farm, construit pour les anciens vétérans. L'approche de Menkès Shooner Dagenais Letourneux Architectes, s'articule autour du thème de la médiation entre contexte architectural existant et la modernité du projet. Mais au final, c'est pour le thème de la convivialité, en relation avec la nature communautaire du projet tel que proposé par l'Atelier Big City en consortium avec Fichten Soiferman et associés et L'OEUF, que les membres du jury ont opté.



①



③



②



④

La lecture du texte et des planches du projet de Big City est en effet éloquente : chacun des gestes architecturaux proposés a été soigneusement conçu pour que le lieu, les espaces et l'architecture elle-même convoquent les futurs usagers à se réunir et à s'approprier ce nouveau centre culturel. Une des manifestations les plus flagrantes de ces idées réside probablement dans cet escalier extérieur, placé en pleine façade, là où s'arrête l'autobus. Malgré les divergences d'opinion qu'il suscite, ce geste ne devrait pas être uniquement jugé du seul point de vue esthétique, car il relève d'abord d'une volonté sociale : affirmer le caractère public du bâtiment en invitant les passants à s'asseoir sur les marches, à s'y donner rendez-vous, etc. En plus d'abriter des espaces et des fonctions, le projet lauréat se transforme dès lors en un objet habitable.

Ces principes de conception se développent dans l'ensemble de la proposition : que ce soit à l'entrée, où la limite entre l'intérieur et l'extérieur de la bibliothèque est brouillée par un espace couvert d'une surface ajourée (et qui accueillera la terrasse du café en été) ; à l'intérieur, où les sections réservées aux enfants, aux ados et aux adultes permettent des liens visuels tout en bénéficiant chacune

d'un traitement distinct ; ou encore par la présence de cette grande estrade centrale (aussi escalier principal) où l'on peut lire seul, mais jamais solitaire, etc. De façon plus littérale, les architectes ont aussi imaginé, à l'arrière, un jardin comestible où pousseront, pommier, poirier, prunier, etc.

Mentionnons, pour conclure, que cette bibliothèque, dont la réalisation est prévue pour 2014, est la première que construira l'Atelier Big City, après avoir participé, entre autres, aux concours des bibliothèques d'Alexandrie (1989), d'Outremont (1995), de Châteauguay (2002), de Charlesbourg (2003) et de Félix-Leclerc (2007). Cette reconnaissance du jury est d'autant plus importante que les concours en une étape, où la sélection des finalistes se fait sur dossier, reposent en général sur un critère de sélection qui se rapporte à l'expérience de la firme dans la conception et la réalisation de la typologie architecturale en jeu. Dès lors, c'est peut-être un pas en avant et deux pas en arrière pour le concours du Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, mais c'est une double victoire pour les lauréats.



# Concours Pan Am Games Award — Pavilion Competition (2010)

## Généralités

- △ Ville de Toronto, Ontario
- △ Maître d'ouvrage : *American Institute of Architecture Students*
- △ Concours de projets

## Jury

Anirban Adhya  
Jamie Lee  
Daniel Ling  
George Middleton  
Frank D. Nemeth  
James N. Parakh  
Daniel Teramura

## Projets — 7 (1 étape)

- ① Gross/Vorberg/Staub/Vetsch
- ② Collins
- ③ Kletter/Han/Hazelwood/Ostman
- ④ Durkin
- ⑤ Kakizaki/Tang
- ⑥ Hallett
- ⑦ Kunkel/Albrecht

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Des idées, du vinyle et des jeux panaméricains à Toronto

Georges Adamczyk, 2013-01-25

Les jeux panaméricains auront lieu en 2015 à Toronto. Les athlètes de plus d'une quarantaine de pays des Amériques seront réunis, un an avant les Jeux olympiques de 2016 à Rio de Janeiro. Le secteur de la ville choisi pour ces jeux se trouve à l'est du centre-ville, prolongeant le renouveau urbain déjà engagé depuis plusieurs décades dans le quartier du marché Saint-Laurent et le quartier de la distillerie. Ce secteur se trouve immédiatement au nord du grand projet de réaménagement des rives, lequel a donné lieu à plusieurs grands concours d'architecture de paysage urbain.

Prenant ces jeux panaméricains comme contexte, un concours international d'architecture pour les étudiants a été organisé en 2010 par l'AIAS (*American Institute of Architecture Students*) et il a été soutenu par deux commanditaires : *The Vinyl Institute* et l'ACIP (l'Association Canadienne de l'Industrie des Plastiques). L'objet du concours était la conception d'un pavillon de cérémonie en plein air, offrant des sièges pour 4000 personnes et capable d'accueillir 7000 autres personnes dans un espace ouvert prolongeant cet amphithéâtre extérieur. L'ampleur de la scène avec son proscenium était fixée à 4400 pieds carrés. À cela, s'ajoutaient des salles techniques, des vestiaires et des services divers.

Parmi les critères principaux annoncés pour le jugement des projets soumis sous forme de planches graphiques complétées par une vidéo de 30 secondes, il faut noter les suivants :

- Utilisation intelligente et appropriée de produits (non restreinte à ceux qui seraient disponibles sur le marché) et exploration du potentiel des nouvelles applications du vinyle comme matériau de construction ;
- Application des principes de conception soutenable et universelle pour le développement du bâtiment et du site ;
- Capacité de proposer un concept original.

Dans le secteur prévu pour les jeux panaméricains, les concurrents devaient choisir d'intervenir sur l'un des trois sites proposés, de part et d'autre de l'autoroute Gardiner. Ces trois sites étaient identifiés ainsi :

- Le Village des athlètes ;
- Les terrains d'athlétisme ;
- Les rives – *Toronto Waterfront*.



①



③



②



④

On comprend la complexité du concours, combinant enjeux d'échelles, innovations industrielles, recherche d'originalité et exigences logistiques. Ceci expliquerait peut-être que hormis les sept lauréats, les projets des autres concurrents ne soient pas disponibles à la consultation, faute, sans doute, d'avoir répondu à toutes les questions posées.

Deux des sites proposés se sont avérés plus attrayants pour les concurrents. Le Village des athlètes imposait de penser à long terme l'aménagement de ce nouveau quartier de Toronto et l'implantation d'un équipement plus durable. Il a été choisi par deux des lauréats. Le site du *Waterfront*, géographiquement ouvert sur le port et le grand large, était capable d'inspirer des créations plus symboliques et plus autonomes, à l'échelle de la métropole. Ce dernier a été choisi par cinq des lauréats.

Des sept propositions que nous sommes en mesure de présenter, la proposition lauréate ayant obtenu le premier prix, est sans conteste la plus originale, rencontrant très bien les trois critères principaux. Étudiants de Suisse, les concepteurs de TKARONTO, le nom d'origine de Toronto, s'inspirent des arbres et fabriquent une sorte de

canopée faite de ballons météorologiques gonflés à l'hélium. Cette proposition évoque *l'Architecture de l'air* de Yves Klein des années 50 ou encore *l'Instant City* de Ron Herron et Peter Cook dans les années 60, sans oublier le Pavillon américain à l'exposition universelle d'Osaka en 1970 et toutes ces architectures légères et suspendues de Yona Friedman, Frei Otto et Hans-Walter Müller. Les concurrents n'hésitent pas à retourner au temps de Vers une architecture en utilisant le silo de la *Victory Soya Mills* comme grand signal. Cette architecture d'air et de lumière, flottant entre terre et ciel, d'où émerge le grand silo, est tout à fait « intelligente et appropriée » dans ses applications *ready-made* du vinyle comme dans la mise en valeur d'un objet trouvé sur un site exceptionnel.

Les autres propositions peinent souvent à aménager le site choisi en s'engageant dans des manœuvres complexes de terrassement, remblai ou déblai, souvent trop importantes pour un tel projet. On retiendra surtout, pour trois projets, le recours à des images s'inspirant soit des tensions musculaires, des parcours circulatoires ou en encore de la grâce des outardes en vol. Deux projets choisissent d'explorer la structure légère, l'une plus classique, mais répondant



⑤



⑥

bien, par son jeu de pièces à la Renzo Piano, aux exigences du montage et du démontage, l'autre, plus exploratoire, s'inspirant du Diagramme de Voronoï et de son calcul algorithmique. Finalement, un projet nous ramène aux recherches d'architectures cinétiques, très prisées dans les années 70, alors que l'on découvrait avec fascination l'avion de chasse F-111 aux ailes transformables, juste avant que Goldorak entre en scène à la télévision japonaise en 1975, suivi des *Transformers* en 1984 aux É.-U., comme avatars animés des architectures métaboliques.

Ce type de concours étudiants a le grand mérite d'ouvrir à la pensée tout un imaginaire architectural qui ne demande qu'à être recyclé. Les concurrents sont bien loin d'une vision vinylique du monde et l'utopie qu'ils redécouvrent est plutôt joyeuse et rassurante. Sans aucun doute, aussi farfelues soient-elles, toutes les autres propositions auraient mérité d'être rassemblées par l'AIAS et offertes à la réflexion de tous les étudiants des écoles d'architecture.



## Concours de la Promenade Smith (2011)

### Généralités

- △ Ville de Montréal, Québec
- △ Maître d'ouvrage : Ville de Montréal/  
Direction du développement économique et urbain/  
Arrondissement du Sud-Ouest
- △ Concours de projets

### Jury

Georges Adamczyk\*, George Baird,  
Eric Bunge, Sophie Charlebois,  
Dominique Côté, Wade Eide,  
Bernard Girard, Peter Soland

### Projets — 25 (étape 1) — 4 (étape 2)

- ① NIPpaysage
- ② The commons Inc
- ③ Atelier VAP
- ④ Groupe IBI DAA CHBA
- ⑤ Agence Relief Design + Christian Thiffault Architecte
- ⑥ Jean-Christophe Leblond
- ⑦ Atelier Big City
- ⑧ Affleck de la Riva architectes
- ⑨ Bosses Design
- ⑩ Poncelet — Bouchard — Boucher  
[...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Peut-on gagner sans innover ?

Camille Crossman, 2013-02-08

Les projets innovants, se risquant sur des esthétiques nouvelles, sont-ils plus risqués que des projets plus conformistes ? En profonde mutation depuis plus d'une dizaine d'années, le quartier Griffintown a récemment fait l'objet d'un concours pour l'aménagement d'une promenade et d'une place. À travers ces dispositifs, l'Arrondissement du sud-ouest de la ville de Montréal souhaite consolider la requalification de cet ancien secteur industriel en quartier résidentiel et se servir de cette opération comme d'une référence. Ce concours met donc en évidence la traditionnelle tension entre stratégies gagnantes et stratégies innovantes.

Comme toutes les grandes villes du monde, où architecture résidentielle rime avec densification intensive, les tours de condos et de logements abordables poussent parfois par dizaines sur d'anciennes zones commerciales ou industrielles. Dans ces conditions, le quartier, qui autrefois se constituait de façon progressive, fait de plus en plus souvent l'objet d'une planification organisée — par le biais de consultations publiques et de concours de design — afin de définir une identité propre à ces nouveaux lieux de vie aux échelles souvent contrastantes et aux architectures parfois répétitives. Or, lorsque vient le temps de créer un lieu avec

une identité propre quels enjeux, et par conséquent critères, convient-il de mettre de l'avant ? L'originalité, la faisabilité, l'intégration ou encore l'innovation ?

Lors d'un concours d'architecture, ce questionnement est d'autant plus fondamental que les réflexions qu'il suscite participent nécessairement à la définition de la stratégie architecturale, voire d'un parti pris quant au rôle des concours, tant pour les concepteurs que pour les organisateurs et membres du jury. Du côté des concepteurs, la tension oppose l'envie d'élaborer une proposition « gagnante », c'est-à-dire visiblement réalisable et satisfaisante aux attentes décrites dans le programme, et concevoir un projet innovant, en prenant des risques au nom d'une vision. Du côté des membres du jury, ce serait plutôt une tension entre faisabilité et originalité. Évidemment, les stratégies de design et de jugement à l'œuvre dans un concours sont plus complexes et cette division reste quelque peu simpliste, mais elle a l'avantage d'exposer une double tension qui traverse organisateurs et concurrents.

Le projet de NIPpaysage « est apparu, aux yeux du jury, comme le plus riche de tous, tant sur le plan des idées que



①



③



②



④

de son intégration dans le projet d'aménagement urbain. L'idée maîtresse consiste à aménager le site par un projet simple, intelligent, répondant avec flexibilité aux exigences du concours.» Pour le projet de The Commons Inc., il est indiqué que «le jury a tenu à accorder une mention spéciale à cette prestation, en raison de la sensibilité exceptionnelle qu'elle sous-tend à l'égard des singularités du lieu et du caractère particulièrement innovant des solutions qu'elle propose.» Un peu plus loin, il est ajouté que «cette prestation représente une approche très innovatrice et poétique rendue avec fraîcheur [...] [et que le] projet est très innovateur, voire provocateur.» Et qu'«enfin, malgré l'intérêt qu'il a soulevé sur le plan de l'originalité, de l'innovation et de la sensibilité [les membres du jury ont jugé que] le concept est cohérent, mais le design est problématique» (tiré du rapport du jury).

Témoignant d'une tension caractéristique des «sociétés du risque», le jury a tenu à l'attribution d'une mention spéciale : «compte tenu de l'apport très positif de cette proposition originale aux débats du jury sur le renouveau des espaces publics et à la compréhension de la spécificité de ce lieu dans Griffintown». Le processus du jugement

s'est néanmoins déroulé de façon exemplaire : ouvert à l'échelle canadienne, il fut tenu en deux étapes dont la 1<sup>re</sup> anonyme, avec présentations des finalistes ouvertes au public, un jury équilibré, une diffusion rapide et détaillée des documents du concours. Dans quelle mesure les craintes liées aux dimensions inconnues des projets plus innovants peuvent biaiser le jugement sur la qualité intrinsèque ou véritable des projets? Le concours doit-il représenter un espace où l'on consolide des idéologies et des esthétiques, ou présente-t-il, au contraire, une occasion de prendre des risques calculés? Au final, dans quelle mesure cette dualité participe-t-elle au choix stratégique architectural des participants?

Les 25 projets de la première étape et les 4 projets finalistes regroupent stratégies, végétalisées, urbaines, contemporaines, sensibles aux traces historiques, etc.

# Concours d'architecture de paysage pour l'aménagement du parc de Place de l'Acadie (2011)

## Généralités

- △ Ville de Montréal, Québec
- △ Maître d'ouvrage : Ville de Montréal, Arrondissement Ahuntsic-Cartierville
- △ Concours de projets

## Jury

Marie-Claude Robert\*  
Danielle Dagenais  
Suzanne Gasse  
Chantal Prud'homme  
Nicolas Reeves  
Vicky Saint-Pierre

## Projets — 3 (1 étape)

- ① NIPpaysage
- ② Version et Vlan paysage
- ③ Groupe Rousseau Lefebvre

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Fraîcheur des firmes, opacité du jugement

Konstantina Theodosopoulos, 2013-02-22

En tant que métropole, Montréal offre très peu d'espaces non aménagés. La création d'un nouveau parc public représente donc une opportunité pour les firmes d'architecture de paysage de se pencher sur des questions telles que la lutte aux îlots de chaleur, les lieux de rencontre ou encore les stratégies de circulations, ainsi que de redéfinir l'aménagement d'un espace vert contemporain. Pour les futurs designers comme pour les étudiants, tout concours peut devenir une leçon. Encore faut-il qu'elle soit pédagogique et transparente.

Trois firmes d'architecture de paysage ont été retenues pour le concours d'architecture de paysage Place de l'Acadie, lancé en 2010, organisé par l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, autour de la problématique de l'aménagement des espaces verts en milieu urbain : NIPpaysage, le consortium Version Paysage + Vlan paysages, et Groupe Rousseau Lefebvre. Le programme du concours formulait pour objectif la création d'une « place de fraîcheur » qui contribuerait à la lutte contre les îlots de chaleur. Le défi consistait en l'aménagement d'un terrain d'environ 3200 m<sup>2</sup> situé au sud-ouest du croisement des boulevards de l'Acadie et d'Henri-Bourassa, à proximité de plusieurs

parcs, d'arénas et de développements résidentiels. Ce concours s'inscrivait dans le contexte plus large de la rénovation des places de l'Acadie et Henri-Bourassa, y compris la démolition et la reconstruction de logements considérés insalubres.

Les trois équipes concurrentes, aux visions diversifiées, ont développé des propositions d'aménagement étonnamment différentes. Le projet lauréat, de NIPpaysage, définissait le parc par un parcours radial menant à une place publique centrale. Le projet de Version + Vlan paysage proposait quant à lui un parcours linéaire dans le parc, tandis que le Groupe Rousseau Lefebvre présentait un parcours en boucle, centré sur l'eau, élément fondamental dans l'histoire de l'Acadie. Ce parcours circulaire et fluide offrait la mise en valeur de l'eau sur le site, notamment comme élément rafraîchissant, contrairement au projet de Version + Vlan Paysage présentant un parcours linéaire à travers le site, appelé « barre paysagère » et s'étendant au-delà des limites du site pour venir toucher l'échelle urbaine.

Nous l'avons dit, le projet lauréat de NIPpaysage misait plutôt sur une circulation radiale conduisant à un point



①



③



②

de rencontre focal. Intitulé « Mosaïques », on remarquera qu'il présente une « île coupe-son », c'est-à-dire un endroit protégé des bruits provenant des deux grands boulevards adjacents par l'aménagement de buttes en périphérie du parc. Le projet offre une variété d'expériences aux futurs usagers du parc avec notamment la plantation d'une végétation variée et l'intégration d'une variété de dispositifs, dont une glissoire insérée dans une pente, une patinoire (en saison hivernale), des brumisateurs animés d'un jeu de lumière (en saison estivale), un rocher d'escalade, une aire de jeux pour les enfants, des espaces jardinés, des bancs de pierre et même un amphithéâtre. Plusieurs éléments font également écho au passé de l'arrondissement et les planches de présentation démontrent un processus de conception qui est particulièrement intéressant. Le rapport du jury précise que le projet s'est démarqué par rapport aux demandes dans le règlement du concours par « la variété, la qualité et la cohérence des lieux proposés, l'intelligence de la réponse du concept en regard du contexte, la performance potentielle en terme de production de fraîcheur, la sensibilité des ambiances de par l'approche humaniste du concept, la subtilité et la qualité évocatrice des éléments commémoratifs, la convivialité des espaces de rencontre,

la faisabilité technique et la viabilité du concept notamment quant à son adaptabilité en vue des étapes subséquentes » (tiré du rapport du jury).

Cependant, tandis que le document officiel, mais succinct intitulé « rapport du jury » se limite à révéler les qualités du lauréat, il n'offre aucun commentaire sur les forces et faiblesses des deux autres projets. Il ne s'agit pas d'un rapport, mais simplement d'un communiqué du résultat et force est de constater que les organisateurs nous laissent sur une énigme qui ouvre sur au moins trois questions :

- Trois réponses à une question posée suffisent-elles afin de bien débattre de cette même question ?
- La sélection de trois concurrents sur dossier contribue-t-elle ou au contraire nuit-elle à la pertinence du principe de jugement par concours ?
- Quelles étaient les forces et les faiblesses des deux autres projets soumis au concours ?

# Concours pour la Maison de la littérature de l'Institut Canadien de Québec (2011)

## Généralités

- Δ Ville de Québec, Québec
- Δ Maître d'ouvrage : Ville de Québec
- Δ Concours de projets

## Jury

Jean-Pierre LeTourneux  
Philippe Lupien  
Benoit Milord  
Jean Payeur  
Rhonda Rioux  
Anne Vallières

## Projets — 4 (1 étape)

- ① Chevalier Morales Architectes
- ② Éric Pelletier/GSMRJCT°
- ③ Plante et Brière Gilbert/In Situ
- ④ Ramoisy Tremblay/Moment Factory

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Une maison de la littérature pour Québec, architecture et/ou scénographie ?

Louis Destombes, 2013-03-08

Des maisons de la littérature, en Europe et de par le monde, reçoivent des écrivains en résidence depuis le XIX<sup>e</sup> siècle. Dans le but de confirmer la ville de Québec dans son statut de haut lieu de la création littéraire, l'Institut canadien de Québec s'est orienté vers un type programmatique nouveau, une première au Canada, s'inspirant d'institutions similaires qui ont ouvert leurs portes récemment (Oslo, 2007, Genève, 2012). Ce concept de l'ère numérique est explicité à l'aide d'une analogie à la fois obscure et éclairante : « un lieu qui est à l'écriture ce que la bibliothèque est à la lecture ». La maison de la littérature du XXI<sup>e</sup> siècle, tournée à la fois vers la mémoire et la création, associe aux résidences d'écrivains des espaces publics pouvant accueillir des événements et des expositions autour d'une littérature qui s'écrit et se lit sur des supports numériques. Selon les termes du programme, il s'agit d'un lieu « unique en son genre et toujours surprenant » qui doit provoquer chez l'utilisateur « une sensation de jamais vu ».

La concrétisation de ce projet prend place dans l'ancien temple Wesley, déjà occupé par l'Institut Canadien qui y installa la première bibliothèque publique de la ville en 1946. Construit en 1848 sous la direction de l'architecte Edward

Staveley, l'édifice de style néogothique, classé au registre du patrimoine culturel du Québec, impose une présence forte dans le Vieux-Québec ainsi que dans l'histoire culturelle de la ville. Installer la Maison de la littérature à l'intérieur de ses murs constitue un double défi architectural : comment concilier les qualités spatiales exceptionnelles du temple avec une expérience du lieu censée renouveler l'imaginaire littéraire ? Comment affirmer la présence d'une institution culturelle du XXI<sup>e</sup> siècle tout en respectant le caractère monumental d'un édifice historique ?

Certains éléments de la description du concours préfigurent les réponses possibles à ces questions. « Aucun agrandissement n'est prévu dans le cadre du concours et les travaux se limitent essentiellement à l'intérieur de l'enveloppe existante. » Les équipes d'architectes devaient aussi travailler leur proposition en collaboration avec un scénographe. On pourrait comprendre, à la lecture du programme, que la réponse attendue est une mise en scène spatiale contenue à l'intérieur de l'enveloppe du temple qui propose au visiteur une expérience sensorielle et interactive. Parmi les quatre équipes sélectionnées, trois ont répondu à cette attente, tandis que les architectes montréalais Chevalier Morales et



①



③



②



④

le scénographe Luc Plamondon, lauréats du concours, ont adopté une position différente.

Les équipes Éric Pelletier, avec GSMRJCT<sup>o</sup>, et Brière Gilbert + In Situ, avec Plante, ont abordé la question de l'expérience du lieu avec la notion de parcours. Ce projet prend la forme d'une succession de séquences thématiques où, selon les termes des concepteurs, architecture et scénographie entretiennent une relation « symbiotique ». Des tableaux, passages et alcôves, présentant chacun une ambiance spécifique sont amalgamés en un labyrinthe tridimensionnel. Ce dispositif autonome occupe le volume disponible, entretenant une certaine indifférence pour l'architecture de l'édifice existant, réduit à une simple enveloppe. Le jury, séduit par les qualités scénographiques de la proposition, a été rebuté par le manque d'adaptabilité de ce dispositif où « tout est mesuré et calibré afin de produire les effets escomptés, dans une séquence riche qui, en contrepartie, s'avère plutôt inflexible. » Dans le projet de Brière Gilbert, In Situ et Plante, le parcours se déploie autour d'un vide central, guidé par un « ruban scénographique » et interactif, à la manière d'un fil d'Ariane. Malgré l'emphase placée sur la verticalité de l'espace de circulation, le volume intérieur du temple est

restreint par l'ajout de deux nouveaux planchers et deux circulations verticales cloisonnées, structures jugées « spatialement envahissantes » par le jury.

Les architectes Ramois Tremblay, en collaboration avec Moment Factory ont développé un rapport radicalement différent entre architecture et scénographie, avec un dispositif basé sur l'immatérialité des nouvelles technologies de communication : un « marque-page » électronique distribué à chaque visiteur. La légèreté de l'intervention architecturale reflète ce minimalisme, créant un espace dégagé où la déambulation libre s'effectue au gré des individualités. Les programmes connexes étant dissimulés dans le sous-sol et les combles de l'édifice, les seuls éléments qui semblent ajoutés à l'édifice original, sont le café, utilisant la figure d'un pont suspendu dans le volume de la nef, et les vitrines, jouant le rôle d'interface entre intérieur et extérieur. Du fait de ce manque de tangibilité, le projet a été évalué par le jury comme « trop conventionnel » pour faire de la Maison de la littérature un « projet d'exception ».

La force de chacune de ces trois propositions repose sur l'adéquation entre le concept scénographique et le parti



①



③



②



④

architectural qui en découle. Ces démarches de conception symbiotiques, pour reprendre les mots d'Eric Pelletier, bien qu'elles répondent parfaitement aux attentes du programme, n'ont pas permis d'assurer la confrontation avec les qualités exceptionnelles du temple de Staveley. Chez Chevalier Morales, la conception du projet débute avec un geste architectural fort et risqué : là où tous les autres candidats ont accommodé la résidence d'écrivains et les zones dédiées à la création dans des espaces résiduels, ils ont choisi de placer ces programmes dans une annexe accolée au bâtiment existant. Par ce choix audacieux, les lauréats partaient avec au moins deux avantages : la possibilité de dégager entièrement l'espace principal du temple et celle de signaler la nouvelle institution culturelle par l'ajout d'un bâtiment icône, la « lanterne urbaine », sans prendre le risque de dénaturer l'existant. Soulagé de cette surcharge programmatique, le projet se développe de manière évidente entre les deux niveaux existants, reliés par deux larges trémies. Les installations scénographiques d'une matérialité riche se distinguent nettement du cadre architectural blanc et épuré. Plutôt qu'une relation de symbiose, on trouve une relation de complémentarité où les dispositifs scénographiques tirent parti de la volumétrie

du temple pour augmenter les dispositifs architecturaux. Un concours d'architecture est toujours l'occasion de confronter une question à différentes propositions architecturales. Dans le cas de la Maison de la littérature de Québec, la situation exceptionnelle offerte par la réhabilitation de l'église Wesley interroge la fréquente surdétermination du parti au moment de la programmation. Ainsi, la prescription «Aucun agrandissement n'est prévu dans le cadre du concours et les travaux se limitent essentiellement à l'intérieur de l'enveloppe existante» aura fait la fortune de ceux qui s'en sont détournés. On ne peut que saluer l'initiative d'associer les compétences d'un scénographe à celles de l'équipe d'architecte, dès les premières esquisses du projet. Cependant, certains des résultats de ce concours montrent une orientation du parti architectural en faveur d'une réponse d'ordre plus scénographique. Chevalier Morales et Luc Plamondon, dont la proposition a fait l'unanimité parmi les membres du jury, ont réussi la convergence entre les qualités architecturales du temple et les qualités scénographiques du projet en répondant hors des bornes imposées par le programme. La littérature valait bien une telle inflexion de la commande.







## Concours *resTOre* (2011)

### Généralités

- Δ Ville de Toronto, Ontario
- Δ Maître d'ouvrage : *Students of Ryerson University*
- Δ Concours d'idées

### Jury

Ken Greenberg  
Pat Hanson  
Janet Rosenberg

### Projets — 5 (1 étape)

- ① Darryl Rahim
- ② Sam Ghantous, Faiyaz Khan
- ③ Karl van Es, Maria Ng
- ④ Anthony Gugliotta, Chris Chown, Jessica Walker
- ⑤ Ken Percy, Tim Birchard

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Leçons de paysage par des étudiants

Jean-Pierre Chupin, 2013-03-22

Organisé, en 2011, comme une initiative étudiante en l'honneur de la Professeure Margery Winkler, le concours *resTOre* s'adressait à la problématique des espaces verts sous-utilisés du grand Toronto. Il ne s'agissait pas d'un énième concours étudiant, mais d'un triple acte de générosité, de créativité et de pédagogie. Le site choisi pour l'occasion, à la sortie Bay Street/York Street sur l'autoroute Gardiner, a donné lieu à trois projets primés et à deux mentions, autant de leçons d'architecture du paysage offertes par des étudiants. Rien de banal !

Ce sont des étudiants de la bouillonnante Ryerson University qui ont su convaincre Ken Greenberg, Pat Hanson et Janet Rosenberg de participer au jury du concours *resTOre* en mai 2011. Ils voulaient rendre hommage à une grande pédagogue, par un exercice de pédagogie, en traitant de la problématique des sites ingrats et complexes, comme il en existe des dizaines dans toutes les villes nord-américaines. En l'occurrence, une friche captive d'une rampe d'accès autoroutier à Toronto. Les projets primés ou mentionnés ont répondu par des mixtes d'architecture, d'urbanisme et de paysage. Nous y verrons autant de leçons de paysage.

Leçon n° 1 : le paysage doit être réaliste. Le projet Rahim, lauréat, propose de plisser le terrain au centre de la rampe et d'y dissimuler un marché public. La forme se courbe, reste encore un peu maladroite, mais elle a su séduire le jury par son principe de réalité : programme réalisable, matériaux recyclés et viabilité de l'aménagement. Véritable leçon de réalisme là où bien des concurrents auront joué la carte des utopies urbaines. Qui peut être contre les marchés publics ? Les volutes de la toiture évoquent à la fois une protection et une topographie.

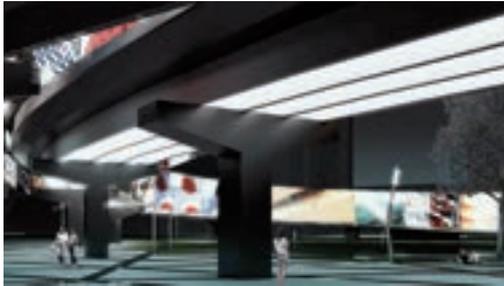
Leçon n° 2 : le paysage doit être sophistiqué. Le projet Ghantous, bon deuxième, affichera par contre une audace à la fois esthétique et critique, que l'on ne trouve guère dans le projet lauréat. En concevant une « place variable », le projet veut redéfinir le paysage comme une équation entre l'infrastructure, l'écologie et l'espace public. Le jury a probablement longuement hésité entre la leçon de réalisme et la leçon théorique, d'autant qu'il a clairement reconnu la force de l'esthétique technologique de cet « alpha ville » en mouvement. Dans cette proposition, le paysage est autant médiatique et minéral qu'urbain et végétal.



①



③



②



④

Leçon n° 3 : le paysage est une question de temps. Le troisième projet primé, de Karl van Es, reprend le vieux thème de l'incubateur urbain ou social. Il démontre une très bonne maîtrise des outils et principes du paysagiste contemporain et plus encore une grande maîtrise des outils de représentation de l'architecte du paysage. S'il propose de sculpter le paysage, comme l'ont reconnu les membres du jury, nous y verrons surtout une attention particulière au déploiement du projet dans le temps. D'aucuns trouveront qu'il déploie un peu trop de verdure pour un site autoroutier, qu'il ne dit pas comment sera traitée la problématique de la neige en hiver, ou que les formes du mobilier correspondent à celles que l'on trouve en ce moment dans toutes les bonnes revues spécialisées, mais disons qu'il a su illustrer cette particularité temporelle du projet de paysage.

En conclusion de ce survol, il nous faut encore évoquer le projet mentionné de Gugliotta, Chown et Walker, puisqu'il nous renvoie à la naïveté potentielle de ce genre d'exercice en traitant du paysage dans le cadre d'une « poésie écologique ». Les planches sont aussi élégantes que formalistes, ce qui n'est pas forcément un défaut, sauf quand

on réalise à quel point ce genre de site peut être ingrat. On notera d'ailleurs à quel point les concurrents ont fortement lissé et gommé les conditions du site en arrière-plan de leur proposition, comme pour le recréer en un lieu idéal.

Leçon n° 4 (du prof. aux étudiants cette fois) : le paysage n'est pas toujours un rêve !

Il reste que la qualité de ce concours étudiant, par des étudiants, peut donner quelques leçons de professionnalisme aux organisateurs canadiens en mal de concours d'idées. Il est toutefois dommage qu'ils n'aient pas ouvert le concours à l'international, puisque près de 50 % des concours internationaux canadiens s'adressent à des questions d'urbanisme et de paysage. Et tant qu'à livrer quelques statistiques produites à la Chaire de recherche sur les concours et les pratiques contemporaines depuis 2012, signalons finalement que 30,9 % des concours internationaux au Canada concernent des concours d'idées, tandis que le ratio monte à 36,8 % en Ontario et 50 % au Québec.

## Concours Ajout Manifeste (2010)

### Généralités

- △ Ville de Québec, Québec
- △ Maître d'ouvrage : École d'architecture de l'Université Laval
- △ Concours d'idées

### Jury

Philippe Barrière  
Emmanuelle Champagne  
Mathieu Dugal  
Joan Ockman  
André Perrotte  
Gilles Saucier

### Projets — 115 (1 étape)

- ① Aljebouri/Guthrie/Socha
- ② Houle/Lapalme/Poirier
- ③ JKSP
- ④ Bouchard/Boucher
- ⑤ HBGB
- ⑥ Odile Decq Benoit Cornette Architectes Urbanistes
- ⑦ Akarchitectes
- ⑧ Opus Architecture
- ⑨ T&M
- ⑩ Giroux/Zouaoui  
[...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Quel futur pour le patrimoine bâti ?

Nicholas Roquet, 2013-04-05

Ouvert à tous, et donnant droit à la notoriété plutôt qu'à un mandat de construire, le concours d'idées est devenu depuis vingt ans un événement de plus en plus rare. Il faut donc féliciter l'École d'architecture de l'Université Laval d'avoir marqué le 50<sup>e</sup> anniversaire de sa création par la tenue en 2010 d'un concours d'idées international. Prenant pour terrain d'expérimentation l'École d'architecture elle-même, ce concours a offert aux étudiants et enseignants une rare occasion d'imaginer une pédagogie alternative, tout en invitant le milieu professionnel à retourner aux sources mêmes de la pratique.

Au moment de sa fondation en 1960, l'École d'architecture de l'Université Laval se voulait une école moderne, animée par de jeunes professionnels. Paradoxalement, elle loge maintenant dans l'un des ensembles construits parmi les plus anciens au Canada : le Séminaire de Québec. Érigé de la fin du XVII<sup>e</sup> à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, le Séminaire est un élément dominant et hors normes dans le paysage de la ville. Son vaste quadrilatère rompt avec la géométrie et l'échelle des rues voisines, tandis que ses toits et clochers marquent fortement les perspectives sur le Vieux-Québec. Mais autant le Séminaire se démarque dans le paysage,

autant il est austère et introverti au niveau de la rue. En effet, l'École d'architecture est presque invisible pour le passant : installée en majeure partie aux étages supérieurs, et sur cour plutôt que sur rue. Le programme du concours a donc demandé aux concurrents de repenser l'École dans sa relation au site : par l'ajout de nouveaux équipements ; par la réorientation des parcours publics ; et enfin par la création d'un « emblème » qui ferait la promotion de l'École (et par extension, de la création architecturale) dans l'espace de la ville. La nature exacte des nouvelles fonctions et leur implantation étaient laissées entièrement libres.

Malgré ces ambitions modestes, le titre du concours — Ajout manifeste — contenait néanmoins une provocation : à savoir qu'un simple ajout à un édifice patrimonial pourrait agir comme instrument de polémique. En effet, dans le modernisme du début du XX<sup>e</sup> siècle, le manifeste incarne toujours un appel à la rupture : un moment de nouvelle théorisation des buts et moyens de l'architecture, et ainsi, un nouveau fondement pour la pratique. À ce point de vue, le concours invitait implicitement les concurrents à repenser la formation en architecture, dans ses rapports à l'histoire, à la matière et à la technologie.



①



③



②



④

Promesse tenue ? Pas entièrement. Malgré près d'une centaine d'envois provenant de plusieurs pays, les six projets sélectionnés et exposés à l'Université Laval au printemps 2011 reflètent une indécision profonde (au sein du jury comme des concurrents) entre deux approches opposées : le manifeste comme programme théorique et le manifeste comme objet spectaculaire.

Parmi les six projets primés, trois ont répondu à la problématique du concours en mettant l'accent sur l'autonomie formelle de l'intervention. S'appuyant sur l'évolution passée du Séminaire par ajout d'ailes distinctes, Aljebouri (lauréat) propose un volume nouveau qui s'insère habilement aux circulations existantes sur le site. L'implantation relève d'une gestuelle libre, qui transperce les murs de la cour du Séminaire pour dévoiler le paysage fluvial derrière. L'autonomie de l'ajout est affirmée par son parcours dynamique et sa structure en porte-à-faux, qui projettent le visiteur dans le vide. Pourtant, malgré ses qualités spectaculaires, le projet ne fait que réarticuler sous une forme nouvelle la vision pittoresque qui a reconfiguré Québec à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : l'architecture et la ville ne se consomment ici qu'avec les yeux.

Les qualités optiques prédominent aussi dans le projet de Decq (mention honorable), sorte de haricot miroitant déposé dans la cour du Séminaire. Il n'y a ici, entre les édifices existants et l'ajout, d'autre relation que visuelle. Le nouveau volume est une boîte programmatique hermétique qui anime et module l'espace de la cour sans participer à la vie interne de l'École. L'aspect le plus intéressant du projet est sans doute l'ambiguïté qu'il propose entre autonomie et inflexion. Généré à partir d'une sphère, l'ajout se déforme progressivement au contact du lieu réel ; à l'inverse, les façades du Séminaire sont déformées — voire dissoutes — par la stéréométrie complexe de sa peau réfléchissante.

Plus sage, le projet de Kim (lauréat) mise sur la fiction historique en érigeant le « quatrième côté » (jamais réalisé) de la cour du Séminaire. La contemporanéité de l'intervention se traduit par un jeu de ressemblance/dissimilitude vis-à-vis des édifices existants. Tout en reprenant leur plan étroit et leurs toits à versants, le projet subvertit le modèle historique en faisant flotter le nouveau volume au-dessus d'une cour creusée, et en substituant à la figure de la fenêtre une enveloppe légère et translucide.



⑤



⑦



⑥



⑧

Mais tout compte fait, les projets les plus amusants et provocateurs sont ceux qui ont misé sur la dimension théorique ou le potentiel pédagogique de l'ajout. Ainsi, le projet de Boucher (mention honorable) semble a priori mettre de l'avant un paradigme formel contemporain : l'architecture comme bulle atmosphérique, libérée de la gravité terrestre et du poids du passé. Or, il n'en est rien : les sphères abstraites qui constituent l'intervention sont en réalité des objets trouvés, qui renvoient à Buckminster Fuller, Haus-Rucker-Co et Rem Koolhaas. Le « nouveau » est en fait le vieux, semblent suggérer les concepteurs ; toute architecture n'est que référence et recyclage d'histoire.

À l'inverse de cette vision désenchantée, la proposition de HBGB (lauréat) affirme haut et fort l'utopisme et la désinvolture. Avec un « Schlack ! » retentissant, ses auteurs coupent, soulèvent et suspendent les édifices du Séminaire dans les airs, pour y insérer une mégastructure ludique dédiée aux arts mutants. Inspiré tout à la fois par le collage, la bande dessinée et les photomontages de Superstudio, le projet met en scène une pédagogie sans professeur, où des étudiants béats errent librement

dans un intérieur fluide et sans limites, l'ordinateur portable sous le bras.

Plus pragmatique, la proposition de Lapalme (lauréat) n'en conteste pas moins les prémices du concours, en articulant une vision de l'école d'architecture axée sur les usages quotidiens et la maîtrise de la technique. Ici point d'emblème, mais un « shed » iconoclaste qui prône la production sur l'exposition, le prototype sur l'image de synthèse, et le quai de livraison sur l'entrée publique. Le projet repose sur une position éthique qui privilégie des gestes minimaux, mais nécessaires, et la rigueur du processus de conception à l'effet plastique.

Parmi les déceptions de ce concours, il faut néanmoins compter l'absence quasi totale de propositions posant la question de la nouvelle culture numérique et de son rapport possible avec des artefacts plus anciens, issus de modes de production manuels et artisanaux. Tout aussi surprenant est le faible nombre de projets ayant cherché à établir un rapport concret et quotidien avec la ville ancienne aux portes de l'École. Il y a près de cinquante ans, l'architecte autrichien Hans Hollein parodiait déjà par



⑨



⑩

des photomontages surréalistes (tel *Aircraft Carrier City in Landscape*, 1964) la tendance de l'architecture moderne à se produire sous forme de monument insolite dans un paysage vierge. Un nombre considérable d'envois à ce concours semble avoir participé du même procédé — malheureusement sans la même ironie.





## Concours *Lower Don Lands* (2007)

### Généralités

- Δ Ville de Toronto, Ontario
- Δ Maître d'ouvrage : *Toronto Waterfront Revitalization Corporation, Toronto and Region Conservation* et Ville de Toronto
- Δ Concours d'idées

### Jury

Bruce Kuwabara\*  
Edward Burtynsky  
Renée Daoust  
Charles Waldheim  
Morden Yolles

### Projets — 4 (1 étape)

- ① Micheal Van Valkenburgh Associates, Inc.
- ② Stoss Landscape Urbanism/  
Brown + Storey Architects/Zas Architects
- ③ Weiss/Manfredi/du Toit Allsopp Hillier
- ④ Atelier Girot

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Du projet lauréat à la controverse publique

Carmela Cucuzzella, 2013-04-19

On suspecte souvent les concours de susciter des controverses sans toujours reconnaître que l'échelle urbaine des projets les rend, par définition, ouverts au débat public. Lancé en février 2007, par la *Toronto Waterfront Revitalization Corporation* (TWRC) en collaboration avec le *Toronto and Region Conservation Authority* (TRCA) ainsi que la ville de Toronto, le concours *Lower Don Lands* cherchait à faire émerger des idées pour redonner la rivière à la ville, après plusieurs tentatives de requalification d'un site à l'ancienne vocation industrielle. Ce concours traitait la question de l'espace public, et avait l'opportunité d'harmoniser les rives et l'espace urbain. Il était exemplaire, non seulement pour les concepteurs, mais également pour les citoyens, puisqu'il s'agissait de concrétiser une très ancienne volonté communautaire.

Si 29 équipes en provenance de 13 pays ont soumis des dossiers de qualification en première phase, quatre équipes furent sélectionnées pour participer au concours :

- Stoss, Boston ; Brown + Storey Architects, Toronto ; Zas Architects, Toronto ;
- Michael Van Valkenburgh Associates,

New York ; Behnisch Architects, Los Angeles ;  
Greenberg Consultants, Toronto ;  
Great Eastern Ecology, New York ;

- Weiss/Manfredi, New York ; du Toit Allsopp Hillier, Toronto ;
- Atelier Girot, Zurich ; Office of Landscape Morphology, Paris ; ReK Productions, Toronto.

Toutes jumelées à des équipes torontoises, venant des États-Unis et de Suisse, les 4 équipes avaient environ 8 semaines pour soumettre leurs propositions.

Belle occasion de reconstruire une rivière dans un centre urbain, le réaménagement des 40 hectares du *Lower Don Lands* faisait appel à deux critères principaux. Le premier, recherchait « une identité propre pour la rivière Don qui [permette] d'intégrer des mesures de protection contre les inondations et de répondre à des critères de restauration des habitats naturels ». L'idée principale était de délimiter la rivière comme un espace saisissant et inoubliable, dans une approche similaire à la Seine à Paris ou *The Fens* à Boston. Le second critère appelait « un concept audacieux et complet qui réconcilie le développement des infrastructures



①



③



②



④

de transport et l'embouchure de la rivière pour former un ensemble harmonieux.» L'accent était mis cette fois sur l'atteinte d'un équilibre entre les diverses modifications aux infrastructures, de nouveaux chemins et sentiers, les transports en commun, les projets d'aménagements riverains et bien entendu le point focal de ce projet de réaménagement, la rivière elle-même.

Le projet gagnant, soumis par Michael Van Valkenburgh et Associates (MVVA), nommé *Port Lands Estuary* ne manquait pas d'audace et, parmi les finalistes, il offrait la meilleure intégration des environnements urbains et naturalisés, en créant un point de vue prenant sur les environs, à travers une mise en œuvre graduelle et réfléchie. Le projet de Weiss/Manfredi/du Toit Allsopp Hillier, bien qu'architecturalement élégant, de par son approche contemporaine au paysage dans l'embouchure naturalisée de la rivière, a été perçu par le jury comme étant moins efficace au niveau des enjeux écologiques en lien avec la rivière. La proposition d'Atelier Girot a été considérée ambitieuse grâce à son intégration de la rivière et de sa morphologie au contexte urbain. Par contre, cette approche ne semble pas avoir pris en compte les transports dans le secteur d'intervention et le

réseau de mouvements reliés aux zones urbaines avoisnantes. Enfin, le consortium Stross Landscape Urbanism/ Brown + Storey Architects/ZAS Architects a soumis plusieurs idées innovatrices, contribuant à la fois au développement durable et à l'environnement urbain sans toutefois offrir d'approche globale convaincante pour les *Lower Don Lands*.

Depuis 2007, le projet lauréat s'est mérité une multitude de prix. De nombreux efforts ont été déployés en phase préparatoire pour mettre en œuvre cette proposition, menant finalement à l'obtention d'une approbation en 2010. Les choses ont commencé à se compliquer sérieusement en 2011, dans la foulée des élections municipales. Les critiques ont commencé à fuser pour renverser les précédentes décisions, sous le prétexte qu'il s'agissait d'une « utopie socialiste », frivole et couteuse pour la Ville. Le Comité exécutif de la ville produisit une nouvelle version du plan dans lequel le secteur public se désengageait complètement du projet pour laisser la place au secteur privé. De toute évidence, il s'agissait d'une solution à court terme, destinée à produire un résultat immédiatement médiatique. Là où la proposition lauréate démontrait une grande sensibilité au site, offrant de nombreuses



①

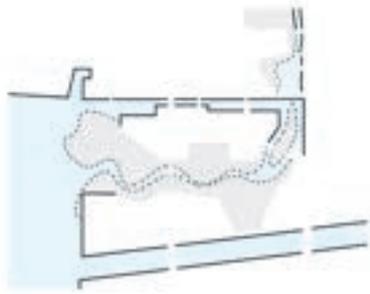


②

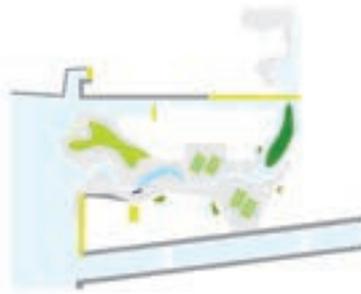
opportunit s d'inclusion de la communaut , le virage effectu  par l'Administration promettait plut t, parmi d'autres projets priv s, un m gacentre commercial, une grande roue et un h tel de luxe. Plus de parc riverain ou d'am nagement des zones inondables, rien que de la promotion immobili re.

Une fois pass  le choc initial, la tr s forte r action de la communaut  s'est transform e en un comit  de d fense du projet, mis sur pied par les citoyens, ainsi qu'en une coalition institutionnelle fond e par certaines organisations. Apr s plusieurs semaines de grandes tensions, un vote consensuel   l'H tel de Ville de Toronto a finalement d cid  de soustraire le projet au domaine priv . Il reste que si cette histoire a connu une fin heureuse, jusqu'  pr sent, nul ne sait encore ce qu'il en sera   l'avenir.

Ce cas est donc exemplaire d'un exercice de r flexion sur la planification urbaine par concours qui, sans la r action tr s vive de la communaut , aurait pu se transformer en une vulgaire op ration de marketing immobilier. On ne peut donc affirmer que les concours provoquent les controverses, mais il est ind niable qu'ils servent d'abord   stimuler le d bat public, avant, pendant et apr s leur d roulement.



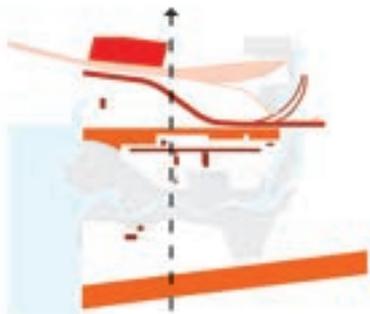
Hard and Soft Edges



Landscape Types



Stormwater Collection and Treatment



Heritage Corridor



Building Types



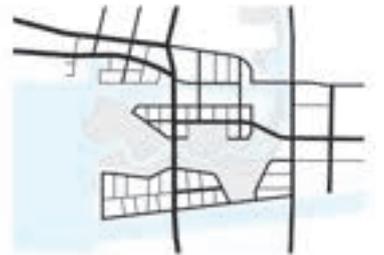
Neighbourhoods



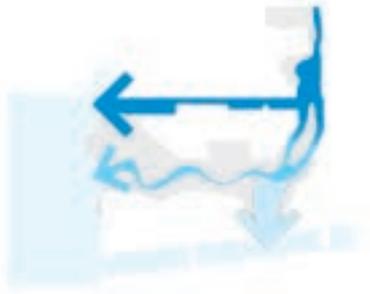
Institutions



Bridges



Streets



Hydraulic Flow



Habitat Types



Green Network

## Concours *June Callwood Park* (2008)

### Généralités

- △ Ville de Toronto, Ontario
- △ Maître d'ouvrage : Ville de Toronto
- △ Concours de projets

### Jury

Nina-Marie Lister  
Rocco Maragna  
Lisa Rochon  
Greg Smallenberg  
Laura Solano  
Margery Winkler

### Projets — 4 (1 étape)

- ① gh3
- ② Balmori & Associates/Du Toit Allsopp Hillier
- ③ Janet Rosenberg + Associates
- ④ PMA Landscape Architects Ltd./Ground

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Incarner ou rendre hommage ?

Konstantina Theodosopoulos, 2013-05-10

Organisé en 2008, le concours du *June Callwood Park* à Toronto visait le redéveloppement d'un espace public communautaire. Les organisateurs souhaitaient également que le projet s'inspire de la philosophie de June Callwood. Journaliste et fervente activiste, véritable icône en matière de justice sociale, son décès, en 2007, a véritablement endeuillé la communauté torontoise. Le choix de lui rendre hommage s'est imposé jusqu'à devenir le thème central du concours. Le *June Callwood Park* s'inscrit dans une série de concours visant la revalorisation et l'évolution du paysage urbain torontois. Un parc peut-il à la fois incarner et rendre hommage aux idées d'une personnalité ?

Le site se trouve sur une parcelle de 4000 m<sup>2</sup> au croisement des rues Fleet et Bathurst, adjacent au *Fort York* (objet d'un concours international en 2009) et à proximité du quartier *Waterfront* (objet d'une série de concours dès 2006 : *Central Waterfront Design Competition*, 2006, *East Bayfront — Jarvis Slip Design Competition*, 2007, *Lower Don Lands Design Competition*, 2007). Cette partie de la ville vit donc un intense processus continu de redéfinition, à la recherche d'une nouvelle identité, après de nombreuses années de négligence. Les organisateurs ont formulé une série de suggestions

programmatisées. On y retrouve : « la flexibilité du programme, afin d'évoluer et répondre aux besoins futurs, la conception d'espaces de jeu créatifs et interactifs pour les jeunes enfants, l'intégration de jeux aquatiques, autant au niveau sculptural/architectural que du divertissement. En plus d'une certaine perméabilité du parc, d'une connexion avec la communauté qui l'entoure, le *June Callwood Park* devra montrer une considération patrimoniale pour le quartier historique *Fort York*, ainsi qu'être à l'abri des changements de température radicaux, hiver comme été. Finalement, la création d'un hommage fort à la vie de June Callwood à travers l'art public est nécessaire ». Il est difficile de ne pas s'interroger sur la manière dont les éventuelles propositions sont parvenues à intégrer autant d'injonctions que de contraintes.

Les quatre équipes retenues ont présenté des visions très différentes pour un même parc de configuration globalement linéaire. Certaines propositions ont adopté une vision plus écologique, d'autres ont misé sur une interprétation de la philosophie de Callwood.

La proposition lauréate, formulée par la firme torontoise gh3, n'a pas hésité à convoquer les « ondes vocales de June



①



③



②



④

Callwood» lors de sa dernière entrevue, et plus particulièrement son *I believe in kindness*, devenu l'élément central du projet. Au travers de la géométrisation et de la concrétisation de ces ondes, le parc s'organise en donnant naissance à la promenade. En fait, au dire des concepteurs, les ondes forment un « motif abstrait d'ouvertures et de clairières au sein des bosquets denses », avec un chemin sinueux traversant le parc et rejoignant les clairières. Les clairières encouragent le jeu non programmé, mais ont quand même une fonction envisagée. Le parcours est interactif et invite à l'utilisation des espaces pour une expérience variée.

Dans le projet non retenu de Janet Rosenberg + Associates, le cercle est utilisé comme symbole de la philosophie de Callwood, évoquant, au risque du simplisme, le rayonnement d'une bonne action dans la communauté. Les zones circulaires sont intégrées au milieu de l'axe de circulation, prévoient une programmation différenciée encourageant l'échange communautaire. C'est véritablement une mise en scène que soulignent ces zones circulaires, visibles de tous les points de la promenade. La proposition de Balmori & Associates, conçue en collaboration avec Du Toit Allsopp Hillier, un « axe fort entre Fort York et le Lac Ontario relie les

parties les plus importantes des environs. » Dans les faits, le projet semble plutôt proposer une circulation linéaire dans une topographie plissée, sans planification particulière. Le *land art* préconise ici une promenade plutôt que l'interaction avec le parc. Cette tentative de programmation est généralement difficile à saisir à partir des rendus, exception faite d'une place publique pour des événements. L'emphase est plutôt placée sur l'aspect écologique de la proposition, selon une stratégie végétale visant à protéger le site des vents dominants. En un clin d'œil à Callwood, la stratégie végétale inclut les arbres préférés de son enfance, érables et cerisiers. Subtile évocation au demeurant.

Enfin, dans la proposition de PMA Landscape Architects, conçue en collaboration avec Ground, l'aspect écologique se trouve développé de manière plus approfondie que dans celle de Balmori & Associates selon une volonté de nourrir et d'assurer la santé et la vitalité de la communauté. Le parc s'offre aux citoyens comme une pause dans la vie stressante et frénétique de la communauté, comme un endroit où voisins et familles pourront tisser des liens à travers l'engagement social. L'agriculture agit ici comme élément unificateur. Une trame apposée sur le site détermine



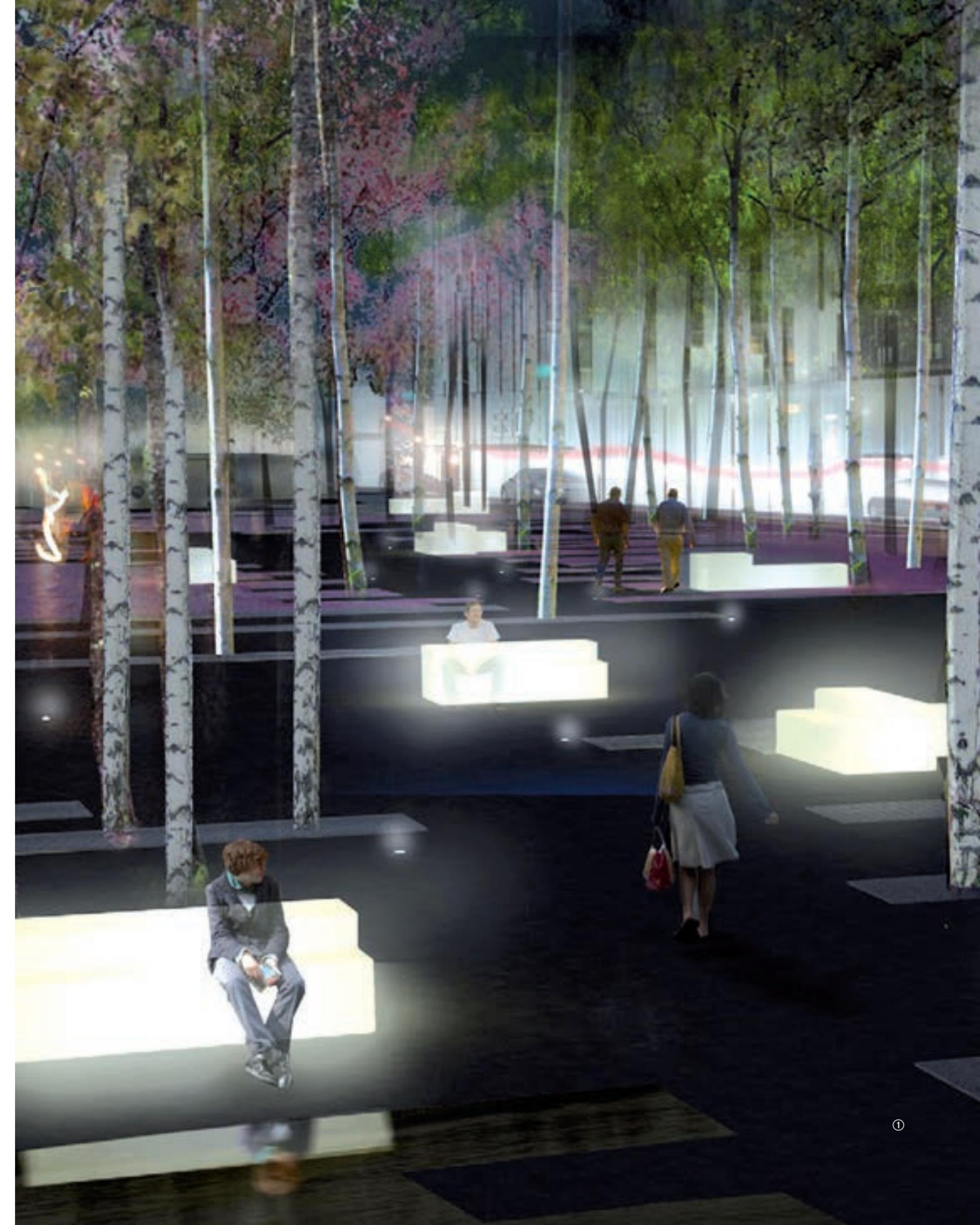
①



②

différentes parcelles au travers de zones agricoles distinctes. La vision de PMA semble pour le moins utopiste pour un parc contemporain, l'intérêt des utilisateurs pouvant s'avérer difficile à susciter. Néanmoins, en se référant au jardin communautaire Châteaufort à Montréal, au croisement des avenues Van Horne et Darlington, force est de constater que ce type d'installation peut être bien reçu, voire en demande par les citoyens.

Cherchant un équilibre entre les qualités du parc et l'hommage à June Callwood, le jury s'est déclaré «très favorable à la forme d'onde vocale prise de la dernière entrevue de June Callwood et son articulation sur le site en tant qu'élément organisateur subtil. Cet élément directeur et l'idée de la "forêt urbaine" étaient communiqués de manière graphique puissante de manière à générer un programme intéressant.» Si cette «forêt urbaine» a su convaincre par sa stratégie contre le soleil et le vent, cela n'a pas empêché le jury de formuler une longue liste de recommandations pour améliorer le projet lauréat. Ce type de concours, pavé de bonnes intentions, impose aux concepteurs de parier sur le degré des attentes auxquelles il convient de répondre, tout en évitant le saupoudrage des idées attendues. Tout un pari en effet!



# Concours *Ryerson Post-Secondary International Student Housing* (2009)

## Généralités

- Δ Ville de Toronto, Ontario
- Δ Maître d'ouvrage : *Ryerson University*
- Δ Concours international d'idées

## Jury

Anne Cormier  
Ken Greenberg  
Samantha Sannella  
Kendra Schank Smith  
James Timberlake

## Projets — 23 (1 étape)

- ① Kaatman
- ② Cogliati
- ③ Wojcik
- ④ Pedrini
- ⑤ Chola
- ⑥ Jang
- ⑦ Caron
- ⑧ Kalt
- ⑨ Caio
- ⑩ Longo
- [...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## La vie en Haute REZ

Anne Cormier, 2013-07-05

En lançant le concours d'idées international, *REZ — Student Competition for the Design of a University Residence Building in downtown Toronto*, ses promoteurs invitaient les étudiants en architecture, génie, design d'intérieur, urbanisme et architecture de paysage à réfléchir à ce qu'est l'université aujourd'hui ainsi qu'au rôle social, intellectuel et urbain d'une résidence étudiante au cœur de Toronto. Ils affirmaient un engagement franc envers l'excellence du projet architectural et leur conviction quant à l'importance des partenariats créatifs pour la réalisation d'un meilleur centre-ville. Au final, des 23 tours urbaines soumises au concours, le projet au titre convivial et bon enfant *HAVE A NICE DAY!* l'a emporté. Brillamment illustré et expliqué, il a fait l'unanimité.

Créé en tant qu'institut de technologie en 1948, l'Université Ryerson obtient son statut actuel en 1993. Troisième université en importance à Toronto, et seconde au centre-ville, elle se distingue par son implantation résolument urbaine, dans un secteur dur, du côté est de Yonge Street et par l'inventivité des stratégies de développement qu'elle met en œuvre sur une emprise foncière limitée. Par exemple, des salles de cours construites sur *Dundas Square* font

double usage à des fins de rentabilité : ce sont également des salles de cinéma et une douce odeur de popcorn y flotte en permanence. On citera aussi l'acquisition et la transformation du *Maple Leaf Garden* en centre sportif universitaire et en grande surface commerciale, rendu possible grâce au rehaussement de la glace d'un étage libérant tout l'espace du rez-de-chaussée.

Le concours d'idées, organisé conjointement par l'Université et le *Design Exchange (DX)* sous la direction du professeur Ian MacBurnie du Department of Architectural Science, visait le renouvellement du type architectural de la résidence universitaire et de celui de la tour d'habitation urbaine. Il proposait que la vie en résidence puisse participer à l'expérience universitaire globale, qu'une excellente résidence puisse contribuer à attirer et à retenir les meilleurs étudiants et les meilleurs professeurs, voire favoriser le développement intellectuel de ces habitants. Le concours s'adressait à des étudiants, leur expertise étant mise à profit pour explorer ce type de programme et concevoir des propositions innovantes. Le programme soulignait la diversité ethnique de Toronto, la rareté du logement abordable et l'éloignement du lieu de résidence de la vaste majorité



①



③



②



④

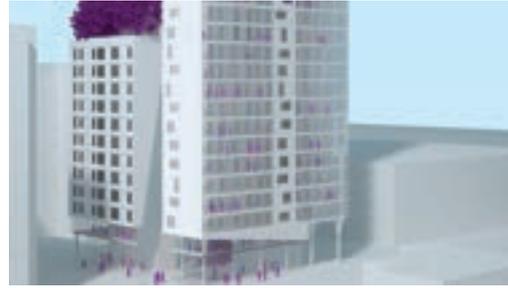
de la communauté universitaire de Ryerson. Il citait la mission de cette université populaire et les objectifs de son plan d'ensemble auquel des professeurs et des étudiants du département d'architecture avaient largement contribué. Ce plan d'ensemble vise à développer le campus à la verticale, à favoriser la circulation piétonne et la création d'espaces verts et à promouvoir la réalisation d'excellents projets architecturaux et urbains. L'implantation proposée pour la nouvelle résidence, surnommée *REZ*, la localisait au périmètre du campus à l'intersection des rues Gerrard et Mutual, lui conférant ainsi un rôle de seuil urbain du campus et de catalyseur de l'essor et du renouvellement de l'est du centre-ville de Toronto. Vaste programme !

En réponse, les concurrents se sont principalement attardés à la conception de la tour elle-même et plus particulièrement des espaces de sociabilité et des espaces personnels. En plus de l'incontournable perspective, la coupe, le schéma et le diagramme ont largement été mis à contribution dans la présentation des meilleures propositions. Dans plusieurs cas, on retrouvait une coupe très aérée, ouverte sur la rue au rez-de-chaussée, ponctuée d'espaces collectifs et de jardins ouverts sur plusieurs niveaux, et offrant des

terrasses en toiture. Tout comme les nombreux schémas et diagrammes colorés, ces coupes témoignaient possiblement de la persistante influence d'OMA et de MVRDV dans les écoles, mais aussi d'une énergique envie de vivre dans des lieux lumineux, ouverts et conviviaux. Les concurrents-étudiants, ces autochtones du numérique, ont fait un large usage de logiciels hyperperformants pour générer des images plus que réelles de leurs propositions favorisant parfois des représentations chics et séduisantes d'une vie étudiante pour le moins idéalisée (pas de trace de stress de fin de trimestre). Puis, l'apparente influence de la pratique de jeux virtuels sur la représentation de l'espace peut également laisser songeur : plusieurs concurrents recourant systématiquement, pour décrire l'espace privé, à des vues typiques inspirées de jeux tels *SimCity* (personnages inclus). Peut-être s'agissait-il d'un trait d'humour... Curieusement, le thème de la tour offrant des vues spectaculaires a peu été exploité dans les propositions, un peu comme s'il était devenu tout à fait banal de vivre en hauteur ou encore comme si le monde créé à l'intérieur des tours offrait beaucoup plus que le panorama torontois. Symétriquement, l'étude de la présence de la tour dans la ville, que ce soit au niveau du ciel ou à celui du sol, n'a été que très vaguement abordée.



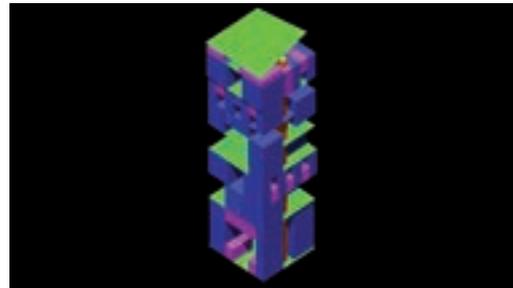
⑤



⑦



⑥

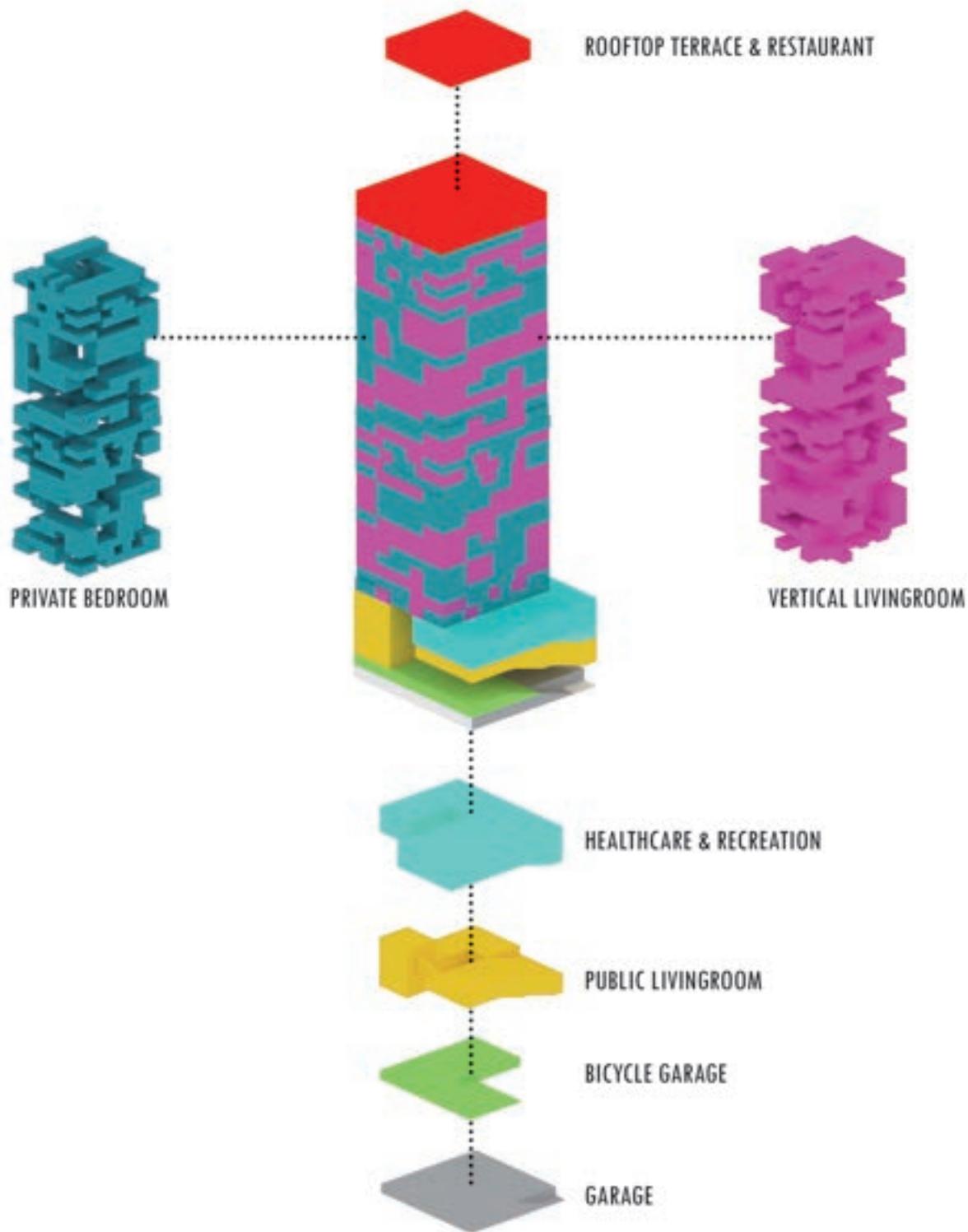


⑧

Le jury du concours (j'y participais) a rapidement remarqué une proposition optimiste, conviviale (allant jusqu'à l'usage de phylactères pour mieux faire parler la coupe), enthousiaste, engageante, très détaillée et hyper illustrée se démarquant nettement de l'ensemble. Le projet *HAVE A NICE DAY — A brand new way of life!* a valu le premier prix à l'équipe issue de la *Chalmers tekniska högskola* (Université technique de Chalmers) en Suède. Malgré une définitive édulcoration de la vie étudiante au quotidien, ce projet extrêmement bien présenté offrait la réponse la plus complète et la plus communicatrice à l'appel lancé par le concours.

Quatre années après la tenue du concours, il semble que les stratégies de développement opportunistes aient généralement pris le dessus sur l'idéal architectural, paysager et urbain dans l'ambitieux plan d'ensemble de l'université et le concours étudiant s'est effacé de la mémoire des administrateurs. Dans un contexte où les promoteurs immobiliers abandonnent un marché du condominium complètement saturé et se tournent vers celui du locatif, on estime à environ 3000 le nombre d'unités de logement locatif qui seront construites à Toronto dans les 10 prochaines années. L'université a peu de motifs pour entreprendre un projet de

résidence étudiante sur ses rares terrains. Son nom est toutefois associé à la réalisation d'une résidence étudiante située sur Jarvis à proximité de l'université et qui sera complétée en 2016 par le promoteur MPI selon les plans du groupe IBI. Parallèlement, un tout nouveau *Student Learning Centre* conçu par Snøhetta et Zeidler Partnership Architects est en construction, rue Yonge, sur le site du fameux Sam the Record Man. Deux projets plutôt qu'un, reste encore à voir si on y vivra la vie en (haute) REZ.



## Concours *Visionary (re)Generation* (2012)

### Généralités

- Δ Ville de Winnipeg, Manitoba
- Δ Maître d'ouvrage : *University of Manitoba*
- Δ Concours international de projets

### Jury

Tom Akerstream, Marc Angétil,  
Geni Bahar, David T. Barnard, Ray Cole,  
Kiki Delaney, Lloyd Kuczek,  
Kerry McQuarrie Smith,  
Ovide Mercredi, Tobias Micke,  
Michael Robertson, Julie Snow,  
Deborah Young

### Projets — 45 (étape 1) — 6 (étape 2)

- ① Janet Rosenberg & Studio inc./Cibinel Architects Ltd./  
Landmark Planning & Design inc./  
ARUP Canada Inc.
- ② Perkins+Will/1X1 Architecture/PFS
- ③ DTAH/Cohlmeyer Architecture Limited/  
Integral Group/BA Group
- ④ IAD Independent Architectural Diplomacy S.A./  
Bomainpasa and PGIGRUP
- ⑤ nodo17 Architects/ARUP/Design Convergence  
Urbanism/Miguel Perez Carballo  
[...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Université du Manitoba, 2012 : un ambitieux projet de campus universitaire placé sous haute organisation

Carmela Cucuzzella et Camille Crossman, 2014-01-23

À une époque où les universités se doivent d'assumer leurs responsabilités dans l'aménagement urbain, époque également marquée par une compétition féroce du marché académique orchestrée par les classements du type *Academic Ranking of World Universities* (ARWU) dit de Shanghai, certaines universités ont décidé de miser sérieusement sur le potentiel du concours international dans la recherche de l'excellence. Ce fut le cas lorsque l'Université du Manitoba a décidé de lancer un concours pour l'aménagement de son nouveau campus en décembre 2012.

Intitulé *Visionary (re)Generation*, ce concours en deux phases fut à la fois ouvert, anonyme et international. Lors de la première étape, 45 équipes en provenance de divers pays dont le Canada, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas et l'Allemagne ont soumis des propositions. Bien que le règlement initial envisageait de retenir jusqu'à 7 équipes pour la deuxième phase, seuls 6 projets ont été admis à concourir.

Pour ce concours d'urbanisme, divers enjeux devaient être conjugués à de grandes attentes de la communauté universitaire, autant qu'aux ambitions du président pour son université. La question communautaire revêtait une

dimension particulière, puisqu'avec un ratio de 15 %, le Manitoba est de loin la province canadienne dans laquelle les Premières Nations font véritablement partie intégrante de la communauté. On ne sera donc pas surpris de l'accent mis sur la recherche d'un « esprit du lieu », marquée par une attention soutenue aux attentes des Premières Nations, qui aura traversée l'ensemble du processus. On peut ajouter à cet enjeu délicat, celui d'un climat aux variations extrêmes qui exigent des solutions permettant au minimum de rendre le campus praticable. S'ajoutait encore la question de la complexité d'une échelle urbaine imposant aux équipes de travailler à la reconnexion d'un campus relativement isolé du reste de l'agglomération. De façon à prendre en compte ces divers impératifs, l'Université du Manitoba a choisi de recourir aux services d'une firme allemande, reconnue internationalement pour son expertise dans l'organisation des concours : [phase eins].

À l'occasion de la mise en ligne de la nouvelle interface publique du *Catalogue des Concours Canadiens*, entièrement reprogrammée, et grâce à la générosité et à la volonté de transparence des organisateurs de ce grand concours, nous présentons une documentation substantielle de toutes les



①



③



②



④

propositions. Face à cette cinquantaine de projets, le rapport du jury offre un mode de catégorisation des diverses idées selon deux groupes. D'une part, ce que l'on pourrait appeler les formes conventionnelles de master plans, donnant large place à la grille orthogonale, d'autre part, les propositions plus innovantes misant sur des grilles permettant à la fois l'autonomie urbaine du campus et sa relation au réseau de circulation.

Pour exemple de ce que le jury a qualifié de stratégie conventionnelle, le projet de l'équipe Perkins et Will + 1X1 Architecture + PFS propose une approche qui a été à la fois appréciée et source de controverses. Le rapport du jury souligne ses qualités de « faisabilité en ce qui a trait à d'importantes attentes du programme, par un projet qui produit un motif urbain équilibré, faits de blocs traditionnels et définissant un centre ayant un véritable potentiel de développement autour du cœur du campus ». Le même rapport fait cependant état de divergences d'appréciation de la vision sous-tendue par ce projet « qui mise sur une adaptation traditionnelle de la forme urbaine qui pourrait apparaître étrangère au contexte culturel et physique existant ».

Du côté des approches innovantes, il faut souligner que le projet lauréat, proposé par la firme Janet Rosenberg et Studio inc. + Cibinel Architects Ltd + Landmark Planning et Design inc. fut considéré par le jury comme une stratégie à long terme permettant d'accompagner la régénération du site. La clarté de ce concept, qui mise sur la densification du campus existant incluant la création de quartiers avoisinants, a tout de même suscité certaines discussions dans le jury en ce qui concerne « la relation entre les principes fondamentaux du design urbain et la qualité de stratégies visionnaires pour la création de lieux propices à la vie et au travail ». Le jury a retenu ce projet notamment pour sa capacité à relier la rivière à la fois spatialement et visuellement tout en proposant une planification des quartiers avoisinants à la fois atypique et sensible à la qualité des espaces et des lieux.

Au final, on peut s'interroger sur la décision de l'Université du Manitoba quant au recrutement de la firme européenne [phase eins] pour l'assister dans l'organisation d'un concours international lors même qu'il s'organise de plus en plus de concours au Canada chaque année. Puisqu'il nous a été donné de participer à ce concours à



⑤



①

titre d'observateurs scientifiques, nous pouvons suggérer quelques éléments sur la pertinence d'un tel choix. Tout d'abord, nous pouvons témoigner du fait que la question de la transparence n'a pas été un vain mot, et que l'on nous a effectivement permis d'observer les deux phases de délibération sans compromis : ce qui est loin d'être le cas pour tous les concours canadiens. Nous pouvons ajouter que ce type d'organisation de concours ne se limitait pas au « copier-coller » des règlements et des programmes auquel on assiste parfois, mais qu'il s'agissait là d'un processus de planification méticuleux et rigoureux autorisant aussi bien l'évaluation quantitative que le jugement qualitatif. Enfin, et ce n'est pas la moindre des qualités, les organisateurs ont non seulement autorisé, mais également fortement soutenu la diffusion des propositions le plus rapidement possible après le jugement par l'entremise du CCC.

Si les universités ont le devoir d'assumer leur responsabilité dans la restructuration de l'espace public, il fallait un très haut degré d'organisation pour répondre à ces trois piliers du concours que sont la recherche de la qualité, l'équité et la transparence.



# Concours du Centre de diffusion culturelle Guy-Gagnon (2011)

## Généralités

- △ Ville de Montréal, Québec
- △ Maître d'ouvrage : Ville de Montréal
- △ Concours de projets

## Jury

Louise Cayer  
Frédéric Dubé  
Benoît Dupuis  
Antonin Labossière  
Stéphane Lavoie  
Pierre Morel  
Jean Pelland  
Diane Vallée

## Projets — 4 (1 étape)

- ① Architectes FABG
- ② Manon Asselin, architecte/  
Jodoin Lamarre Pratte, architectes
- ③ Saucier + Perrotte, architectes
- ④ Dan S. Hanganu, architectes

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## «7 doigts de la main», 4 mousquetaires, une salle de spectacle et du cirque

Jean-Pierre Chupin, 2014-03-19

On accuse parfois le processus de mise en concours de retarder l'édification d'un projet. Dans le cas du Centre de diffusion culturelle Guy-Gagnon, organisé dans l'arrondissement de Verdun à Montréal en 2011, les choses furent rondement menées : 4 équipes d'architectes parmi les plus en vues étaient au rendez-vous, le jury a parfaitement fonctionné, les critères ont été bien respectés, mais au vu des retards pris pour le déclenchement de la construction, on réalise que le problème ne vient pas du concours, mais du manque de respect des engagements financiers au niveau municipal. Un petit cirque politique en retardant un autre.

En 2014, le projet lauréat n'a toujours pas été construit. Ce projet, important pour l'arrondissement de Verdun, mais au budget somme toute modeste, ne passera pas inaperçu dans l'histoire des concours au Québec, car il permet plusieurs comparaisons et ce n'est pas la moindre de ses vertus. Avant d'évoquer la rencontre au sommet entre 4 équipes de concepteurs qui se retrouvent pour la première fois rassemblées en finalistes dans le même contexte, soulignons quelques paradoxes. Ce concours permet en effet de mettre en évidence que certaines controverses sont plus souvent révélées que provoquées par la mise en concours. La

situation est paradoxale puisque les 4 projets ont déjà fait le tour du monde après avoir fait l'objet d'une publication dans le numéro annuel publié en 2013 du magazine *International Competitions* dirigé par notre complice américain Stanley Collyer depuis Louisville. Imprimé en Chine, diffusé à plusieurs milliers d'exemplaires, les projets du concours pour l'Édifce Guy-Gagnon ont trôné dans le même volume qui a révélé les finalistes du grand concours international pour le Musée national des beaux-arts du Québec aux côtés de grands concours organisés à Taiwan, en Écosse, aux É.-U., en Allemagne, en Grande-Bretagne ou encore au Danemark. Autant dire que ces quatre projets ont déjà passablement voyagé, comme la célèbre troupe de cirque «Les 7 doigts de la main» qui a longtemps utilisé ces espaces communautaires en bordure du Saint-Laurent avant de courir le monde. Il reste qu'à l'automne 2013, des associations d'usagers tentaient encore de mobiliser les acteurs municipaux, profitant des élections, pour que soient enfin investis les fonds réservés et dument destinés à l'École de cirque de Verdun (ÉCV).

La commande visait le réaménagement d'un ancien aréna pour accueillir un lieu de diffusion des arts de la scène et du cirque comprenant une salle de spectacle d'environ



①



③



②

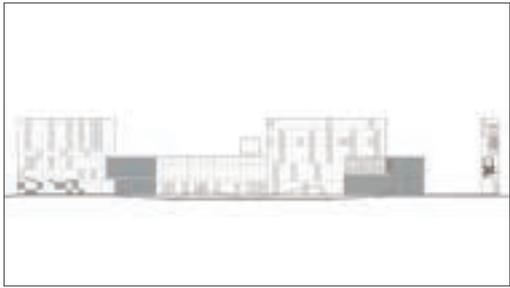


④

400 places. Le mandat posait clairement les ambitions : « Dans le souci d'une oeuvre architecturale de qualité, transparence, matérialité et inventivité devront être au rendez-vous. Cette requalification du bâtiment exige un remodelage de l'enveloppe du bâtiment, en harmonie avec son site sur le bord du fleuve Saint-Laurent ». Mais, dans ce court résumé éditorial, ce qui retiendra d'abord notre attention concerne le fonctionnement du jugement autour de critères bien énoncés et sérieusement pris en compte par le jury au cours du processus. Les deux rapports qui ont été rendus publics résumant clairement la façon dont les équipes ont été sélectionnées avant de résumer les étapes du jugement des propositions. La chose est suffisamment rare pour être soulignée. Les rapports sont souvent édulcorés, quand ils ne sont pas purement et simplement occultés. C'est un tort, car en lisant un vrai rapport détaillé, on prend la mesure des dynamiques et des enjeux et on réalise rapidement que les risques de controverses s'en trouvent amoindris.

4 équipes de mousquetaires de la qualité architecturale se sont affrontées à cette occasion. Éric Gauthier représentait FABG, Manon Asselin le consortium TAG/JLP, Gilles Saucier et André Perrotte leur agence éponyme, tout comme Dan

Hanganu représenta son équipe. Le jugement n'a pas dû être aisé, car la qualité et l'expérience étaient effectivement au rendez-vous. Le projet de FABG a remporté la mise sur la base d'une grande flexibilité spatiale, appréciable pour un équipement destiné à tout faire, mais on ne pouvait manquer de remarquer aussi la promesse du hall latéral, écrin lumineux d'une chaude couleur ambrée très ouvert sur le fleuve. Toutes les propositions ont d'abord misé sur le potentiel du site, oubliant un peu l'arrimage urbain pour penser le paysage fluvial. Pour Saucier + Perrotte, il s'agissait de « tirer parti du caractère bucolique du lieu en créant une forme architecturale qui s'imposera dans ce paysage de manière unique ». Une stratégie d'unification des éléments du programme a permis de travailler au recouvrement des ensembles dans le sens d'une monumentalité assumée, une forme forte caractéristique des recherches de cette équipe renommée. Une ambition analogue émerge du projet TAG/JLP avec de surcroît une emphase que d'aucuns trouveront exagérée sur le « patrimoine potentiel », c'est-à-dire sur ce que les concepteurs ont affiché comme le cinquième élément d'une séquence monumentale du « patrimoine architectural moderne du paysage fluvial de Montréal » : une séquence qui partirait de la croix du Mont-Royal pour rejoindre Verdun en



①



③



②



④

passant par le Biodôme, le Pavillon Français de l'Expo 67 (désormais transformé en casino) et Habitat 67 : ne craignons pas les comparaisons ! Avec un projet que l'on trouvera légèrement plus tourmenté, en comparaison de la grande sobriété conceptuelle affichée par la « neutralité » du projet de FABG, la proposition de l'équipe Hanganu travaillait d'une part les deux frontalités (défi auquel les autres équipes ont visiblement renoncé d'emblée), tout en articulant ces façades sur ce qui fait la marque de la maison Hanganu : un grand espace central et moderne en double hauteur éclairé de façon zénithale et destiné à mettre en relation la ville et le bord du fleuve dans une promenade architecturale.

Quels étaient ces critères de jugement qui ont scandé le processus jusque dans le rapport final du jury ? Sous l'emblème, plutôt vague, de la « Force identitaire », on a cherché à jauger de 5 niveaux qualitatifs :

1. L'atmosphère (terme ancien de nouveau en vogue, mais somme toute intemporel) ;
2. La qualité de la relation du bâtiment avec son site en bordure du fleuve et la ville dans un souci de transparence ;

3. la fonctionnalité et l'innovation de l'ensemble (une double injonction possiblement paradoxale, mais il en faut pour faire cogiter les concepteurs) ;
4. Les questions d'intégration, de volumétrie et de matérialité ;
5. L'inévitable « faisabilité technique et potentiel de respect du budget ».

On ne paraphrasera pas ici ce que le rapport de jury a pris le temps de résumer pour chaque projet et en fonction de chacun de ces critères. On se contentera d'inviter le lecteur à la lecture de ce long rapport à la rubrique « généralités » de la fiche du concours et on l'invitera à la découverte de ces excellentes propositions qui constituent un véritable rassemblement de ce que l'histoire appellera sans doute un jour « l'École québécoise des années 2000 ».

Tous ces architectes ont participé à la diffusion de la culture de l'innovation et surtout à l'édification d'un Cirque — avec un grand C — et cela n'a absolument rien de péjoratif quand on prend la mesure de l'expertise québécoise, de niveau mondial, en la matière.







## Concours *Green Line* — *Vision* (2012)

### Généralités

- Δ Ville de Toronto, Ontario
- Δ Concours d'idées

### Jury

Evan Castel  
Diana Gerrard  
Joe Lobko  
Shawn Micallef  
Netami Stuart

### Projets — 62 (1 étape)

- ① Gabriel Wulf
  - ② Spiegel/Spiegel/Mozafari/Suraga/Garnet-White
  - ③ Antti Auvinen
  - ④ Temple/Gallegos
  - ⑤ Hugh Lawson
  - ⑥ Bose/Singh
  - ⑦ Sony Rai
  - ⑧ Sara Shonk
  - ⑨ Rayes/Sharpe/Bryson
  - ⑩ Dehond/Wenzel
- [...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Verdir en ligne

Anne Saint-Laurent, 2014-04-02

Lancé en 2012 par l'organisme Workshop Architecture à Toronto, le concours *Green Line* — *Vision* s'inscrit dans la série d'opérations de remise en valeur organisées depuis près d'une décennie. Cette fois, dans un esprit d'idéation, des équipes composites de designers et de citoyens ont été conviées librement pour imaginer le paysage de la ligne électrique aérienne qui traverse la ville de Toronto, et crée au sol un possible parc linéaire à verdir, et surtout, à faire devenir.

Les concurrents devaient imaginer une utilisation innovatrice de cet espace d'une longueur de cinq kilomètres afin d'en révéler le potentiel. Les organisateurs anticipaient l'implantation d'un programme constitué d'un lien piéton et cyclable entre les quartiers disposés le long de la *Green Line*, et d'une série d'espaces communautaires et récréatifs (à définir). Un soin particulier devait être accordé au développement durable ainsi qu'à la nécessité de réaliser le projet en étapes successives. À cet égard, la formation d'équipes pluridisciplinaires était encouragée en vue de formuler des propositions équilibrées tant sur le plan de l'urbanité, de la durabilité que de la logistique. Par ce concours d'idées en deux volets (dont nous présentons

le premier dans cette mise à jour du *CCC*), il était précisé clairement que les idées récoltées ne seraient pas immédiatement réalisées, mais qu'elles seraient assemblées pour former un catalogue de possibilités, accompagnant les Torontois dans une réflexion sur l'avenir d'un espace urbain de grande ampleur.

Parmi les 62 projets reçus pour le volet *Vision* certains proposent évidemment des solutions d'aménagement, en accord avec les attentes élémentaires du concours, mais d'autres se sont risqués sur des avenues énergétiques ou même de rentabilité en débordant largement du programme initial. Dans presque tous les cas, cependant, les équipes se sont attachées à l'aménagement d'un parc linéaire. Fait remarquable, plusieurs projets font littéralement abstraction de la présence, pourtant imposante, de l'infrastructure électrique, et n'en proposent aucune utilisation particulière. Dans cette catégorie, on classera par exemple le projet de Bradt, Wisniewski et Halladay, qui propose de tisser la nature dans la ville et de préserver les écosystèmes du site, sans véritablement s'adresser à la ligne électrique. Mais on verra également que le projet lauréat, de Gabriel Wulf, imagine, lui aussi, un parc urbain



①



③



②



④

très végétalisé, sans véritable prise de position critique en regard de la présence majeure de l'infrastructure électrique, comme s'il ne s'agissait que d'un simple jardin. Les projets d'aménagement qui ont tenté de dialoguer avec le caractère « électrique » et technologique du lieu en cherchant de nouveaux usages ont généralement cherché à insuffler une ambiance autre comme pour conférer un caractère spécifique à la *Green Line*. C'est le cas de la proposition de Justin Hui, intitulée *Light Corridor*, dans laquelle l'électricité est utilisée pour générer une expérience urbaine par l'installation de dispositifs lumineux, ou encore la proposition de Duarte Aznar, Marin Trejo, Gomez Arana, Estudillo Robleda et Parra Roca, intitulée *The Green Light*, qui projette des corridors lumineux créés pour relier les quartiers de la ville.

Contrairement au choix du jury, c'est peut-être du côté des solutions énergétiques et financières qu'il fallait se pencher pour trouver des utilisations judicieuses et riches en idées de cette infrastructure électrique. La proposition de *Windmills Developments* et de Susan Speigel Architect, intitulée *Power Play*, utilise les pylônes électriques pour y accrocher des éoliennes et des panneaux photovoltaïques

afin de générer de l'électricité propre, dont la vente permettrait d'assurer le financement nécessaire à l'entretien du parc urbain créé sur la *Green Line*. Ce genre de projet est un véritable plan d'affaires qui, sans proposer d'aménagement, semble de nature à inscrire le projet de paysage dans un projet économique.

Dans l'attribution du premier, deuxième et troisième prix, le jury a somme toute confirmé l'importance de la pluridisciplinarité des équipes, telle qu'elle était mentionnée dans le programme. Il semble que le jury a longtemps hésité à se saisir de la liberté offerte par le principe même du concours d'idée. Devait-on privilégier une solution d'aménagement à l'usage immédiat des Torontois, ou une solution financière tirant parti de l'infrastructure électrique afin de permettre à un éventuel projet d'aménagement de se réaliser avec succès ?

Le jury n'a pas tranché puisqu'il a désigné comme lauréats trois équipes, en proposant de composer leurs solutions respectives pour former un même projet hybride. Dans cette optique, la proposition de Gabriel Wulf fournissait le plan d'ensemble et la stratégie de gestion, misant



sur l'implication de la communauté torontoise dans le développement des espaces communautaires le long de la *Green Line*. La proposition de *Windmills Developments* et de Susan Speigel Architect fournissait quant à elle le plan d'affaire assurant la rentabilité financière du projet, tandis que la proposition d'Antti Auvinen, lauréat du troisième prix, fournissait paradoxalement la forme même du projet à construire.

Étrange conclusion d'un concours pourtant riche en idées, témoignant peut être de la difficulté à laisser le temps nécessaire au débat plus encore qu'à l'imagination. Le fait d'imposer aux concurrents de composer des équipes pluridisciplinaires dès le début du concours aurait-il permis d'obtenir des solutions mieux intégrées? Difficile à dire, mais une chose est sûre, l'ouverture du concours à des concurrents provenant de disciplines multiples aura justement permis de soulever une multitude d'enjeux montrant, si nécessaire, que la ligne virtuelle tracée par un programme de concours est aussi faite pour être dépassée par les projets.



## Concours *Green Line* — *Underpass Solutions* (2012)

### Généralités

- Δ Ville de Toronto, Ontario
- Δ Concours d'idées

### Jury

Evan Castel  
Diana Gerrard  
Joe Lobko  
Shawn Micallef  
Netami Stuart

### Projets — 15 (1 étape)

- ① James Brown/Kim Storey/Stephen King/  
Richard Averill/Emma Brown
- ② Janet Rosenberg/Glenn Herman/  
Justin Miron/Brian Jacobs
- ③ Michael Warren/Sarah Massey-Warren
- ④ Vinicius Kuboyama Nakama/  
Mariana Simeos da Costa
- ⑤ Kfir Gluzberg/Devin Glowinski
- ⑥ Chabungbam Joy Singh
- ⑦ Aidan Acker/Benjamin Winters  
[...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Ou comment enterrer l'imagination

Jean-Pierre Chupin, 2014-04-16

S'il ne sert à rien d'organiser un concours, quand on ne croit pas aux vertus de l'émulation et du jugement collectif, il faudrait surtout se garder d'organiser un concours d'idées quand on craint les surprises de l'imagination et de l'expérimentation. Le premier volet du concours d'idées *Green Line* (Toronto, 2012), présenté dans la récente mise à jour du CCC, assumait l'exercice d'idéation pour susciter le débat public, mais on comprend mal l'intérêt du second volet, intitulé *Underpass Solutions*, qui imposait aux concepteurs de s'en tenir aux « idées réalistes et réalisables ».

Il nous appartient de saisir cette occasion pour souligner que l'usage des concours d'idées requiert un minimum de respect des équipes de conception. Dans son règlement sur les concours internationaux, l'Union Internationale des Architectes insiste pour distinguer, peut-être abusivement, entre concours d'idées et concours de projets. Certains souligneront l'abus de langage, car cela sous-entendrait presque que les projets ne contiennent pas d'idées. On comprendra toutefois que la distinction relève d'une clarification des objectifs de chaque type de concours. Organiser un concours de projets, c'est toujours mesurer le degré de faisabilité et d'adéquation des propositions,

c'est donc toujours une forme de réalisme, puisque le projet gagnant n'est pas forcément le plus audacieux ou le plus innovant. La célèbre réponse d'Adolf Loos, au grand concours du *Chicago Tribune* en 1922, est restée dans les mémoires justement pour sa capacité critique, mais les organisateurs attendaient bien une « solution », outre leur souhait de faire événement, en bons professionnels de la communication. Par contre, le fait d'organiser un concours d'idées suppose une volonté d'ouvrir la question à toutes les formes possibles de réponses, y compris, et peut-être surtout, ces réponses qui remettront en cause la question, le site, l'idée même d'une réalisation. Un concours d'idées, ouvert, peut-être la meilleure façon de préparer un grand concours de projet en permettant justement une reformulation de la problématique basée cette fois sur les propositions des concurrents.

Dans le cas du volet « solutions souterraines » du concours d'idées *Green Line* (2012), les 15 projets reçus ont été à la hauteur de la double injonction contradictoire imposée par les organisateurs : médiocres, confus, inintéressants. Il s'agissait de s'adresser à ces lieux de franchissement, il y en a au moins 8 le long des 5 km de la ligne d'électrification



①



③



②

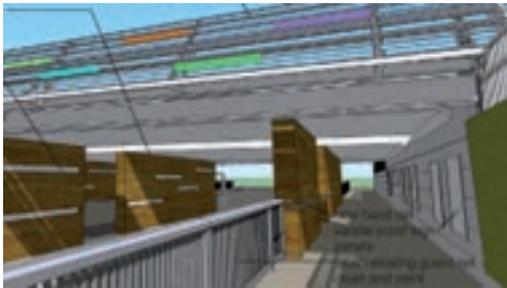


④

qui traverse la ville de Toronto, ces passages souterrains, le plus souvent inquiétants, pour lesquels les concepteurs étaient invités à régler les questions de mobilité, de sécurité et de visibilité. La commande insistait sur la nécessité de fournir des idées «réalistes et réalisables», y compris en s'en tenant à une modeste budgétaire, sans que cette limite fasse vraiment l'objet de précision. La question était très intéressante, potentiellement une vraie «question de concours», d'autant qu'il ne manque pas de situations comparables dans le contexte canadien. Réfléchir à la qualité de ces passages souterrains vaut bien cet exercice d'intelligence collective qu'est le concours, la chose est entendue.

Dès lors quel est le problème ? En parcourant les 15 propositions, on ne trouvera pas vraiment de modèles au sens propre du terme. On trouvera des passages mal dessinés (voir le projet en fer à cheval), des projets verts au sens figuré (la tentative de constituer un arc de verdure est plutôt élégante), et des projets verts au sens propre (un concurrent n'ayant rien trouvé de mieux que de recouvrir les voies de circulation d'un tapis synthétique de couleur verte). On trouvera encore des marquages urbains, comme on en

faisait pour les premiers ponts à hauban au XIX<sup>e</sup> siècle, celui de Bristol par exemple, sauf que dans le cas présent, il s'agit d'un souterrain. Puis du côté des projets fonctionnels et utilitaristes, on trouvera un essai de «théâtre souterrain», qui sera particulièrement troublé par le bruit assourdissant des passages de trains (la coupe trahissant la faiblesse de l'idée). Sur le plan sonore, on trouvera justement un projet (lauréat) misant sur la confection de murs acoustiques destinés à recevoir des interventions artistiques. Ailleurs, un autre mur en forme de grand miroir tente de faire disparaître la passerelle derrière un mur électronique, ou encore un projet de dispositif permettant de contourner les inondations de passages souterrains (ou comment créer un problème juste avant de le résoudre), et on trouvera surtout des idées de concurrents totalement inhibés par la commande contradictoire du concours au point de régurgiter le message. C'est par exemple le cas du projet de *Watershed refuge* qui conclut : «Les solutions prennent acte des réalités fiscales qui touchent aujourd'hui les gouvernements municipaux et les parties prenantes. Ces solutions sont soumises à un filtrage de ce qu'il est possible de réaliser et de reproduire dans les autres passages souterrains».



Heureusement pour le monde des idées, mais cela n'a pas eu l'heur de plaire aux membres du jury, plusieurs concurrents ont misé sur la « lumière au bout du tunnel » et ont proposé différents dispositifs d'éclairage ou d'illumination en fonction des passages, des passants et des situations. L'un joue sur les champs magnétiques, n'oubliant pas après tout qu'il s'agit d'un vaste corridor électrique, l'autre tentant une décomposition en forme d'arc-en-ciel : toujours utile dans ce type de souterrains, même aussi courts.

Si un concours peut aussi conduire à des exemples à ne pas suivre, le concours *Green Line — Underpass Solution* s'offre lui-même en contre-exemple de ce à quoi un bon concours d'idées devrait servir. Car un concours d'idées ne recherche pas la « solution », mais de l'imagination, il cherche à valider la complexité de la question, ou même à identifier les équipes les plus innovantes. De l'idée avant tout !



# Concours du Complexe de soccer au CESM (2011)

## Généralités

- Δ Ville de Montréal, Québec
- Δ Maître d'ouvrage : Ville de Montréal
- Δ Concours de projets

## Jury

Isabel Hérault\*, Jean-Claude Boisvert,  
Johanne Derome, Peter Jacobs,  
Antonin Labossière, Rémy-Paul Laporte,  
Marc Letellier, Francis Millien,  
Jacques Plante, Ron Rayside,  
Michel Rose

## Projets — 30 (étape 1) — 4 (étape 2)

- ① Saucier + Perrotte/  
Hughes Condon Marler Architectes
- ② Éric Pelletier/  
Gagnon Letellier Cyr Ricard Mathieu Architectes
- ③ Côté Leahy Cardas/  
Provencher Roy Associés Architectes
- ④ Affleck de la Riva architectes/Cannon Design
- ⑤ ABCP + FSA
- ⑥ Atelier Big City
- ⑦ Atelier Paul Laurendeau  
[...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Couvrir un stade sans se rétracter

Bechara Helal, 2014-04-30

Il faudra attendre 2019 pour que soit potentiellement réglé le problème récurrent du Stade olympique. Faudra-t-il installer une nouvelle toile flexible rétractable ou un toit rigide fixe ? Et si le stade restait sans toit ? Et s'il fallait démolir l'ensemble pour régler ce problème, pour certains, insoluble ? Alors que les ingénieurs débattent de ces questions devenues de véritables enjeux politiques, des architectes exploraient le problème constructif de la grande portée des stades sportifs dans le cadre d'un concours d'architecture.

Le concours en deux étapes organisé par la Ville de Montréal en 2011 vise la construction d'un complexe de soccer municipal dans l'arrondissement de Villeray/Saint-Michel/Parc-Extension, au périmètre ouest du parc du Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM). Le programme du projet de 12 700 m<sup>2</sup> inclut deux terrains de soccer — l'un intérieur, l'autre extérieur — qui seront desservis par des espaces servants connexes (lobby, gradins, vestiaires, salle polyvalente, etc.). Des trente concurrents ayant présenté des propositions lors de la première étape — anonyme — du concours, le jury a retenu quatre équipes pour une seconde étape : Saucier + Perrotte/

Hughes Condon Marler Architectes, Éric Pelletier/GLCRM, Côté Leahy Cardas/Provencher Roy Associés Architectes, et Affleck de la Riva Architectes/Cannon Design.

Le programme du concours identifie trois grands « défis » auxquels le futur stade devra répondre : la « facture architecturale » (volumétrie, traitements des longues parois, relation à la rue et au site), le « défi structural des portées sans obstacle de l'aire de jeu » et enfin les « principes d'une architecture verte à caractère sportif qui s'intègre au parc du CESM » (la norme LEED-NC Or est utilisée comme mesure de développement durable). Cet éditorial se penche sur la façon dont ces défis ont été abordés par les compétiteurs tout en considérant en particulier la figure architecturale du toit.

Dans un premier temps, considérons le défi de la « facture architecturale ». Le programme du concours va au-delà du problème de composition architecturale en exprimant clairement une « volonté identitaire » : le bâtiment devra absolument présenter une « image forte ». Ces termes se retrouvent dans les commentaires du jury sur chacune des propositions du second tour. Une analyse



①



③



②



④

volumétrique des trente propositions du premier tour montre que l'ensemble des projets peut être séparé en deux grandes catégories selon leur schéma formel général, soit les bâtiments de type « volume » et les bâtiments de type « toit ». Les premiers seraient les projets qui apparaissent comme des éléments monolithiques abritant l'ensemble des fonctions intérieures alors que les seconds seraient ceux qui surplombent ces fonctions sans nécessairement les contenir. Certains projets semblent se situer à la jonction de ces deux catégories : c'est le cas par exemple des projets de l'Atelier Pierre Thibault et de Martin Marcotte/Bienhaker qui peuvent être vus comme des bâtiments de type « toit » se repliant sur eux même pour devenir des bâtiments de type « volume ». L'expression des bâtiments de type « toit » varie largement. Ainsi, certains peuvent être identifiés par l'expression formelle forte de leur partie supérieure : c'est le cas des surfaces non-planes dans les projets de Cardin Ramirez Julien et de Thibodeau Architecture + Design. Dans d'autres projets, le toit ne se limite pas une simple surface, mais, par son épaisseur, devient un volume flottant qui intègre des fonctions : c'est le cas des projets de Labonté Marcil/Bourgeois Lechasseur ou encore de Ruccolo + Faubert

Architectes. Dans l'ensemble, il est intéressant de noter qu'il y a un nombre équivalent de projets de chacun de ces types, tant au premier qu'au second tour. Ainsi, si le projet de Éric Pelletier/GLCRM et celui de Côté Leahy Cardas/Provencher Roy Associés Architectes sont des bâtiments de type « volume », la proposition de Saucier + Perrotte/Hughes Condon Marler Architectes et celle de Affleck de la Riva Architectes/Cannon Design sont clairement des bâtiments de type « toit ». On notera que les commentaires du jury montrent clairement un penchant pour cette dernière catégorie. Ainsi, le toit est immédiatement vu comme « une image forte » (commentaire pour Affleck de la Riva Architectes/Cannon Design) « à l'identité simple et forte » (commentaire pour Saucier + Perrotte/Hughes Condon Marler Architectes). Au contraire, le jury qualifie l'un des volumes monolithiques de projet « dont l'identité manque de caractère » (commentaire pour Éric Pelletier/GLCRM) et se questionne sur la lecture de l'autre : « ce concept est ambigu au plan volumétrique quant aux principes directeurs qui ont généré cette forme ; est-ce une coquille ou une boîte avec quatre faces différentes et un toit ? » (commentaire pour Côté Leahy Cardas/Provencher Roy Associés Architectes.) On le voit, le bâtiment de type « toit »



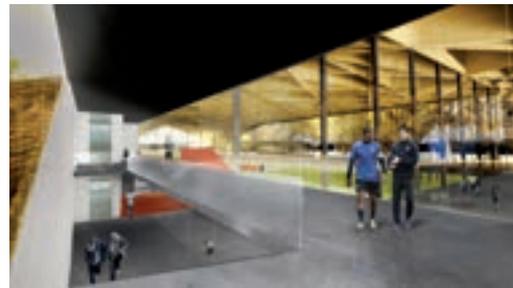
⑤



⑦



⑥



①

apparaît clairement comme une réponse plus adaptée à la question de la « facture architecturale », et ceci indépendamment de la qualité de la résolution architecturale des projets.

La notion de toit est bien entendu directement liée au « défi structural de la portée sans obstacle de l'aire de jeu » souligné par le programme du concours. Comment architecturer un toit permettant d'enjamber un terrain de soccer ? Les bâtiments de type « volume » et ceux de type « toit » proposent des solutions bien différentes. Comme le montrent les coupes sur les planches de présentation, le toit surplombant l'aire de jeu semble être vu chez les premiers davantage comme un problème technique : le projet de Côté Leahy Cardas/Provencher Roy Associés Architectes détaille une composition constructive complexe, alors que celui de Éric Pelletier/GLCRM le considère comme un simple toit de grande portée sans le développer outre mesure dans les documents de présentation. Au contraire, dans les bâtiments de « toit », le toit est développé de façon plus expressive, à l'image d'une cinquième façade, mais intérieure. Tant Affleck de la Riva Architectes/Cannon Design que Saucier + Perrotte/Hughes

Condon Marler Architectes vont pousser cette opération de composition architecturale jusqu'à présenter des plans du toit/plafond réfléchis. Pour les premiers, le plan de plafond réfléchis s'apparente presque à une toile d'art graphique abstrait, alors que, pour les seconds, il s'agit d'exprimer à la fois la complexité et l'esthétique du concept structural laissé apparent dans le projet.

Considérons enfin, dans un troisième temps, la notion « d'architecture verte » mentionnée au programme. De nombreux jurys de concours attribuent une importance qui peut paraître démesurée à la norme LEED-NC. Or ce n'est pas le cas ici : LEED-NC est à peine, voire pas du tout, mentionnée dans les commentaires du jury. En réalité, la notion « d'architecture verte » n'est pas tant vue par le jury comme une matérialisation d'exigences techniques que comme une intégration du bâtiment dans le contexte existant du parc du CESM. Ici encore, les bâtiments de type « toit » prennent l'avantage : perçus comme beaucoup plus horizontaux, ils semblent être en flottement au-dessus du sol sans entrer en conflit avec le parc. Mieux encore, la proposition de Saucier + Perrotte/Hughes Condon Marler Architectes présente une intention forte de lier de façon



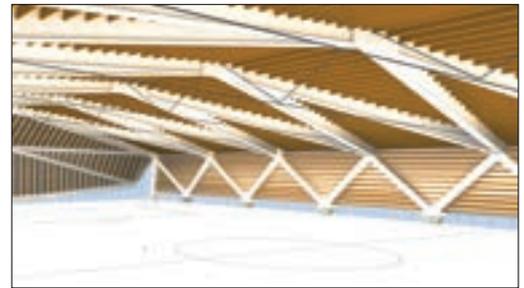
②



④



③



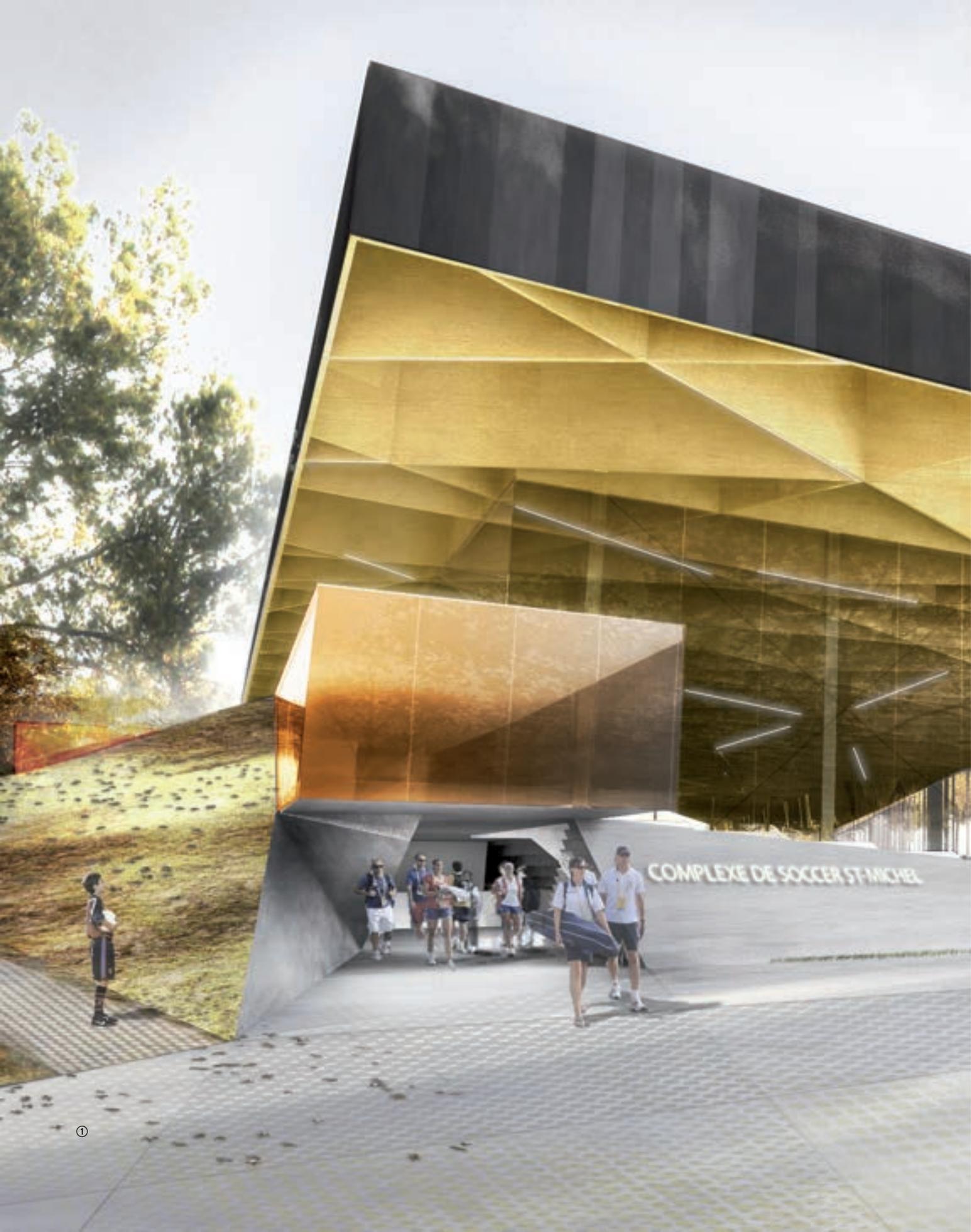
⑤

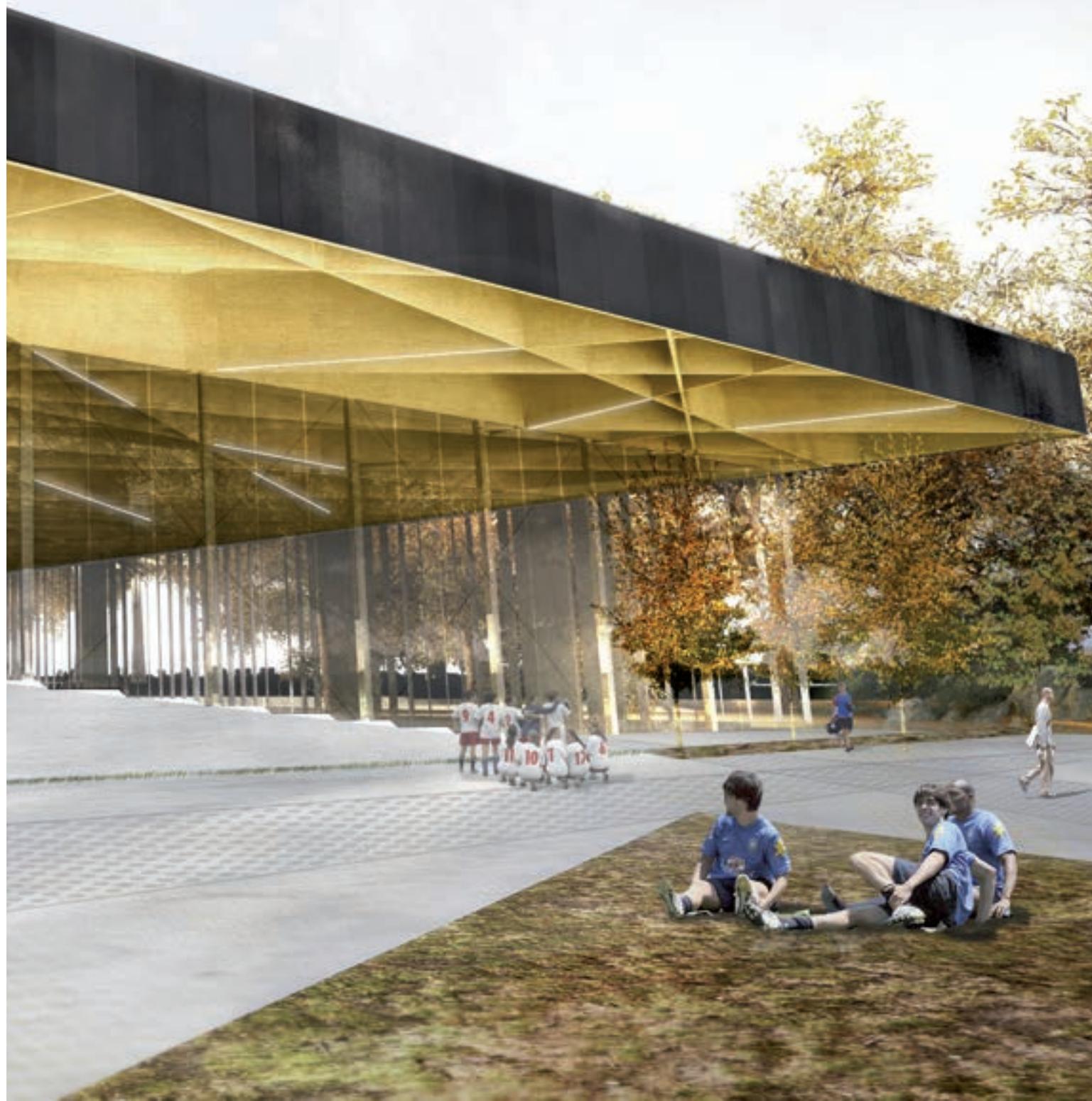
fluide le toit flottant et le sol : les documents de présentation montrent que le toit n'est pas simplement un plan flottant, mais qu'il est le résultat d'un décollement d'une strate du sol lui-même suite à une opération de pliage.

« Un pavillon dans le parc, à l'identité architecturale simple et forte » : c'est ainsi que le jury qualifie le projet de l'équipe de Saucier + Perrotte/Hughes Condon Marler Architectes, lauréat du concours. Qualifier un projet de 12 700 m<sup>2</sup> de « pavillon » peut paraître étonnant, mais cette description souligne la lecture qu'on peut faire d'un bâtiment qui, au final, se résume à la figure à la fois simple, légère et solide de son toit. Si, dans le cas du Stade olympique, le toit est vu aujourd'hui comme l'élément problématique qui matérialise la crise voire la ruine d'une architecture radicale, il faut plutôt le voir dans le cas du futur Stade de soccer du CESH comme la colonne vertébrale d'une architecture à la fois aventureuse et intégrée.

Au final, nous voudrions souligner deux aspects relativement inusités des conclusions du jury du concours. D'une part, comme ce fut le cas pour le Complexe sportif Saint-Laurent en 2010 et tel que le mentionne Jean-Pierre

Chupin dans son éditorial sur ce concours (novembre 2012), le jury a décidé, tout en proposant une équipe lauréate, de rendre publique une liste de recommandations qu'il considère « essentielles au développement de [son] esquisse ». Cette double opération hautement inhabituelle permet au jury d'assumer de façon plus complète son rôle d'intervenant dans le processus de conception qu'est le concours d'architecture. D'autre part, en plus de nommer un lauréat, le jury a recommandé de décerner une mention spéciale à un autre projet, celui de Éric Pelletier/GLCRM. Ceci a le mérite de reconnaître une qualité aux idées architecturales d'un projet non primé. L'histoire des concours d'architecture est riche de projets non lauréats qui méritent néanmoins une telle sorte de reconnaissance, que ce soit pour la qualité de la solution particulière qu'ils apportent ou, mieux, pour l'importance des questions disciplinaires qu'ils soulèvent. Le fait que le rapport du jury se clôt sur ces conclusions inhabituelles rappelle que le concours d'architecture ne doit pas être vu seulement comme une opération de sélection d'une solution à un problème donné. Il peut également être un processus de construction collectif.





# Concours pour l'agrandissement de la bibliothèque Saul-Bellow (2011)

## Généralités

- Δ Ville de Montréal, Québec
- Δ Maître d'ouvrage : Ville de Montréal, Arrondissement de Lachine
- Δ Concours de projets

## Jury

Daniel S Pearlt\*  
Louise Bédard  
Julie-Anne Cadella  
Anne Carrier  
Maxime-Alexis Frappier  
Alex Polevoy  
Patrice Poulin

## Projets — 7 (1 étape)

- ① Chevalier Morales Architectes
- ② Manon Asselin + Jodoin Lamarre Pratte, architectes en consortium
- ③ Le consortium Brière/Gilbert/Blouin/Tardif + associés
- ④ Les architectes Faucher Aubertin Brodeur Gauthier
- ⑤ Dan Hanganu, architectes
- ⑥ Labonté Marcil/Cimaise-FBA/Éric Pelletier, architectes en consortium
- ⑦ Atelier In Situ

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Saul-Bellow, une bibliothèque en conception intégrée

Louis Destombes, 2014-05-20

L'agrandissement de la bibliothèque Saul-Bellow a fait l'objet en 2011 du premier concours d'architecture au Québec devant ouvrir sur un « processus de conception intégrée ». Trois ans plus tard, alors que le projet lauréat, par Chevalier Morales, est en cours de construction, il est tentant de revenir sur la manière dont les architectes ont relevé les défis présentés par l'association de ces processus qualitatifs exploitant des moyens fort différents.

En 1984, la ville de Montréal décidait d'honorer Saul Bellow, célèbre écrivain canadien-américain en donnant son nom à la bibliothèque publique de l'arrondissement Lachine où il est né. Le bâtiment avait été achevé en 1975, soit un an avant que Saul Bellow ne reçoive le Prix Nobel de littérature. Quelques années après la mort de l'écrivain en 2005, le projet d'agrandissement prévoit une augmentation de 80 % de la surface du bâtiment, pour un total de 2 600 m<sup>2</sup>, afin d'en actualiser le fonctionnement et la capacité d'accueil. L'objectif du concours était de doter l'institution de l'« image novatrice » que l'on est en droit d'attendre d'une « bibliothèque du XXI<sup>e</sup> siècle », sachant que le bâtiment existant devait être conservé et intégré au nouvel édifice. Ce projet s'inscrit dans une décennie marquée par le

renouveau des bibliothèques publiques au Québec. Depuis la GBQ en 2000, pas moins de treize concours d'architecture ont été organisés au cours de ces treize dernières années, donnant lieu à la production de plus de 140 projets.

L'organisation du concours pour Saul-Bellow se distingue de cette longue série pour plusieurs raisons, dont un nombre inhabituel d'équipes retenues pour concourir (7 équipes, dont 3 consortiums, alors que la moyenne pour ce type de concours est de 4 compétiteurs). Le jury a adopté un système de notation, pondérée en fonction des critères de jugement, afin de départager les nombreux concurrents, le projet lauréat étant simplement celui qui cumule le plus de points. Une autre particularité notable est l'implémentation d'un processus de conception intégrée (PCI) à l'issue du concours, afin d'assurer une cohérence entre les exigences environnementales, un objectif de certification LEED Or, et, bien entendu, la qualité architecturale dans le développement du projet. Le programme stipulait que le projet lauréat devrait être retravaillé suite au concours, selon un processus de concertation impliquant l'ensemble des acteurs du projet. Il s'agissait pour les concurrents de convaincre le jury de la force de leur proposition et en



①



③



②



④

même temps de son ouverture à l'exercice de la conception intégrée. Si cet aspect du concours a plus ou moins retenu l'attention selon les candidats, il est certain qu'il a influencé le jugement du concours, dans la mesure où « le potentiel d'évolution du concept pour la suite en regard du PCI » constituait l'un des sept critères, comptant avec la « flexibilité de réaménagement » pour 25 % de la note.

Malgré ces contraintes inhabituelles, la question de l'intégration du bâtiment existant à l'intérieur d'une nouvelle enveloppe a fait l'objet de réponses architecturales très variées. Certaines équipes, comme Faucher, Aubertin, Brodeur, Gauthier (FABG) ou encore l'Atelier In Situ se sont appuyés sur l'ajout d'une toiture marquée pour assurer l'unité de leur proposition. D'autres, comme le consortium Labonté Marçil, avec Cimaïse-FBA et Éric Pelletier ont préféré jouer sur la présence d'une façade articulée englobant à la fois l'ancien et le nouveau. Les autres propositions consistaient à composer une boîte autour de la boîte, Dan Hanganu et Chevalier Morales privilégiant l'expression d'un volume suspendu, tandis que le consortium Manon Asselin et Jodoin Lamarre Pratte (JLP) tout comme l'équipe Brière, Gilbert avec Blouin, Tardif ont préféré des formes

partiellement ouvertes. Le rapport du jury révèle qu'un premier tour a permis d'éliminer trois équipes, suivant des arguments liés à la qualité architecturale intrinsèque des projets : manque d'articulation, complexité induite des circulations, ou encore inadéquation de l'écriture architecturale. Le projet de FABG a été éliminé au second tour, jugé trop coûteux et « difficile à rationaliser » malgré un concept particulièrement élaboré qui lui avait valu un score élevé. Le projet proposé par Chevalier Morales jugé « flexible, non rigide » et « [répondant] aux critères sans dogmatisme formel », a finalement emporté au pointage devant les projets de Manon Asselin/JLP et de Brière, Gilbert/Blouin, Tardif qui offraient une spatialité plus simple, mais des parcours intérieurs moins riches.

En parcourant le rapport du jury, on pourrait se croire face à un projet consensuel et effacé. Ce n'est pourtant pas le cas. Depuis l'extérieur, le nouveau bâtiment affirme sa présence par un volume suspendu, partiellement en porte-à-faux dont le profil sculptural et élégant forme un signal résolument contemporain. Le traitement de ce volume à l'épaisseur variable, ici volume technique et là espace habitable, démontre l'habileté des concepteurs



⑤



⑦



⑥

à jouer sur la perception de l'échelle, afin d'aboutir à un bâtiment parfaitement intégré à son contexte urbain. À l'intérieur, des dispositifs architecturaux permettent de définir des espaces autonomes, tout en assurant une transparence et une continuité aussi bien dans le plan que dans la coupe, par le jeu de trémies, de mezzanines et de doubles hauteurs. Ce travail volumétrique et spatial est complété par un travail sur l'enveloppe du bâtiment, tantôt large mur rideau, tantôt résille translucide, dont le développement promet une expression tectonique d'une grande richesse. La stratégie gagnante pour ce concours aura donc été celle d'un projet, dont le parti, les qualités d'espace et l'écriture architecturale sont clairement exprimés sans paraître figés pour autant, une condition qui semble de mieux en mieux correspondre aux schèmes développés par Chevalier Morales à travers leurs projets récents et leurs succès confirmés dans d'autres concours.

L'implémentation du PCI aura semble-t-il permise aux membres du jury de compter sur cette étape ultérieure afin de considérer les inévitables ajustements techniques du projet lauréat. Malgré un système d'évaluation quantitatif basé sur un barème précis, c'est bien le potentiel du

parti architectural à atteindre les exigences LEED Or et à respecter l'enveloppe budgétaire, qui a été évalué, sachant que, tel qu'énoncé dans le rapport du jury, « le PCI représente un outil efficace pour rencontrer cette exigence ». Cette liberté a exercé un impact indéniable sur le processus de jugement, qui a pu se concentrer sur les qualités architecturales « potentielles », comme le disent les chercheurs du LEAP, de chacune des propositions. Le fait de repousser les aspects techniques liés à la réalisation du projet à l'après-concours a permis de rehausser le niveau de la discussion du point de vue de l'architecture, mais cette approche laisse en suspens le problème de la traduction du projet en des solutions constructives économiquement et écologiquement efficaces. Comment s'assurer, dans ce cas, que les discussions du PCI portent réellement sur l'amélioration des solutions architecturales proposées lors du concours et non pas sur une remise en cause systématique de leur pertinence ?



BIBLIOTHÈQUE SAUL-BELLOW

## 3 concours en Ontario : *Kitchener City Hall* (1989), *Markham Municipal Building* (1986) et *Mississauga City Hall* (1982)

### Généralités

- Δ Villes de Kitchener, Markham, Mississauga
- Δ Maître d'ouvrage : Villes de Kitchener, Markham, Mississauga
- Δ Concours de projets

### Jury

Jan Ciuciura, Alan Colquhoun, Richard Henriquez, Beverley Hummitzsch, Peter Rose, Tom Januszewski, Ron Moran, Larry Wayne Richards, James C. Strasman, Ronald J. Thom, George Baird\*, Russell Edmunds, Douglas Kilher, Phyllis Lambert, Jerome Markson, James Stirling

### *Kitchener City Hall* — 11 (étape 1) — 5 (étape 2)

- ① Kuwabara Payne McKenna Blumberg
- ② Dunlop Farrow
- ③ Teeple Stephen [...]

### *Markham Municipal Building* — 3 (1 étape)

- ④ Arthur Erickson Architects
- ⑤ Moriyama & Teshima Architects [...]

### *Mississauga City Hall* — 246 (1 étape)

- ⑥ Jones & Kirkland Architects
- ⑦ Barton Myers Associates Architects/Planners [...]

Documentation des concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Quand les jeunes firmes étaient encore bienvenues dans les concours : 3 concours d'Hôtels de Ville des années 1980 en Ontario

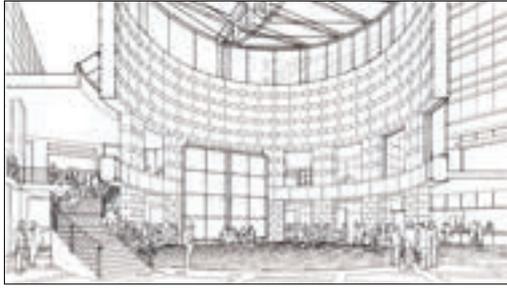
Jean-Pierre Chupin, 2014-07-01

Qui, de Mississauga à Markham, ou de Kitchener à Toronto, sait ou se souvient que les édifices civiques volontairement « symboliques » de ces villes ont fait l'objet de concours marqués par leur époque et ouverts à de jeunes firmes d'architectes ? Les concours ne sont pas des fins en soi, il est normal de les oublier en tant que tel. Mais l'histoire de ces concours mérite d'être revisitée et, 25 années plus tard, la comparaison est instructive.

Le *Catalogue des Concours Canadiens* recense 11 concours relatifs à des mairies ou des hôtels de ville. Le plus célèbre, le plus marqué sur le plan historique, ne serait-ce que par le nombre inimaginable de plus de 500 projets soumis en provenance du monde entier, reste le concours pour l'Hôtel de Ville de Toronto en 1958. Ce fut cependant l'un des rares concours internationaux organisés au Canada jusqu'à la fin des années 1980. On notera également, et cela mérite d'être souligné, qu'il a fait l'objet d'un deuxième concours en 1998, soit 40 années plus tard, pour la rénovation cette fois. La série des *City Halls* se prolongera en 1959 pour Winnipeg, puis en 1961 pour Red Deer et Chomedey, autrement dit Laval, et les années 1960 se referment sur le concours pour l'Hôtel de Ville de Brantford. Les activités

reprennent en 1979 à Edmonton, puis 1981 à Calgary et culminent à Mississauga en 1982, Markham en 1986 avant de se refermer, de nouveau, sur le concours pour l'Hôtel de Ville de Kitchener en 1989. On compte donc 6 des 11 concours organisés en Ontario, 3 en Alberta et seulement 1 pour le Manitoba et 1 pour le Québec. Qu'ont en commun tous ces concours ? Certainement de constituer une sorte de frise temporelle de l'émergence d'une modernité symbolique canadienne, puisque toutes ces villes étaient alors en pleine période de croissance démographique et économique.

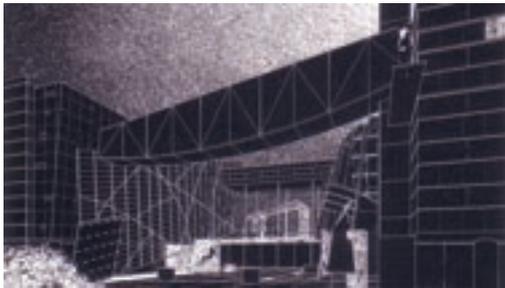
Seul 3 de ces concours sont actuellement documentés dans le *CCC*, car de façon surprenante les archives sont difficilement accessibles. Même une grande machine administrative comme la Ville de Toronto n'a jamais vraiment pris soin d'archiver ses concours, à commencer par l'événement, pourtant mondial, de 1958. En ce qui concerne Mississauga, Markham et Kitchener, le fait que des personnalités telles que James Stirling, Phyllis Lambert, Arthur Erickson ou encore George Baird et Larry Richards aient joué un rôle décisif a certainement contribué aux publications qui ont prolongé et, d'une certaine façon, qui ont



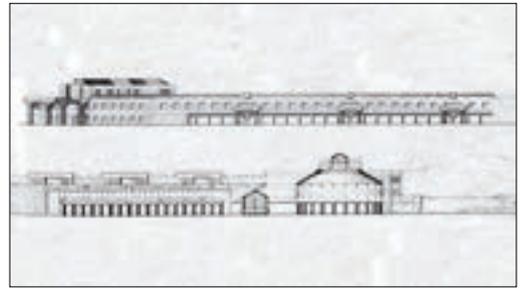
①



③



②



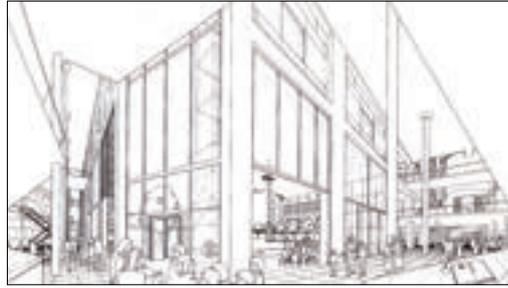
④

inscrit ces aventures civiques dans l'histoire canadienne. Remporté par la firme Jones and Kirkland Architects en 1982, le concours pour l'Hôtel de Ville de Mississauga a rassemblé pas moins de 246 projets. Notons que le nombre de firmes engagées dans la compétition est inhabituellement inférieur, mais s'explique dans la mesure où certains architectes proposèrent plusieurs projets et donc plusieurs versions de l'assemblage édifice public/place publique demandé par le programme. À peu près tous les bureaux ontariens de l'époque se sont affrontés sur le concours de Mississauga, fondant sans aucun doute quelque espoir, en période de ralentissement économique, dans une grande consultation organisée par George Baird. Ce dernier, architecte et théoricien, dont la carrière culminera au début des années 2000 comme doyen à l'Université de Toronto, joua un rôle déterminant dans la tournure de plusieurs concours d'édifices civiques de cette période. Phyllis Lambert, qui préparait activement le projet du Centre Canadien d'Architecture, faisait partie du jury, tout comme James Stirling, moderniste anglais fraîchement converti aux délices historicistes du « post-modernisme » sous l'impulsion de Léon Krier et de Charles Jencks, lesquels durent apprécier le résultat du concours

de Mississauga. Quelques architectes de plusieurs provinces canadiennes — y compris en provenance du Québec — se risquèrent à l'épreuve d'un concours international qui fut remporté par une firme torontoise fondée 4 années plus tôt et qui se spécialisera dans les aménagements urbains dans les deux décennies suivantes. Edward Jones et J. Michael Kirkland, furent associés pendant une courte période à Toronto. Jones qui est britannique rejoindra par la suite Jeremy Dixon pour fonder la firme Dixon Jones Architects à Londres tandis que Kirkland, formé aux États-Unis et qui avait aussi travaillé un court moment avec Barton Myers en 1976, fera sa marque comme urbaniste au sein de la firme The Kirkland Partnership Inc. établie à Toronto. Le résultat du concours fut un pur produit de l'algorithme postmoderne : formes complexes, mais « significatives », changements d'échelles, voire hors d'échelle, géométrie forte et découpée, grandes perspectives, etc. L'image résumant le projet trônera sur une couverture de *Progressive Architecture* en 1987, l'année de l'inauguration, et les architectes recevront une Médaille du Gouverneur général en 1990. Dans le numéro de juin 1987 de *Canadian Architect*, Eb Zeidler, concurrent malheureux, commentera amèrement le projet construit en critiquant pêle-mêle :



⑤



⑦



⑥



①

les concours, le contexte urbain et « l'architecture de la condition postmoderne ». 20 années plus tard, l'édifice sera encore considéré comme une « pierre de touche de l'architecture de Mississauga » dans les journaux locaux, mais la symbolique commencera à s'étioler voire à perdre de sa force de constitution civique, comme en témoigne, en 2013, une vaine polémique sur l'esthétique, parfois qualifiée de « pénitencier », lancée par le biais d'un appel public ravageur : « Is the world's ugliest city hall in Mississauga? » (Mississauga News, October 25, 2013).

Le concours pour l'Hôtel de Ville de Markham fut aussi organisé par George Baird, avec cette fois de sévères restrictions sur le plan du règlement, puisque seules 3 firmes furent appelées à concourir. Arthur Erickson fut encouragé à concourir et remporta la mise devant Moriyama et Teshima Architects et surtout devant Barton Myers Associates qui avaient déjà manqué de peu le concours de Mississauga 4 ans plus tôt. Hormis Ronald J. Thom ou Larry Wayne Richards, le jury fut cependant plus anonyme et moins déterministe que pour Mississauga. Le programme demandait clairement de concevoir une « incarnation symbolique de la ville... une image identifiable... »

et de prendre en compte la dualité d'une ville multiculturelle et technologique. Erickson, fort occupé dans de grands projets au Moyen-Orient, signa le concept, mais ne s'occupa guère de la construction, qu'il découvrit surtout lors de l'inauguration, comme en témoigna le chargé de projet, Joseph Galea, dans un article de la revue *The Architect*, candide, bien que respectueux, en juillet 2009. Le bassin réfléchissant (*Reflecting Pool*), attribut typique des compositions institutionnelles de l'époque, créa quelques soucis aux concepteurs sur le plan technique par la suite, mais son dessin permit d'adoucir la géométrie symétrique de l'ensemble et fit dire au jury que « l'image symbolique du projet était la plus appropriée pour représenter la Ville de Markham ». Il fallut cependant trouver des compromis techniques, car le sol poreux du bassin ne retenait pas assez l'eau, et l'introduction de chlore — solution brutale — attristera Erickson en ruinant définitivement son argument majeur en faveur d'un lac naturel. Pour diverses raisons, ce ne fut pas le meilleur projet d'Erickson, une déception sans doute pour celui qui recevait pourtant la même année la Médaille d'Or de l'*American Institute of Architects* et celle de l'Académie d'Architecture en France. Le site officiel d'Erickson classera par la suite ce projet



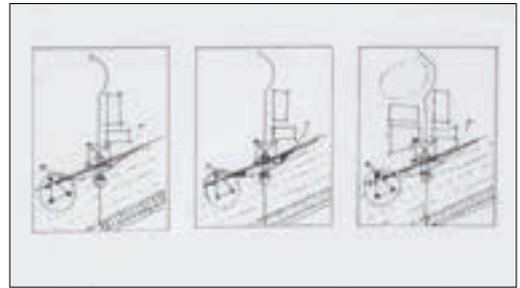
②



④



③



⑤

dans la catégorie « design conceptuel », la construction ayant été confiée à une firme locale.

Délaissant clairement les trucs et recettes postmodernes, le projet lauréat de la firme Kuwabara Payne McKenna Blumberg pour le concours de l'Hôtel de Ville de Kitchener en 1989, misera sur une composition tout en complexité des formes et des volumes pour arrimer finement, mais distinctement, le projet à son contexte urbain. Il fut organisé par Detlef Mertins. Le jury, équilibré, mais exigeant, rassemblait les architectes canadiens Peter Rose et Richard Henriquez autour de la figure marquante du théoricien et historien Alan Colquhoun, pour ce concours en deux étapes, qui donna lieu à des projets de grande qualité et qui plus est donna sa chance à des firmes moins expérimentées. On retiendra en particulier que la jeune firme Saucier et Perrotte (le signe + n'ayant pas encore signé leur tandem parfait) proposa un projet qui, s'il n'emporta pas l'adhésion finale, sut retenir l'attention du jury jusqu'en deuxième phase. On peut dire également que cela inaugura une période faste pour cette nouvelle agence québécoise dans le contexte ontarien. Mais le concours de Kitchener donnera lieu surtout à la réalisation d'un projet phare de

la nouvelle firme Kuwabara Payne McKenna Blumberg, fondée 2 années plus tôt en 1987 : projet qui parvient encore à marquer son environnement urbain, sans doute parce qu'il ne cherchait justement pas à l'ordonner dans une géométrie classique ou à le réfléchir dans un bassin d'eau tranquille. Le concours sera présenté dans une superbe monographie, comme il ne s'en publie guère depuis. L'ouvrage rassembla Larry Richards et George Baird autour de Tom McKay, Detlef Mertins, Douglas Shadbolt et mobilisa également les réflexions de celle qui marque encore de son empreinte la nouvelle place des femmes architectes dans le contexte canadien : Brigitte Shim. Détails savoureux de l'histoire, Brigitte Shim — cofondatrice de la brillante équipe Shim — Sutcliffe — travaillait alors dans le Bureau Baird Sampson de Toronto, qu'elle devait quitter en 1987 pour fonder son propre bureau, tandis que Howard Sutcliffe se trouvait encore dans la liste des membres de l'équipe lauréate de Kuwabara Payne McKenna Blumberg. Quelques années plus tard, en 1991, Sutcliffe devait devenir le premier récipiendaire du Prix Ronald-J.-Thom pour *Early Design Achievement* octroyé par le Conseil des Arts du Canada, tandis que la nouvelle équipe Shim-Sutcliffe se préparait à recevoir un Prix du



⑥



⑦

Gouverneur général pour le *Garden Pavilion and Reflecting Pool* de Don Mills. Quant à Bruce Kuwabara, il préside désormais les destinées du Centre Canadien d'Architecture aux côtés de Phyllis Lambert.

Avec les règlements pénalisants pour les jeunes architectes, actuellement en vigueur dans de nombreux concours canadiens, en particulier au Québec où c'est une règle censée protéger les clients contre l'inexpérience des jeunes firmes, seul Erickson aurait été autorisé à concourir dans ces 3 exemples ontariens des années 1980. Ni Jones, ni Kirkland, ni Kuwabara, ni Payne, ni McKenna, ni Blumberg, ni Saucier, ni Perrotte, et on en passe, n'auraient eu leur chance dans ces importantes commandes publiques. On le voit, les concours ne changent peut-être pas toujours le monde, mais l'étude des concours est parfois très utile pour comprendre à la fois l'histoire de l'architecture et l'histoire des préjugés que les concours mettent en lumière, y compris au Canada.



# Concours d'idées pour la reconstruction et la réutilisation de l'église Saint-Paul d'Aylmer (2009)

## Généralités

- △ Ville de Gatineau, Québec
- △ Maître d'ouvrage : Le Conseil de fabrique de la paroisse Saint-Paul d'Aylmer
- △ Concours d'idées

## Jury

María Inés Subercaseaux\*, Lyne Blanchet, Dinu Bumbaru, Claude Charbonneau, Jean-Charles Ferland, Michel-Rémi Lafond, Sylvie Lauzon, Marie Roy, Pierre Tanguay

## Projets — 9 (1 étape)

- ① Brault/Lapointe Magne
- ② Labonté Marcil
- ③ Jodoïn Lamarre Pratte
- ④ Fraser
- ⑤ Eustache/Humphreys/Miron
- ⑥ Baczynski/McEvoy/Nadon
- ⑦ Kerba-Landry
- ⑧ Campos/Gupta
- ⑨ Ed. Brunet et associés

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Quelle vie après la mort ? Le concours pour la reconstruction de l'église Saint-Paul d'Aylmer

Nicholas Roquet, 2014-08-20

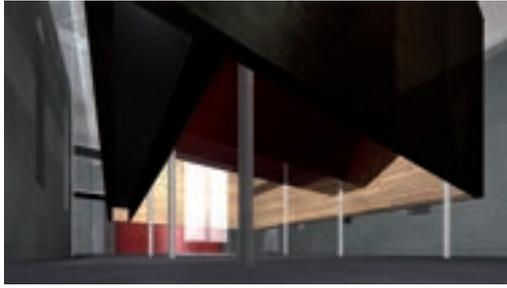
Organisé en 2009 par la fabrique d'une paroisse de la ville de Gatineau, le concours d'idées en une étape pour la reconstruction et la réutilisation de l'église incendiée Saint-Paul d'Aylmer (construite en 1894) n'a attiré que neuf propositions d'architectes au Canada et a été peu diffusé hors des médias de la région de l'Outaouais. Pourtant, ce concours récent est digne d'intérêt autant pour la qualité du jury (ses membres comptent trois experts de calibre national en matière de patrimoine) que pour celle des propositions primées. Surtout, les résultats offrent un regard peu commun sur l'attitude actuelle des architectes face au patrimoine ruiné : faut-il le laisser tel quel, le restaurer à son état d'origine ou profiter d'un événement catastrophique pour repenser le monument autrement ?

Heureusement relativement rare, ce type d'intervention constitue en effet un révélateur particulièrement puissant de l'évolution des approches à la conservation architecturale. Lorsque le campanile de Saint-Marc à Venise s'est subitement écroulé en 1902, l'architecte et restaurateur Luca Beltrami a prononcé cette phrase restée célèbre : *Dov'era, com'era*. À ses yeux, l'Italie n'avait alors d'autre choix que de reconstruire l'ouvrage là même où il se

trouvait, en respectant à la lettre son apparence d'origine. De même, lorsque la cathédrale Notre-Dame de Québec a été détruite par le feu en 1922 (seuls les murs extérieurs sont restés debout), les architectes Raoul Chênevert et Maxime Roisin ont entrepris d'en reconstruire à l'identique le somptueux décor intérieur mis en place au XVIII<sup>e</sup> siècle.

Pourtant, dès le lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, l'étendue des destructions et surtout la montée en puissance du modernisme architectural ont conduit à d'autres solutions plus circonspectes. Ainsi, à Coventry, l'architecte britannique Basil Spence a choisi de laisser debout les murs ruinés de la cathédrale médiévale en guise de mémorial au martyr de la ville bombardée. Pour accommoder le culte, il a érigé à côté une nouvelle nef, à structure de béton armé et façades de grès (1962).

Ce mélange de respect et de distance à l'égard du monument ancien caractérise également plusieurs projets d'architecture moderne au Canada, dont les plus remarquables sont la reconstruction de la cathédrale Saint-Boniface à Winnipeg (1972) et celle de la chapelle du Sacré-Coeur de la basilique Notre-Dame à Montréal (1978).



①



③



②



④

Chacun à leur façon, ces projets affirment le fait de la destruction comme une rupture irrémédiable dans la vie du monument. À Saint-Boniface, Étienne Gaboury a érigé un modeste vaisseau sur les ruines du chœur et exposé le reste aux éléments, transformant ainsi les murs de la nef d'origine en une sorte d'immense et solennelle antichambre à ciel ouvert. À Montréal, les architectes Jodoin Lamarre Pratte ont recréé les boiseries sculptées de la chapelle du Sacré-Coeur, mais sans leur polychromie d'origine; au-dessus, ils ont fait flotter une austère voûte en bois qui protège, sans y toucher, ce décor reconstruit. Laissée à nu et baignée de lumière zénithale, cette chapelle tient davantage de la trace que d'une présence encore vivante.

Contrairement aux exemples précédents, l'église Saint-Paul d'Aylmer n'est pas un monument religieux ou architectural majeur. Pourtant, les prémices du concours et les propositions pour sa reconstruction révèlent clairement l'émergence d'une approche nouvelle au patrimoine religieux. En effet, dans le Québec du XXI<sup>e</sup> siècle, la reconstruction d'une église est devenue avant tout un problème d'échelle et d'usage. Comment adapter un vaste intérieur à la

pratique religieuse plus modeste d'aujourd'hui? Si l'on se résout à faire cohabiter culte et usages profanes, comment assurer la cohérence entre le signe et la réalité du lieu? Enfin, comment conserver la centralité d'une église dans sa communauté, alors qu'en perdant son caractère sacré elle devient un édifice comme les autres? Dans la mesure où le programme demandait aux concurrents non seulement comment reconstruire, mais aussi quelles pouvaient être les vocations futures du lieu, les trois projets primés par le jury ont tous dû confronter ces questions.

Traitant les murs de l'église comme une enveloppe neutre et disponible, les architectes Brault/Lapointe Magne (projet lauréat) ont proposé d'intervenir de façon minimale sur l'extérieur, mais d'en réinvestir l'intérieur au moyen de nouveaux volumes fortement caractérisés. Dans la nef, une coque de bois suspendue du toit et détachée du sol définit un lieu de culte plus intime. Grâce à sa configuration variable, celui-ci peut aussi se transformer en salle de spectacles. L'ancien sanctuaire accueille quant à lui un cylindre haut de quatre étages, ouvert sur le ciel, où sont logés les espaces communautaires et locaux.



⑤



⑦



⑥



⑧

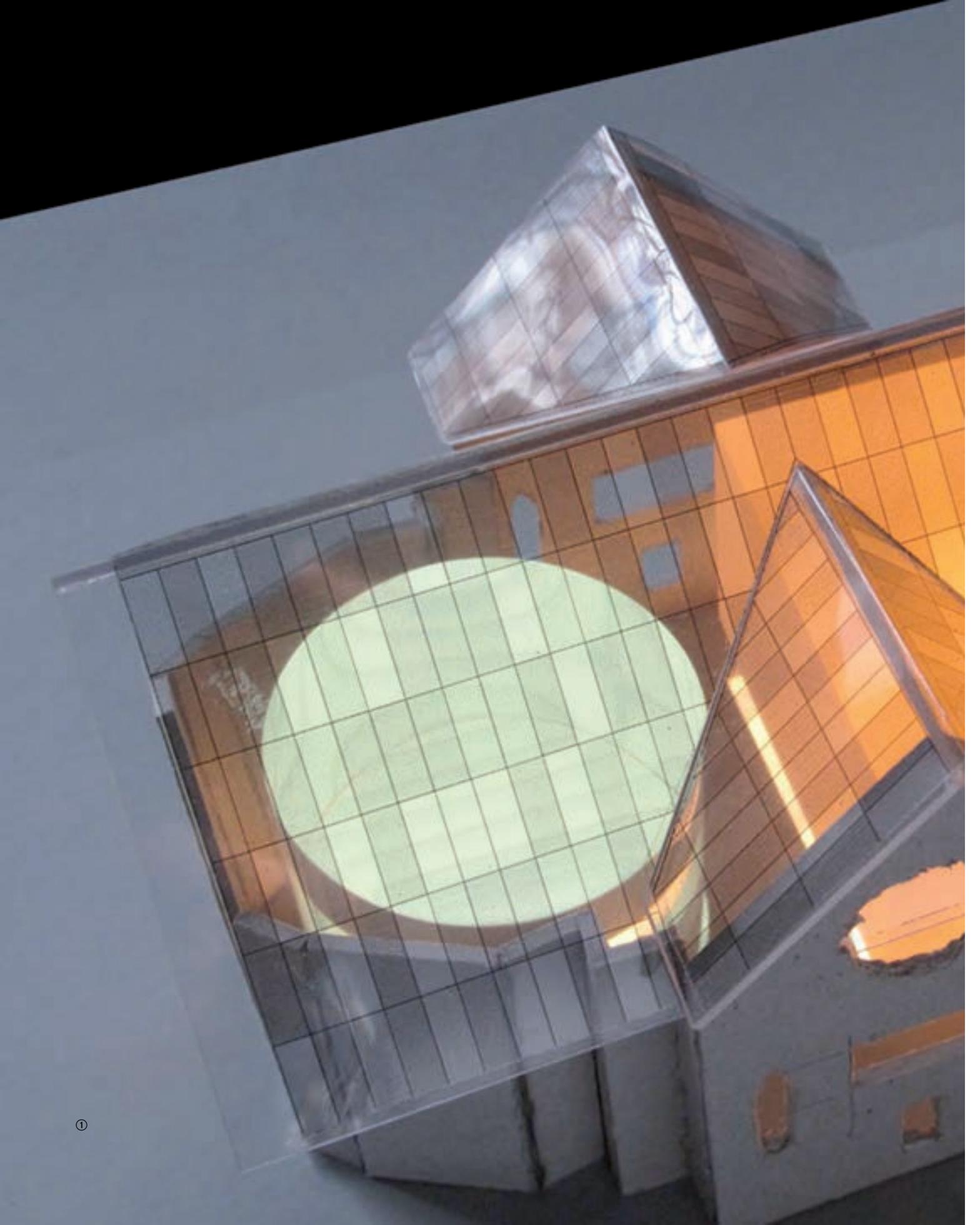
Les architectes Labonté Marcil (2<sup>e</sup> prix) ont misé sur une stratégie opposée : ici, c'est avant tout le travail sur le paysage environnant qui détermine le sens et les usages collectifs du lieu. Affectée en partie au culte, en partie à une bibliothèque publique, l'église s'ouvre à l'est sur un vaste parvis à caractère festif, comprenant une scène, un auditorium gazonné et un marché public. Ce nouvel îlot institutionnel est clos par un ensemble d'habitations collectives alignées sur rue.

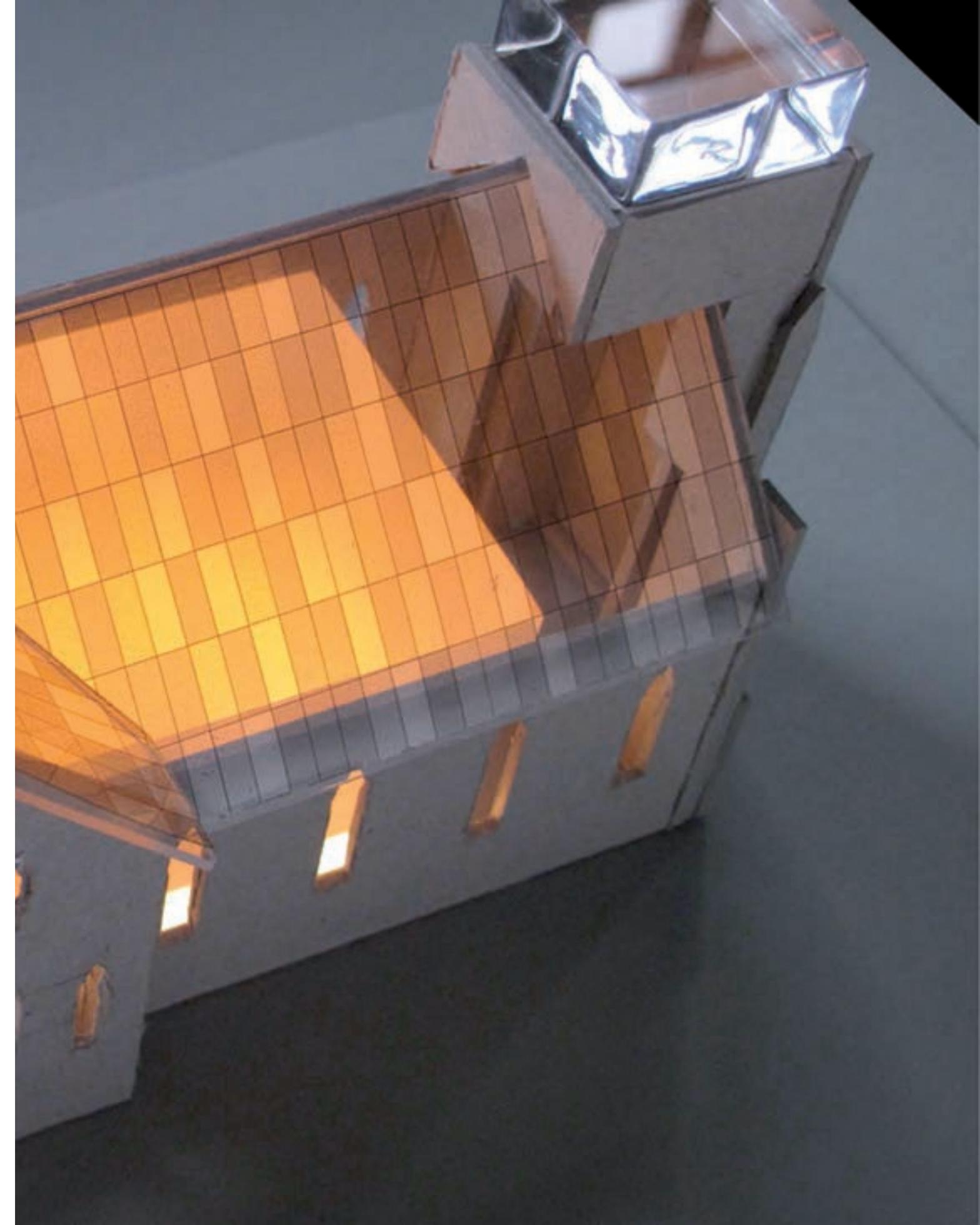
Le questionnement le plus radical vient toutefois des architectes Jodoin Lamarre Pratte (3<sup>e</sup> prix). Alors que les projets précédents restituent l'effet de masse de l'église d'origine, on propose ici d'exploiter la qualité fragmentaire des ruines en les enveloppant d'une résille d'acier. L'accès principal aux espaces publics se fait désormais par une rampe creusée menant au sous-sol ; en hauteur, ce parcours se poursuit par des plateformes et passerelles projetées dans le vide de la nef. Surtout, les usages deviennent nomades : le culte n'est qu'un événement potentiel parmi d'autres dans un espace public transparent à la vue.

Aucun de ces projets n'est pleinement abouti, et tous hésitent à transgresser le type familial hérité de la deuxième

moitié du XIX<sup>e</sup> siècle : volumétrie avec clocher et toit à deux versants ; disposition axiale du parcours ; subdivision en nef, transept et chœur. Par ailleurs, l'instabilité des murs incendiés et l'ampleur des investissements requis ont mené, depuis la tenue du concours, à la démolition complète de l'église. Mais même non réalisés, ces projets posent des hypothèses susceptibles de développement quant à l'avenir de nombreuses autres églises du Québec appelées à être délaissées en tout ou en partie par le culte.







## Concours national de modèles d'habitation *National Housing Design competition* : Shawinigan, Mississauga, Vancouver, Saskatoon, Saint-Jean (1979)

### Généralités

- △ Ville de Saskatoon, Saskatchewan
- △ Maître d'ouvrage : Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)
- △ Concours d'idées

### Jury

G. Baird\*, G. Anderson, J. Rockliff, C. Stecheson, C. Wiens, J. Baker, L. Birtz, G. Legault, J. Ouellet, H. Fliess, M. Kirkland, J. Russell, W. Sanderson, J. Shimwell, F. Chan, B. Hemingway, A. Lloyd, L. Tye, C. Cullum, C. Hennessy, D. Johnston, R. Player, P. Skerry, L. Ricard

### Shawinigan — 5 (1 étape)

- ① Felice Vaccaro [...]

### Mississauga — 11 (1 étape)

- ② Aldo Piccaluga [...]

### Vancouver — 8 (1 étape)

- ③ Paul A. Grant [...]

### Saskatoon — 3 (1 étape)

- ④ Sturgess Donnell Associate [...]

### Saint-Jean — 4 (1 étape)

- ⑤ Terence Cecil [...]

Documentation des 5 volets sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Concours national de modèles d'habitations : un concours monstre de la SCHL et du Conseil canadien de l'Habitation en 1979

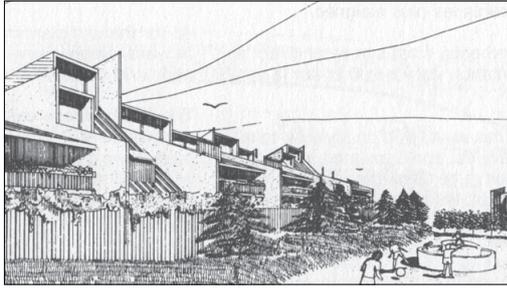
Georges Adamczyk, 2014-09-03

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) fut et demeure un acteur très important du développement des formes de l'aménagement urbain au pays, que ce soit en produisant des recommandations de bonne planification des espaces domestiques, en favorisant le recours à des principes constructifs qui soient sains, économiques et durables, ou encore en stimulant la créativité des promoteurs, des entrepreneurs, des agents municipaux, des urbanistes et des architectes. On doit aussi à la SCHL de nombreuses publications de recherches sociales, techniques et économiques qui ont contribué, au fil du temps, à la culture architecturale canadienne. La revue *Habitat*, publiée dès la fin des années cinquante jusqu'au milieu des années quatre-vingts, fut un guide éclairant pour les projets d'architecture résidentielle. *La construction à ossature de bois* est un livre qui est réédité régulièrement depuis sa parution en 1967 ; il est vu par beaucoup comme la bible de la construction des maisons au Canada. On pourrait dire qu'il est le Vitruvius de l'habitation nord-américaine.

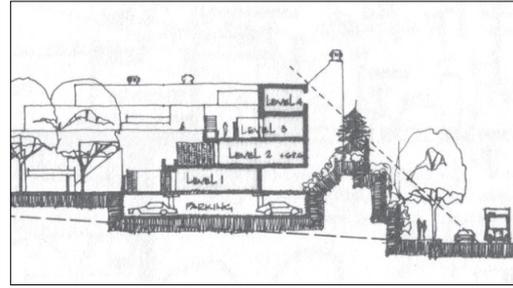
Le Concours national de modèles d'habitation lancé par la SCHL et le Conseil canadien de l'habitation en 1979,

au moment du deuxième choc pétrolier, s'inscrit dans cette démarche pro active, en axant ses intentions sur la recherche de solutions innovantes qui favorisent la densification du territoire suburbain, qui répondent aux enjeux énergétiques émergents en plus de combiner les exigences de l'accessibilité à un logement individuel avec la nécessité de créer des communautés viables. Quittant son horizon d'action habituel plus spécifique à la maison individuelle, avec ce concours, la SCHL aborde la question du groupement des maisons et celle de l'inclusion d'aménités paysagères et récréatives tout en prenant en compte les contraintes incontournables de la motorisation du territoire des banlieues. En résumé, la question était : comment concevoir des modèles d'habitations qui permettraient de créer un environnement de qualité favorisant le bon voisinage et l'épanouissement de la vie quotidienne des familles ?

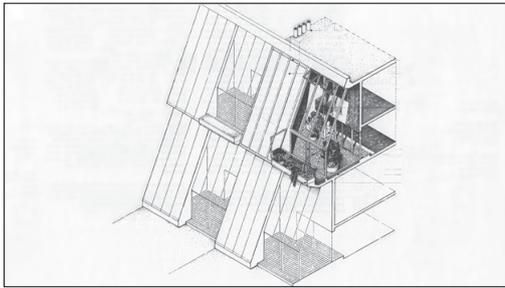
George Baird était à la fois le conseiller professionnel et le président du jury, ou plus précisément des cinq jurys correspondant au découpage en cinq régions de ce concours. Ces cinq régions répondaient à des critères plus géographiques que politiques. Ce sont : l'Atlantique, le



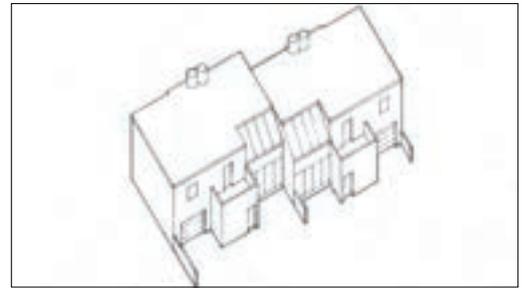
①



③



②

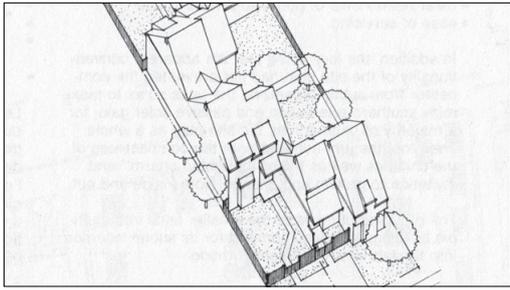


④

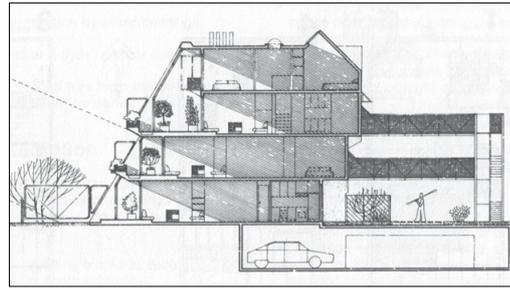
Québec, l'Ontario, les Prairies et la Colombie-Britannique. En fait, il s'agissait de cinq concours portant sur cinq sites différents. La seule variable dans les conditions du concours étant la densité demandée qui allait de 25 à 75 logements à l'hectare. Mais le concours faisait aussi appel à l'idée d'un ancrage régionaliste des propositions, une approche susceptible d'infléchir la notion même de modèle par des particularismes liés au climat, à la culture et à l'histoire.

Ces deux paramètres, la densité et le régionalisme, constituaient en quelque sorte l'unique véhicule d'interprétation contextuelle des propositions. Les sites choisis se voulant représentatifs du développement suburbain des cinq régions. Ceci aura eu pour conséquence de changer la perspective de recherche selon les régions. Par exemple, le site de Mississauga en Ontario qui demandait une grande densité, a conduit plusieurs des concurrents à aborder le concours comme un exercice de composition urbaine fondé sur des innovations typo morphologiques génératives d'espaces collectifs, tandis que le site de Saint-Jean en Atlantique et celui de Saskatoon dans les Prairies invitaient à mettre plus l'accent sur l'habitation individuelle et ses extensions extérieures privées.

Le concours n'a pas permis de nommer un premier prix et cela traduit bien le sentiment d'échec de cet exercice ; ici l'architecture potentielle se logeait plus dans le programme que dans les propositions. Les commentaires des membres des différents jurys, souvent divisés sur les priorités à considérer, donnant lieu à de fortes dissidences, montrent bien le manque de consensus entre les tendances « progressistes » et « culturalistes », pour reprendre cette distinction qui fut proposée par Françoise Choay dans ses études sur l'histoire de l'urbanisme et qui est toujours pertinente. Mais cette distinction se teinte des mouvances du moment souvent considérées de façon craintive par les jurés : *Pop Art* pour le projet Sturges Donnell and Associates dans les Prairies, Pastiche historique pour celui d'Andrew Lynch et Évolutif (*Grow Home Concept*) pour celui de Terence Cecil en Atlantique, Ironique pour celui de James H. Jordan et voire même Rationaliste pour celui de Dunker Associates en Ontario. On reste encore surpris aujourd'hui devant la poussée utopique des frères Piccaluga et de leur équipe en Ontario et toujours admiratif devant la démarche sensible de Naomi Neumann, chez qui le sens du mot aménité trouve son principe de réalité dans de merveilleuses coupes anticipant les dessins de l'Atelier



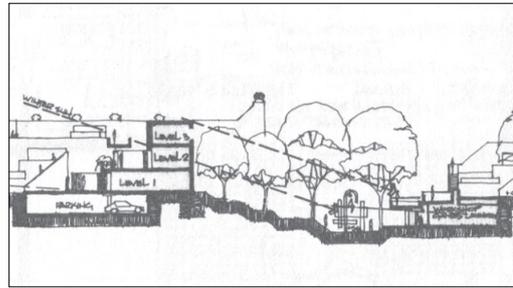
⑤



②



①



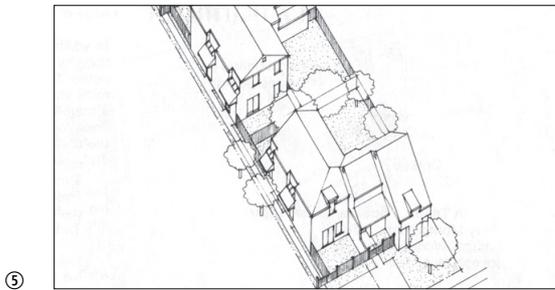
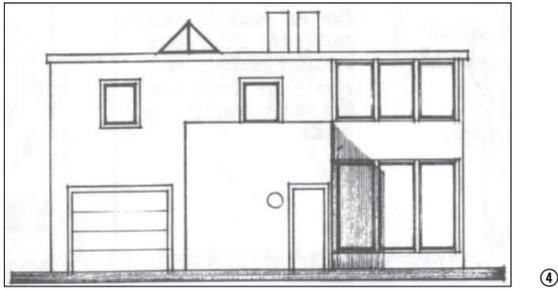
③

Bow Wow — sans doute le projet le plus intéressant des cinq portant sur le site de Shawinigan qui ont été retenus pour des mentions au Québec.

Finalement, une région semble se distinguer, c'est celle de la Colombie-Britannique. Le site de Vancouver se présentait presque comme un îlot autonome, bordée par des rues sur ses trois côtés, formant une dépression vers son centre. Cette configuration et la forte densité demandée ont favorisé des projets très spécifiques. Le projet de Paul A. Grant, le seul qui a obtenu une mention spéciale pour cette région offre plus l'application efficace d'un modèle conceptuel sur un site spécifique que la recherche d'un prototype prenant appui sur le site. En observant les résultats du concours, on voit que les jurys ont été plus ou moins sélectifs. Pour le site de Mississauga en Ontario, 11 projets ont été retenus pour 22 soumis, pour le site de Shawinigan au Québec, 5 projets ont été retenus sur les 15 soumis, pour le site de Vancouver en Colombie-Britannique, 8 projets ont été retenus sur les 15 soumis, pour le site de Saskatoon dans les Prairies, 3 projets seulement ont été retenus sur les 19 soumis et finalement pour le site de Saint-Jean en Atlantique, 4 projets ont été retenus sur les 17 soumis. À lire les commentaires

des jurys, on constate que les projets soumis ont été, soit jugés en bloc, soit jugés en tenant compte du potentiel de certaines parties au profit de l'ensemble. L'harmonisation des différents jurys des différentes régions a manifestement présenté quelques difficultés. Ceci explique certainement le peu d'écho obtenu par ce concours à l'époque.

Un retour critique sur ces projets est difficile, car nous ne disposons pas de toutes les soumissions. Seules sont ici présentées les propositions retenues. Y aurait-il un projet ou plusieurs qui auraient échappé à l'attention des jurys ? Ce concours monstre n'aurait-il pas eu avantage à s'ouvrir aux jeunes architectes ? Selon George Baird la division entre les membres des jurys était forte et il note dans son introduction au rapport du jury que « c'est, en partie, une question de philosophie et, en partie, une question de conflits de générations ». Plus généralement, on peut dire que si certains projets évoquent de façon lointaine les siedlungs des années trente de Bruno Taut à Berlin ou d'Ernst May à Francfort et que d'autres s'inspirent des nouvelles villes scandinaves d'après-guerre comme celle de Tapiola en Finlande, aucun ne parvient à répondre aux ambitions idéales de la ville en banlieue, telles que les



imaginait Humphrey Carver dans son célèbre ouvrage *Cities in the Suburbs* paru en 1962. On se souvient qu'Humphrey Carver avait présidé le comité des recherches de la SCHL de 1948 à 1965. Il était bien connu pour son engagement social. Attentif au développement des villes, autant que son contemporain Lewis Mumford, très engagé socialement, sans doute inspiré par l'aménagement des cités jardins et des villes nouvelles dans son pays d'origine, l'Angleterre, il voyait dans le développement des banlieues la possibilité de réinventer la ville. Ses leçons semblent avoir été oubliées par les concurrents, ou peut-être étaient-elles déjà sujettes aux interrogations de Jane Jacobs dont l'ouvrage *Death and Life of Great American Cities* paru en 1961 ouvrait la voie à la critique sévère de l'étalement urbain. Et comment ne pas oublier que c'est en 1979 que débute la conception de *Seaside* en Floride ? Finalement, nous pouvons regretter ce rendez-vous manqué, car il aurait pu nous épargner ces *Monster Houses* qui prolifèrent dans nos banlieues.

# Concours d'architecture pour le réaménagement et l'agrandissement de la bibliothèque de Pierrefonds (2013)

## Généralités

- △ Ville de Pierrefonds, Québec
- △ Maître d'ouvrage : Ville de Montréal, Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- △ Concours de projets

## Jury

Jacques Plante\*, Guylaine Beaudry,  
Michel Beaudry, Sophie Charlebois,  
Dominique Jacob, Phyllis Lambert,  
Oscar Ramirez

## Projets — 4 (1 étape)

- ① Chevalier Morales Architectes + DMA architectes
- ② Atelier Big City + FSA Architecture + L'OEUF
- ③ BGLA + coarchitecture
- ④ Dan Hanganu + Groupe A

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Agrandissement de la bibliothèque de Pierrefonds : un connecteur urbain

Carmela Cucuzzella, 2014-10-08

Depuis 2000, Phyllis Lambert n'a accepté qu'à deux reprises de participer à un jury de concours pour une bibliothèque au Québec. La première fois en 2000, pour la Grande Bibliothèque du Québec, et la seconde en 2013 pour celle de Pierrefonds, en périphérie de Montréal. La GBQ inaugurerait une longue série de concours. Près d'une quinzaine pour des bibliothèques ont été organisés depuis, et la population québécoise serait désormais parfaitement en mesure de solliciter un débat public sur la qualité et l'innovation dans ce domaine.

Dans le cas de Pierrefonds, et pour une enveloppe ne dépassant pas 20 M\$, il ne s'agissait pas seulement de concevoir une bibliothèque, mais également d'intégrer un édifice existant, de restructurer la forme urbaine tout en valorisant le parc environnant. Autant de points communs avec le concours organisé en 2009 pour la Bibliothèque du boisé à Ville St-Laurent, bien que les concurrents furent alors fortement « invités à concevoir un repère urbain », mais dans les deux cas il s'agit aussi de mettre en valeur un espace de verdure. Reste une différence fondamentale cependant, puisque pour Pierrefonds, la recomposition de la bibliothèque datant des années 1980, ajoutait son

lot de contraintes ou d'opportunités. Fait notable, la firme Chevalier Morales Architectes s'est retrouvée dans les deux concours, remportant celui de Pierrefonds. Comme dans la plupart des concours contemporains, la question de la durabilité arrivait en tête des critères même si les enjeux environnementaux ne se sont pas focalisés sur les aspects constructifs uniquement. Il s'agissait de prendre en compte un site complexe, riche de possibilités, un développement culturel local susceptible de faire se rencontrer savoirs et créativité. En d'autres termes, on demandait aux concepteurs de penser une bibliothèque comme un écosystème.

Avec toutes ces attentes possiblement conflictuelles, qu'ont fait les firmes sélectionnées pour composer des projets dialoguant avec un contexte hétérogène? Quatre équipes ont été retenues :

- Atelier Big City + FSA Architecture + L'OEUF ;
- BGLA + Coarchitecture ;
- Dan Hanganu + Groupe A ;
- Chevalier Morales Architectes + DMA architectes.



①



③



②



④

L'équipe Atelier Big City + FSA Architecture + L'OEUF a choisi de rassembler l'essentiel du programme exigé sur un seul niveau, tout en rythmant ce plan d'une série de puits de lumière et de cours intérieures. Décision audacieuse et franche qui s'arrime bien au contexte du parc, mais qui présentait, aux yeux du jury, plusieurs contraintes en ce qui concerne l'accessibilité, le contrôle des entrées et sorties : questions toujours cruciales dans une bibliothèque. Le fait que certains éléments du programme se soient retrouvés dans l'unique élément vertical en forme de tour, n'a semble-t-il pas convaincu au final.

L'équipe BGLA + coarchitecture a proposé de décliner les attributs classiques de la tectonique, de façon presque littérale. On y retrouve un travail élaboré de la brique qui constitue la matière du projet et recouvre la forme au complet, mais on trouve également, et de façon presque anecdotique ce foyer (sempérien ?), sous la forme d'une cheminée. La métaphore domestique fut sans doute poussée un cran trop loin pour un tel projet.

Le projet à saveur moderniste de l'équipe Dan Hanganu + Groupe A a choisi de travailler à l'opposé des directions

prises par les autres concurrents. Hanganu, dans une envolée lyrique dont il a le secret, ne s'est pas caché d'une certaine admiration pour l'édifice existant, conçu dans les années 1980 par l'un de ses mentors A. Vecsei de l'équipe Rosen Caruso Vecsei + Gagnier Gagnon. La présentation orale s'en est d'ailleurs ressentie, consacrée à une longue analyse des vertus de l'existant laissant trop peu de place à l'explication du projet lui-même ; une tension entre l'ancien et le nouveau qui ne facilita pas la compréhension du jury.

Tout autre fut l'extrême clarté pédagogique de la démonstration du projet prodiguée par l'équipe lauréate Chevalier Morales Architectes + DMA architectes lors des présentations publiques. On pouvait craindre que les aspérités de la forme en étoile de la composition ne contredisent la logique implacable d'un ensemble qui ne peut être saisi dans une simple élévation ou perspective. Il n'en fut rien, puisque les architectes ont pris soin de commencer leur lecture du site à l'échelle du grand territoire, zoomant progressivement jusqu'à considérer toutes les composantes du contexte, n'hésitant pas à montrer le projet depuis les deux boulevards qui desservent le parc, toujours désarmants de froideurs, pour accompagner la compréhension de leur



①



②

projet jusqu'aux choix constructifs et environnementaux les plus fins. Le jury a unanimement reconnu des degrés d'innovation à plusieurs niveaux : la forme forte, mais convaincante dans le contexte hybride du parc et de l'existant, la conception intégrée, et toujours cette attention au contexte qui modèle le projet de l'extérieur, pour mieux le libérer à l'intérieur. Point culminant de la démarche, une esthétique de la blancheur misant sur les moindres variations de lumières.

De là à conclure qu'un excellent projet de bibliothèque municipale doit savoir conjuguer le contexte urbain le plus large, la fluidité des espaces, la clarté de la vision, du discours et de la présentation, au visiteur d'en juger bientôt.



## Concours *National Music Centre of Canada* (2009)

### Généralités

- Δ Ville de Calgary, Alberta
- Δ Maître d'ouvrage : *Cantos Music Foundation*
- Δ Concours de projets

### Jury

Chris Cran, Thomas d'Aquino,  
Diane Deacon, Joe Geurts,  
Tony Luppino, Steve McConnell,  
Andrew Mosker, Richard Singleton,  
Pamela Wallin, Jason Wilson

### Projets — 5 (1 étape)

- ① Allied Works Architecture/BKDI
- ② Saucier + Perrotte/Graham Edmunds
- ③ Diller Scofidio + Renfro/Kasian
- ④ Studio Pali Fekete Architects
- ⑤ Jean Nouvel Workshop

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## ***National Music Centre of Canada* (Calgary 2009) : rencontre au sommet**

Camille Crossman, 2014-10-22

Il ne manque pas d'analogies entre la musique et l'architecture bien que ces deux disciplines se réalisent dans des univers a priori antagonistes. La musique serait un art de la virtualité, l'architecture un art du concret des matériaux. Le concours du Centre National de Musique de Calgary, parce qu'il a donné lieu à la conception de 5 projets, dont 4 ne seront pas construits, montre que cette distinction entre virtuel et réel reste simpliste. La musique a besoin des conditions matérielles de l'espace architecturé pour s'épanouir tandis que l'architecture s'offre en tant que tel dès l'étape du projet, a fortiori quand il s'agit de concepteurs aussi renommés qu'exigeants.

Lancé en 2009, pour une inauguration prévue en 2016, le concours pour le Centre National de Musique de Calgary (*National Music Centre*) symbolisera une nouvelle étape pour cette organisation fondée en 1987. Outre la formation de musiciens de tous styles et de tous niveaux, le Centre National de Musique entend offrir des espaces de représentation et d'exposition d'une collection de plus de 1000 instruments. Le site choisi pour l'implantation se déploie sur deux îlots, qui doivent être reliés par le projet. La parcelle la plus petite comprend également un bâtiment historique

à préserver, à mettre en valeur et à connecter avec la nouvelle construction. C'est en regard de ce programme et de ce site inhabituel que les organisateurs ont misé sur un appel international. 5 firmes ont été conviées à réfléchir à ce projet d'envergure dédié à la musique.

L'exercice de comparaison pourrait ne révéler que peu de points communs entre les projets sauf à considérer le fait que ces propositions présentent des approches esthétiques typiques de la signature architecturale de leurs auteurs, à savoir :

- Saucier + Perrotte/Graham Edmunds ;
- Diller Scofidio + Renfro/Kasian ;
- Studio Pali Fekete Architects ;
- Jean Nouvel Workshop ;
- Allied Works Architecture/BKDI.

Tout en contraste, le projet de Saucier + Perrotte/Graham Edmunds vient marquer le paysage urbain par l'articulation de volumes aux tons de gris foncés, de gris métallique et de verre. L'équipe québécoise mise sur un parcours en boucle qui vient lier les différents programmes et les deux



①



③



②



④

parcelles. Passants, piétons, vélos, véhicules ne sont pas en reste puisque le cadrage horizontal réalisé au-dessus de la rue permet de ressentir une intériorité, en offrant la possibilité d'accueillir des événements et d'apprécier la musique en admirant le ciel.

Le projet de Diller Scofidio + Renfro/Kasian n'est pas sans rappeler la *Seattle Central Library* de OMA, à laquelle l'équipe aurait toutefois donné une sorte d'immatérialité analogue à leur *Blur Building*. Si l'enveloppe et les circulations sont développées très librement, le programme est par contre distribué de façon très rationnelle, voire rigide. Les petits volumes de pratique, pourtant très transparents, évoquent davantage des cellules que des lieux de création. On peut également se questionner sur la réalisation matérielle du concept qui, inévitablement alourdi par des structures porteuses, risquerait de perdre en légèreté. Il reste que ce projet vaut la démonstration puisqu'il propose l'exploration formelle la plus éclatée, tout en donnant un sens aigu à la notion d'intégration urbaine.

Tandis que ces deux projets proposaient d'implanter des bâtiments distincts sur les deux parcelles et de les relier

par des passerelles, la proposition de Studio Pali Fekete Architects (États-Unis) exploite ce lieu pour générer une barre surélevée qui supportera l'ensemble du programme. Liant les deux îlots, cadrant la rue et affirmant fortement sa présence au niveau urbain, le volume est posé sur deux écrans de verres. Il est percé par de larges baies qui laissent les regards entrer et sortir. Un vaste atrium déclinant les usages du bois vient transpercer verticalement la géométrie très simple de ce bloc parallélépipédique. Jouant entre transparences et opacité, la matérialité de cette proposition est à la fois sobre et chaleureuse.

Le projet du Jean Nouvel Workshop se distingue des autres approches et rappelle la stratégie d'implantation développée par Piano et Rogers pour le Centre Pompidou, contractée sur la moitié du site seulement afin que l'autre portion devienne une place publique. Pour Calgary, Nouvel suggère une grande tour d'un côté de la rue, et une place de l'autre. À la façon de sa Torre Agbar à Barcelone, cette tour vient marquer le paysage d'un nouveau point de repère, une irruption destinée à inscrire le *skyline* du centre-ville de Calgary. Malgré la simplicité de la volumétrie, le décollement de la façade principale fait respirer le projet et lui



⑤



②



①



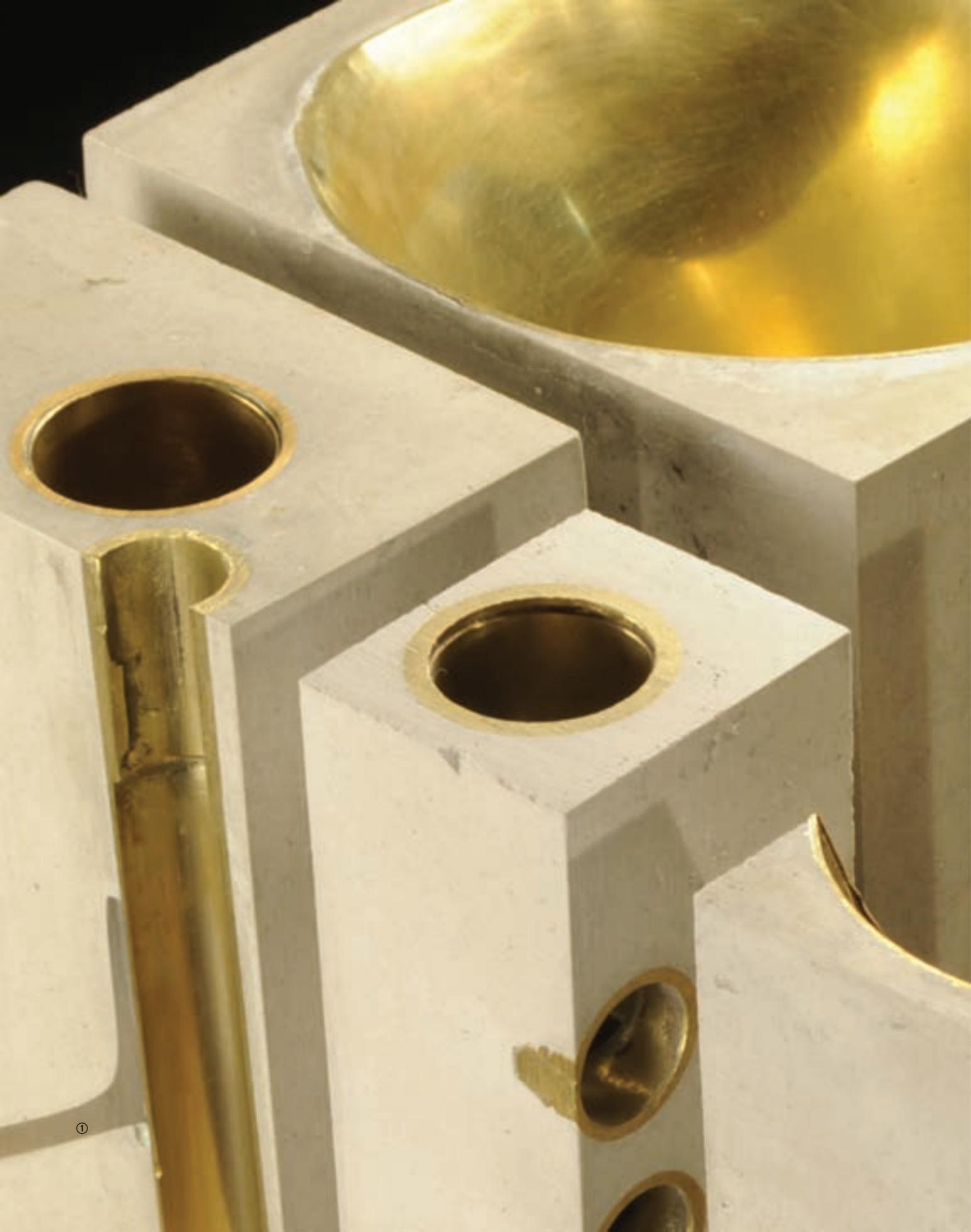
③

donne une identité propre. La distribution, quoique répétitive d'étage en étage, propose de percher la salle de concert au sommet : un renversement typique des concepts déclinés par Jean Nouvel et son équipe. Point culminant, une terrasse publique devait couronner la toiture et redonner l'horizon urbain aux visiteurs.

Enfin, le projet de l'équipe gagnante (Allied Works Architecture/BKDI) rappelle leur proposition pour le Musée national des beaux-arts du Québec (MNBAQ) en 2009, mais le concours du Centre National de Musique fut lancé quelques mois avant celui du MNBAQ. Leur projet pour Calgary propose une géométrie surprenante. Des volumes manifestent l'importance de ce nouveau lieu dans le renouveau de son tissu urbain immédiat. Des creux ponctuent les masses. Ces soustractions volumétriques peuvent évoquer différentes analogies et ces espaces de résonance, nécessaires aux instruments de musique. Dans leurs projets, correspondant à des contextes culturels différents, la densité des programmes impose des volumes compacts, l'utilisation de surfaces aux couleurs pâles pour alléger la densité des volumes, lesquels gagnent ainsi en délicatesse, voire en richesse, avec des tons de beige et des dorures.

Initiative de la Cantos Music Foundation, responsable de la collection d'instruments de musique, ce concours porte des ambitions sans équivoques : « Cantos envisage que Calgary devienne une ville modèle de classe mondiale pour les programmes publics, l'engagement civique, l'éducation musicale, la créativité et l'apprentissage... » Ou, pour reprendre le slogan inscrit en première page du site internet du Centre National de Musique : « Et si la visite d'un musée était aussi excitante que le fait d'assister à un festival de musique ? ».







# Concours du Pôle muséal du quartier Montcalm (2013)

## Généralités

- Δ Ville de Québec, Québec
- Δ Maître d'ouvrage : Ville de Québec
- Δ Concours d'idées

## Jury

Michel Lemieux\*  
Sonia Gagné  
Daniel Gélinas  
Denis Jean  
Solène Le Hin  
Michel Morelli  
Sylvie Perrault  
Lise Santerre  
Peter Soland

## Projets — 18 (1 étape)

- ① BouchardBoucher Architecture
- ② Atelier Christian Thiffault
- ③ Delort & Brochu Architectes
- ④ Groupe A/Annexe U
- ⑤ Hatem+D Architecture
- ⑥ Ruesécurité
- ⑦ Atelier B.R.I.C., Architectes + urbaniste
- ⑧ Métivier urbaniste-conseil et Dessein-de-ville
- ⑨ Ncube Architecture Conseil inc.
- ⑩ Fugère Architectes  
[...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Le musée qui voulait manger la ville

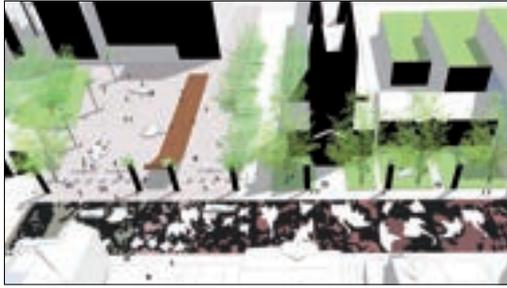
Nicholas Roquet, 2014-11-05

Lancé en avril 2013 par la Ville de Québec, ce concours ouvert en une étape, d'un type nouveau, promettait d'être un événement exceptionnel par au moins trois aspects. Plutôt que de concevoir un projet architectural circonscrit, il proposait aux concurrents de poser un regard prospectif sur l'espace public urbain (une problématique rarement abordée au Québec dans le cadre de concours). De plus, il s'adressait non seulement aux architectes, mais à tous les praticiens oeuvrant dans le champ élargi du design — incluant urbanistes, architectes paysagistes, designers urbains ou industriels et artistes plasticiens (ces derniers, dans la mesure où ils intégraient une équipe professionnelle). Enfin, comme le concours ne menait pas nécessairement à une commande, il offrait aux lauréats une rémunération et une diffusion généreuses en rapport au travail demandé.

Comment se fait-il alors qu'un concours en apparence aussi ambitieux génère des résultats aussi maigres ? La déception commence avec la liste des concurrents, qui frappe par l'absence des principaux représentants de la nouvelle architecture de paysage québécoise. Où sont par exemple les Claude Cormier, Vlan, NIP ou BEAU ?

Et où sont les jeunes agences d'architecture comme In Situ, qui ont déjà démontré leur aisance à transgresser les limites disciplinaires au profit d'un travail plus global sur le sens des lieux ? La déception se poursuit à l'examen des projets soumis, qui, malgré le talent et l'imagination déployés par plusieurs concurrents, ne réussissent pas à se libérer du carcan qui leur est imposé dès le départ. Car s'il y a un vice fondamental dans ce concours, c'est son objectif même : soit de ramener la ville telle qu'elle est vécue ou désirée par ses citoyens à une identité graphique facile à décoder et consommer.

Je l'avoue d'emblée, mes commentaires sont colorés par ma familiarité avec le site du concours (le quartier Montcalm à Québec), où je réside depuis vingt ans. Bâti entre 1913 et 1930, traversé de rues larges, plantées d'arbres et bordées de triplex ou quadruplex mitoyens, Montcalm est à la fois un quartier tout ce qu'il y a de plus ordinaire et un modèle de densité efficace. Or, si la Ville de Québec et ses partenaires institutionnels ont les moyens et l'ambition d'investir dans l'espace public, pourquoi le faire dans un quartier qui, à l'échelle de l'agglomération, est déjà extraordinairement bien pourvu en parcs, commerces de proximité, lieux de



①



③



②



④

travail et infrastructures de transport ? Et quelles fins publiques peut bien servir ce projet, alors que le potentiel de redéveloppement du quartier est fort limité ?

Historiquement, le développement de Québec a été marqué par des conflits répétés entre citoyens et pouvoir d'état. Au 18<sup>e</sup> siècle, les faubourgs furent partiellement rasés pour maintenir l'efficacité militaire de la place forte ; au 19<sup>e</sup>, l'extension des emprises militaires entrava le commerce et le lotissement résidentiel ; au 20<sup>e</sup>, enfin, les faubourgs Saint-Jean et Saint-Louis furent éventrés pour faire place au projet d'un nouveau quartier gouvernemental, au demeurant resté incomplet. Aujourd'hui, il semble que la menace vienne plutôt de l'industrie culturelle et touristique.

En effet, l'idée de faire de Montcalm un « Pôle muséal » est issue non d'une dynamique urbaine réelle, mais d'une formidable alliance d'intérêts institutionnels : d'abord celui du Musée national des beaux-arts du Québec, qui souhaite augmenter sa visibilité et sa fréquentation (l'inauguration de son nouveau pavillon sur la Grande-Allée est prévue en 2015) ; celui de la Commission de la capitale nationale du Québec, pour qui la ville a avant tout vocation de lieu de

représentation politique ; celui de la Ville et du Festival d'été de Québec, pour qui les spectacles à grand déploiement sur les Plaines d'Abraham sont un attrait touristique majeur ; et enfin celui de la Société de développement locale, qui semble craindre la concurrence de signatures commerciales telles que Laurier (un centre d'achats de Sainte-Foy) ou Nouvo Saint-Roch (la rue Saint-Joseph rebaptisée par ses propriétaires riverains).

Pour tous ces partenaires, l'idée d'ériger Montcalm en un « Quartier des arts et de la culture » semble avoir fait consensus — peu importe que cette identité présumée s'appuie (outre le Musée national des beaux-arts) sur la seule présence de deux galeries d'art, deux théâtres, une maison de couture sur mesure et un cinéma de répertoire. La volonté de faire lien entre les commerces de l'avenue Cartier et le parvis institutionnel du Musée semble s'être rapidement imposée, peu importe que cette figure doive s'incarner en une étrange « équerre urbaine », qui empiète tantôt sur des tracés historiques — la Grande-Allée, le parc des Champs-de-Bataille — et tantôt sur d'agréables, mais fort banales voies de quartier. On croirait entendre Sol : « Fi donc, épiciers et marchands de vin, coiffeurs et



⑤



⑦



⑥

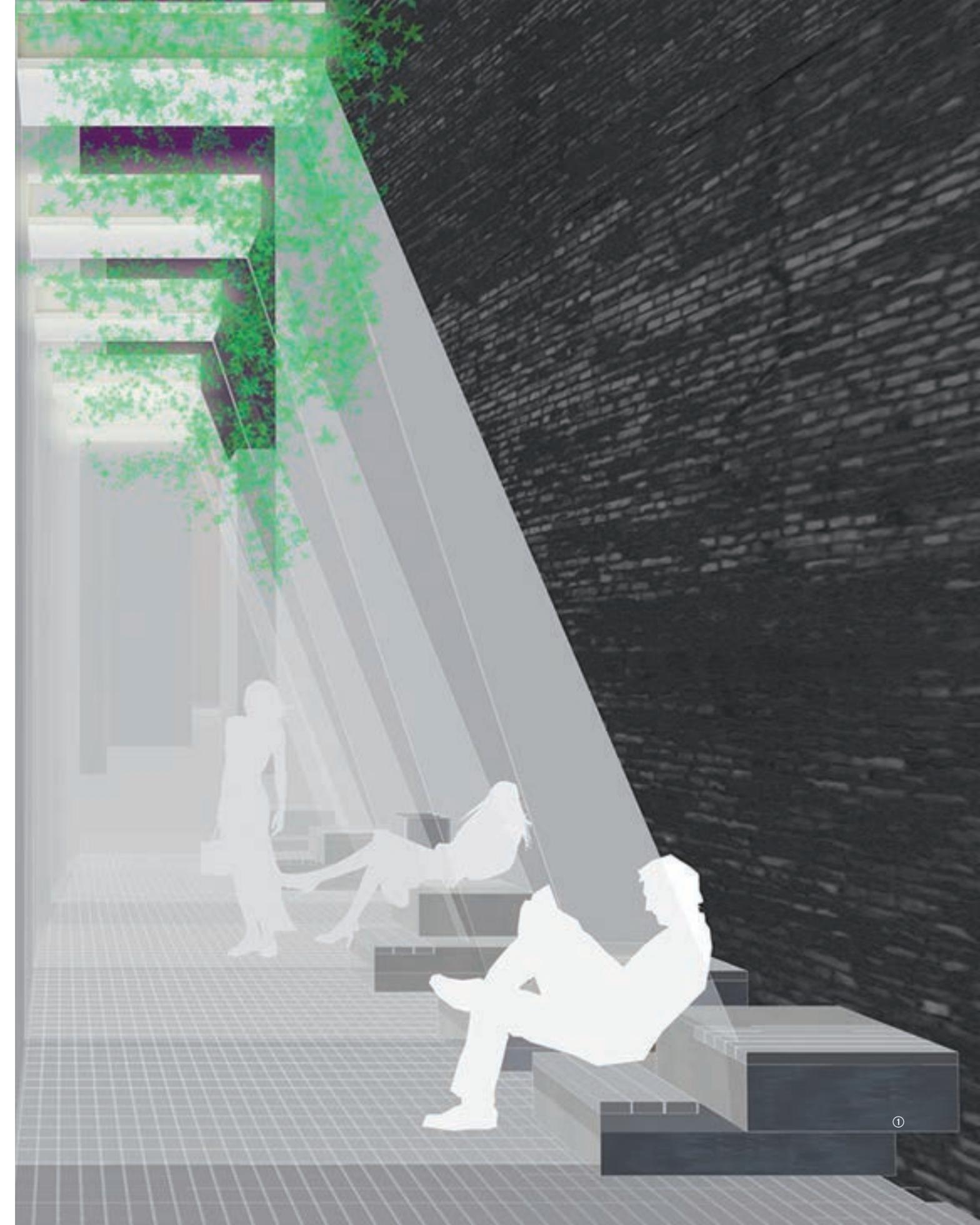


⑧

cordonniers ; place à l'Àaart, à la Cultuure, au Grandiôôse !» Malgré toute l'inventivité et la clarté conceptuelle de leur proposition, le projet lauréat des jeunes architectes Élisabeth Bouchard et Éric Boucher joue donc inévitablement le jeu des promoteurs du concours. Les figures élégiaques de L'hommage à Rosa Luxembourg de Jean-Paul Riopelle s'y muent en pavé signalétique pour les bistrotts de la rue Cartier, et les strates lumineuses d'OMA et Provencher Roy pour le Musée des beaux-arts sont reprises en une gamme exclusive de lampadaires, bancs publics et bacs de plantation.

Fallait-il vraiment en faire autant ? Les référents présentés par la Ville de Québec lors du lancement public du concours incluent certes des exemples célèbres d'art public, tels que l'Île de Nantes ou le Millennium Park de Chicago. Mais nous ne sommes pas ici en train de réinventer une cour de triage ou un site industriel déserté. La ville est déjà présente, sous des formes modestes, mais bien tangibles : avenue Cartier, le marché Provisions étale ses caisses de primeurs et ma belle-mère placote au soleil depuis près de cinquante ans, et sur les Plaines, face au Musée, les coureurs courent et les chiens font leurs crottes.

Si nos corps publics sentent le besoin de s'inspirer de projets internationaux, peut-être gagneraient-ils à laisser de côté les grotesques « icônes urbaines » qu'érige désormais la municipalité de Barcelone sur ses friches industrielles à l'est du Diagonàl. Des opérations plus limitées et durables sur l'emprise publique — comme la réfection de la Rambla de Poblenou — constitueraient pour l'avenue Cartier une inspiration bien plus plausible.



## Concours *Canadian Small House Competition* (1946)

### Généralités

- △ Canada
- △ Maître d'ouvrage : La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)
- △ Concours d'idées

### Jury

Humphrey Carver, Ernest Cormier,  
L. R. Fairn, William Fredk. Gardiner,  
L. J. Green, Ernest Ingles,  
Monica McQueen, Bruce Riddell

### Projets — 337 (1 étape)

- ① G. Burniston & J. Storey (Maritimes)
- ② Roland Dumais (Québec)
- ③ E. C. S. Cox (Ontario)
- ④ Andrew P. Chowick (Prairies)
- ⑤ E. A. Mulford (Ouest canadien)
- ⑥ Michael G. Dixon (Maritimes)
- ⑦ Michael G. Dixon (Québec)
- ⑧ John C. Parkin (Ontario)
- ⑨ A. B. Stovel (Prairies)
- ⑩ Harry Leblond (Ouest canadien)  
[...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## ***Canadian Small House Competition* (1946) : la première initiative d'après-guerre de la SCHL**

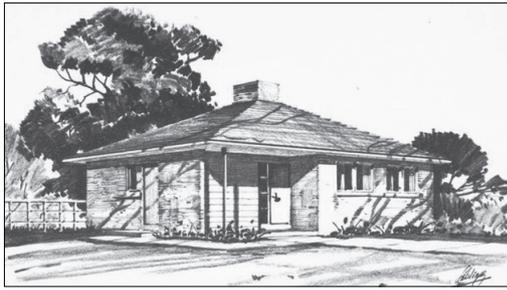
Marie-Saskia Monsaingeon, 2015-12-03

Lancé en 1946 par la Société centrale d'hypothèques et de logement (SCHL), le concours d'architecture de maisons encourageait les architectes canadiens à concevoir des habitations individuelles novatrices et abordables. Ce concours d'idées ne reçut pas moins de trois cent trente et une propositions. Bien que, comme le souligne le jury, l'élite de la profession architecturale ne fut pas au rendez-vous, trente-sept projets furent retenus à travers le pays. Cette première initiative historique nous replonge dans la dynamique que la SCHL tente de créer au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, afin de répondre aux besoins de logement des Canadiens.

Maintes familles canadiennes cherchaient à s'installer dans des maisons unifamiliales à la fois abordables et bien conçues dans cette période de reprise après guerre. Afin de répondre à cette demande, le concours portait ses efforts sur la conception de plans fonctionnels, «sains et novateurs» en adéquation avec les besoins d'une famille de quatre personnes, mobilisant de nouvelles techniques de construction ainsi qu'un budget d'environ 6 000 dollars canadiens : soit environ 77 000 \$ en 2015.

En cette rude période de pénurie matérielle, les architectes avaient pour défi de concevoir des espaces domestiques à moindre coût répondant à plusieurs consignes telles que : espace intérieur lumineux, mobilier intégré, et chambres suffisamment vastes afin qu'il soit possible de surveiller les enfants tout en s'adonnant aux tâches domestiques. Les parcelles étudiées étaient définies comme nivelées — plane donc — et pouvant comporter jusqu'à 40 pieds de largeur. Le rapport du jury souligne d'ailleurs que la question de la superficie d'occupation fut considérée comme un aspect fondamental, sachant qu'un bungalow occupe une part importante du terrain tandis qu'une maison de deux étages se révèle plus économe en terme de superficie du toit et du terrain.

Cette initiative, approuvée par l'Institut royal d'architecture du Canada, vit le jour dès la constitution de la Société centrale d'hypothèques et de logement (désormais la Société canadienne d'hypothèques et de logement) en 1946. La SCHL, se voulant être le médiateur entre les propriétaires et les architectes, fut fondée afin de mener à bien la Loi nationale sur l'habitation adoptée deux ans plus tôt.



①



③



②



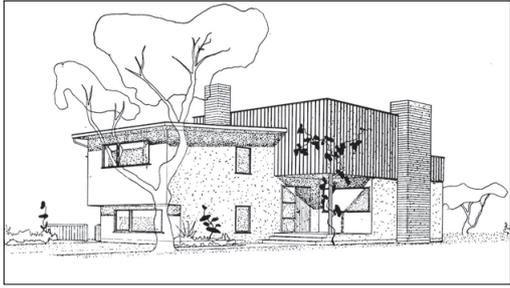
④

Des prix et des mentions spéciales furent décernés dans chacune des cinq régions (les Maritimes, le Québec, l'Ontario, les Prairies et la côte Ouest). Soulignons que l'équipe du CCC n'a été en mesure de rassembler que le matériel documentaire en lien avec les trente-sept propositions retenues. Le jury, composé notamment de Humphrey Carver et d'Ernest Cormier, a convenu que les résultats du concours constituaient une étude exhaustive des diverses façons d'assembler les éléments du plan constituant la petite maison, qu'à l'évidence les agencements soumis étaient le fruit d'un travail rigoureux, sans que ne ressorte de différence notable entre les régions, ajoutant à ce regret qu'une proposition soumise pour une région pourrait très bien convenir à une autre.

Rétrospectivement, il semble que la région des Maritimes se soit distinguée, bien que les envois n'aient donné lieu qu'à l'attribution de deux mentions spéciales — là où les quatre autres régions en attribuèrent cinq — et le premier prix des Maritimes, attribué à G. Burniston & J. Storey, fut considéré comme faisant partie des meilleures propositions. Celle-ci proposait de grandes ouvertures vitrées orientées plein sud permettant à une quantité maximale de lumière de

pénétrer dans la salle à manger. Par ailleurs, les deux propositions de Michael G. Dixon présentées pour les Maritimes et le Québec ont également attiré l'attention du jury. Une proposition de salle de jeux pouvant évoluer en chambre à coucher au fil du temps, de même que l'agencement de non seulement deux, mais quatre chambres à coucher, furent reçues comme des approches novatrices. Dans la région des Prairies, des propositions notables avançaient l'idée d'adjoindre un coin-repas à la cuisine ou de concevoir un vaste espace englobant la salle de séjour, la salle à manger et la cuisine. Tandis que la proposition de David J. Moir pour la région du Québec faisait distinctement écho à l'architecture domestique traditionnelle québécoise, rien de marquant ne ressortit des plans proposés pour la côte Ouest. Une des soumissions fit cependant l'objet de controverse : celle de E. A. Mulford, pourtant estimée pour ses caractéristiques uniques, ne pouvant être reçue comme une solution abordable, élément essentiel du cahier des charges. Harry Leblond, plus acerbe, la qualifiant de *West Coast type bungalow* bon marché.

Au final, le jury déplora que le concours n'ait pas donné lieu à l'élaboration de nouvelles techniques de construction



⑤



⑥

et, estimant que la très faible participation des grandes firmes d'architectures pouvait être attribuable à une certaine «pression exercée par le monde des affaires», on préféra souligner les efforts déployés par les participants, affirmant de surcroît que les trois premiers prix de chaque région assureraient à «Monsieur et Madame Canada», clients aussi fictifs qu'improbables de la SCHL, la construction future de leur maison unifamiliale novatrice et abordable.

À la fois élogieux et quelque peu teintés de déception, les commentaires des membres du jury, se révèlent aujourd'hui comme les prémises d'une politique qui donnera naissance à la recherche de nouveaux lieux d'habitation. En effet, ce concours historique sera le point de départ d'une série de recherches de nouveaux modèles qui demeureront au coeur du mandat de la SCHL. Un an plus tard, le jeune organisme publiera *67 Homes for Canadians*, sous la forme d'un recueil qui présentera les trente-sept modèles retenus lors du concours en évoquant trente compositions supplémentaires, afin de fournir à la fois des renseignements généraux utiles, ainsi que des plans «attrayants et bons marchés» aux futurs bâtisseurs.



## Concours *Edmonton Park Pavilions* : 5 sites (2011)

### Généralités

- △ Ville d'Edmonton, Alberta
- △ Maître d'ouvrage : *City of Edmonton Parks Amenities Buildings Competitions*
- △ Concours de projets

### Jury

Carol Belanger  
Jim Black  
Gilbert Catabay  
Martina Gardiner  
Steve McFarlane  
Janet Rosenberg  
Pierre Thibault

### *Borden Park* — 28 (1 étape)

① gh3 [...]

### *Castle Downs Park* — 24 (1 étape)

② gh3 [...]

### *John Fry Sports Park* — 20 (1 étape)

③ the marc boutin architecture collaborative inc. [...]

### *Mill Woods Sports Park* — 25 (1 étape)

④ Dub Architects [...]

### *Victoria Park* — 38 (1 étape)

⑤ Rayleen Hill Architecture + Design [...]

Documentation des 5 volets sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## ***Edmonton Park Pavilions* (2011) : 1 même jury pour 5 concours simultanés**

Hugo Duguay, Benoit Avarello et Alexandre Cameron, 2016-01-26

La série de 5 concours *Edmonton Park Pavilion* a donné lieu, en 2011, à la production de 135 projets provenant de 62 bureaux. Ce n'était pas un concours d'idées, la volonté tangible des organisateurs du concours étant bel et bien de construire cinq édifices publics. Peut-on dire, rétrospectivement, que la ville d'Edmonton s'est véritablement saisie de la thématique symbolique du pavillon dans un parc ? Ce concours fut-il plutôt considéré comme un vaste appel d'offres ? Un regard transversal sur les cinq volets permet de saisir quelques-unes des intentions initiales, au-delà de la volonté affichée du *Edmonton Design Committee* de « rehausser la barre du design ».

Le concours avait pour objectif de recueillir des propositions pour la construction de nouveaux pavillons centraux dans 5 parcs publics d'Edmonton : *Mill Woods Sports Park*, *John Fry Sports Park*, *Victoria Park*, *Borden Park* et *Castle Downs Park*. Tous étaient considérés comme des espaces offerts au public, et chacun d'entre eux devait comprendre des espaces sanitaires et une aire de repos pour les utilisateurs du parc. Dans quatre des cinq sites, le pavillon devait aussi accommoder diverses associations sportives. Des éléments de programme tels que des vestiaires ou

des locaux de rangement étaient ajoutés outre les installations fonctionnelles élémentaires, transformant parfois ces pavillons en chalets sportifs.

Aux fins de cet éditorial, trois des cinq parcs sont présentés de manière plus étoffée : *John Fry Sports Park*, *Victoria Park* et *Borden Park*. À noter également que les projets lauréats sont aujourd'hui tous construits — de manière plus ou moins fidèle aux propositions originales du concours — à l'exception du pavillon du parc *Mill Woods*.

Le projet lauréat du volet *John Fry*, développé par l'équipe désormais bien en vue de Marc Boutin Architectural Collaborative de Calgary, misait sur l'aspect signalétique du bâtiment afin d'en faire un point de ralliement avant, pendant et après les rencontres sportives. Le projet s'ouvre sur un espace dégagé, pouvant servir aux rassemblements et aux échauffements. L'aménagement est borné par des structures faisant à la fois office de butées, lors des pratiques, et d'éléments signalétiques lumineux dans le parc. La toiture du bâtiment s'ouvre vers le sud, agissant également comme un signal de ralliement tout en protégeant les espaces extérieurs de transition.



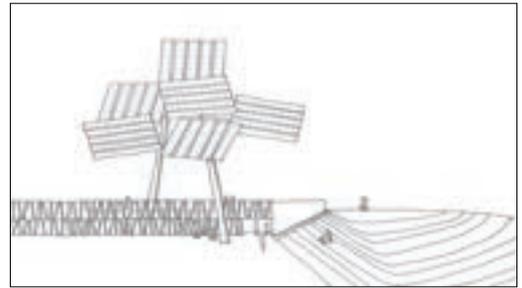
①



③



②



④

Cette couverture est soutenue par une série de lanternes numérotées, auxquelles s'oppose un volume de services incluant les vestiaires.

Dans le cas du volet du parc Victoria, le programme exigeait une combinaison de locaux d'administration, d'entraînement et d'entrepasage pour la *Edmonton Speed Skating Association* : fonctions précédemment assurées par d'archaïques remorques laissées sur le site. Le projet lauréat de Rayleen Hill Architecture + Design fut jugé aussi élégant que franc (*elegant and straightforward*), et fit l'unanimité parmi les membres du jury. L'étude de la documentation fournie par l'agence démontrait une expérience certaine dans des projets comparables et faisait foi de l'habileté à fournir un résumé ventilé des intentions budgétaires. Cependant, dès la formulation des premières phrases du commentaire du jury concernant la proposition lauréate, le lecteur prend conscience des critères d'évaluation principaux et de l'importance accordée aux aspects budgétaires (« Il y avait de nombreuses propositions séduisantes qui, pour la plupart, ne pouvaient pas rencontrer les contraintes budgétaires ».)

Le projet lauréat du concours pour *Borden Park*, développé par l'agence gh3, proposait une volumétrie simple générée à partir d'un plan circulaire évoquant le carrousel, infrastructure autrefois présente dans le parc. Cette forme arrondie devait permettre, selon les concepteurs, une bonne intégration parmi les nombreux sentiers sinueux et la création d'un point focal dans le parc : une enveloppe extérieure, constituée de grands panneaux de verre, offrant des vues non seulement vers l'intérieur et vers l'extérieur, mais aussi à travers le pavillon, le tout contribuant à sa lisibilité dans le parc. Dans les documents de projet fournis par les architectes, cette enveloppe est soutenue par une structure de bois concentrique qui amplifie la forme arrondie et positionne le programme en périphérie, générant un espace polyvalent au centre. Cette stratégie structurale tentait clairement de répondre à une demande de flexibilité recherchée par les organisateurs, et fortement suggérée dans la prémisse du concours.

Dès lors, quelle était la question architecturale à l'origine de cette série de concours ? Le dossier de présentation des concours confirme qu'aucun questionnement architectural n'a été formulé, par delà les attentes fonctionnelles,



⑤



②



①

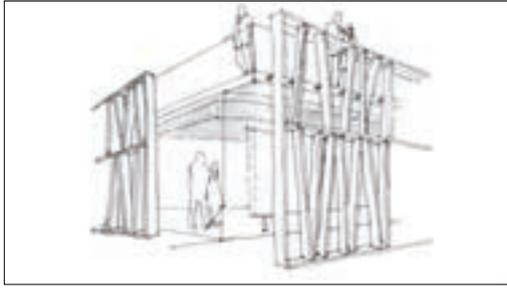


③

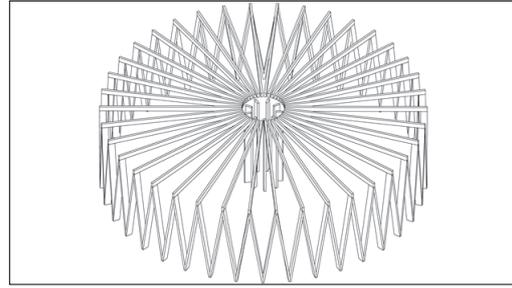
afin d'orienter ou d'inciter une réflexion sur la thématique du pavillon. Ceci explique sans doute la teneur généralement conventionnelle des propositions, nombre de participants n'ayant pas saisi l'opportunité que procure la conception d'un pavillon comme défi disciplinaire ayant jalonné l'histoire de l'architecture de « pavillons de Barcelone » et autres « Folies de La Villette ». Le dossier de présentation offrait bien quelques pistes de réflexion sur la valeur historique des parcs et des pavillons pour la Ville d'Edmonton et en particulier pour les parcs Borden et Victoria. Cependant, comparativement aux principes du pavillon, souvent porteurs d'une redéfinition disciplinaire, les projets issus de ces concours sont finalement presque uniquement axés sur l'aspect programmatique d'une demande, pour ne pas dire d'une commande, réduite à sa plus simple expression en raison de la place prépondérante accordée aux critères budgétaires.

Si l'exercice était à refaire, quels aspects devraient servir de levier pour une série de concours du même genre ? Est-il encore possible d'axer la problématique sur la dimension symbolique, et se servir du pavillon comme d'un édifice expérimental ? L'analyse des propositions — 135 en

l'occurrence — révèle que la plupart restaient sages, voire conventionnelles. En comparant les éléments du rapport du jury, la mention récurrente « simple, mais attrayant » (*simple but appealing*) qualifie de façon générique plusieurs des propositions retenues, dont celle du lauréat de *Victoria Park*. Une équipe s'est démarquée : le studio gh3, lauréat du volet *Borden Park* pour l'aspect poétique de sa présentation doublée d'une préoccupation historique marquée. Ils obtinrent également le premier prix pour *Castle Downs Park* en plus de récolter une mention pour l'audace de leur proposition pour le volet *Victoria Park*. L'ensemble des soumissions présentées par cette firme ontarienne révèle plusieurs similarités, qu'il s'agisse de la référence au motif iconique de la *Hudson Bay Company*, ancien propriétaire de *Castle Downs Park*, de l'analogie aux modes constructifs des Premières Nations pour *Victoria Park* ou encore de la référence directe à l'ancien carrousel de *Borden Park* : autant d'aspects qui démontrent une sensibilité à l'histoire autant qu'à la spécificité de chaque site. Le recours à quelques angulations et à d'imposantes surfaces réfléchissantes permit à la firme gh3 de « renvoyer le regard vers le paysage », d'une part pour *Victoria Park* avec une multitude d'orientations dirigeant le regard vers différents points



④



①



⑤



②

d'intérêt, et d'autre part pour *Castle Downs* avec l'utilisation d'immenses panneaux facettés d'acier inoxydable reflétant le parc et ses usagers.

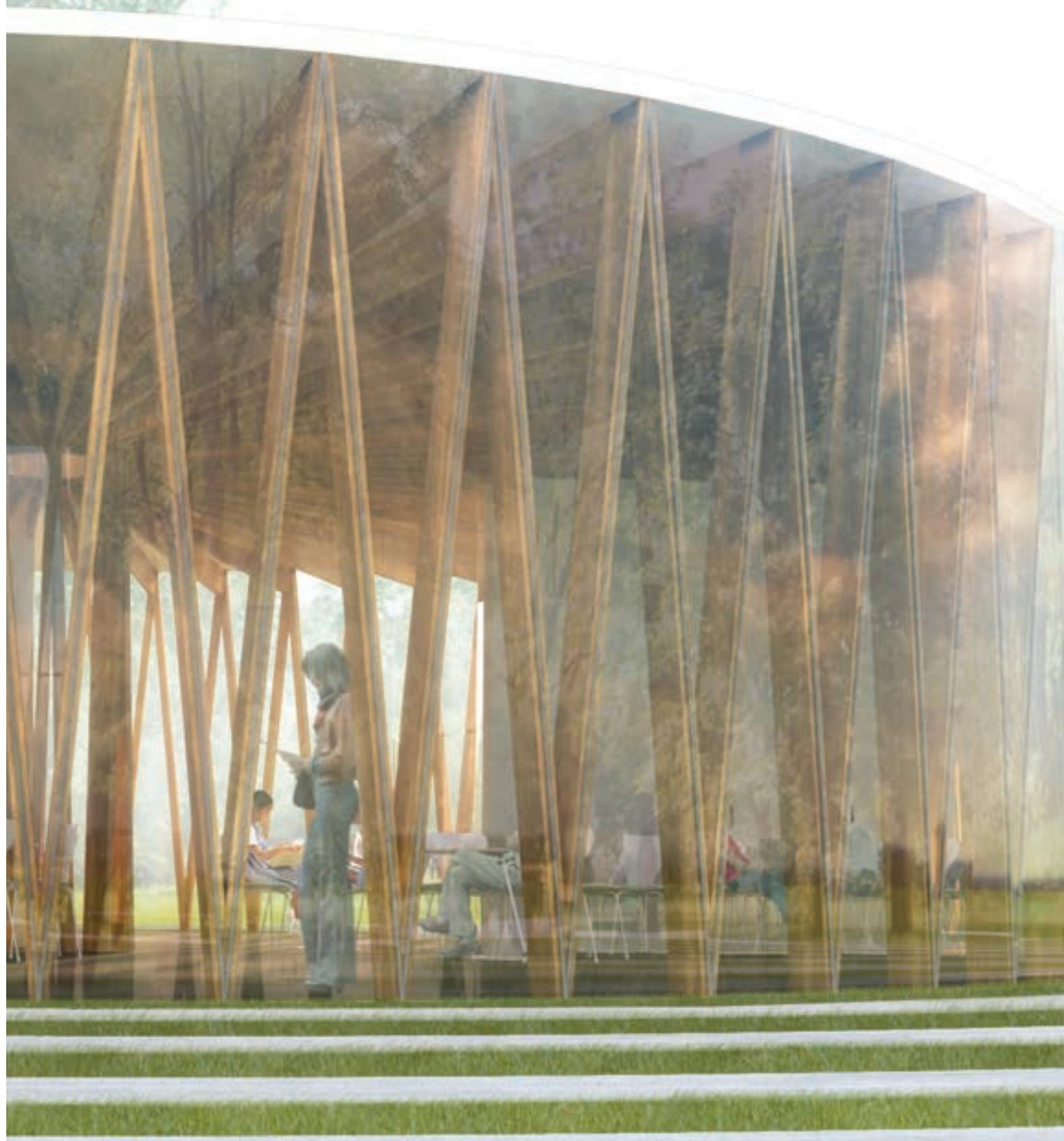
On peut d'ailleurs se prendre au jeu d'une synthèse des projets de gh3 en vue de formuler un portrait plus précis des réponses attendues pour les concours *Edmonton Park Pavilion*, car force est de constater qu'en recherchant le caractère historique et paysager inhérent à chacun des parcs, la firme a réussi à formuler au mieux les attentes du jury. De là à considérer que les propositions de cette équipe ont su redéfinir la notion de pavillon pour les concours d'Edmonton, surpassant ainsi les intentions des organisateurs et démontrant que les concepteurs reconstruisent les concours, il y aurait un pas que nous ne saurions franchir ici.

Mentionnons pour conclure, que le concours a été ouvert sur le plan international, mais que sur les 135 propositions, la quasi-totalité provenait de firmes canadiennes, majoritairement de l'Ontario et de l'Alberta, ce qui laisse également dubitatif sur les moyens de communication mis en œuvre pour attirer les équipes internationales. Notons également que la conception des 5 pavillons a été

séparée en concours distincts, mais simultanés, malgré tout évalués par le même jury. Ceci ne pouvait qu'engendrer une certaine ambiguïté quant à la cohérence — recherchée ou non — entre les pavillons, multipliant au passage un déséquilibre quant au temps attribué à leur conception, certaines firmes n'ayant travaillé que sur une proposition, d'autres sur les cinq concours.

Somme toute, il est important de souligner qu'il s'agissait du premier exercice du genre organisé par la ville d'Edmonton, et que le concours constitue, de fait, un précédent historique. Peut-être aurait-il été pertinent de lancer les 5 appels à projets de façon séquentielle, plutôt que simultanée, afin de créer une forme de synergie progressive rehaussant la qualité de site en site, dans une sorte de montée en puissance d'une exploration véritablement architecturale de la symbolique potentielle du pavillon dans un parc du XXI<sup>e</sup> siècle.





## Concours *Warming Huts: An Art + Architecture Exposition* (2012)

### Généralités

- Δ Ville de Winnipeg, Manitoba
- Δ Maître d'ouvrage : *Manitoba Association of Architects*
- Δ Concours de projets

### Jury

Jim August, Graham Hogan,  
Johanna Hurme, Richard Kroeker,  
Kevin Loewen, Dave Pancoe,  
Sasa Radulovic, Michael Scatliff,  
Bob Somers

### Projets — 44 (1 étape)

- ① Erickson/Warren
- ② Soli/Roncoroni
- ③ mjölk team
- ④ Mullin/Bowes/Myrup
- ⑤ Castro Cano/Zanon
- ⑥ Matyiku/Lemieux/Iwasaki/Reid
- ⑦ Maeda/Pattamasattayasonthi/Gardner
- ⑧ Zeng/Bennell/Klassen/Pascucci/Xoumphonphackdy/  
Aguilar/Uribe/Johnson  
[...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## **Warming Huts v. 2012 : cabanes conceptuelles sur glace**

Milosz Jurkiewicz, 2016-02-16

L'exposition *Warming Huts 2012* reposait sur un concours d'art et d'architecture dont l'objectif visait à « repousser les limites de la conception, de l'artisanat et de l'art ». Regroupant architectes et artistes, chaque équipe de ce concours ouvert à l'international, sans thématique particulière, devait concevoir des abris ou cabanes traitant du froid, de vent, de la beauté et de la tectonique sur une piste de glace. Trois des propositions furent finalement installées sur un tronçon de 6,1 km de la piste *Red River Mutual Trail* en autant de réponses éphémères à la question de l'habitabilité dans les climats froids.

On doit l'expression *Warming Huts* à l'architecte de Sputnik Architecture, Peter Hargraves, et à son expérience intime avec des conditions météorologiques subarctiques près de Winnipeg. Dans la capitale du Manitoba, les hivers peuvent s'étendre jusqu'à 6 mois et descendre sous des températures de -40 C. Hargraves a réalisé non seulement la nécessité, mais l'opportunité d'organiser un concours — suivi d'une exposition — pour des abris temporaires qui répondent à ce climat intransigeant. En plus des trois gagnants, l'édition 2012 a mobilisé une équipe de l'architecte Frank Gehry, ainsi que des étudiants de l'Université du Manitoba, tous

invités à présenter une installation. Chaque hutte, ou installation devait entrer dans un budget de 16 500 CAD. Concours sans programme préalable, les projets ont été évalués en fonction de « l'utilisation des matériaux, la fourniture des abris, la poétique de l'assemblage et de la forme, l'intégration dans le paysage, et la facilité de construction ».

La réponse internationale fut riche et diversifiée, avec des propositions en provenance de la République tchèque, des États-Unis, d'Israël, de la Norvège et de l'Allemagne. La plupart des propositions ont gravité autour de schèmes architecturaux plutôt que d'installations artistiques selon un spectre allant de l'hyperfonctionnalité jusqu'au spectacle. Il semble que les concours aux contraintes extrêmes engendrent des résultats extrêmes. Plusieurs projets revendiquaient à ce point leur compétence technique, leur maîtrise structurelle ou l'ingénierie qu'il ne leur restât guère d'espace pour porter attention à l'environnement, à l'ouvrabilité, ou aux dépenses associées. Ces oppositions ont donné lieu à des interprétations hyper rationalisées et simplifiées de notions telles que la chaleur, la cabane, et les interrelations entre ces concepts. La vaste gamme des approches peut être, dans une certaine mesure, qualifiée par plusieurs grands traits



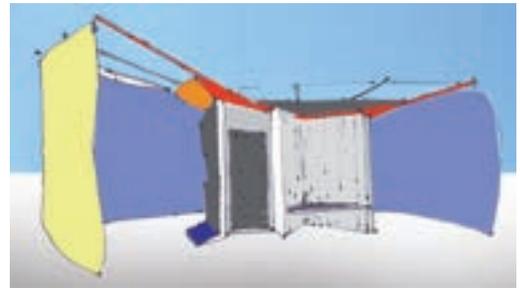
①



③



②

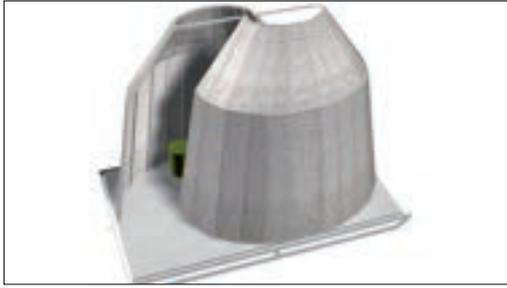


④

de considérations. D'une part, le recours aux vertus du bois se retrouve dans une proportion importante de projets et à travers une variation de traitements. Un des arrangements suggérait par exemple l'utilisation du bois par l'intermédiaire d'une expérience phénoménologique de bruits et sons créés par le placement stratégique des tranches verticales de bois filtrant le passage du vent. Un projet taillait de fines incisions dans des planches, selon des motifs organiques imitant les lumières des aurores boréales, en une tentative visant à recréer les ondes dansantes sur une plus petite échelle. D'autres constructions à base de bois étaient plus traditionnelles dans leurs interprétations d'une cabane, tout en démontrant une conception à la fois savante et esthétiquement épurée. Si certains projets naviguent entre l'utilisation du design paramétrique destiné à l'appropriation des enfants, d'autres restent dans l'orthogonalité avec une approche équipée pour les regroupements et rassemblements, tandis que d'autres encore ont imaginé la boîte minimaliste qui structure des vues quand ce ne sont pas des formes coniques et curvilignes générant une galerie en bois. Sans parler des références occasionnelles à des mammifères nordiques, à une hutte faite d'un chapeau, ou à un prisme blanc qui tente de se fondre dans le paysage lui-même.

Les trois projets sélectionnés se distinguent radicalement les uns des autres. Les New-Yorkais Kevin Erickson + Allison Warren ont conçu un pavillon de corde, les Norvégiens Tina Soli et Luca Roncoroni, un attrape-vent, et le studio de la République tchèque Mjölkk a conçu des oreillers de glace. Les trois lauréats répondent à des visions conceptuellement différentes de la possibilité de mobiliser, par l'entremise de l'art et l'architecture, les différents aspects du climat et l'environnement.

Le jury a convenu que les Américains avaient imaginé une proposition inhabituelle qui, tout en restant modeste, offre une forme sculpturale dans laquelle «les choix de tectoniques et de matériaux se trouvent particulièrement bien résolus». Le pavillon de la corde est, de fait, construit sur une corde de manille étirée comme une peau sur un cadre de bouleau, permettant de petites ouvertures pour les vues et la lumière, et conçu dans les contraintes dimensionnelles de 10 pi x 8 pi x 14 pi. Sur l'ensemble des propositions, cette tentative sobre et contrôlée se révèle comme une version exubérante d'une hutte traditionnelle, dans laquelle les gens viennent mettre leurs patins à glace, sans pour autant chercher une expérience augmentée de l'hiver.



⑤



⑦



⑥



⑧

Les concepts des Norvégiens furent, selon les jurés, « hautement graphiques, simples et appropriés pour rivières des prairies balayée par le vent ». Ce projet se présente comme une installation éolienne faite d'une « structure simple (semblable à du mobilier) ». La boîte est un « trou dans le mur » qui capte et canalise le vent pour créer un type de trompe : en supposant que l'emplacement géographique offre justement un accès généreux à des vents violents.

Les Tchèques ont quant à eux produit une machine à faire des bulles. Un véritable exploit technique fait d'un ballonnet en silicone rempli d'air qui se trouve pulvérisé d'eau glacée gelant le ballon, créant par le fait même une bulle de glace dont l'espace vide serait en quelque sorte appropriable. À l'évidence, le jury fut impressionné par ce projet qu'il a qualifié de « bizarre et fascinant !! Le projet réinvente complètement l'utilisation de la palette sur laquelle tous les autres projets sont situés. » L'intérêt est bien sûr l'utilisation de matériaux naturels pour créer des abris qui se fanent naturellement dans le paysage.

Pour des raisons de droit d'auteur, le CCC n'a pas eu accès aux propositions hors concours de l'équipe de Frank Gehry

et de l'Université du Manitoba. Si les étudiants ont construit des trous sculptés depuis un grand prisme rectangulaire de mousse offrant des sous-espaces de repos et l'isolement, Gehry et son équipe ont imaginé une hutte de glace, avec des blocs — importés de Montréal — déconstruisant en quelque sorte le concept d'un igloo.

Au final, la thématique de *Warming Huts* est d'autant plus pertinente qu'elle revisite une typologie de l'architecture propre aux pays nordiques, en y ajoutant un accent sur l'identité architecturale canadienne. Ce sont autant d'opportunités pour des projets à petite échelle qui fournissent un terrain fertile pour une entreprise de recherche et de développement en architecture. On comprend le succès grandissant de cette série depuis sa création en 2009. Si le concours en lui-même ne prévoit pas de nouveaux modèles pour la production de l'art et de l'architecture, il reste une des rares occasions de rappeler l'importance d'une approche diversifiée de l'architecture pour des contextes géographiques et environnementaux symbolisés par la situation de Winnipeg.



## Concours *re:CONNECT: Visualizing the Viaducts* (2011)

### Généralités

- △ Ville de Vancouver, Colombie-Britannique
- △ Maître d'ouvrage : Ville de Vancouver
- △ Concours d'idées

### Jury

Rob Bennett  
Joseph (Joe) Hruda  
Tom Hutton  
Allan Jacobs  
Patricia Patkau

### Projets — 50 (1 étape)

- ① DIALOG, PWL, Beasley and Green
- ② Brennen/Aris/Solivar/Poirier/Gleeson/  
Citak/Odegaard/Handford
- ③ Osborn
- ④ Macdonald
- ⑤ Michael Jones, Architecture
- ⑥ YarOn Stern Design
- ⑦ Andritsos
- ⑧ Bryan JL He
- ⑨ Shuffield  
[...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Des idées d'amateurs pour des projets d'experts ?

Olivier Guertin, 2016-03-14

Nourrissant l'ambition de devenir la ville « la plus durable d'ici 2020 », la Ville de Vancouver a organisé en 2011 une série de trois concours d'idée intitulés *re:CONNECT*, dont le volet *Visualizing the Viaducts* abordait le remaniement de l'ancien secteur industriel *False Creek Flats* en interrogeant l'avenir de ses passerelles. Soucieux de considérer la participation citoyenne, ce concours international et ouvert accueillait autant les propositions d'horizons professionnels que celles du grand public.

Le volet *Visualizing the Viaducts* proposait aux concepteurs d'explorer les possibilités d'aménagement futur des viaducs Georgia et Dunsmuir donnant sur la baie *English*, construits à une époque où la planification urbaine se subordonnait au développement du réseau autoroutier. En ce sens, tout était possible, de la conservation pleine et entière à la table rase. Le sol bitumé et les colosses de béton étant appelés à de nouvelles vocations, la tension entre rupture et continuité était palpable dans la commande. Les organisateurs encourageaient les participants à s'inspirer de six orientations que l'administration de la Ville avait adoptées pour diriger le développement urbain de façon durable, tout en les soumettant aux trois critères d'évaluation suivants : la créativité,

le respect des règlements et engagements municipaux, puis la capacité de répondre aux trois paramètres concernant les viaducs que sont la trame urbaine, les usages civiques du sol et les questions de mobilité. Enfin, mentionnons que les participants bénéficiaient d'un peu plus d'un mois pour livrer leur soumission.

Si des questions relatives au développement durable se retrouvaient bel et bien au centre de l'énoncé du concours, il fallait aussi le comprendre comme un segment d'une opération de consultation publique explorant des idées de développement urbain. Mentionnons que simultanément à ce concours avaient aussi lieu des consultations avec des parties intéressées par l'ouvrage, puis des études indépendantes de conception urbaine relatives aux viaducs. Cette vaste consultation populaire et professionnelle se voyait par la suite relayée par une autre équipe de design urbain développant des propositions.

Le concours a attiré une cinquantaine de propositions en provenance de 7 pays, mais 70 % des projets étaient d'origine canadienne. De ce pourcentage, 80 % des réponses du pays hôte découlaient de la région métropolitaine de



①



③



②



⑤

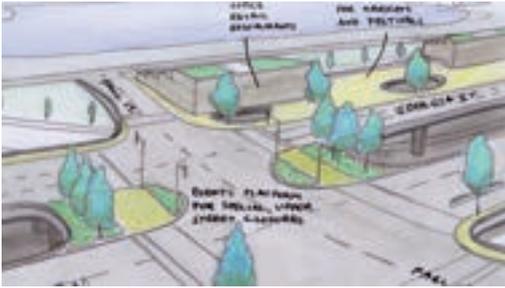
Vancouver. Notons également que le flou entretenu par les organisateurs quant aux demandes du concours pouvait laisser penser que, selon eux, les professionnels n'étaient pas systématiquement les mieux placés pour répondre à la commande. S'il est apprécié que l'objet du concours fût bien posé — il s'agissait d'une réaction à un contexte industriel précis, les échelles de projets pouvaient osciller entre celle de l'urbanisme, du paysage et de l'architecture. Enfin, bien que le jury ait été constitué de membres compétents, notamment la célèbre architecte canadienne Patricia Patkau, ce même jury ne put arrêter son choix sur un seul vainqueur, s'en remettant à quatre lauréats ex aequo. Ne pouvant explorer davantage les délibérations puisqu'aucun rapport de jury n'a été transmis à l'équipe du CCC, il est légitime de se tourner vers la question de concours, car en dépit des nombreux critères à respecter, aucune question n'était véritablement formulée par les organisateurs.

Un survol des propositions permet de prendre la mesure d'une variation considérable des échelles d'intervention. Si certaines abordaient des opérations de grand ensemble, d'autres axaient davantage leur projet sur les espaces mêmes des viaducs. Un document fourni par la Ville a

répertorié par la suite les thèmes-clés de l'ensemble des propositions de ce concours révélant, dans un premier temps, une approche structurale afin de catégoriser les résultats. Les axes de la matrice étaient constitués, d'une part, du niveau de rétention des infrastructures (« conservées », « modifiées » ou « supprimées »), puis des fonctions leur étant rattachées (« trafic », « public/lien cyclable », « trafic et public », puis « aucun »). D'autre part, des thèmes centraux ont émergé des propositions : « parcs », « sol activé », « introduction de l'eau », « bicyclettes et piétons », « investissement des structures », « introduction du développement », « construire sous les viaducs » et « enfouissement du trafic ». Cela étant, une telle catégorisation a posteriori, reste une lecture des propositions sans réelle conclusion.

L'examen des propositions gagnantes révèle une certaine clarté dans la formulation des questions, tout comme des prises de position capables de borner le champ des possibles des interventions sur les viaducs.

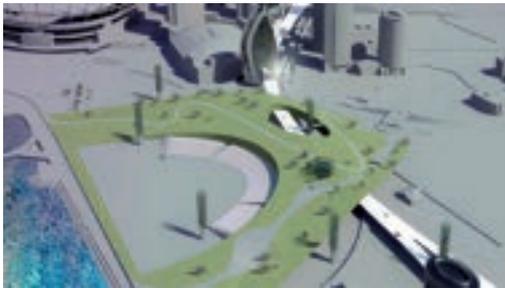
La proposition « - Viaducs = Parks + » se rapproche d'une opération de gestion urbaine et revisite la triade écologiste selon trois sphères, « population et histoire », « nature »



⑥



⑧



⑦



⑨

et « connectivité », afin d'éradiquer les viaducs. Les planches sont à la fois composées de vues narratives, bien définies, renforçant l'idée d'un projet « réglé », et d'une série de vignettes tentant de répondre, chacune, aux nombreux critères du concours. Mettant de l'avant des moyens pragmatiques afin de définir les termes de la triade de départ, elle fait aussi appel à une célébration des « Histoires » du site.

Le projet *Periscopes & projected Landscapes*, diamétralement opposé au précédent, suggère une conservation complète des deux infrastructures. En posant la question « qu'advierait-il de cette zone qui célébrerait l'espace abandonné par la société dominante [mainstream] ? », cette célébration des espaces abandonnés donne lieu à une proposition poétique désirant raconter une histoire d'événements publics, se servant du collage comme médium de représentation. « Marqueurs mentaux » de la ville, les viaducs incarnent de « grandes canopées » et des « totems industriels » permettant des opportunités de *urban-street art*.

Avec son titre évocateur, *New & Reused* propose une intervention architecturale axée sur l'échelle plus petite des viaducs et moins globale que les propositions précédentes.

Sensible aux appropriations populaires des viaducs, le projet de conservation partielle vise exclusivement ces moments où les infrastructures agissent comme « des toits » et des « passerelles pour cyclistes et piétons ». Selon le concepteur, les poutres en « I » issues du démantèlement seraient récupérées telles les pierres des murs romains réinvesties dans des constructions ultérieures, puis empilées afin de construire une « grotte » publique, dont l'oculus n'est pas sans rappeler un certain panthéon. Au final, on cherche à convaincre de l'impact plus global et urbain de cet événement architectural avec des considérations pour les mouvements des cyclistes, des piétons, de l'eau et des véhicules.

La quatrième proposition ne présente peut-être pas la facture graphique la plus intéressante, mais elle se révèle originale dans sa façon de s'inscrire en faux avec la commande en suggérant de conserver les viaducs, d'une façon revue et corrigée. Les planches, séquencées, présentent une dialectique réflexive plutôt que prescriptive : la première, *The Viaducts*, brosse le portrait des flux de circulation automobile du moment, en questionnant la pertinence de se départir de ces infrastructures, tout en ne manquant pas de dénoncer les barrières visuelles engendrées par leur



①



②

présence. La seconde, *The Ramps*, propose un détournement des viaducs par déplacement et enfouissement, dans le but avoué de réduire la congestion urbaine et d'accroître la piétonnisation vers *False Creek*.

Cette formule de concours se présentait comme outil de consultation citoyenne annonçant clairement aux concurrents, dès le départ, de sa finalité comme sondage d'idées servant à nourrir les concepteurs en charge du projet. On peut comprendre que le jury ait choisi quatre lauréats, ne figeant aucune idée, mais cherchant à formuler plus clairement des questionnements citoyens. Toutefois, des interrogations demeurent quant au désir des organisateurs de faire de ce concours un événement international tout en créant un espace de consultation avec la population de Vancouver. Ceci peut expliquer le faible taux de 30 % de soumissions hors Canada. Fallait-il comprendre le fait que cette consultation populaire ait été effectuée parallèlement aux études de faisabilité comme une volonté de conjuguer les idées des amateurs aux projets des experts ?





## Concours de design de la plage de l'Est (2013)

### Généralités

- △ Ville de Montréal, Québec
- △ Maître d'ouvrage : arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles
- △ Concours de projets

### Jury

Stephan Chevalier\*, Pierre Bouchard, Lise Chandonnet, Martin Coutu, Nathalie Dion, Philippe Drolet, Benoit Faucher, Pascale Léger, Chantal Prud'homme, Louise Raymond, Michel Robidas, Michelle Simon

### Projets — 5 (1 étape)

- ① Ruccolo + Faubert Architectes inc. & Ni conception architecture de paysage
- ② Microclimat Architecture
- ③ Atelier Barda
- ④ Groupe Rousseau Lefebvre
- ⑤ The Commons Inc

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Trop d'architecture, pas assez de paysage ?

Bernard-Félix Chénier, 2016-03-29

En appelant à redonner l'accès au fleuve Saint-Laurent aux citoyens de Montréal, le concours de design de la plage de l'Est a mis en évidence la complexité de l'affirmation d'un geste architectural intégré au paysage, par delà l'intention de retisser des liens entre le fleuve et la communauté. La complémentarité des interventions entre architectes et architectes paysagistes s'est avérée un élément décisif pour la sélection des lauréats et certaines propositions ont démontré une sensibilité inédite.

Les Montréalais sont bien conscients qu'ils vivent sur une île. Toutefois, le mode de vie insulaire n'est que très peu mis en valeur, lorsqu'il n'est pas complètement absent. Il importe de reconnaître que les infrastructures urbaines ont contribué à cette stigmatisation. Ce concours proposait le réaménagement d'un site vacant au bord du fleuve Saint-Laurent dans l'arrondissement Pointe-aux-Trembles, à l'est de l'île de Montréal. Les propositions devaient impérativement favoriser l'accès au fleuve par un concept de « plage remarquable ». Ce type d'intervention unissant l'architecture et le paysage faisait écho au mouvement des grands parcs nord-américains du 19<sup>e</sup> siècle, tout en le situant dans un courant plus contemporain de réhabilitations des friches

urbaines. Le *Highline* de New York, la promenade Samuel de Champlain à Québec, *Point Pleasant Park* en Nouvelle-Écosse, *Sugar Beach* en Ontario, la Promenade Smith dans le quartier Griffintown et la plage de l'horloge à Montréal sont autant d'exemples contemporains qui témoignent de cette tendance tournée vers la sublimation des paysages urbains. Il est toutefois remarquable qu'au terme de ce concours ce soient plus de 36 propositions qui ont été soumises, dont cinq seront sélectionnées comme finalistes.

L'un des objectifs visait la complémentarité entre l'intervention architecturale et paysagère. Si les projets soumis illustrent clairement la complexité associée à l'intégration du bâti dans le paysage, les interventions architecturales peuvent être divisées en deux catégories ; avec d'un côté une architecture « déposée », de l'autre une architecture que l'on peut qualifier d'émergente.

Le CCC n'ayant pas eu accès à l'ensemble des propositions soumises à ce concours organisé par le Bureau du design de la Ville de Montréal, les cinq projets finalistes ont été analysés afin d'en dégager les éléments significatifs. Les projets présentaient un fort potentiel d'appropriation



①



③



②



④

par des activités récréatives et contemplatives en plus d'être soigneusement illustrés en montrant des concepts clairs.

Le projet « Les plages de l'Est » de Microclimat et Version Paysage propose une intervention architecturale compacte concentrant les infrastructures en une zone circonscrite. Cette disposition permet de dilater le reste du programme dit « naturel » en multipliant les possibilités de contact avec le paysage fluvial et les activités nautiques. La tour, qui fait office de phare, est à ce point imposante et massive que le jury l'a perçue comme une intervention contradictoire dans l'intégration au contexte. La projection d'une zone de développement potentielle pour des infrastructures publiques et privées s'offrirait comme un moyen d'amortir les investissements et de dynamiser les abords du site. Néanmoins, ce type de proposition reste d'une définition plutôt floue, pouvant laisser place à des excès, risquant de compromettre l'équilibre entre l'intervention paysagère et architecturale.

Du côté de l'équipe formée de l'Atelier Barda et NIPpaysage, la proposition est méticuleusement intégrée au contexte grâce à une intervention végétale riche et diversifiée.

Le concept d'aménagement est à la fois souple et bien structuré, laissant prévoir une évolution harmonieuse. Toutefois, la tour est traitée avec trop peu de soins, ce qui a un impact notable sur l'intégration au contexte. L'approche paysagère domine sur cette architecture pour ainsi dire « déposée ».

La proposition architecturale du Groupe Rousseau Lefebvre et JPB architectes offre un équilibre contraire au précédent au point que certains questionnements persistent quant à la pertinence d'un quai en « S » ainsi qu'un bâtiment évoquant certaines expérimentations paramétriques dont la forme manque de contrôle. Il s'agit ici d'un exemple d'architecture propre à susciter un certain malaise. Il faut souligner que la proposition du Groupe Rousseau Lefebvre et JPB architectes reste sensible à la typologie naturelle par la conception d'unités paysagères telle que l'aspergeraie, le verger, les dunes et les feuillus du Saint-Laurent.

Une approche analogue est perceptible dans la proposition de Vlan Paysage et The Commons Inc, prenant le parti de créer des « lieux » dont les caractéristiques complémentaires permettent de générer une identité forte.



⑤



②



①



③

Le quai des pêcheurs, la clairière, la terrasse, le quai des brumes, l'étang aux grenouilles et la dune qualifient et enrichissent l'intervention. La proposition mise davantage sur la création d'un nouveau profil du site plutôt que par une intervention architecturale conventionnelle. Il s'agit d'une intervention architecturale qui émerge du paysage en tirant profit de la topographie et des paramètres naturels. Malgré la force conceptuelle de l'intervention, les dispositifs mis en place n'assurent pas la continuité entre le concept et la proposition et les perspectives révèlent un espace vaste aux limites imperceptibles, en dépit du fait que le site soit relativement circonscrit.

Le projet de Ruccolo + Faubert Architectes inc. et Ni conception architecture de paysage apporte une vision structurante qui intègre le paysage. Plusieurs dispositifs architecturaux et paysagers ont été mis en place afin de favoriser l'accès aux berges en plus de multiplier le potentiel d'appropriation. Le jury a apprécié le travail topographique dans un esprit cohérent avec le contexte naturel. De surcroît, la synergie entre le site et les activités potentielles, le contact avec le fleuve, l'adaptabilité dans le temps et la création d'une identité propre au quartier sont des éléments forts

de la proposition qui ont joué en faveur des lauréats. Il faut souligner que les idées y sont exprimées simplement et clairement, le tout étant relativement didactique sans surcharger les interventions. Le bâtiment induit une symbiose entre l'architecture et le paysage par une perversion topographique. Le bâtiment émerge du site par le moyen d'une jetée structurante servant à la fois de structure de promenade et de toiture. Paradoxalement, l'intégration du bâtiment au paysage donne à anticiper quelques problèmes, notamment par l'espace créé sous la structure qui, par endroits, semble rébarbatif.

Ce concours met en évidence la délicate question de l'intégration de l'architecture et du paysage dans un contexte fluvial et démontre la complémentarité inhérente à ces disciplines du « design de l'espace public ». Les organisateurs du concours ont probablement minimisé l'impact d'une vision plus large de la problématique d'accès au fleuve, préférant jeter leur dévolu sur une petite parcelle de l'est de l'île. Une question demeure : pourquoi ne pas avoir orienté ce concours vers un horizon plus large, afin d'activer le potentiel d'accès aux berges du fleuve Saint-Laurent à une échelle métropolitaine ?







## Concours *Cabin Design Challenge* (2014)

### Généralités

- △ Kings County, Nouveau-Brunswick
- △ Maître d'ouvrage : *Community Forests International*
- △ Concours d'idées international

### Jury

Craig Applegath  
Paul Henderson  
John Leroux  
Zach Melanson  
Marc Spence

### Projets — 57 (1 étape)

- ① Nathan Fisher
- ② Belle Stone & Jeffrey Sullivan
- ③ Kyle Schumann & Katie MacDonald
- ④ Alice Dupin & Marion Filliatre
- ⑤ Alex Gormley
- ⑥ Anjali Grant
- ⑦ Kenneth Ip
- ⑧ Ernesto Di Giorgio & Giuseppe Di Pasqua
- ⑨ Cristina Gil & Sandra Gil & David Rubio Tintoré
- ⑩ Keith Chung & Anna Misharina
- [...]

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Ma cabane (internationale) à l'est du Canada

Adrien Python, 2016-04-19

Du folklore de la petite maison canadienne au concept de la cabane idéale mondiale, ce sont pas moins de 57 variations qui ont été conçues pour l'un des rares concours organisés depuis le Nouveau-Brunswick. Lancé au début de l'année 2014, par l'organisme *Community Forests International (CFI)*, le concours *Blur the lines — Cabin Design Challenge* fût ouvert internationalement à tous les architectes, artistes, passionnés de nature et bricoleurs en tout genre sur le thème de la cabane idéale. Seule contraintes : dix-sept mètres carrés sur un site forestier de 235 hectares en bordure de Sussex au Nouveau-Brunswick. Pour CFI, ce concours voulait inaugurer l'établissement d'un campus d'innovation rural.

La cabane est-elle avant tout un abri, par définition indissociable de son environnement, ou se présente-t-elle comme un objet formel, dont les qualités ne se jugent que par sa conception ? Comment s'insère-t-elle dans la forêt afin de devenir le lien entre l'humain et cette dernière ? Enfin, comment retranscrire de manière tangible ces paramètres afin d'en faire un projet réaliste et réalisable tout en rationalisant ces coûts ?

Parmi les projets écartés, plusieurs affichèrent un parti relativement clair évoquant tour à tour : l'osmose avec la nature, l'ingéniosité technique, les préceptes ancestraux, la rationalité, etc. Certaines de ces orientations ont peut-être pris le pas sur d'autres aspects jugés importants. La proposition d'Alessandro Cascone & Luca Preziosa, par exemple, est très orientée sur la composition de la forêt et la mise à contribution des sens. Il en résulte une construction multiétagée à l'apparence complexe dont l'aspect constructif est moins développé. À l'inverse, le projet *Wrap it Up* de Kyle Reckling & Kevin Jele se révèle un modèle de rationalité, développé selon les dimensions des matériaux standards, mais qui ne nous en apprend finalement peu sur ce que peut être la cabane aujourd'hui en dépit d'un budget et de schémas détaillés, prêts à construire, mais sans rapport à la forêt, telle une cabane en kit à l'implantation libre. Les mêmes remarques s'appliquent à *Helios Cabin*, de Nizar Neruda où le contexte est cette fois littéralement évacué des représentations graphiques. Certains projets, comme les sphères de Jean C. I. Wang, semblent en adéquation avec un contexte forestier, sans prendre en compte le contexte géographique canadien et ses hivers contraignants.



①



③



②



④

Le projet de Kyle Schumann & Katie MacDonald, a reçu une mention spéciale pour sa capacité à innover à partir d'un besoin simple et élémentaire : le stockage du bois de cheminée. Le traitement de la cabane repose sur l'interprétation d'un besoin concret qui ordonne une esthétique camouflée, à l'image d'un grand tas de bois. Le besoin et l'usage ont ici contribué à définir la forme.

*Acadian Abstraction*, de Belle Stone & Jeffrey Sullivan, a remporté le second prix. Ce projet s'est distingué par le soin apporté au site. Les interactions et les liens visuels entre l'occupant et son environnement exacerbés par un grand patio offrant une vue ouverte à l'avant et des fragmentations sur les côtés. Cette inclusion périphérique du contexte se développe verticalement, le ciel et la canopée faisant l'objet de deux ouvertures. Avec ce projet, souligne le jury : «(il est) possible de dormir à la belle étoile, peu importe le temps, où le moment de l'année ; vous vous retrouvez à savourer la nature sans abandonner votre confort !»

Le projet lauréat, *The Whaelghinbran Cabin* de Nathan Fisher fut, pour le jury, le seul à véritablement générer

une harmonie entre le concept de la cabane et son inscription dans le contexte local. La forêt est traitée comme un partenaire de jeu, avec lequel on interagit de façon en tout point respectueuse. La cabane, modèle de rationalité et d'efficacité constructive — détail et coûts à l'appui — s'implante avec le minimum d'empreinte. Le contact avec le sol est réduit à quatre points d'appui — conçus à l'aide de supports pour caravane — n'affectant ainsi jamais durablement le tapis forestier. Ce système contribue à une lecture nomade de la cabane à l'image des *wigwams* de l'Est canadien. Ne nécessitant pas de démontage, la construction peut être déplacée sur un traîneau ou une remorque par la force animale, permettant la régénération des sites entre des périodes d'utilisation rythmées par les saisons. Cette relecture des coutumes aborigènes ancestrales se fait au travers d'une pensée constructive moderne, proposant, au dire du jury, des solutions en adéquations avec les ambitions de CFI. Des ouvertures sur les quatre faces de la cabane, une large baie vitrée — que l'utilisateur est invité à diriger au sud — devraient offrir des transitions renforcées par la présence d'un réel espace extérieur conçu pour être utilisé et non



⑤



⑦



⑥



⑧

comme uniquement transitoire. Il s'agissait au demeurant d'un des rares projets offrant une telle option. Au final, cette cabane lauréate présente une configuration standard, sans véritable excentricité et c'est peut être aussi ce qui a séduit le jury.

Ce concours a reçu de nombreuses propositions intéressantes en particulier sur le plan de la variété. Il reste que si de nombreux concurrents semblent avoir été stimulés par l'envie de développer la cabane comme objet, réalisant une forme de fantasme mêlant souvenirs d'enfance et liberté de composition, le résultat a souvent pris la forme d'un objet déposé, sans réelles interactions envisagées avec le contexte forestier.

Il est important de souligner que le jury — sur un thème aussi générique que la cabane — a quelque peu versé dans un « régionalisme critique ». Les déclarations du jury à l'endroit du gagnant sont explicites et contredisent l'ouverture internationale du concours puisque, comme l'a déclaré le directeur exécutif : « Je suis fier que ce soit un jeune Canadien qui se soit imposé — il s'agissait d'un

concours très compétitif, et je pense que M. Fisher s'en est très bien tiré en s'appuyant sur sa connaissance personnelle de notre environnement et de nos traditions pour son projet tout en repoussant l'enveloppe des petits bâtiments respectueux de l'environnement ».



## Concours du centre civique de Chomedey (1961)

### Généralités

- △ Chomedey (Laval), Québec
- △ Maître d'ouvrage : Ville de Chomedey
- △ Concours de projets

### Jury

Jean Ouellet\*  
Gaston Chapleau  
Maurice Gauthier  
Jean Noel Lavoie  
Victor Prus

### Projets — 7 (1 étape)

- ① Affleck, Desbarats, Dimakopoulos, Lebensold et Sise
- ② Henri S. Labelle, Henri P. Labelle, André Marchand
- ③ André Blouin
- ④ Roger d'Astous
- ⑤ Jacques Folch-Ribas
- ⑥ Warshaw & Swartzman
- ⑦ John C. Parkin et John B. Parkin

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Laval, ville projetée

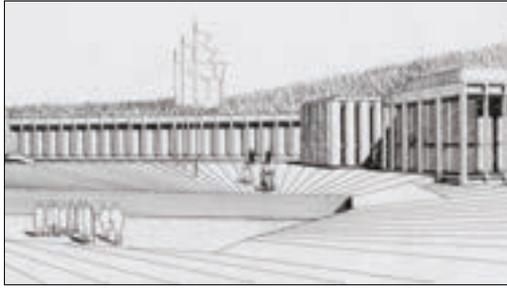
Alessandra Mariani, 2016-05-09

Le concours du centre civique de Chomedey, lancé le 22 août 1961 — quatre mois après la fusion des municipalités Saint-Martin, L'Abord-à-Plouffe et Renaud de l'île Jésus — annonce la création de la Ville de Laval. Il a comme motif de désigner un architecte qui sache exprimer dans la forme et le programme d'un complexe civique les ambitions sociales d'un territoire cherchant à s'affranchir d'un système municipal ancré dans les traditions de la société agraire. Ce concours est, pour le ministère des Affaires municipales du Québec, une première occasion de matérialiser symboliquement le mouvement de fusion territoriale et de restructuration socio-économique inscrit dans le processus accéléré d'industrialisation et d'urbanisation de la Révolution tranquille.

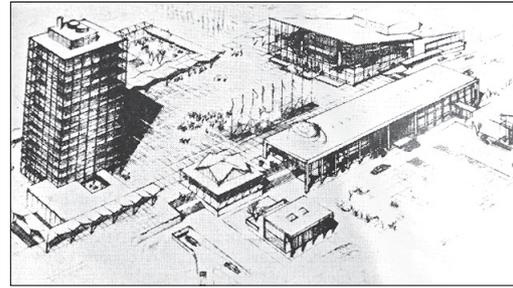
Organisé par l'architecte Jean Ouellet, le concours s'est tenu dans un délai très court : cinq semaines séparent le début des inscriptions de la remise des projets. Ouvert aux architectes exerçant dans un rayon de 40 kilomètres de l'île Jésus, il trouve écho auprès de 63 concurrents parmi lesquels figurent les agences Papineau Gérin-Lajoie Le Blanc, John B. & John C. Parkin et Jacques Folch-Ribas, mais aussi celles de Labelle, Labelle & Marchand, André

Blouin, Roger d'Astous, et Affleck, Desbarats, Dimakopoulos, Lebensold et Sise qui se démarquent du lot. Les plans du concours du projet et celles de sa réalisation sont conservés au Centre Canadien d'Architecture de Montréal, mais il ne subsiste que peu de traces des propositions des autres concurrents. Celles du second prix sont conservées à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec, tandis que deux publications exposent succinctement les faits de cette compétition et livrent quelques informations sur le troisième prix. L'essentiel de la documentation se trouve sous forme de micro fichiers aux archives de la Ville de Laval.

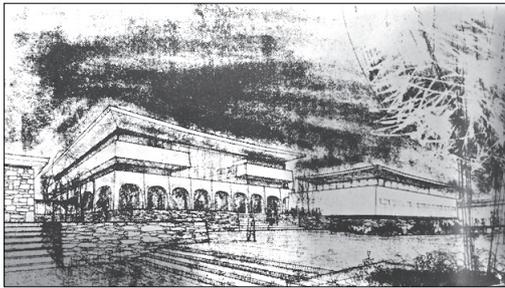
La consultation du programme du concours révèle que le centre civique doit regrouper toutes les activités administratives sociales et culturelles de la cité, et prévoir un espace pour les rassemblements publics, les services culturels (bibliothèque, centre d'arts, théâtre) et les services gouvernementaux (la poste, les unités sanitaires). Les propositions doivent anticiper des locaux pour la commission scolaire et la cour municipale, adjacente à la station de police et à la caserne d'incendie, sans pour autant y être fusionnées. Les projets doivent envisager l'avenir de l'île Jésus dans son ensemble en tenant compte des



①



③

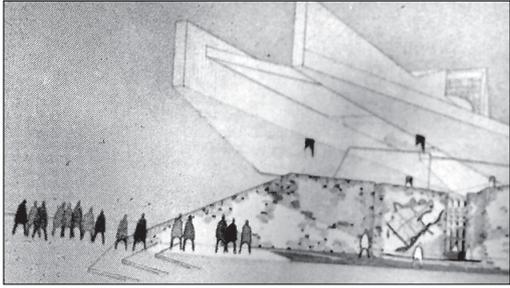


②

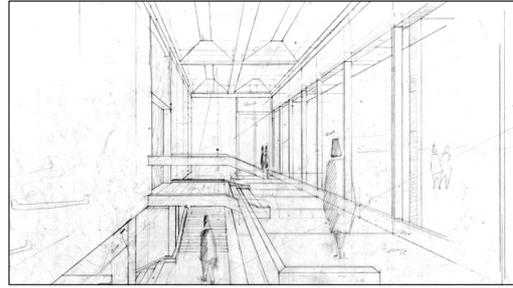
éventuelles greffes de municipalités supplémentaires. Chomedey y est décrite comme une cité naissante qui se projette à la manière d'une sous-métropole grâce à l'activité industrielle et des services. Sa population, estimée à tripler en quinze ans, nécessite des zones résidentielles prévues à ces fins, et ses zones de développement scientifique, technologique et industriel doivent correspondre à l'augmentation de l'établissement de nouveaux sièges sociaux. Les propositions doivent tenir compte du fait que le centre civique devra éventuellement concourir à la structuration d'un cœur de cité constitué d'un centre d'affaires, de marchés et de grands commerces, d'immeubles de bureaux, d'institutions culturelles, et de centres d'éducation supérieure et technique. Ainsi, le concours de 1961 ne vise pas l'achèvement d'une solution devant être exécutée intégralement, mais l'établissement d'un point de départ pour le projet de centre civique. Il s'agit pour les concurrents de produire une étude et de présenter leurs résultats sous la forme d'esquisses accompagnées d'un programme et d'un calendrier de réalisation. L'hôtel de ville est l'enjeu principal du projet et sa mise en chantier doit se faire peu après l'annonce des résultats. Son aménagement doit être souple et prévoir des étapes simples d'agrandissement.

Il doit réunir les services du paiement des taxes, de la consultation du maire et des échevins, d'obtention de permis, de consultation documentaire. L'enveloppe budgétaire annoncée pour la construction de ce premier édifice est de 500 000 CAD.

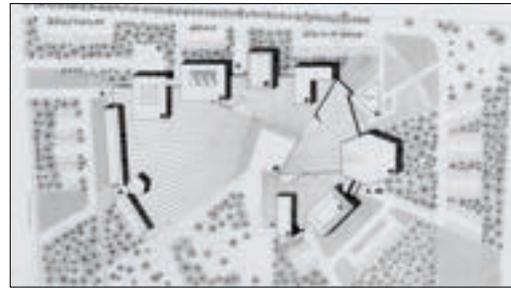
Le concours du centre civique de Chomedey s'est avéré être un dispositif de cautionnement pour le regroupement territorial et la régionalisation municipale. La revue de presse de cette période révèle la division entre une projection dynamique et prospective de la ville de Chomedey et les dissensions provoquées par les fusions municipales forcées. En 1961, Chomedey, avec ses 35 000 citoyens, est la première fusion municipale au Québec : l'île Jésus avait été jusqu'alors un chapelet de seize villages régis par autant de maires. Trois ans plus tard, la résistance face aux fusions donne lieu à une enquête sur les problèmes intermunicipaux, la Commission Sylvestre. Commandée par le ministère des Affaires municipales du Québec, cette dernière doit mettre en lumière les disparités entre le système d'administration paroissiale et les nouvelles exigences territoriales. Le rapport de la commission démontre comment en soixante ans les communautés agricoles se



④



①



①

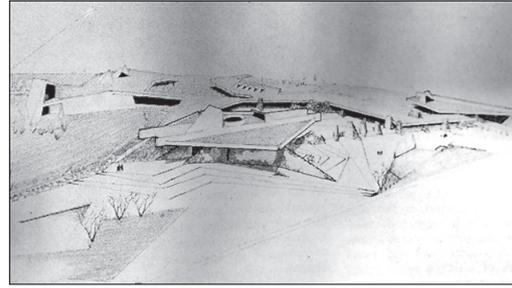
sont transformées en une unité économique composée de groupes aux besoins multiples influencés par la consommation de masse. Malgré les pressions pour conserver l'autonomie municipale, l'étude met l'accent sur l'inégalité économique des municipalités liée à l'impôt foncier, et la création d'un régime de subventions municipales plus cohérent. C'est à partir de ces données, et sous la gouverne d'un jeune maire de 34 ans, Jean-Noël Lavoie, que se déploie la vision métropolitaine de Chomedey. L'agriculture est remplacée par le développement industriel et immobilier et la construction d'autoroutes, puis, quatre ans plus tard, quatorze municipalités sont fusionnées. La ville de Laval naît le 6 août 1965 sous le décret du premier ministre du Québec, Jean Lesage, et le ministre des Affaires municipales du Québec, Pierre Laporte. Elle est la solution de la gouvernance ministérielle aux problèmes causés par l'explosion immobilière, la compétition intermunicipale, la disparité des coûts et des services qui mettent à l'épreuve les zones rurales en processus d'urbanisation. Laval est ainsi la réalisation d'un agenda idéologique, générée par l'approche technocratique « moderne » de l'état. Sa matérialisation a été facilitée par sa réalité insulaire qui a instinctivement mené à l'idée de l'agglomération

unique qui procède du « territoire parfaitement délimité, de la population de même calibre dans son ensemble, de l'espace vierge considérable [favorisant une organisation] selon les normes modernes ». Le programme du concours pour le centre civique de Chomedey qui devait cristalliser cette vision relève directement de ces enjeux.

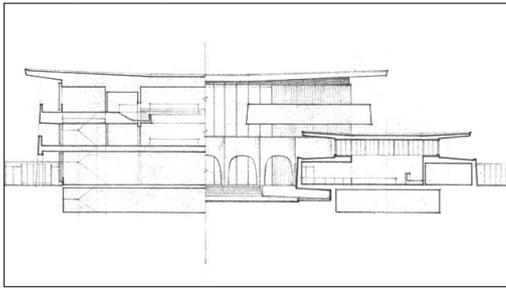
Les résultats du concours sont dévoilés le 15 octobre 1961. Le jury est composé du maire Lavoie, du greffier de Chomedey Gaston Chapleau, et de trois architectes, Maurice Gauthier, Victor Prus et Jean Ouellet. Puisqu'une grande partie du contenu graphique du concours est à ce jour introuvable et que seuls quelques programmes complémentaires à certains projets ont été conservés, l'analyse des résultats s'appuie sur le rapport du jury et les publications relatives à ce concours. Une mention est attribuée aux propositions des architectes Warsaw & Swartzman, Jacques Folch-Ribas, John B. et John C. Parkin, et de façon particulière à Roger D'Astous et Jean-Paul Pothier dont le projet s'est démarqué pour son exubérance et son dynamisme formel. Pour le jury, l'expression plastique très prononcée, dramatique, séduisante et un peu désuète de la proposition de D'Astous et Pothier aurait difficilement permis



①



④

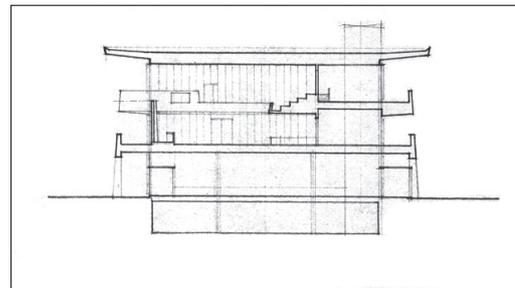
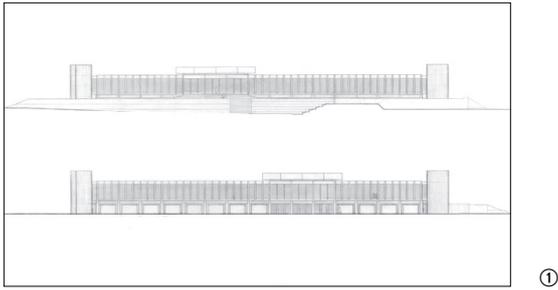


②

l'introduction ultérieure de bâtiments au langage architectural divers : l'architecture, assujettie au symbolisme des formes, négligeait le programme et les fonctions de l'édifice. L'hôtel de ville occupe presque entièrement le site proposé pour le centre civique, et l'échelle de l'ensemble semble plutôt adaptée aux besoins d'une petite municipalité. Le troisième prix a été accordé à l'architecte André Blouin pour l'effet produit par le groupement d'édifices cherchant à représenter symboliquement la dimension civique et publique des espaces. Le jury a cependant estimé que la tour à bureaux monopolisait la composition, malgré la nature fonctionnelle et flexible présumée de ses espaces. Le projet leur semblait destiné à une grande métropole déjà établie ; l'idiome de la tour à bureaux, associé à une certaine ubiquité de l'architecture moderne américaine laissant peu de place à un ancrage effectif au lieu. L'agence Henri S. Labelle, Henri P. Labelle et André Marchand Architectes s'est vue attribuer le second prix pour leur étude approfondie de l'espace public préconisant une différenciation entre les zones piétonnières et celles affectées aux véhicules. L'aménagement des espaces intérieurs du projet assimilait selon le jury, très efficacement la diversité des fonctions civiques, mais le projet n'a pas été retenu parce qu'il ne leur

a pas semblé assez innovant. Cette proposition comportait selon lui de grandes lacunes au niveau de l'esthétique, et l'échelle réduite de l'hôtel de ville ne semblait pas répondre aux aspirations de croissance de la Cité de Chomedey.

C'est l'agence Affleck Desbarats Dimakopoulos, Lebensold et Sise qui reçoit le premier prix parce qu'elle propose « la seule solution significative dans le traitement de la place publique ». L'aménagement présente une disposition spatiale flexible des volumes et permet la réalisation progressive du centre civique qui projette des bâtiments affectés aux services du bien-être social et de la santé, un centre d'art, un théâtre municipal, une bibliothèque et un bureau de poste. Le langage architectural n'est pas surdéterminé au point d'assujettir les constructions ultérieures : l'esthétique du traitement architectural est cohésive avec la destination de l'édifice. Le jury a relevé notamment l'organisation cohérente de l'espace interne, les effets produits par les relations entre les terrassements et l'aménagement intérieur. La version initiale du projet du centre civique comporte un ensemble de bâtiments disposés en éventail sur une esplanade publique verdie, avec en son centre un amphithéâtre offrant un point de vue sur Montréal.



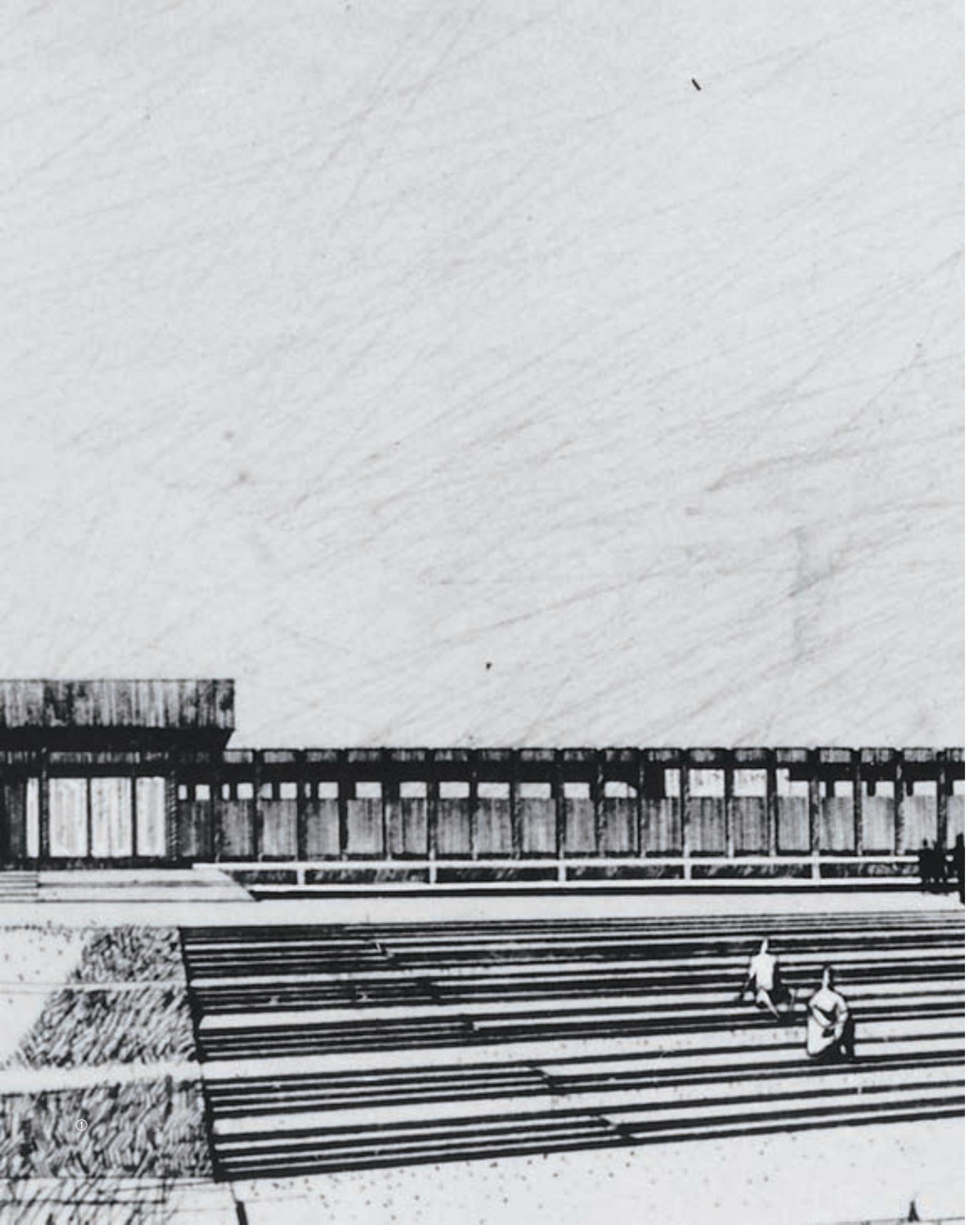
Pour faire place à ce centre civique, 183 000 mètres carrés (600 000 pieds carrés) de terrain doivent être expropriés. L'agence précise que l'hôtel de ville bénéficiera d'une nouvelle technique de construction en béton armé, non réalisée au Canada, où les panneaux extérieurs en acier ancrés dans le béton reçoivent la charge du toit. Il s'agit d'une structure rythmée de teinte cuivrée, sur les façades nord et sud de l'édifice. Les diverses sections de l'édifice sont renfermées par un système de cadres en béton précontraint ; des dalles de béton coulé traversent l'espace entre ces cadres, les colonnes et les murs intérieurs pour former les planchers et les toits, réduisant les poutres au minimum et facilitant l'installation de conduits et tuyauterie. Un éclairage zénithal est intégré à la toiture par le biais de dômes préassemblés en acrylique clair ; la fenestration est teintée afin de moduler l'intensité lumineuse.

Le projet d'Affleck, Desbarats, Dimakopoulos, Lebensold, et Sise fait ainsi appel au développement technologique, à la mise en œuvre des matériaux industrialisés et aux nouvelles méthodes de construction pour exprimer l'émergence d'une ville nouvelle projetée vers l'avenir. Le langage du centre civique réactualise les principes de symétrie et de

monumentalité rejetés par la première modernité et émule l'esthétique de l'expression directe de la construction, la forme rectilinéaire, la matérialité, et l'étude de la structure générée par l'architecte Mies van der Rohe dans l'iconique *S.R. Crown Hall* (1950-1956 de l'*Illinois Institute of Technology* (IIT) à Chicago). L'hôtel de ville de Chomedey se rapproche aussi de la *John Crerar Library* (aujourd'hui la *Paul V. Galvin Library*), conçue par l'architecte Walter Netsch de l'agence Skidmore, Owings & Merrill (SOM). De cet édifice, il partage l'entrée asymétrique et la dichotomie produite par le rythme régulier de la fenestration reposant sur sa base de béton.

L'hôtel de ville est inauguré le 22 novembre 1964 en présence de René Lévesque, ministre des Ressources naturelles qui déclare l'édifice bâti pour une ville de plus grande envergure que Chomedey. Lévesque était d'avis que la concentration des municipalités favoriserait un développement plus sain des zones urbaines : cette déclaration présageait effectivement la première assemblée du conseil municipal de la nouvelle ville de Laval tenue pratiquement neuf mois plus tard, le 16 août 1965.







## Concours du *Chinese Cultural Center* (1978)

### Généralités

- Δ Ville de Vancouver, Colombie-Britannique
- Δ Maître d'ouvrage : Chinese Cultural Center
- Δ Concours de projets

### Jury

Gustavo da Roza  
Wah Leung  
Hsio-Yen Shih  
Ronald J. Thom  
Bud Wood

### Projets — 4 (1 étape)

- ① James K.M.Cheng/Romses Kwan & Associates
- ② Downs Archambault Architects + Planners
- ③ Russel A. Vandiver/Che-Cheung Poon
- ④ Joe Wai/Beinhaker Irwin Associates

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## L'expression délicate d'une culture composite

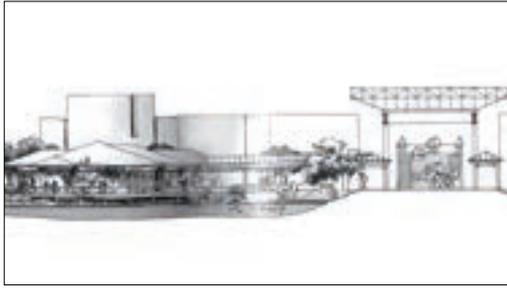
Simon Bélisle, 2016-06-23

Le concours du Centre culturel chinois à Vancouver en 1978, outre la réponse aux aspects fonctionnels, appelait une interrogation sur la place accordée à la tradition par la communauté représentée. Bien que cet aspect n'ait pas prédominé dans les commentaires du jury, les propositions se sont effectivement nourries d'une certaine idée de la tradition architecturale chinoise et de sa rencontre avec ce contexte canadien spécifique. Ce concours, aussi original que rare, est à mettre en perspective du tournant des années 1980, près de 20 ans avant la date butoir de la rétrocession de Hong Kong à la Chine en 1997, qui aura d'importantes répercussions démographiques et culturelles pour Vancouver.

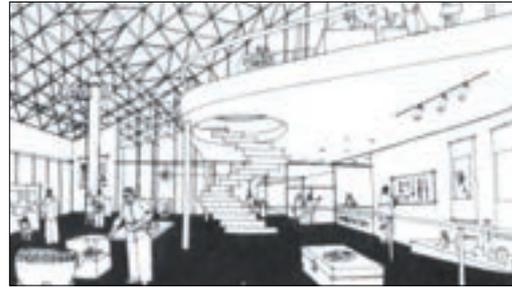
En 1978, la communauté chinoise de Vancouver est déjà importante, établie depuis plusieurs décennies, mais ne dispose toujours pas de centre culturel. L'emplacement et le programme du futur centre furent établis dans les exigences du concours en concertation avec des mécènes chinois, tandis que le concours appelait des concepts généraux plutôt que des projets détaillés. Tirant profit d'un terrain significatif de Chinatown, les propositions devaient inclure un jardin chinois, des espaces extérieurs en partie

couverts pouvant accueillir foules, bazars, performances festivières, ainsi que des locaux adaptables liés à des fonctions éducatives et des espaces d'expositions pour un musée fonctionnant autant en intérieur, qu'en extérieur. Un volet, incluant salle de thé, restaurant et boutique-cadeau, se donnait pour objectif d'améliorer la viabilité commerciale des rues bordant le centre. Restreint aux architectes enregistrés en Colombie-Britannique, le concours attira une quarantaine de firmes. Les archives faisant défaut, seules les quatre propositions soulignées par le jury sont répertoriées dans le *Catalogue des Concours Canadiens* : trois premiers prix et la mention d'honneur.

Bien que le jury n'ait pas complètement gommé les aspects culturels et traditionnels, ses commentaires se sont officiellement concentrés sur des considérations pratiques, programmatiques et contextuelles. Le programme du concours appelait pourtant à concevoir une entrée symbolique pouvant « être imaginée comme un point focal [ou] une colonne vertébrale liant les espaces ». Les quatre propositions retenues ont toutes accordé une large importance à la tradition architecturale chinoise comme le souligneront deux articles de la revue *Canadian Architect* en 1978.



①



③



②



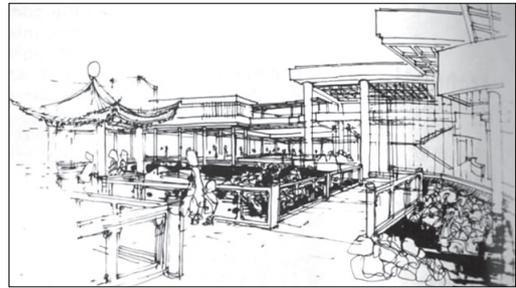
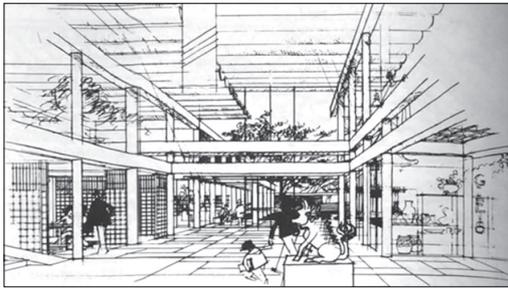
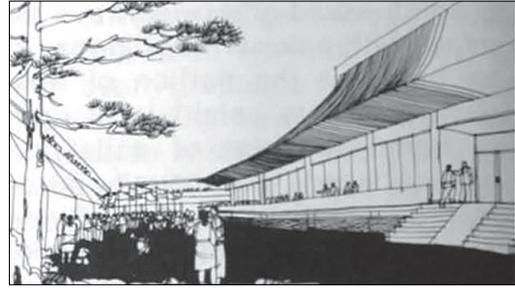
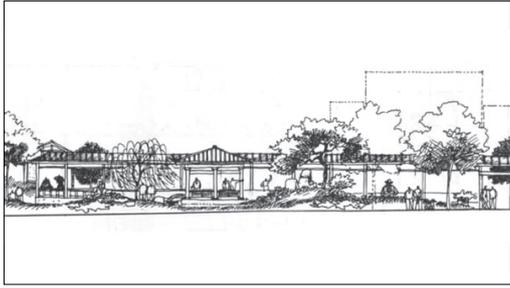
④

Avec quelques décennies de recul, on ne peut que constater le caractère typiquement postmoderne des concepts : la mention honorable confrontant des principes de l'architecture traditionnelle chinoise à un nouveau contexte urbain, les deuxième et troisième prix tentant de marier cette tradition à la culture occidentale moderne, tandis que le lauréat s'inspirait d'exemples historiques chinois marquants, tout en réinterprétant ses principes de base.

Recevant une mention honorable, la proposition de Joe Wai/Beinhaker Irwin Associates fut remarquée par le jury pour sa capacité à «incorporer les principes de base de l'architecture chinoise tout en étant consciente et respectueuse du contexte urbain voué à accueillir le projet». Du côté de la tradition, un design respectant certains «principes fondamentaux» ainsi qu'une reprise de formes et de matériaux classiques. Du côté du contexte urbain, un fort engagement voué aux activités des rues avoisnantes, démontré par les différents dessins en perspective. Si la proposition pouvait laisser place à la discussion, le questionnement soulevé, mettant en tension tradition et contexte urbain, restait pertinent. Le jury se contenta de souligner une bonne utilisation des potentiels du site,

tout en relevant quelques problèmes de cohérence et des espaces faiblement ordonnés.

Obtenant le troisième prix, la proposition de Russel A. Vandiver/Che-Cheung Poon faisait aussi ressortir un questionnement sur une tension, en la déplaçant vers un rapport entre tradition et modernité. Se démarquant par l'utilisation d'un monument unique plutôt qu'une disposition pavillonnaire, les architectes proposaient un bâtiment «traditionnel dans sa composition [mais] utilisant des techniques modernes de construction». Loin d'être camouflées derrière une expression classique, ces techniques étaient mises en valeur : si «les temples anciens [avaient été évoqués pour expliquer] une structure simple et exposée», la structure exposée était une charpente ouverte en acier en un mariage postmoderne entre tradition et technologie. Le jury s'est montré sensible au potentiel symbolique d'un élément singulier dominant, mais a exprimé quelques réserves au niveau du contexte, jugeant qu'un élément aussi volumineux serait problématique pour le tissu urbain et l'aménagement du site. Soulignant qu'un tel bâtiment serait moins efficace pour le volet commercial exigé par les mécènes.

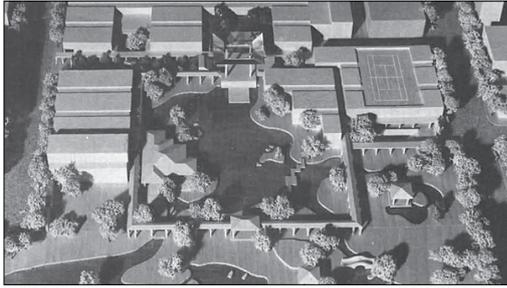


Gratifiée du deuxième prix, la proposition de Downs Archambault Architects + planners fut décrite comme «tentant de marier la pensée orientale aux besoins occidentaux». Si cette tension était exprimée de manière plus fine, la réponse ressemble au projet précédent en ce qu'elle proposait de considérer les principes de design orientaux traditionnels tout en construisant avec une technologie et des matériaux modernes. L'approche était toutefois pavillonnaire, la technologie et les matériaux modernes semblaient davantage envisagés dans un sens pratique qu'expressifs, et les dessins, en plus d'exprimer une architecture s'inspirant des règles de composition de l'architecture chinoise, montrent quelques inspirations formelles, typologiques et esthétiques dépassant les principes classiques. Il reste que cette proposition provoqua un débat plus vif sur la question de la tradition et de son utilisation d'éléments traditionnels de l'architecture chinoise.

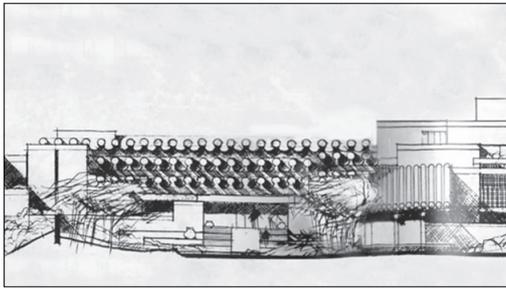
La proposition de James K. M. Cheng/Romses Kwan & Associates fut lauréate et fut finalement construite. Les architectes disaient s'être inspiré de la Cité interdite (Palais Impérial de Pékin) en reprenant son approche axiale nord-sud tout en réinterprétant la progression des

espaces : l'entrée principale du centre culturel, situé sur Pender Street, était analogue à la première impression du Palais Impérial, une cour d'entrée devenant la première pause, une entrée intérieure la première transition, une avant-cour la première introduction, un hall central la seconde étape, un jardin principal la seconde pause, un pavillon arrière la seconde transition et un parc, envisagé à l'arrière du centre culturel, la troisième expérience. Finalement, la baie de False Creek, bordant le futur parc, était présentée comme analogue à l'expérience ultime du Palais Impérial. Un autre schéma montrait une seconde analogie entre la disposition proposée et celle d'une maison pékinoise traditionnelle : des cours intérieures entourées de bâtiments, un accent placé sur la géométrie et la centralité sans oublier une orientation nord-sud. Le jury précisa avoir sélectionné la proposition en vertu de subtilités la distinguant de toutes les autres, la plupart faisant appel à des considérations contextuelles et fonctionnelles, mais aussi à la qualité de l'expérience architecturale.

Dans son rapport final, le jury admit «avoir trouvé difficile de définir des déterminants spirituels et esthétiques dans le design architectural [des propositions]», ajoutant



①



②

« ne pas avoir ressenti qu'une forme architecturale particulière vue comme étant généralement orientale était désirable ou nécessaire ». Comme nous l'avons souligné à plusieurs reprises, les commentaires du jury, à tout le moins dans leur version publique, se sont concentrés sur les considérations pratiques, contextuelles et programmatiques. Il est possible que cette tendance reflêtât une volonté de se détacher d'analogies esthétiques ou formelles trop évidentes, ou qu'un poids décisionnel important issu du programme bien défini par les sponsors ait délicatement éclipse tout débat ouvert sur la tradition.

Quoi qu'il en soit, la problématique de l'interprétation contemporaine de la tradition architecturale chinoise occupa une place importante dans les projets retenus par un jury, s'exprimant le plus souvent autrement que par la forme ou l'esthétique. À cela s'ajoutait la spécificité d'un des rares concours voulant offrir un centre culturel à une communauté reflétant elle-même une rencontre typiquement postmoderne entre une tradition ancestrale chinoise et la ville de Vancouver comme lieu de vie. Quatre décennies plus tard, nous y décelons l'expression délicate d'une culture architecturale composite.

# Concours *Solar Powered Bus Shelter + Interactive & Educational* (2016)

## Généralités

- Δ Ville de Montréal, Québec
- Δ Maître d'ouvrage : Université Concordia (chaire de recherche ideas-be)
- Δ Concours international de projets

## Jury

Cheryl Gladu\*  
Andreas Athienitis  
Jean-Pierre Chupin  
Carmela Cucuzzella  
Jennifer Dorner  
Cynthia Hammond  
David Theodore

## Projets — 26 (1 étape)

- ① Guertin/Amiot-Bédard/Desharnais/Duchesne/Cloutier-Laplante/Côté
- ② Proulx/Guinard
- ③ Tardif/Yesayan
- ④ Montani/Zanlorenzi/Paris/Kashala/Hirayama/Shinohara
- ⑤ Moro/Tornich/de Oliveira/Junger
- ⑥ Kaitan St. Aubin
- ⑦ Lenetsky/Paquette/Navab/Syriani/Wareing
- ⑧ Larouche Wilson  
(...)

Documentation du concours sur [www.ccc.umontreal.ca](http://www.ccc.umontreal.ca)

## Attendre le bus en méditant sur les changements climatiques

Cheryl Gladu et Carmela Cucuzzella, 2016-06-30

Contrairement au célèbre aphorisme de l'historien de l'architecture Nikolaus Pevsner qui ne considérait pas l'abri pour vélo comme un programme relevant du domaine de l'architecture, ce concours reposait sur la conviction qu'une aubette de bus peut, et devrait être autant architecturale qu'une cathédrale ou un musée. Ce concours ouvert, jugé de façon anonyme, a reçu 26 propositions en provenance du Canada, des États-Unis, du Brésil, de France et d'Iran. Les idées devaient être réalisables, puisque cet « abribus augmenté » sera effectivement construit par l'organisation à but non lucratif CoLLaboratoire basée à l'Université Concordia.

CoLLaboratoire est un projet de recherche piloté par la chaire de recherche de l'Université Concordia IDEAS-BE (*Integrated Design, Ecology, And Sustainability for the Built Environment*). Il s'agit d'une série d'initiatives visant à stimuler l'engagement communautaire relativement aux impacts des changements climatiques : ce concours, lancé le 15 avril 2016, constituant l'amorce d'un processus. Encourageant les relations entre artistes, designers, architectes, chercheurs et organisations communautaires sans oublier les entrepreneurs, ce projet considère que les défis environnementaux doivent reposer

sur des collaborations. Chaque installation doit répondre au contexte de réception tout en prenant en considération les particularités des communautés auxquelles elles s'adressent. CoLLaboratoire a choisi de rassembler les différentes expérimentations tout au long des 31 km du corridor urbain de la rue Sherbrooke à Montréal. Pour ce concours inaugural, les organisateurs s'étaient adjoint les expertises du Réseau de recherche stratégique du CRSNG sur les bâtiments intelligents à consommation énergétique nette zéro de l'Université Concordia. Le Dr Andrea K. Athienitis devant accompagner l'équipe gagnante dans le processus d'intégration de l'énergie solaire pour la bonne mise en œuvre du projet. La Chaire de recherche sur les concours et les pratiques contemporaines en architecture de l'Université de Montréal apportant toute l'expertise de son équipe dédiée au Catalogue des Concours Canadiens était également de la partie.

On demandait aux concurrents de concevoir une aubette de bus sur le site du campus de Loyola appartenant à l'Université Concordia dans l'ouest de la ville. Il s'agissait de prendre en compte les conditions climatiques extrêmes de Montréal et d'envisager des activités alternatives hors



①



③



②



④

des heures de pointe, tout en intégrant le potentiel de l'énergie solaire de façon créative. Les équipes étaient invitées à développer des idées susceptibles de contribuer à l'éducation et à la stimulation d'un débat public dans le but d'accroître la conscience des enjeux liés aux changements climatiques. Chaque proposition devait faire état d'un traitement technique approprié sachant que les équipes pourraient compter ultérieurement sur l'interaction avec l'équipe de CoLLaboratoire pour mener à terme la construction détaillée à l'intérieur des limites budgétaires.

Le spectre des 26 réponses fut somme toute assez vaste, allant de projets ayant misé sur les gestes symboliques aux approches les plus pragmatiques. On trouve des propositions aisément constructibles tandis que d'autres convoquent de complexes techniques de conception paramétriques (pour un abribus). Du point de vue technologique, les projets vont de l'exposition la plus banale et la plus évidente des panneaux solaires jusqu'à l'intégration sophistiquée de nouvelles techniques dissimulée dans des formes élégantes. Des projets les mieux intégrés aux concepts focalisés sur les objets, on peut dire que l'idée de l'abri qui s'est manifestée par les réponses de jeunes concepteurs

en provenance de diverses régions du monde fut pour le moins diversifiée.

Comme cela fut annoncé dans le programme du concours, trois propositions furent sélectionnées, mais le jury a décidé d'adjoindre 2 mentions honorables. Le jury se composait d'une historienne de l'art, d'une directrice de galerie d'art, d'un expert en énergie solaire, de deux architectes, d'une designer interdisciplinaire et d'une candidate au doctorat. Cet éditorial succinct rédigé pour coïncider avec le dévoilement des lauréats ne peut que commenter brièvement les 5 projets retenus ainsi que le vote du public. Un rapport de jury détaillé sera diffusé dans le courant du mois de juillet.

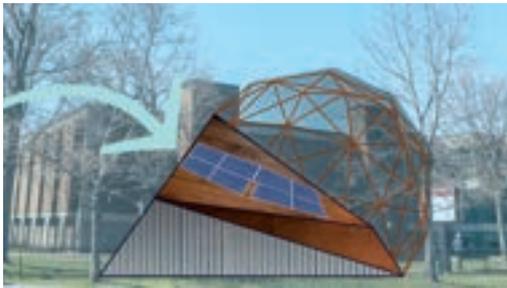
Le premier prix a été octroyé à un projet qui a su présenter une vision architecturale aussi claire que raffinée, donnant une réinterprétation audacieuse de l'abribus de bus (équipe : Guertin/Amiot-Bédard/Desharnais/Duchesne/Cloutier-Laplante/Côté). Textes et planches graphiques misent sur la concision pour mettre en évidence le choix de l'équipe d'intégrer certains éléments de la végétation existante et surtout pour exposer une façon sophistiquée



⑤



⑦



⑥



⑧

d'intégrer les panneaux solaires à une grande canopée flottante pouvant être illuminée la nuit. Ce minimalisme offrant à la fois une protection intérieure et extérieure repose en outre sur les ressources d'un site riche en arbres. De la même façon que les arbres transforment la lumière solaire en oxygène, la proposition collecte l'énergie pour offrir un complément de confort et de sécurité lumineux pendant les longs mois d'hiver qui constituent la majorité de l'année scolaire.

Le deuxième prix a également joué de façon encore plus clairement poétique avec la métaphore du « phare » (équipe : Proulx/Guinard). Un projet léger et relativement low-tech qui entend démystifier la production de l'énergie solaire. Cette proposition, qui incorporait un élément de socialisation illuminant cette partie éloignée du campus en phase nocturne a toutefois semblé trop respectueux de l'abribus existant dont la communauté des usagers a souvent souligné les nombreux inconvénients.

Le troisième prix est allé à une composition formelle aussi innovante que sa proposition programmatique d'un petit marché de fin de semaine (équipe : Tardif/Yesayan).

Cette proposition assume une forme distinctive, quoique mouvante, ludique, voire interactive, dans son approche de la production d'énergie solaire. Ce concept ne s'est toutefois pas préoccupé d'offrir le confort nécessaire eu égard aux conditions climatiques extrêmes propres à l'hiver montréalais.

Les deux mentions honorables ont été accordées à deux projets au remarquable pragmatisme. L'un des deux proposant de doubler la capacité d'accueil de l'abri tout en constituant une nouvelle entrée en enjambant le chemin du parc du campus de Loyola le tout offrant un espace pour une petite bibliothèque communautaire (équipe : Moro/Tornich/Oliveira/Junger). Le second projet offrant une série de modules pouvant être combinés tout en révélant de façon sans doute un peu trop crue la technicité solaire ainsi mobilisée (équipe : Montani/Zanlorenzi/Paris/Kashala/Hirayama/Shinohara).

Le dernier prix fut accordé suite au vote du public organisé sur la plateforme du concours. La majorité des votes du public s'est portée sur des projets brésiliens (près de 900 votes sur les 1596 enregistrés et triés). 196 votes sont allés



①



②

au projet The Rising Hill de l'équipe Coulon/Han/Mourtada/Quintero qui bénéficie du « prix du public ». Notre analyse des données ne permet pas cependant de conclure si ce type de vote concerne effectivement les projets ou témoigne plutôt de la solidarité manifestée par les réseaux sociaux des équipes concurrentes.

Ce concours original offre donc une riche diversité de réponses innovantes de la part de jeunes concepteurs et il sera intéressant de comparer la proposition lauréate avec sa réalisation technique qui coïncidera avec le 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal en 2017.







# **Notices biographiques**

## Notices biographiques

### **Georges Adamczyk**

Georges Adamczyk est professeur titulaire à l'École d'architecture de l'Université de Montréal et codirecteur du Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle (LEAP). Ses recherches portent sur l'histoire et les théories de l'architecture du mouvement moderne, l'architecture urbaine et les concours d'architecture. Il est critique, commissaire et concepteur d'expositions. Parmi ses publications, notons : *Installations Architecturales* (CCA 1999) et *Maisons-Lieux* (CIAC 2004). Il est membre du Conseil d'administration de la Maison de l'architecture du Québec.

### **Izabel Amaral**

Izabel Amaral est professeure adjointe à l'École d'architecture McEwen de l'Université Laurentienne. Sous la direction de Jean-Pierre Chupin, au sein du LEAP, à l'Université de Montréal, elle a développé sa thèse de doctorat sur la notion de tectonique par l'analyse de projets de concours internationaux. Ses intérêts de recherche portent sur les dimensions socioculturelles et esthétiques de la construction, la pensée constructive, les concours d'architecture ainsi que l'architecture moderne et contemporaine.

### **Benoit Avarello**

Benoit Avarello est diplômé de l'École d'architecture de l'Université de Montréal (M.Arch., 2016) et travaille aujourd'hui dans une firme montréalaise.

### **Simon Bélisle**

Simon Bélisle est diplômé de l'École d'architecture de l'Université de Montréal (M.Arch., 2016).

### **Denis Bilodeau**

Denis Bilodeau est professeur titulaire à l'Université de Montréal et cofondateur du LEAP. Architecte de formation, il s'est spécialisé en histoire et théorie de l'architecture au deuxième cycle, à l'Université Columbia et au doctorat, à l'Université de Technologie de Delft aux Pays-Bas. Ses recherches portent sur les dimensions culturelles et cognitives des pratiques du projet architectural contemporain et l'épistémologie du projet architectural. Elles abordent notamment les questions relatives aux rôles des précédents, de la typologie, de l'analogie et de la schématisation. Il s'intéresse à la place des concours d'architecture dans la construction et la transformation des imaginaires collectifs contemporains.

### **Pierre Boyer-Mercier**

Pierre Boyer-Mercier est architecte et professeur agrégé à l'Université de Montréal. Il mène des travaux sur l'habitation, la sociologie des rapports de voisinage et les modes d'habiter. Il a mené des recherches sur les rapports de voisinage dans l'habitat individuel dense (les rapports d'intimité et à la collectivité), et les rapports citoyens dans différentes typologies d'habitation. Il est cofondateur de la revue *ARQ* dont il a été rédacteur en chef jusqu'en 2016.

### **Alexandre Cameron**

Alexandre Cameron détient une formation en Design de l'École des Beaux-Arts de l'Université Concordia et est diplômé de l'École d'architecture de l'Université de Montréal (M.Arch., 2016). Il est aujourd'hui stagiaire en architecture dans une firme de l'Abitibi-Témiscamingue.

### **Bernard-Félix Chénier**

Bernard-Félix Chénier détient une double formation en architecture de paysage et en architecture (M.Arch., 2016). Il est cofondateur de Table Architecture, une firme oeuvrant sur des projets de petite et moyenne envergure et qui réalise diverses installations mettant en valeur l'imaginaire collectif.

### **Jean-Pierre Chupin**

Jean-Pierre Chupin est professeur titulaire à l'École d'architecture de l'Université de Montréal. Titulaire de la Chaire de recherche sur les concours et les pratiques contemporaines en architecture, cofondateur et directeur scientifique du Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle, il effectue des recherches sur le projet d'architecture, sur le jugement architectural et sur le phénomène des concours. Il coordonne la conception et la mise à jour de bases de données documentaires sur les concours d'architecture au Canada (le *Catalogue des Concours Canadiens*) et sur les concours EUROPAN. Il est l'auteur d'*Analogie et théorie en architecture (De la vie, de la ville et de la conception même)* et a publié, avec Carmela Cucuzzella et Bechara Helal, *Architecture Competitions and the Production of Culture, Quality and Knowledge: An International Inquiry*, en 2015.

### **Anne Cormier**

Anne Cormier est architecte et professeure agrégée à l'Université de Montréal. Ses travaux de recherche-crédation, effectués au sein du Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle, portent principalement sur le projet contemporain comme espace de création, d'innovation et de

critiques dans les villes québécoises et canadiennes. À titre d'architecte, elle contribue aux travaux de l'Atelier Big City depuis sa création en 1987. Ces travaux, projets construits, concours, installations et mises en espace, combinent la recherche de thèmes pertinents et percutants à l'usage inventif de matériaux et d'assemblages.

### **Camille Crossman**

Camille Crossman poursuit ses études architecturales au niveau doctoral à l'Université de Montréal. Sa recherche, effectuée sous la direction de Jean-Pierre Chupin, aborde les processus structurant la construction du jugement architectural dans les jurys de concours d'architecture publique au Canada.

### **Carmela Cucuzzella**

Carmela Cucuzzella est professeure adjointe au sein du département de *Design and Computation Arts* et titulaire de la chaire de recherche en conception intégrée, écologie et développement durable pour l'environnement bâti (IDEAS-BE) à l'Université Concordia. Ses travaux de recherche s'inscrivent dans le vaste domaine des études de design où elle enquête sur les questions entourant la conception urbaine durable. Elle a également codirigé *Architecture Competitions and the Production of Culture, Quality and Knowledge: An International Inquiry*, en 2015.

### **Simon D. Bergeron**

Simon D. Bergeron est diplômé de l'École d'architecture de l'Université de Montréal (M.Arch., 2013) et Architecte membre de l'Ordre des Architectes du Québec (OAQ). M. Bergeron fut récipiendaire de la médaille de Bronze Alpha Rho Chi en 2013. Il est chargé de projet dans une agence montréalaise où il travaille sur des projets d'échelles et de natures variées.

### **Louis Destombes**

Louis Destombes est architecte et diplômé de l'ENSA Paris-Malaquais. Il a travaillé à Paris, chez Jakob + Macfarlane, EZCT et Serero Architectes. Il prépare actuellement un doctorat sous la direction de Jean-Pierre Chupin, au sein du Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle de l'Université de Montréal. Ses recherches portent sur la pensée constructive dans la conception architecturale en contexte numérique et visent à caractériser différentes formes d'imaginaires tectoniques mobilisés par la traduction constructive de projets d'architecture.

## **Hugo Duguay**

Hugo Duguay est diplômé de l'École d'architecture de l'Université de Montréal (M.Arch., 2016). Il travaille pour la firme montréalaise Saia Barbarese Topouzanov sur des projets institutionnels et commerciaux, en plus de collaborer avec le collectif Table Architecture dans le cadre de concours d'architecture et de design urbain ainsi que d'installations publiques.

## **Cheryl Gladu**

Cheryl Gladu détient un diplôme en commerce international de l'Université Carleton ainsi qu'un MBA de SFU. Après avoir travaillé plusieurs années au sein du mouvement écologique, elle a cofondé et géré une jeune entreprise de développement immobilier durable. Elle poursuit des études doctorales interdisciplinaires au sein du programme INDI de l'Université Concordia, en étudiant à la fois à la *John Molson School of Business* et au département de *Design and Computation Arts*.

## **Olivier Guertin**

Olivier Guertin est diplômé de l'École d'architecture de l'Université de Montréal (M.Arch., 2016). Il travaille pour la firme montréalaise Girard Côté Bérubé Dion sur des projets d'infrastructures publiques. Après quelques années d'implication comme assistant d'enseignement et de recherche, il mène en parallèle une pratique axée sur le design architectural et les concours.

## **Bechara Helal**

Bechara Helal est étudiant au doctorat à l'École d'architecture de l'Université de Montréal. Sa thèse de recherche, menée au sein du LEAP et dirigée par le professeur Jean-Pierre Chupin, porte sur l'émergence du laboratoire au sein de la théorie et de la pratique architecturale en tant qu'espace de recherche et de production de connaissances. Il a également codirigé *Architecture Competitions and the Production of Culture, Quality and Knowledge: An International Inquiry*, en 2015. Il a fondé et dirige les éditions *Potential Architecture Books*.

## **Milosz Jurkiewicz**

Milosz Jurkiewicz est diplômé de l'École d'architecture de l'Université de Montréal (M.Arch., 2016) et se tourne aujourd'hui vers l'élaboration «pandisciplinaire» d'une base de connaissance et la pratique de l'architecture, des médias et du design.

## **Jacques Lachapelle**

Jacques Lachapelle est professeur titulaire et directeur de l'École d'architecture de l'Université de Montréal depuis 2015. En tant que chercheur universitaire, il oeuvre au sein du LEAP et s'intéresse à la question de l'intervention architecturale en milieu patrimonial, sujet qu'il a étudié dans différentes recherches dont *Innover au risque du patrimoine*, subventionnée par le CRSH (2005) et portant sur cette pratique au Québec. Sa thèse sur l'architecture de Ross et Macdonald a été publiée aux Presses de l'Université de Montréal. Grâce à une subvention du CRSH (2010), il étudie l'œuvre et la carrière de l'architecte J.Omer Marchand.

## **Isabelle Le Clair**

Isabelle Le Clair est diplômée de l'École d'architecture de l'Université de Montréal (M.Arch., 2007) et chargée de projet dans une firme montréalaise.

## **Alessandra Mariani**

Alessandra Mariani est candidate au doctorat en histoire de l'art à l'Université du Québec à Montréal. Sa recherche porte sur l'actualisation de l'interdisciplinarité architecturale caractérisée par l'appropriation de discours poststructuralistes, néomarxistes et la réification artistique de ceux-ci. Elle a fondé et dirige depuis 2006 la revue *Muséologies*, et enseigne l'histoire et la théorie de l'architecture moderne au DESS en architecture et patrimoine moderne à l'UQAM.

## **Marie-Saskia Monsaingeon**

Marie-Saskia Monsaingeon est diplômée de l'École d'architecture de l'Université de Montréal (M.Arch., 2016). Travaillant sur plusieurs publications à titre d'agente de recherche au sein du Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle et de la Chaire de recherche sur les concours et les pratiques contemporaines en architecture, elle a notamment participé à la direction artistique du présent ouvrage.

## **Adrien Python**

Adrien Python est diplômé de l'École d'architecture de l'Université de Montréal (M.Arch., 2016). Il est cofondateur d'une société dédiée au développement d'idées.

## **Nicholas Roquet**

Nicholas Roquet est architecte, professeur agrégé et chercheur au Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle et à la Chaire de recherche du Canada en patrimoine bâti. Ses recherches portent sur la relation entre

savoir historique et créativité dans l'architecture du XIX<sup>e</sup> siècle ainsi que sur les problématiques d'évaluation et de connaissance de sites historiques à partir d'une perspective contemporaine. Il est spécialisé en histoire de l'architecture et de l'archéologie (XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècles), et s'intéresse aux questions de conservation des bâtiments et des paysages.

### **Anne Saint-Laurent**

Anne Saint-Laurent est diplômée de l'École d'architecture de l'Université de Montréal (M.Arch., 2014). Elle s'intéresse aux pratiques durables en design et en aménagement. Elle a contribué à la refonte du *Catalogue des Concours Canadiens* avec Marie-Claude G. Leclair, Samuel Dubois et Dale Byrns, et travaille aujourd'hui dans une firme d'architecture montréalaise.

### **Konstantina Theodosopoulos**

Konstantina Theodosopoulos est diplômée de l'École d'architecture de l'Université de Montréal (M.Arch., 2015). Après avoir travaillé plusieurs années en recherche au Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle, elle œuvre aujourd'hui dans une firme d'architecture montréalaise pour la réalisation de projets résidentiels, commerciaux et institutionnels d'échelles variées.

### **Jacques White**

Jacques White est architecte et professeur titulaire à l'Université Laval. Sa recherche porte notamment sur les cultures constructives — soit l'étude des rapports entre la conceptualisation et la concrétisation du projet architectural — les études architectoniques, les concours d'architecture et l'exercice du jugement et des prises de décision en architecture. Régulièrement conseiller professionnel de concours au Québec, il assure la formation sur l'organisation des concours à l'Ordre des Architectes du Québec.



# Remerciements

## Remerciements

Un ouvrage intitulé «concourir à l'excellence», dont nous avons souligné combien il était le résultat d'une myriade de contributeurs, n'échappe pas au devoir — comme au plaisir — du remerciement, d'autant que la liste des collaborateurs professionnels et scientifiques est en soi remarquable. Toutes et tous ne pourront être cités, mais chacun pourra y reconnaître sa participation à l'œuvre collective.

Georges Adamczyk et Denis Bilodeau furent les premiers complices de la mise en place du Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle à l'Université de Montréal. Il importe ici de rappeler qu'ils ont accompagné les balbutiements du *Catalogue des Concours Canadiens* dans la foulée d'une première subvention obtenue du Conseil de Recherches en Sciences humaines du Canada (CRSH) en 2002.

Au fil des ans, l'équipe du LEAP qui compte 10 professeurs de 4 universités en 2016, a rassemblé des chercheurs et des créateurs qui souscrivent au principe de «l'architecture potentielle» qu'elle soit le fait ou non des concours. Anne Cormier, Pierre Boudon, Pierre Boyer-Mercier, Daniel Pearl, Jacques Lachapelle et Nicolas Roquet de l'Université de Montréal ont été rejoints par Louis Martin de l'UQAM de l'Université de Montréal puis Carmela Cucuzzella et Cynthia Hammond de l'Université Concordia et plus récemment par David Theodore de l'Université McGill. Si les unes et les autres se retrouvent également dans la liste des rédacteurs d'éditoriaux, il faut y ajouter le professeur Jacques White, de l'Université Laval et Izabel Amaral qui enseigne désormais à l'Université Laurentienne. Les doctorantes Camille Crossman et Alessandra Mariani, tout comme Bechara Helal et Louis Destombes, ont offert certaines des analyses éditoriales les plus fouillées du *CCC* et donc de ce livre.

De nombreux assistants du Laboratoire d'étude de l'architecture potentielle de 2002 à 2012 puis de la Chaire de recherche sur les concours, depuis 2012, dont on trouvera la liste complète sur les sites du LEAP et du CCC, ont été invités à rédiger des éditoriaux, parfois dans le cadre de collaborations ou d'activités pédagogiques. C'est un des mérites du CCC que d'offrir une plateforme d'initiation à l'écriture réflexive aux étudiants et aux jeunes critiques. Nous souhaitons que cette mission se poursuive dans des collaborations pancanadiennes dans un avenir proche.

En 2012, un soutien financier majeur accompagnant la reconnaissance de la Fondation Canadienne pour l'Innovation (FCI) a permis au CCC de devenir une ressource de calibre international sur le plan technique. Si les subventions accordées par le CRSH et, de façon aussi structurante que constante pour notre équipe, par le Fonds de recherches Québec Société et Culture, ont eu un impact majeur sur la vigilance de notre effort de documentation et d'analyse, ce livre n'aurait jamais vu le jour sans le soutien de l'Université de Montréal, tant au niveau du Bureau de Recherche, Développement et Valorisation (BRDV) qu'au niveau de la Faculté de l'aménagement. Que soient ici remerciés très directement le professeur Joseph Hubert et Geneviève Tanguay, anciens Vice-recteurs à la recherche, puis Marie-Josée Hébert et Frédéric Bouchard actuellement aux commandes de la recherche à l'Université de Montréal, ainsi que mesdames Dominique Bérubé, Virginie Portes et toutes les personnes qui ont compris, parfois bien avant nous, l'intérêt scientifique et culturel d'une bibliothèque canadienne de projets d'architecture et d'aménagement.

La liste des personnes deviendrait ici aussi longue que la banque de données des architectes du CCC car il nous faut remercier tous les concepteurs, urbanistes et architectes paysagistes qui ont soutenu l'entreprise de documentation en acceptant que leurs projets, même sous la forme d'une archive numérique parfois incomplète et dans des formats parfois trop légers pour en apprécier toute la richesse, soient rendus accessibles publiquement pour l'édification des étudiants, comme du grand public, des premières étapes de la mise en place de la base de données jusqu'à aujourd'hui. Et cette impossible liste ne doit pas oublier tous les organisateurs de concours et les experts qui ne manquent pas de consulter la ressource en

ligne, avant, pendant ou après un concours, et qui nous aident à identifier les manques et les archives, quand ce n'est pas à obtenir les informations essentielles au bon fonctionnement du dispositif.

Simon Doucet, ancien responsable de l'informatique à la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal et désormais directeur de la société Humaneco a non seulement programmé l'essentiel de la base de données documentaire, il en a conçu le principe très tôt dans cette aventure de longue haleine. Qu'il soit ici remercié puisque ce livre n'existerait pas sans son pendant numérique.

Marie-Saskia Monsaingeon, détentrice d'une Maîtrise en architecture de l'Université de Montréal, a consacré de longs mois à la confection graphique, technique et esthétique de ce recueil complexe. Ce livre est en grande partie redevable à sa rigueur et au soin qu'elle a apporté à sa réalisation.

La qualité générale de l'ouvrage, qui paraît en français en 2016 et en anglais en 2017, doit quant à elle beaucoup au soutien indéfectible de Bechara Helal, architecte, chercheur et directeur des éditions *Potential Architecture Books* qui en assurent la diffusion internationale.

Enfin, on nous permettra d'exprimer un mot de remerciement tout particulier pour madame Ewa Bieniecka, présidente élue de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC), qui comprend parfaitement cet effort commun et a aimablement accepté d'en rédiger la préface. Comme elle, nous ne pouvons que souhaiter que ce livre parvienne à dynamiser les ambitions de concourir à l'excellence, en architecture, au Canada.



## CONCOURIR À L'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE

éditoriaux du CATALOGUE DES CONCOURS CANADIENS

Fruit d'efforts collectifs, ce livre se parcourt de multiples façons, tel un guide de voyage dans la recherche de la qualité architecturale. Les textes, rédigés par une trentaine d'auteurs, renvoient aux ressources du *Catalogue des Concours Canadiens (CCC)*, grande archive numérique ouverte en ligne au public depuis 2006. Ces éditoriaux proposent une sélection d'une soixantaine de concours couvrant les 70 dernières années de l'histoire canadienne avec un accent particulier sur la période contemporaine. L'œuvre est collective puisque ces concours, organisés par de nombreuses institutions publiques et privées, ont donné lieu à la conception de plusieurs centaines de projets d'architecture, d'urbanisme et de paysage, d'un océan à l'autre. Réalisés ou idéalisés, tous ces projets contribuent potentiellement à la constitution d'un patrimoine matériel et immatériel commun. Sachant que les organisateurs, concepteurs, jurés ou critiques de nos environnements n'opèrent jamais dans la solitude, on peut dire, sans exagération, que cet ouvrage est le fruit de la collaboration d'une myriade de personnes. C'est ce que nous appellerons ici : concourir à l'excellence en architecture.

Georges Adamczyk  
Izabel Amaral  
Benoit Avarello  
Simon Bélisle  
Ewa Bieniecka  
Denis Bilodeau  
Pierre Boyer-Mercier  
Alexandre Cameron  
Bernard-Félix Chénier  
Jean-Pierre Chupin  
Anne Cormier  
Camille Crossman  
Carmela Cucuzzella  
Simon D. Bergeron  
Louis Destombes  
Hugo Duguay  
Cheryl Gladu  
Olivier Guertin  
Bechara Helal  
Milosz Jurkiewicz  
Jacques Lachapelle  
Isabelle Le Clair  
Alessandra Mariani  
Marie-Saskia Monsaingeon  
Adrien Python  
Nicholas Roquet  
Anne Saint-Laurent  
Konstantina Theodosopoulos  
Jacques White

